

# CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

## RÉUNION EXTRAORDINAIRE

### Séance du 28 Décembre 1934

	Pages
<b>Conseil Municipal :</b>	
Président. — Roger Salengro.....	486
Secrétaire. — Charles Saint-Venant.....	486
Commissions municipales. — Deuxième Commission : Travaux et voirie. Nomination Leroy .....	689
Troisième Commission : Finances et Contrôle. Nomination Dauchy.	689
Commission locale. — Cours professionnels obligatoires. Nomination Van- denberghe .....	688
Délégations. — Listes électorales politiques 1935. Révision.....	592
Chambre d'Agriculture. Listes électorales 1935. Révision.....	592
Chambre des Métiers. Listes électorales 1935. Révision.....	487
Conseil des Prud'hommes. Listes électorales 1935. Révision....	487
Ecole pratique Valentine Labbé. Conseil de perfectionnement....	688
Subventions. — Œuvres privées, philanthropiques, d'assistance et de bien- faisance. Répartition du crédit.....	644
Amicale des Fonctionnaires et Officiers d'Administration de l'In- tendance du cadre auxiliaire de la Première Région....	625
Soutien Artisanal. Exposition des Artisans du Nord.....	593
Union Nationale des Sociétés de Secours Mutuels de Sourds-Muets.	489
Adresses et cérémonies. — Condoléances à M <sup>me</sup> Veuve Courouble.....	624
Hommage à la mémoire de M. le Professeur Charles Grandclaudé.	486
Funérailles. — Arthur Courouble, Conseiller municipal. I) Crédit, II) Concession perpétuelle .....	624
Camille Vautrin, Conseiller municipal. I) Crédit, II) Concession perpétuelle .....	623

	Pages
<b>Administration Municipale :</b>	
Impressions. — Fourniture d'imprimés. Substitution de fournisseur.....	616
Imprimés hors-série, budgets et comptes, affiches administrati- ves. Marché Imprimerie Ouvrière.....	590
<b>Baux :</b>	
Locations diverses. — Occupation temporaire d'immeubles communaux..	596
Occupation temporaire de terrains communaux. Homologation..	494
Occupation de terrain, boulevard Carnot. Annulation.....	648
Occupation de terrain, boulevard de Lorraine. Brasserie du Pélican	684
Occupation de terrain à Lambersart. Société des Courses.....	648
<b>Contentieux :</b>	
Autorisations d'ester. — Contre Bouillet.....	592
Contre Courtot .....	577
Contre Hulo .....	577
Contre Veuve Oudart .....	578
Opposition à contraintes. — Taxe sur le chiffre d'affaires.....	616
Honoraires d'avocats et d'avoués. — Crussaie. Règlement.....	686
Defert. Règlement .....	578
Escoffier. Règlement .....	596
Fauchille. Règlement .....	647
Godron. Règlement .....	580
Payen. Règlement .....	595
Vandewalle. Règlement .....	580
Transactions. — Incidents du 2 Mai 1933. Règlement d'indemnités.....	618
Incidents du 7 Février 1934. Règlement d'indemnités.....	620
Accident Allondeau, terrassier. Règlement.....	575
Accident Brice. Règlement .....	490
Accident Massenhove, terrassier. Règlement .....	593
Accident Sory, cantonnier. Admission en recette.....	490
Accident place Rihour. Règlement à Demulder, Cotteron, M <sup>lle</sup> Des- catoire .....	491
Accident voiture de M. Fauchille. Règlement .....	594
Accident voiture de M. Wittebole. Règlement.....	594
Accident matériel, automobile 2894-M.B.1. Travaux. Admission en recette .....	576
Accident matériel, automobile 8169-M.B.7. Police. Admission en recette .....	576

	<u>Pages</u>
Accident matériel, berline « Foire », Propreté Publique. Admission en recette .....	576
Accident matériel, berline 2, Propreté Publique. Admission en recette .....	576
Accident matériel, berline 25 bis, Propreté Publique. Admission en recette .....	576
Accident matériel, berline 39, Propreté Publique. Admission en recette .....	576
Accident matériel, berline 59, Propreté Publique. Admission en recette .....	576
Dégâts. Borne postale, rue Saint-Sauveur. Admission en recette.	647
Candélabres de la Voie Publique. Admission en recette .....	492
Plaque de cuvette brisée. Remise en état. Admission en recette	576
Rétroviseur. Admission en recette .....	492
<b>Dons et Legs :</b>	
Legs Veuve Décatoire-Sablon. — Bureau de Bienfaisance. Avis.....	605
Legs Veuve Richter. — Emploi.....	543
<b>Fêtes et Cérémonies :</b>	
Réceptions. — Fourniture de vins. Marché Coopérative l'Avenir.....	615
Foire Commerciale. — Exposition agricole. Aménagement de terrains....	668
<b>Police Administrative :</b>	
Organisation du travail. — Repos hebdomadaire. Dérogation. Avis.....	489
Observation de M. Duprez, Conseiller municipal .....	489
Limitation des heures de travail. Observation de M. Lahaye, Conseiller municipal .....	614
Communication de M. Bauche, Conseiller municipal .....	614
<b>Administrations diverses :</b>	
Contribution mobilière. — Minimum de loyer pour 1935 .....	568
Douanes. — Entrepôt réel des Douanes. Frais d'exercice. Indemnité de logement au Receveur .....	646
Guerre. — Aménagement de la fortification dérasée. Fondation de chaussées .....	669
Dérasement de la fortification. Fourniture d'explosifs. Marché Société Davey, Bickford et Smith .....	522
Abords de la Porte de Roubaix et de la Caserne Souham. 21° lot.	667
Au Sud-Est de la Basse-Deûle. 20° lot .....	666

	Pages
Allocations militaires. Armée active. Avis .....	853
Réservistes. Avis .....	855
Sursis d'incorporation. Avis .....	488
<b>Bâtiments Communaux :</b>	
Programme des Grands Travaux. — Etablissement de projets. Avance sur honoraires .....	700
Assurances. — Avenant d'augmentation .....	582
Grand Théâtre. Renouvellement des polices .....	583
Halle du Château. Avenant à la police .....	583
Chauffage. — Fourniture de bois d'allumage. Marché Massin .....	650
Entretien. — Rideaux, stores, ameublements, tapis, tentures et décors. Achat, entretien, réparations. Marché Vicart .....	499
Vidange des fosses d'aisance. — Marché Cantraine .....	550
Hôtel de Ville. — Beffroi. Horloge : I) Réception définitive ; II) Décompte définitif .....	506
Aile du Beffroi. Pose de lincrusta. Marché Société M. et F. Beck..	650
14° lot : installations électriques. I) Réception définitive ; II) Décompte définitif .....	505
18° lot : ferronnerie. I) Décompte définitif ; II) Réception définitive .....	506
Bâtiment administratif. Cabinet des Adjoints. Mobilier. Réception définitive .....	653
Etat-civil. Rayonnages. Réception définitive .....	651
Services des Contributions, des Adjudications et du Contentieux. Rayonnages. Réception définitive .....	652
Chauffage et ventilation. Conduite. Marché Delannoy et Dewailly.	652
Bibliothèques. Réception définitive .....	651
Fourniture de mobilier. Marché Houssen .....	653
Pavillon Touristique, Grand'Place. — Construction .....	625
Palais des Beaux-Arts. — Chauffage et ventilation. Conduite et petit entretien. Marché Société Grouvelle-Arquembourg .....	585
Construction de trois galeries et couverture de la cour intérieure. 2° lot : béton armé ; 12° lot : décoration en staff. Réception et décomptes définitifs .....	663
14° lot : chauffage central et ventilation. Réception définitive ..	507
Installation de glaces-miroirs. Marché Béthencourt .....	508
Peinture et vitrerie. Dépenses. Modification .....	507
Grand Théâtre. — Chauffage. Conduite et entretien. Marché Société Grouvelle-Arquembourg .....	584

	Pages
Salle des fêtes de Fives. — Travaux d'aménagement. Projet .....	681
Institut de Chimie. — Gros travaux .....	517
Institut de Physique. — Installations électriques. Crédit .....	518
Classes provisoires, Faubourg d'Arras. — Clôture en béton armé. Marché Leroy .....	514
Groupe scolaire du Faubourg des Postes. — 17° lot : chauffage central et douches. Adjudication. Cahier des charges .....	657
Ecoles primaires supérieures. — Installation du chauffage central. Aména- gement des chaufferies. Travaux de bâtiment. Réception et décompte définitifs .....	660
Ecoles primaires élémentaires. — Cours supérieurs. Fourniture de tables à deux places. Réception définitive .....	656
Ecoles Turgot et Renan. — Remploi des subventions de l'Etat et du Dépar- tement. Crédit .....	504
Agrandissement et transformation. Réceptions et décomptes défi- nitifs .....	659-660
13° lot : installations électriques : I) Réception définitive ; II) Décompte définitif .....	504
Ecole Désiré Verhaeghe. — Dallage de trottoirs. Réception définitive ....	525
Tables-chaises pliantes. Marché Houssen .....	661
Ecole maternelle Jean Aicard. — Installation de châssis à guillotine. Mar- ché Deloose et Cie .....	657
Installation d'une cuisine au gaz. Marché Compagnie Continen- tale du Gaz .....	658
7° lot : revêtement du sol des classes. Adjudication. Cahier des charges .....	657
10° lot : chauffage central. Cahier des charges .....	503
11° lot : installations sanitaires. Adjudication. Cahier des charges	658
12° lot : installations électriques. Cahier des charges .....	503
Ecole maternelle Jules Simon. — Remploi des subventions de l'Etat et du Département. Crédit .....	505
Camps de vacances. — Travaux d'aménagement. Règlement de compte ..	698
Eglise Sainte-Catherine. — Chapelle des Morts. Réfection de charpente, plafonnage et couverture. Participation du culte .....	516
Eglise Saint-Maurice. — Orgues. Décompte définitif des travaux .....	696
Eglise Saint-Michel. — Réfection des toitures et chéneaux .....	515
Marché de Wazemmes. — Réfection des toitures et des chéneaux .....	697
Etablissement de bains, rue Dupuytren. — Installations électriques. Marché Etablissements Sattler .....	516

	Pages
Etablissement de bains, rue des Sarrazins. — Installations de sonneries. Réfection. Réception définitive .....	517
Nouveau Commissariat Central de Police. — Construction. 7 <sup>e</sup> lot : charpen- te et menuiserie. Extension de l'adjudication .....	654
Mobilier. Marchés .....	654
Caserne Bouvines. — Construction de logements .....	698
Electrification. Réception définitive .....	515
Caserne Malus. — Electrification. Réception définitive .....	515
Remise en état de la toiture et travaux divers .....	698
Monument à Jeanne Maillotte. — Erection, avenue du Peuple Belge .....	680
<b>Immeubles :</b>	
Achat d'immeubles. — Etaques 4 (rue des). Veuve Soudant .....	682
Demande de déclaration d'utilité publique .....	683
Etaques 51 (rue des). Consorts Deleroix .....	571
Etaques 62 (rue des). Consorts Martin .....	643
Saint-Sauveur 93 (rue) .....	496
Urbanistes 13-13 bis (rue des). Consorts Defretin .....	599
Demande de déclaration d'utilité publique .....	600
Achat de terrains. — Programme des Grands Travaux. Cité Hospitalière. Demande de déclaration d'utilité publique .....	649
Crematorium .....	623
Arbrisseau 54-56 (rue de l') .....	497
Butin 46-48-50 (avenue) .....	497
Cambrai 36 (rue de). Gronier .....	645
Achat de terrain de zone. — Implantation de la limite de zone. Honoraires.	699
Rétrocession de terrains. — Faubourg des Postes 92 (rue du) .....	574
Saint-Genois 11-13 (rue). Affectation du prix .....	499
Echanges. — Immeuble 91, rue du Molinel, contre terrain angle des rues du Molinel et Edouard Delesalle .....	644
Terrains et constructions, rues du Molinel et Gustave Delory ....	572
Aliénation de terrains. — Maisons : 1 <sup>o</sup> des Etudiants ; 2 <sup>o</sup> des Etudiantes. Règlement du prix. Paiement des annuités. Délais ....	572
Aliénation d'immeuble. — Genêts 1 (rue des) .....	498
Eviction de locataires. — Programme des Grands Travaux. Cité Hospita- lière. Indemnités d'éviction .....	501
Barré 5 (rue). Victor Brunelle .....	494
Barré 13 (rue). Emile Pilaet .....	494
Bois Saint-Sauveur 6 (rue du). Bertram .....	493
Etaques 12 (rue des). Mme Marie Delahaye .....	494
Etaques 64 (rue des). Veuve Delannoy .....	494
Louis Lallemand .....	494

	Pages
Etaques 66 (rue des). Ernest Franchomme .....	494
Sahuteaux 8 (rue des). Fortuné Leur .....	494
Saint-Sauveur 98 (rue). Jacques Friedmann .....	494
Angèle Trémery .....	494
Vignette 1 (rue de la). Elisée Bez .....	494
Veuve Valains .....	494
Démolition d'immeubles appartenant à la Ville. — Admission en recette ..	520
<b>Voies Ferrées. — Tramways. — Transports en commun :</b>	
Tramways. — Convention du 20 Août 1926. Deuxième avenant .....	627
Ligne N. Rétablissement des voies rues de la Halle, Voltaire et d'Anjou .....	630
Communication de M. Duprez, Conseiller municipal .....	630
Observation de M. Peeters, Conseiller municipal .....	631
Gare d'autobus. — Observation de M. Duprez, Conseiller municipal .....	630
<b>Promenades. — Jardins. — Squares :</b>	
Jardin rue Boilly. — Dallage de trottoirs. Réception définitive .....	524
Jardin public au Faubourg de Béthune. — Projet d'un des concurrents. Acquisition .....	663
Jardin d'enfants « Les P'tits Quinquins ». — I) Réception définitive des travaux ; II) Décomptes définitifs .....	662
Aménagement de l'ancien quai de la Basse Deule. — Square devant le Palais de Justice. 1 <sup>er</sup> lot : réception définitive .....	509
<b>Voirie :</b>	
Matériel et matériaux. — Vente de vieux métaux et de vieux matériaux. Admission en recette .....	685
Quartiers. — Lotissements. Adolphe Casse, Alfred Isaac, Cabanis, Guten- berg, des Montagnards (rues). Avis .....	527
Jean Jaurès (rue). Avis .....	529
La Bassée (rue de). Avis .....	528
Necker (rue). Avis .....	615
Victor Renard (rue). Avis .....	530
Lotissements défectueux. Degland (rue). Projet d'aménagement. Avis .....	531
Louis Delos (rue). Constitution d'une Association syndicale. Avis .....	531

	Pages
Alignements. — Armand Carrel (rue). Homologation .....	575
Mehl 1 (rue). Construction d'un garage. Autorisation Desmazières	602
Voirie urbaine. Classement des voies dénommées rues Godefroy Cavaignac, Gustave Courbet, Auguste Comte, Paul Louis Courier, Edgard Quinet, Pierre Curie, Baudelaire, Saint- Simon, Verlaine, Ducornet (du 11 au 17) ; places Miche- let, Edith Cavell .....	665
Ouverture et élargissement de rues. — Fondation de chaussées. Aménage- ment de la fortification dérasée .....	669
Cité Hospitalière. Aménagement des abords .....	668
Trottoirs. — Reconstruction. Dalles. Travaux de pose. Adjudication .....	666
Transports Municipaux. — Automobiles. Réparations et fournitures diver- ses. Marché Leprette .....	690
Camion automobile à benne basculante. Achat .....	631

**Canaux. — Egouts. — Ponts :**

Canaux. — Canal de la Deûle. Amélioration. Construction d'un nouveau Port. Participation de la Ville. Paiement anticipé .....	700
Basse-Deûle remblayée. Canalisation aux abords. Réception défi- nitive .....	525
Egouts. — Entretien. Ciment. Marché Comptoir des Matériaux Paul Lefebvre .....	664
Construction. Egout-collecteur du Becquerel. Décompte et récep- tion définitifs des travaux .....	526
Egout-collecteur boulevard de la Liberté, entre le boulevard des Ecoles et la rue de Valmy. Réception définitive .....	678
Egout-collecteur rue du Faubourg d'Arras. 1 <sup>er</sup> lot. Réception définitive .....	527
Egouts, en vue de la suppression des canaux des Célestines, des Pénitentes et du Pont de Flandre. Réception définitive	677
Egouts, Foire Commerciale. Décompte définitif .....	675
Egout, Institut Mécanique des Fluides. Décompte définitif .....	675
Egout, rue Fabre d'Eglantine. Adjudication .....	669
Egout, rue du Faubourg de Douai entre le chemin du Bas Liévin et la rue Armand Carrel. Décompte définitif .....	674
Egout, rue du Faubourg de Roubaix et des Jardins Caulier. Décompte définitif .....	675
Egout, rues du Faubourg de Valenciennes et du Grand Balcon, entre la rue de l'Est et l'égout existant rue du Grand Balcon. Réception définitive .....	678



	Pages
Egout rue Gustave Delory, entre la rue Enrico Ferri et l'avenue Charles Saint-Venant. Réception définitive .....	675
Egout rue de Jemmapes. Réception définitive .....	526
Egout rues Lamartine et Jeanne d'Arc. Réception définitive ..	527
Egout boulevard du Maréchal Vaillant. Décompte définitif ...	676
Egout rue Royale et dans la fortification. Réception définitive	679
Egout impasse Saint-Joseph. Décompte définitif .....	677
Egout entre la rue de Valenciennes et le boulevard Louis XIV, par les rues Jean Jaurès prolongée, de Maubeuge et le boulevard des Ecoles. Réception définitive .....	679
Egout rue de la Vieille Aventure. Décompte définitif .....	677

#### **Pavage :**

Programme des Grands Travaux. — Reconstruction de trottoirs. Participation des propriétaires .....	509-510
Ciment. — Marché Comptoir des Matériaux Paul Lefebvre .....	664
Retaille de pavés. — Adjudication. Cahier des charges .....	665
Sable. — Adjudication. Cahier des charges .....	665
Carrières de Fermanville. — Fourniture de bordures de trottoirs par les Etablissements Christiani et Nielsen. Application de la Convention du 15 Septembre 1931 .....	523

#### **Propreté Publique :**

Usine de traitement des ordures ménagères et de résidus urbains .....	633
Vente de chevaux. — Admission en recette .....	685
Balayage mécanique. — Achat de matériel .....	632
Ferrage des chevaux et soins vétérinaires. — Marché Faillie .....	591
Auto-arroseuse. — Réception définitive .....	691
Automobiles. — Réparations et fournitures diverses. Marché Leprette ....	690

#### **Théâtres Municipaux :**

Exploitation. — Convention Frady. Avenant .....	612
Radiodiffusion des spectacles et audition d'artistes en studio. — Admission en recette .....	704

#### **Enseignement des Beaux-Arts :**

Bourses remboursables. — Observation de M. l'Adjoint Favières .....	673
Ecoles des Beaux-Arts de Paris. — Bourses remboursables. Année scolaire 1934-1935 .....	670
Conservatoire National de Musique de Lille. — Fourniture de pianos. Marché Gras .....	532
Bourses remboursables. Année scolaire 1934-1935 .....	670

	Pages
Conservatoire de Bruxelles. — Bourse remboursable. Année scolaire 1934-1935 .....	670
<b>Enseignement Supérieur :</b>	
Bourses remboursables. — Observation de M. l'Adjoint Favières .....	673
Faculté de Droit. — Bourses remboursables. Année scolaire 1934-1935 ...	670
Faculté des Lettres. — Bourses remboursables. Année scolaire 1934-1935..	670
Faculté de Médecine. — Bourses remboursables. Année scolaire 1934-1935.	670
Institut de Chimie. — Bourse remboursable. Année scolaire 1934-1935 ..	670
<b>Enseignement Secondaire :</b>	
Bourses et subsides. — Observation de M. l'Adjoint Favières .....	673
Lycée Faidherbe. — Bourses et subsides. Année scolaire 1934-1935 .....	670
Lycée Fénelon. — Bourses et subsides. Année scolaire 1934-1935 .....	670
Livres classiques. Marché Cambay .....	589
Internat Municipal. Budget de 1935. Avis .....	602
Fournitures diverses. Marchés .....	589
<b>Enseignement Technique :</b>	
Ecoles pratiques de commerce et d'industrie. — Personnel enseignant. Professeurs et contremaîtres mis à la retraite. Paiement des indemnités communales .....	538
Ecole Baggio. Achat de pièces d'outillage Cornac. Marché Eta- blissements Cornac .....	585
Achat d'un tour Cazeneuve. Marché Etablissements Cazeneuve.	586
Equipement d'un tour Herbert. Marché Société Alfred Herbert.	586
Cantine. Fournitures diverses. Marchés .....	587
Valentine Labbé. Conseil de Perfectionnement. Délégation : Rousseau .....	688
Articles de mercerie et autres. Marché Société Bokanowski et Cie .....	587
Machines à écrire. Achat .....	687
Cantine. Fourniture de denrées. Marchés .....	588
<b>Enseignement Primaire :</b>	
Personnel enseignant. — Indemnités de départ .....	537
Ecoles primaires élémentaires. — Vacances. Année 1934-1935. Fixation ..	601
Fanons. Remplacement. Marché Doublet .....	533

	Pages
Ecole Désiré Verhaeghe. — Observation de M. Lahaye, Conseiller municipal .....	534
Fourniture de denrées alimentaires. Marchés .....	533
Blanchissage du linge. Marché Blanchisserie de Lambèrsart ....	535
Institut spécial de Monfavet. — Bourse Marcel Foulon. Renouveau ..	536
Caisse des Ecoles. — Don de chaussures aux élèves de l'Ecole de plein air.	
Observation de M. Lahaye, Conseiller municipal .....	534
<b>Ecoles de l'Etat :</b>	
Bourses remboursables. — Observation de M. l'Adjoint Favières .....	673
Ecole Centrale des Arts et Manufactures. — Avis sur bourse .....	535
Bourse remboursable. Année scolaire 1934-1935 .....	670
Ecole Nationale des Arts et Industries Textiles de Roubaix. — Avis sur bourse .....	535
Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr. — Avis sur bourse .....	535
<b>Cours Municipaux :</b>	
Cours professionnels obligatoires. — Commission locale. Délégation Vandenberghe .....	688
<b>Assistance :</b>	
Familles nombreuses .....	879
Femmes en couches .....	886
Vieillards, infirmes et incurables. — Assistance à domicile .....	864
Allocation complémentaire .....	856
Hospitalisation .....	857
<b>Bureau de Bienfaisance :</b>	
Legs Veuve Décatoire-Sablon. — Avis .....	605
Compte d'administration et compte de gestion du Receveur. — Exercice 1933 .....	603
Budget supplémentaire. — Exercice 1934. Avis .....	604
Budget primitif 1935. — Avis .....	604
Immeubles. — Mainlevée d'hypothèque, rues Eugène Jacquet, 83-85 et des Hautes-Voies, 1-3. Avis .....	539
Cession de terrain à Halluin. Avis .....	687
Cité Philanthropique. — Observation de M. Lahaye, Conseiller municipal.	603

	Pages
Dispensaire rue Bourjemois. — Chauffage. Marché Etablissements Dumoutier et Cie .....	655
Installations électriques. Marché Société d'Installation de lumière et de Force Electriques .....	656
<b>Hospices :</b>	
Immeubles. — Aliénation de terrain rues du Molinel et Louis Niquet. Avis .	539
Baux. Location rue d'Anjou, 23 .....	582
Location rue de Douai, 57-59 .....	581
Location rue Nationale, 229-231. Avis .....	607
Location de terrain, rue Meurein. Avis .....	606
Location de terrain à Hellemmes. Avis .....	607
Budget primitif 1935. — Avis .....	605
Cité Hospitalière. — Aménagement des abords. Fondation de chaussées ..	668
Déplacement d'une canalisation de la Société des Eaux du Nord sous le Chemin de l'Épinette .....	600
Règlement d'indemnité Itsweire .....	502
<b>Œuvres diverses :</b>	
Chômage. — Observations diverses de M. Lahaye, Conseiller municipal ..	694
Communication de M. le Maire .....	695
Fourniture de classeurs à casiers. Marché Léo Wiart et Cie .....	611
Demande d'inscription des commissionnaires publics. Communication de M. Lahaye, Conseiller municipal .....	890
Distribution de vivres aux chômeurs. Emploi de la souscription publique. Crédit d'ordre .....	543
Secours en nature. Subvention du Département .....	692
Office public municipal d'Habitations à Bon Marché. — Budget primitif 1935. Avis .....	608
Communication de M. Brodel, Conseiller municipal, Président de l'Office .....	608-611
Félicitations du Conseil Municipal .....	610
Aliénation de terrain à Bois-Bernard. Avis .....	540
Location verbale, rue Richard Wagner, 19 et 23 .....	606
Groupe du Faubourg d'Arras. Construction de chaussées en béton. Autorisation .....	713
Groupe du Faubourg des Postes. Construction de clapiers et de poulaillers. Observation de M. Lahaye, Conseiller municipal .....	609
Communication de M. Brodel, Président de l'Office .....	610

	Pages
Fourneaux Economiques. — Observation de M. Lahaye, Conseiller municipal .....	534
Achat de denrées. Marchés .....	540
Crèches Municipales. — Fourniture de lait. Marché Decherf .....	613
Fourniture de produits alimentaires. Marché Etablissements Delerue .....	581
Fourniture de lingerie. Marché Raoul Chéradame et Cie .....	581
Sanatorium. — Observation de M. Lahaye, Conseiller municipal .....	534
<b>Recettes :</b>	
Dommages de guerre. — Eglise du Sacré-Cœur. Carillon. Renonciation à indemnité .....	702
Eglise Saint-Maurice des Champs. Régularisation et remboursement d'avance .....	697
Sommes touchées sur titres de créance. Admission en recette ....	543
Taxe municipale sur les billards. — Maintien du taux de la taxe .....	711
Taxe municipale sur les Cercles. — Maintien du taux de la taxe .....	712
Taxe sur les vins en bouteilles. — Modification du tarif .....	711
Taxe municipale sur les voitures, chevaux, mules et mulets. — Suppression	712
Cotes irrécouvrables. — Divers produits communaux. Admission en non-valeur .....	541
Taxe sur les chiens. Admission en non-valeur .....	542
<b>Dépenses :</b>	
Crédits supplémentaires. — Insuffisance de crédits. Exercice 1934 .....	705
Fonds Municipal de Chômage .....	612
Distribution de vivres aux chômeurs nécessiteux .....	612
Distribution d'eau. Achat d'eau à la Société des Eaux du Nord..	546
<b>Budgets et Comptes :</b>	
Budget primitif. — Exercice 1935 .....	714
<b>Emprunts :</b>	
Programme des Grands Travaux. — Emprunt de 150 millions. Première et deuxième tranches. Répartition des crédits. Modification	500
Emprunt de deux millions. Caisse des Dépôts et Consignations. Réalisation .....	706
Emprunt de deux millions. Caisse Autonome des Retraites des Ouvriers Mineurs. Réalisation .....	709

	Pages
Emprunt de cinq millions. Compagnie d'Assurances Mutuelles « La Mondiale ». Réalisation .....	708
Fonds d'emprunt. — Achat de terrains nus, de terrains de zone, d'immeu- bles destinés à la démolition. Virement de crédit .....	701
<b>Alimentation :</b>	
Abattoirs. — Locations diverses .....	569
Machine frigorifique. Révision. Marché Duponchelle et Vœds ....	680
Halles Centrales. — Bascule. Achat et installation. Marché Berkel .....	613
Halle aux Sucres. — Assurance des marchandises entreposées .....	584
<b>Distribution d'eau. — Bains :</b>	
Conditions d'admission des compteurs. — Modification du Règlement ....	547
Nouvelles bouches d'incendie. — Crédit .....	674
Alimentation de la Ville en eau potable. — Achat d'eau à la Société des Eaux du Nord. Prorogation de convention .....	546
Convention avec la Société des Eaux du Nord .....	622
Forages. — Aménagement. Fourniture de dispositifs de stérilisation. Réception définitive .....	546
Forages d'eau industrielle et de voirie. — Installation d'une nouvelle pompe. Réception définitive .....	544
Canalisation. — Cité Hospitalière. Déplacement d'une canalisation de la Société des Eaux du Nord sous le chemin de l'Épinette .....	600
Distribution d'eau à Saint-Maurice et au Buisson. — Amélioration. 1 <sup>er</sup> lot : construction d'un réservoir. Réception définitive .....	545
2 <sup>e</sup> lot : installations électriques. Réception définitive .....	545
Captages d'Emmerin. — Travaux. Règlement d'honoraires .....	544
Usine d'Emmerin. — Fourniture d'huiles. Marché Prévot .....	689
Inondation de cave rue Eugène Jacquet. — Règlement d'indemnité .....	595
Rupture de canalisation rue de Paris. — Règlement .....	493
Bains, boulevard de la Liberté. — Piscines. Sociétés sportives. Abon- nements .....	681
<b>Hygiène :</b>	
Auto-sanitaire. — Révision. Marché Société des Automobiles Renault ....	549
Service des désinfections. — Observation de M. Lahaye, Conseiller muni- pal .....	549
Déclaration de M. l'Adjoint Arquembourg .....	549
Fourniture de formol en 1935. Marché Etablissements Verbièse ..	548

	Pages
Logements insalubres. — Cour du Soleil, Porte d'Arras, rue Jeanne Hachette. Observation de M. Lahaye, Conseiller municipal .....	609
<b>Cimetières :</b>	
Transports funèbres. — Concession du service. Prorogation. Observation de M. Duprez, Conseiller municipal .....	486
Est. — Réfection d'allées en tar macadam. Réception et décompte définitifs	692
Rétrocession de concession. Adolphe Dupuis .....	550
Sud. — Réfection d'allées en tar macadam. Réception et décompte définitifs .....	692
Rétrocession de concession. Mme Clotilde Heze .....	551
Entretien d'une tombe. Legs Veuve Richter. Emploi .....	543
<b>Eclairage :</b>	
Eclairage de la Voie Publique. — Extension de marchés .....	519
Candélabres. Réparation. Marché Compagnie Continentale du Gaz	520
Candélabres, consoles-murales avec lyres ou lanternes électriques.	
Adjudication. Cahier des charges .....	519
<b>Sapeurs-Pompiers :</b>	
Camionnette. — Achat. Marché Etablissements Gobert Frères .....	691
<b>Services Municipaux :</b>	
Généralités. — Personnel municipal. Allocations familiales. Relèvement du taux .....	638
Congés de maladie. Modifications au statut .....	639
Personnel de la Propreté Publique. Statut, modification .....	637
<b>Adjudications. — Marchés :</b>	
Service du chômage. — Fourniture de classeurs à casiers. Marché Léo Wiart et Cie .....	611
Service de l'Etat-civil. — Fourniture de deux machines à écrire. Marché Elliott-Fisher .....	590
Impressions. — Fourniture d'imprimés. Substitution de fournisseur .....	616
Imprimés hors-série, budgets et comptes, affiches administratives. Marché Imprimerie Ouvrière .....	590
Ferrage des chevaux et soins vétérinaires. — Marché Faillie .....	591

**Caisse des Retraites :**

**Liquidations de Pensions :**

*Deuxième Direction :*

Formesyn Louis .....	555
Luce Adolphe .....	556

*Troisième Direction (et Recette Municipale) :*

Bayve Joseph (Veuve) .....	551
Dennequin-Leprince Pauline (Mme) .....	553

*Quatrième Direction :*

Delbecque Emile (Veuve) .....	553
Desmettre Arthur .....	554
Laigre Paul .....	556

*Cinquième Direction :*

Brisy Jules .....	703
-------------------	-----

*Police :*

Bécar Jules (Veuve) .....	560
Caron Augustin (Veuve) .....	561
Fiévet Victor (Veuve) .....	561
Fovez Fernand (Veuve) .....	562

*Octroi :*

Castelain Louis (Veuve) .....	557
Declercq François (Veuve) .....	558
Martinache Albert (Veuve) .....	558
Warembourg Jules (Veuve) .....	559

*Sapeurs-Pompiers :*

Phellion Jules (Veuve) .....	563
------------------------------	-----

**Gratifications. — Indemnités. — Secours :**

GRATIFICATION DE DÉPART. — 4 <sup>e</sup> Direction. Lampin Charles .....	703
---	-----

**Allocations annuelles et renouvelables :**

*Personnel Ouvrier :*

Beyaert Louis .....	564
Devin Léopold .....	565
Lagache Louis .....	565



	Pages
Lépine Gaston .....	704
Pruvost Charles .....	566
<b>Secours :</b>	
<i>Sapeurs-Pompiers :</i>	
Delrue (Veuve) .....	616
<b>Secours exceptionnel :</b>	
Licenciement des agents atteints par la limite d'âge. — Observation de M. Lahaie, Conseiller municipal .....	567
Chômeurs de la première équipe affectés aux travaux de dérasement de la fortification :	
Deuly Edouard .....	566
Goedehaud Charles .....	567

L'an mil neuf cent trente-quatre, le 28 Décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, en l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. Roger SALENGRO, Maire.

Secrétaire : M. SAINT-VENANT.

*Présents* : MM. ARQUEMBOURG, BATAILLE, BAUCHE, BOUR, BRODEL, COOLEN, DAUCHY, DEHOVE, DELEMER, DEVERNAY, DOMPSIN, DUPREZ, FAVIÈRES, GIRARDIN, LAHAYE, LEROY, MARTIN, MASSON, PEETERS, RAGHEBOOM, ROUSSEAU, SAINT-VENANT, SALENGRO, VANDENBERGHE, WILLEMS.

*Excusés* : MM. BRACKE-DESROUSSEAUX, INGELRANS, LÉVY, SPRIET.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

*Observation*

M. DUPREZ. — Le procès-verbal de la dernière séance n'indique pas qu'au cours de cette réunion, j'ai marqué mon étonnement de ce que la prorogation de la concession Courtot ait été ramenée du 31 Décembre au 30 Septembre, soit trois mois en avant.

Il ne rappelle pas non plus que j'ai demandé que la discussion à ce propos soit suivie d'un vote du Conseil Municipal.

M. LE MAIRE. — Je donne acte à notre Collègue de ses déclarations. Elles figureront au procès-verbal.

*Il en est ainsi décidé.*

*Hommage  
à la mémoire de  
M. le Professeur  
Grandclaude*

M. LE MAIRE. — Le Doyen de la Faculté de Médecine a la douleur de vous faire part de la mort de M. le Professeur Charles Grandclaude victime de son dévouement à la science.

Dans le même temps, le Gouvernement de la République cite à l'ordre de la Nation l'illustre disparu, sous-directeur du Centre anticancéreux de la Région du Nord, mort victime de son dévouement professionnel et scientifique d'une septicémie contractée au cours de ses recherches sur le traitement du cancer.

Je prie l'Assemblée Communale de se recueillir en hommage à la mémoire du professeur Charles Grandclaude.

MM. les Conseillers Municipaux, après s'être levés, observent une minute de recueillement.

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de la loi du 26 Juillet 1925 et du décret du 5 Octobre 1931 portant création d'une Chambre de Métiers dont la circonscription s'étend au département du Nord, le maire, assisté d'un artisan maître et d'un artisan compagnon désignés par le Conseil Municipal, doit procéder, chaque année, dans les vingt jours qui suivent la révision des listes électorales politiques, à la révision des tableaux d'inscription des électeurs maîtres et compagnons.

D'accord avec votre Première Commission, nous vous proposons de désigner comme assesseurs pour 1935 : 1° artisan maître : M. Fernand Ramette, tailleur, 55, rue Gantois ; 2° artisan compagnon : M. André Bez, serrurier, 50, rue de Fontenoy.

*Adopté.*

---

N° 3990  
—  
Chambre  
des Métiers  
—  
Listes  
électorales 1935  
—  
Révision  
—  
Délégation  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de la loi du 27 Mars 1907, modifiée par la loi du 3 Juillet 1919, relative à l'organisation des Conseils des Prud'hommes, le maire, assisté d'un électeur ouvrier, d'un électeur employé et d'un électeur patron désignés par le Conseil Municipal, doit procéder, chaque année, à la révision des listes électorales des Prud'hommes.

D'accord avec votre Première Commission, nous vous proposons de désigner comme assesseurs pour 1935 : 1° électeur ouvrier : M. Alfred Bauche ; 2° électeur employé : M. Désiré Bataille ; 3° électeur patron : M. Ernest Vicart.

*Adopté.*

---

N° 3991  
—  
Conseil  
des Prud'hommes  
—  
Listes  
électorales 1935  
—  
Révision  
—  
Délégation  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3992  
—  
*Sursis*  
*d'incorporation*  
—  
*Avis*  
—

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 23 de la loi du 31 Mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur les demandes de sursis d'incorporation formulées par les jeunes gens faisant partie du futur contingent.

Les dénommés ci-après, se trouvant dans les conditions prévues par ladite loi, sollicitent cette faveur :

Paul Amos	Paul Gérard
Roger Aubry	Edouard Goethaels
Jean Becquet	Jean Grimmonprez
Jacques Bertrand	Serge Hervan
Jean Bonte	Lucien Lahousse
André Bourez	Jules Leroux
Gérard Caquant	Louis L'Herminé
Henri Carpentier	Robert Liégeois
Paul Charpy	Pierre Mangé
André Chatry	René Marcellis
Louis Cordonnier	Raymond Marsy
Henri Crombé	Gaston Maton
Albert Danel	Félix Mazurek
Régis Danset	Henri Mulliez
Lucien Dary	Amédée Paindavoine
Robert Degueurce	Jean Prévost
Pierre Dekeyne	Robert Ruelle
Lucien Desrousseaux	René Solau
René Desrumaux	Maurice Stragier
Eugène Detape	Albert Titécat
Jacques D'Hermies	Modeste Vanhoutte
Yves Dieuset	Pierre Verlé
Jean Dubuisson	Charles Wallart
René Foucart	Léonce Wemeau

D'accord avec votre Première Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable à ces demandes.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. le Préfet du Nord nous a communiqué une demande présentée par M. Quivrin, directeur de la Manufacture du Nord et de la Loire, 13, rue Léon Gambetta, Lille, à l'effet d'obtenir une dérogation à la loi sur le repos hebdomadaire.

Afin de permettre au Conseil Municipal de se prononcer, nous avons, conformément à la loi, provoqué l'avis des syndicats professionnels, patronaux et ouvriers.

Les dits syndicats nous ont répondu dans un sens favorable à la dérogation sollicitée.

Dans ces conditions, d'accord avec votre Cinquième Commission, nous vous prions d'émettre pareillement un avis favorable.

M. DUPREZ. — Nous ne pouvons donner un avis favorable à la demande de M. Quivrin. Il y a assez d'employés sur le pavé pour faire ce travail supplémentaire.

M. LE MAIRE. — Le Conseil Municipal se conforme toujours à l'avis exprimé par les Syndicats ouvriers préalablement consultés.

*Avis favorable est donné par le Conseil unanime, à l'exception de MM. Duprez et Lahaye.*

N° 3993

—  
*Repos  
hebdomadaire*  
—  
*Avis  
sur dérogation*  
—

*Observation*  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'Association des Sourds-Muets du Nord et du Pas-de-Calais a sollicité l'aide de la Ville afin de lui permettre d'organiser à Lille, en Juin prochain, le Congrès de l'Union Nationale des Sociétés de Secours Mutuels de Sourds-Muets.

Nous vous proposons de donner suite à cette requête et de voter une subvention de mille francs à inscrire au compte de l'année 1935.

*Adopté.*

N° 3994

—  
*Congrès de  
l'Union Nationale  
des Sociétés de  
Secours Mutuels  
de Sourds-Muets*  
—

*Subvention*  
—

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 3995

*Accident Brice**Règlement*

MESSIEURS,

Mme Brice, demeurant à Lille, 75, rue Abélard, passait avec son mari le 21 Août dernier, vers dix heures quinze, dans un sentier menant à l'église Saint-Philibert, quand elle fut attaquée par un chien policier.

Mme Brice, frappée de peur, fut souffrante pendant une dizaine de jours ainsi que l'atteste un certificat délivré par M. le Docteur Legillon.

Elle nous réclame aujourd'hui une somme de 362 frs 50 représentant :

1° les dix journées d'incapacité de travail.....	300 »
2° le prix du certificat médical .....	5 »
3° le coût de deux visites médicales .....	30 »
4° le montant des médicaments .....	47 »
5° la réparation de son manteau .....	10 »

Etant donné les circonstances qui ont provoqué l'indisposition de Mme Brice, nous vous proposons de décider le règlement de la somme de 362 frs 50 qui sera prélevée sur l'article 14 du Budget Ordinaire de 1934.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 3996

*Accident Sory**Admission  
en recette*

MESSIEURS,

Le 2 Septembre, M. Sory, cantonnier au service de la Ville, alors qu'il était à son travail, fut mordu par un chien appartenant à Mme Veuve Valraet, 47, rue de Mazagan, Lille.

Nous avons pressenti cette dernière à l'effet de récupérer les frais résultant pour la Ville de cet accident, frais qui se décomposent comme suit :

1° salaires versés pendant l'incapacité de travail du blessé.	236 »
2° honoraires du Docteur Dubois .....	23 »
3° honoraires du Docteur Cordonnier .....	20 20
4° frais pharmaceutiques .....	53 »

soit..... 332 20

Mme Valraet ayant accepté de rembourser la somme de 332 frs 20, nous vous proposons de décider l'admission : 1° en recette de cette somme; 2° en dépense d'une somme égale conformément aux indications ci-dessus.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3997

—  
Accident  
place Rihour  
—  
Règlement  
—

Le 10 Août, vers dix-neuf heures, un enfant était monté sur la grille en fer du Conclave, place Rihour, quand la colonne en fonte retenant la grille se brisa, entraînant dans sa chute la porte qui vint tomber sur une voiture en stationnement appartenant à M. Demulder, marchand forain, 27, rue de Toulouse, Roubaix.

Mlle Descatoire, vendeuse au service de M. Cotteron, rue du Palais Rihour, 5 bis, qui était occupée à déposer des colis dans la voiture, a été blessée à la tête.

Les intéressés ont sollicité le remboursement des frais consécutifs à cet accident, soit :

1° la Compagnie La Foncière qui assure M. Demulder, la somme de 1.525 frs comprenant :

montant des dégâts à la voiture de M. Demulder, suivant	
devis de son expert .....	1.250 »
frais de constat .....	75 »
frais d'immobilisation : 5 jours à 40 frs.....	200 »

2° la Compagnie La Nationale, représentant M. Cotteron, patron de Mlle Descatoire, la somme de 380 frs 50 se décomposant comme suit :

17 jours de demi-salaires à 8 frs 50.....	144 50
frais médicaux .....	153 »
frais pharmaceutiques .....	83 »

3° Mlle Descatoire, la somme de 144 frs 50, montant des demi-salaires perdus pendant son incapacité de travail.

Etant donné les circonstances de cet accident, nous vous proposons d'indemniser les pétitionnaires et de décider que les sommes indiquées ci-dessus — 1.525 frs ; 380 frs 50 ; 144 frs 50 — seront prélevées sur l'article 205 du Budget Ordinaire de 1934 : Dépenses Imprévues.

Adopté.

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3998

—  
Dégâts aux  
candélabres de la  
Voie Publique  
—

Admission  
en recette  
—

MESSIEURS,

Quatre candélabres de la Voie Publique ont été endommagés ou détruits en Décembre 1933, Février et Mars 1934.

Nous sommes intervenus près des auteurs responsables, lesquels, soit directement, soit par l'intermédiaire de leur Compagnie d'Assurances, ont accepté de rembourser à la Ville le montant des dégâts.

Nous vous proposons, dès lors, d'accord avec votre Deuxième Commission, de décider l'admission en recette des sommes reprises au tableau ci-dessous :

Objets et emplacements	Dates des accidents	Auteurs responsables	Montant des dégâts
Candélabre à gaz place de Strasbourg.	13 Déc. 1933	M. Géry Ousters, cultivateur, Fromelles.	1.010 50
Candélabre mixte à trois feux place du Théâtre.	18 Déc. 1933	M. Eugène Wilfart, 114, rue du Boulevard, Marcq-en-Barœul, par M. Courdent, assureur, 75, rue de la Malsence, Tourcoing.	3.488 47
Candélabre mixte à trois feux boulevard Carnot.	1 <sup>er</sup> Fév. 1934	Société Anonyme "L'Express" 32, rue Lepelletier, Lille.	1.511 21
Candélabre électrique boulevard de la Liberté	11 Mars 1934	M. Achille Vienne, entrepreneur de transports, La Madeleine.	1.862 65

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3999

—  
Dégâts  
à un rétroviseur  
—

Admission  
en recette  
—

MESSIEURS,

Le 19 Octobre, à six heures quinze, lors d'un accident d'automobiles, une camionnette appartenant à la Maison Boijaud, 8, rue Nationale, a brisé le miroir rétroviseur installé à l'angle des rues Pierre Legrand et de Bouvines.

Les dégâts occasionnés se sont élevés à 1.900 frs.

La Compagnie « La Mutuelle Richelieu », qui assure la Société Boijaud, ayant accepté de dédommager la Ville, nous vous demandons de décider : 1° l'admission en recette de la somme de 1.900 frs ; 2° l'ouverture d'un crédit additionnel de pareille importance à rattacher à l'article 26 du Budget Extraordinaire de 1934 : Voie Publique — Travaux de signalisation.

*Adopté.*



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 29 Octobre, vers dix-sept heures cinquante, une rupture de canalisation s'est produite sous la chaussée de la rue de Paris, provoquant l'inondation des sous-sols du Café Jean, angle des rues Faidherbe et de Paris.

L'eau a immédiatement envahi plusieurs locaux de cet établissement et trempé presque complètement le tapis du bar.

M. Delespierre, l'un des gérants, a sollicité la réparation des dégâts occasionnés qui ont été évalués à 3.500 frs par notre expert.

Etant donné les circonstances de cet accident, nous vous proposons de verser aux intéressés une indemnité de 3.500 frs et de décider que cette somme sera prélevée sur le crédit des Eaux.

*Adopté.*

N° 4000

—  
*Rupture  
de canalisation  
rue de Paris*

—  
*Règlement*  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Ville est devenue propriétaire d'un certain nombre d'immeubles situés dans le quartier Saint-Sauveur et appelés à être démolis pour permettre la réalisation de notre Programme d'Embellissement et d'Assainissement.

En vue de rendre libre d'occupation l'immeuble sis rue du Bois Saint-Sauveur, N° 6, nous sommes entré en pourparlers avec M. Marcel Bertram, agissant au nom et pour le compte de la Société à responsabilité limitée « Etablissement M. Bertram ».

M. Bertram a accepté d'évacuer ledit immeuble moyennant paiement d'une indemnité que nous avons cru équitable de fixer à 40.000 frs, après nous être entouré de tous les éléments d'appréciation nécessaires.

Nous vous proposons : 1° de nous autoriser à payer cette indemnité à ladite Société ; 2° de décider que le montant de la dépense, ainsi que les frais résultant de la régularisation de l'engagement souscrit par M. Bertram, seront prélevés sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

*Adopté.*

N° 4001

—  
*Eviction de  
locataire, rue du  
Bois St-Sauveur, 6*  
—

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 4002

—  
Eviction  
de locataires  
—  
Indemnités  
—

MESSIEURS,

En vue de permettre le dégagement de l'Hôtel de Ville, ainsi que la réalisation du Programme d'Embellissement et d'Aménagement, la Ville a acheté de nombreux immeubles dont nous poursuivons l'évacuation aux fins de démolition.

Ont rendu libres leurs logements :

- MM. Ernest Franchomme, 66, rue des Etaques ;
- Louis Lallemand, 64, rue des Etaques ;
- Fortuné Leur, 8, rue des Sahuteaux ;
- Victor Brunelle, 5, rue Barré ;
- Emile Pilaet, 13, rue Barré ;
- M<sup>me</sup> Marie Delahaye, 12, rue des Etaques ;
- M<sup>lle</sup> Angèle Trémery, 98, rue Saint-Sauveur ;
- M<sup>me</sup> Veuve Delannoy, 64, rue des Etaques ;
- M. Elisée Bez, 1, rue de la Vignette ;
- M<sup>me</sup> Veuve Valains, 1, rue de la Vignette ;
- M. Jacques Friedmann, 98, rue Saint-Sauveur.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons d'allouer à chacun de ces locataires une indemnité de deux cents francs dont le montant sera prélevé sur l'article 77 du Budget Supplémentaire de l'exercice 1934 : Acquisitions d'immeubles appelés à être démolis aux fins d'assainissement.

*Adopté.*

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 4003

—  
Occupation  
temporaire  
de terrains  
communaux  
—

Homologation

MESSIEURS,

En exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 10 Novembre 1896, nous soumettons à votre homologation les autorisations verbales que nous avons accordées à des particuliers d'occuper temporairement les terrains communaux désignés ci-après :

- 1° M. Jérôme Itsweire, demeurant, 7, rue de Loos : occupation, à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 1934, d'un terrain situé à Lille, section d'Esquermes, repris au cadastre sous partie du N° 964 de la section E, d'une superficie de 12.713 m<sup>2</sup>, moyennant un fermage annuel calculé à raison de quatre quintaux de blé à l'hectare, payable à terme échu ;

2° M. Hippolyte Bonnier, demeurant à Loos, Grand'Route de Béthune, 187 : occupation, à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 1934, d'un terrain situé à Loos, repris au cadastre sous partie du N° 239 de la section B, d'une superficie de 5.516 m<sup>2</sup>, moyennant une redevance annuelle de 110 frs, payable à terme échu ;

3° M. Joseph Fondeur, demeurant 75, rue Bernard Palissy : occupation, à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 1934, d'un jardin situé rue Bernard Palissy, moyennant une redevance annuelle de 40 frs ;

4° M. Achille Minne, demeurant 29 bis, rue Bernard Palissy : occupation, à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 1934, d'un jardin situé rue Bernard Palissy, moyennant une redevance annuelle de 25 frs ;

5° M. Jean Véremme, demeurant 41, rue Championnet : occupation, à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 1934, du jardin N° 33, situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 frs ;

6° M. Léon Depierre, demeurant 85, rue de Canteleu : occupation, à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 1934, du jardin N° 43, situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 frs ;

7° M. Charles Desrousseaux, demeurant 13, rue Violette : occupation, à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 1934, du jardin N° 81, situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 frs ;

8° M. Louis Théroux, demeurant 57, rue Denfert-Rochereau : occupation, à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 1934, du jardin N° 87, situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 frs ;

9° M. Jean Patay, demeurant 44, rue Alfred de Musset : occupation à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 1934, du jardin N° 101, situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 frs ;

10° M. Henri Leloir, demeurant 96, rue Ratisbonne : occupation, à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 1934, du jardin N° 103, situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 frs ;

11° M. Henri Boets, demeurant 40, place de la Nouvelle-Aventure : occupation, à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 1934, du jardin N° 108, situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 frs ;

12° M. Gaston Dequeker, demeurant 21, rue Paul Lafargue : occupation, à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 1934, du jardin N° 158, situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 frs ;

13° M. Ferdinand Prins, demeurant 12, rue Feutry : occupation, à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 1934, du jardin N° 166, situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 frs ;

14° M. Léopold Dufossez, demeurant 24, rue Bouguereau : occupation, à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 1934, d'un jardin, situé avenue de Dunkerque, moyennant une redevance annuelle de 25 frs.

15° M. Tiprez, demeurant 8, rue Calvin : occupation, à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 1934, d'un jardin, situé à La Madeleine près du chemin Rouge, moyennant une redevance annuelle de 36 frs 15 ;

16° La Société G. Delattre fils et Cie, dont le siège social est à Saint-André, rue d'Alger : occupation, à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 1934 jusqu'au 30 Novembre 1935, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 700 m<sup>2</sup> environ, située à Lille, dans la zone militaire déclassée, à proximité du quai des Abattoirs, moyennant une redevance trimestrielle de 500 frs, augmentée des contributions ;

17° M. Achille François, demeurant 309, rue du Faubourg des Postes : occupation, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1935, d'un terrain situé rue Jules Breton prolongée, moyennant une redevance annuelle de 630 frs, payable à terme échu ;

18° M. Auguste Marchand, demeurant 42, rue du Marais de Lomme : occupation, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1935, du jardin N° 83, situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 frs ;

19° M. Albert Frans, demeurant 11, rue Magenta : occupation, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1935, du jardin N° 149, situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 frs.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4004

*Achat d'immeuble  
rue St-Sauveur, 93*

MESSIEURS,

Le 12 Septembre 1934, était mis en vente, à la barre des criées du Tribunal Civil de Lille, sur la mise à prix de 78.000 frs, l'immeuble, sis à Lille, rue Saint-Sauveur, 93, d'une superficie de soixante-cinq mètres carrés, repris au cadastre Section B, N° 2714, dont l'acquisition doit permettre la réalisation des nouveaux alignements du quartier Saint-Sauveur, homologués par arrêté préfectoral du 24 Octobre 1933.

Conformément à l'avis émis par la Commission du Plan, la Ville a pris part aux enchères et a été déclarée adjudicataire, moyennant la mise à prix sus-indiquée de 78.000 frs, augmentée des frais préalables s'élevant à 2.158 frs 50.

L'adjudication étant devenue définitive, nous vous proposons de la ratifier et de décider que la dépense en principal, frais et intérêts, sera prélevée sur l'article 77 du Budget Supplémentaire de 1934 : Acquisition d'immeubles destinés à être démolis aux fins d'assainissement.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons, en vue de l'élargissement de la rue de l'Arbrisseau, obtenu de M. et Mme Vermoote-Follet, propriétaires, demeurant rue de l'Arbrisseau, 54-56, une promesse de vente de la partie du sol, d'une superficie de 10 m<sup>2</sup> 74 dm<sup>2</sup> dépendant de leur propriété, reprise au cadastre Section E, N° 739 p, destinée à être incorporée à la voie publique.

Cette acquisition, réalisée en conformité de la décision de la Commission Départementale du 2 Juin 1897 qui a homologué le nouvel alignement de la rue de l'Arbrisseau, aura lieu moyennant un prix de deux cent quatorze francs quatre-vingts centimes, payable après accomplissement des formalités de transcription et la délivrance, par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au jour de l'approbation préfectorale.

Le contrat de vente sera dressé par M<sup>e</sup> Deleplanque, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte et ceux de transcription.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan : 1° d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3° de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur l'article 75 du Budget Supplémentaire : Prix et frais d'achat de terrains réunis à la voie publique pour cause d'alignement.

Nous vous demandons, en outre, en raison de la modicité du prix, de nous dispenser de l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans votre séance du 4 Août, vous avez : 1° autorisé l'achat d'un terrain sis à Lille, avenue Butin, 46, 48, 50, appartenant à M. et Mme Lallemand-Tortel, pour le prix principal de 38.000 frs; 2° décidé que la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Supplémentaire : Achat de terrains nus et de zone.

Or, ce crédit ne présente plus actuellement la disponibilité suffisante pour assurer le paiement intégral de cette acquisition.

N° 4005

—  
Achat  
de terrain rue de  
l'Arbrisseau, 54-56  
—

N° 4006

—  
Achat de terrain  
avenue Butin  
46, 48, 50  
—

Nous vous prions, en conséquence, de décider que cette dépense, principal et frais s'y rattachant, sera prélevée : 1° partie sur l'article 78 du Budget Supplémentaire de l'exercice 1934 : Achat de terrains nus et de zone, jusqu'à concurrence du disponible de ce crédit ; 2° le solde, sur l'article 99 du Budget Supplémentaire du même exercice : Emploi de l'Emprunt de 50.000.000 Achat a) de terrains nus ; b) de terrains de zone ; c) d'immeubles destinés à la démolition.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4007

*Aliénation  
d'immeuble  
1, rue des Genêts*

En vue du prolongement de la rue des Iris, prévu au Plan d'Embellissement, nous avons recherché l'acquisition d'une propriété sise à Lille rue des Genêts, d'une superficie totale de 215 m<sup>2</sup> 42 dm<sup>2</sup>, reprise au cadastre Section E. N° 942 p.

Dans votre séance du 3 Novembre 1932, vous avez décidé la revente par adjudication publique, sur la mise à prix de 25.000 francs, de l'excédent de cette propriété, d'une superficie de 104 m<sup>2</sup> 31 dm<sup>2</sup>, ainsi que des constructions y érigées, inutilisables pour la Ville.

La mise en vente eut lieu en la Salle des Adjudications des Notaires de Lille, le 28 Avril 1933, mais ne provoqua aucune enchère.

Votre Commission du Plan ayant estimé qu'il convenait de procéder sur la mise à prix de 22.000 francs à une nouvelle adjudication. Celle-ci, fixée au 8 Mars 1934, ne donna pas de meilleur résultat. Entre temps nous avons reçu de M. et Mme Quincy, demeurant 53, rue du Pôle Nord, une promesse d'achat de la dite propriété moyennant un prix de 16.000 francs.

Après examen votre Commission du Plan a émis un avis favorable à l'acceptation de cette proposition, étant donné le peu d'intérêt pour la Ville à conserver cet immeuble.

Nous vous proposons donc, d'accord avec votre Commission du Plan : 1° d'homologuer la promesse d'achat que nous vous soumettons ; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire, étant entendu que les frais seront à la charge des acquéreurs ; 3° de décider que le produit de cette aliénation sera versé, conformément à votre délibération du 21 Juillet 1934, au compte Hors Budget ouvert dans les écritures de M. le Receveur Municipal : « Fonds de réserve pour les travaux de la Gare de Passage ».

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans votre séance du 12 Juillet 1928, vous avez décidé l'acquisition de deux immeubles sis à Lille, rue Saint-Genois 11 et 13, appartenant à la Société Anonyme des Habitations à bon marché de Mons-en-Barœul, dont le siège est à Lille, rue du Priez, 2.

Il a été convenu, d'autre part, que la Ville revendrait, après démolition des constructions et sur la base de 300 frs le mètre carré, l'excédent bâtissable.

Les immeubles précités ayant été démolis, une parcelle, d'une contenance, suivant mesurage, de 96 m<sup>2</sup> 74 dm<sup>2</sup> a été remise à la dite Société.

Nous vous prions, conformément à votre délibération du 21 Juillet 1931, de décider que le produit de cette aliénation, s'élevant à vingt-neuf mille vingt-deux francs, sera versé au compte Hors Budget : Fonds de réserve pour les travaux de la Gare de Passage.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les Bâtiments Communaux sont garnis de rideaux, de stores, de tapis, de tentures, de mobilier d'ameublement divers, qu'il faut entretenir et éventuellement remplacer. Ces travaux nécessitent le concours d'entreprises spéciales de tapissiers garnisseurs.

Des prix furent demandés à seize maisons de la Ville pour les travaux et fournitures à effectuer en 1935.

Une seule réponse nous est parvenue, celle de M. Vicart, 141, rue Nationale, Lille.

Après examen, votre Deuxième Commission a été d'avis d'agréer, comme étant intéressantes pour la Ville, les propositions faites par cet entrepreneur.

Nous vous demandons, dès lors, d'approuver le marché que nous vous soumettons, à passer avec M. Vicart.

La dépense, évaluée à 40.000 frs environ, sera prélevée sur les crédits d'entretien inscrits au Budget Ordinaire de l'exercice 1935.

*Adopté.*

N° 4008

Rétrocession  
de terrain rue  
St-Genois, 11-13

Affectation  
du prix

N° 4009

Bâtiments  
communaux

Rideaux, stores,  
ameublements,  
tapis, tentures et  
décors

Achat, entretien,  
réparations

Marché

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4010

MESSIEURS,

Programme des  
Grands TravauxEmprunt de cent  
cinquante  
millionsPremière  
et deuxième  
tranchesRépartition  
des crédits

Modification

L'agrandissement du Palais des Beaux-Arts a été prévu à la première et à la deuxième tranche de l'emprunt de cent cinquante millions voté en vue de l'exécution du Programme des Grands Travaux. L'aménagement de l'ancien lit de la Basse Deûle a été porté, partie dans la première tranche, partie dans la nomenclature des travaux à entreprendre après ceux de la deuxième.

Celle-ci n'a pas été entièrement réalisée, si bien que les crédits réels dont nous pouvons présentement disposer se révèlent insuffisants si nous voulons achever les travaux indiqués ci-avant et régler les dépenses correspondantes.

L'insuffisance est de 285.000 frs à l'article 115 du Budget Supplémentaire : Palais des Beaux-Arts, Agrandissement. Elle se traduit par 150.000 frs à l'article 111 : Ancien lit de la Basse-Deûle. Aménagement. Pour les deux articles elle se chiffre donc à 435.000 frs.

Mais, d'autre part, il a été inscrit au même Budget, article 117, un crédit de 1.200.000 frs aux fins d'installation du chauffage central et d'électrification des Ecoles Primaires et Maternelles.

Les projets d'exécution de ces travaux ne sont pas encore approuvés par l'Autorité Supérieure et les installations ne seront faites que par fractions successives.

Il est possible, dans ces conditions, de réduire de 435.000 frs le crédit inscrit au Budget Supplémentaire de 1934 et d'augmenter les articles 115 et 111, respectivement de 285.000 et de 150.000 frs.

D'accord avec vos Deuxième et Troisième Commissions, nous vous demandons d'adopter ces dispositions comportant un simple virement de crédit du poste « Chauffage central et électrification des Ecoles communales » aux postes « Palais des Beaux-Arts » et « Aménagement de l'ancien lit de la Basse-Deûle ».

Par suite, la répartition des crédits sera modifiée comme suit :

OBJET	Emprunt total de 150.000.000 frs	Première et deuxième tranches	Modification proposée
Agrandissement du Palais des Beaux-Arts	3.150.000	2.500.000	2.785.000
Aménagement de l'ancien lit de la Basse Deûle	2.300.000	1.000.000	1.150.000
Chauffage et électrification des Ecoles Communales	1.800.000	1.200.000	765.000
Totaux égaux		4.700.000	4.700.000

Adopté.



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes d'un acte en date du 7 Septembre 1934, la Ville a échangé divers terrains avec les Hospices en vue de l'érection de la Cité Hospitalière.

Elle a pris l'engagement de céder les terrains libres d'occupation et de payer les indemnités d'éviction aux locataires.

Nous sommes entrés en pourparlers avec les occupants des dites parcelles à l'effet de résilier les droits qu'ils pouvaient faire valoir et de déterminer le montant des indemnités auxquelles ils pouvaient prétendre.

Après avoir 1° examiné les conditions prévues au contrat de location de chacun d'eux ; 2° pris conseil d'experts ; 3° discuté avec les intéressés, nous avons cru équitable de fixer ainsi qu'il suit l'importance des indemnités :

N° 4011  
—  
Programme des  
Grands Travaux  
—  
Cité Hospitalière  
—  
Indemnités  
d'éviction  
—

Noms et adresse des locataires	Cadaastre		Surface des parcelles	Indemnités
	Section	Numéros		
M. Bonnier, 187, Grand route de Béthune, Loos.	B	239 p	1 ha 36 a 60 ca	Pour 1° graisses et fumures, 2° résiliation immédiate . . . . .
	E	967 p	1 ha 86 a 98 ca	
	E	947	85 a 38 ca	
M. Rémi Bellangier, 1, rue Fulton, Lille.	B	360	1 ha 44 a 45 ca	Pour 1° graisses et fumures, 2° résiliation immédiate. . . . .
	B	353	45 a 69 ca	
	B	358	96 a 54 ca	
	B	359		
	E	950	1 ha 15 a 62 ca	
M. Louis Barbez, 1, rue Delezenne, Lille.	E	948	1 ha 38 a 84 ca	Pour 1° graisses et fumures, 2° résiliation immédiate . . . . .
	B	343	15 a 64 ca	
	B	365	35 a 33 ca	
	E	946	51 a 13 ca	
	B	367		
M. Camille Declercq, 45, rue Paul Doumer, Loos.	B	363	30 a 89 ca	Pour graisses et fumures. . . . .
	B	371 bp	1 ha 48 a 96 ca	
Veuve Emile Duthoit, 4, Chemin vert, Loos.	B	352	25 a 70 ca	Pour 1° graisses et fumures 2° résiliation immédiate . . . . .
	B	354	31 a 58 ca	
M. Jérôme Itsweire, 7, rue de Loos, Lille.	E	945	76 a 11 ca	Pour 1° graisses et fumures, 2° résiliation immédiate . . . . .
	B	366	2 ha 57 a 85 ca	
	E	964	2 ha 57 a 12 ca	
	B	240	54 a 22 ca	
	B	244	4 a 31 ca	

Il a été convenu en outre que M. Itsweire sera exonéré du paiement des fermages pour la période du premier Octobre 1932 au trente Septembre 1934.

Noms et adresse des locataires	Cadastré		Surface des parcelles	Indemnités
	Section	Numéros		
M. Blervacq, 78, rue de l'Épinette, Loos.	B	245	11 a 26 ca	Pour 1 <sup>e</sup> graisses et fumures 2 <sup>e</sup> résiliation im- médiate . . . . . 556 60
M. Turpin, rue Fai- dherbe, Loos.	B	351	1 ha 65 a 50 ca	Pour 1 <sup>e</sup> graisses et fumures 2 <sup>e</sup> résiliation im- médiate . . . . . 11.354 50
M. Degroote, 44, rue de l'Égalité, Loos.	B	355	72 a 45 ca	Pour 1 <sup>e</sup> graisses et fumures 2 <sup>e</sup> résiliation im- médiate . . . . . 3.651 20
M. Levas, 19, rue Notre Dame de Grâce, Lille.	B	364	81 a 71 ca	Pour graisses et fumures . . . . . 3.268 40
M. Achille François, 309, rue du Faubourg des Postes, Lille.	B	367	42 a 92 ca	Pour graisses et fumures . . . . . 100 »
M. Békaert-Sabbe, Ferme d'Ennequin, Loos.	B	362	1 ha 57 a 51 ca	Pour 1 <sup>e</sup> graisses et fumures 2 <sup>e</sup> résiliation im- médiate . . . . . 10.100 »
M. Pierre Temmerman rue de l'Épinette, Loos.	B	367 p	47 a 23 ca	Pour 1 <sup>e</sup> graisses et fumures 2 <sup>e</sup> résiliation im- médiate . . . . . 2.266 »
			TOTAL . . . . .	104.431 30

Les intéressés ayant agréé ces propositions, nous vous demandons de nous autoriser à leur en régler le montant.

La dépense sera prélevée sur l'article 102 du Budget Supplémentaire de 1934.

Au cas où le paiement n'aurait pu avoir lieu avant le Premier Janvier 1935, les intérêts au taux légal courraient à partir de cette date.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4012

MESSIEURS,

Programme des  
Grands Travaux

Cité Hospitalière

Règlement  
d'indemnité

Au début du mois d'août, l'entrepreneur chargé de la construction d'un égout, Chemin de Bargues, pour l'évacuation des eaux provenant de la Cité Hospitalière, a dû empiéter sur le terrain encore occupé régulièrement par M. Itsweire, cultivateur à Lille, 5, rue de Loos, et arracher les betteraves qui s'y trouvaient. Par ailleurs, à cette même époque, la Ville a fait remblayer les carrières situées dans le sous-sol de cette parcelle. Pour effectuer ce travail, les ouvriers se sont trouvés dans l'obligation de traverser le champ. De ce fait, la culture de betteraves fut détruite sur une étendue de 2.751 mètres carrés.

M. Itsweire a estimé avoir ainsi perdu une récolte de 9.300 kgs de betteraves et a sollicité le paiement d'une indemnité.

Après examen, nous avons cru équitable de fixer à 1.550 francs le préjudice subi par M. Itsweire soit :

1° betteraves : 9.300 kgs à 150 frs la tonne ..... 1.395 frs.

2° verts de betteraves 50 frs les 8 a. 86 ca. .... 155 frs.

M. Itsweire nous ayant donné son accord sur ce chiffre, nous vous proposons de décider le règlement de la somme de 1.550 francs qui sera prélevée sur les crédits d'emprunts destinés à la construction de la Cité Hospitalière.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'état d'avancement des travaux de construction de l'Ecole maternelle Jean Aicard permettant d'envisager l'installation du chauffage central, nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre Deuxième Commission, le cahier des charges dressé en vue de la mise en adjudication de ces travaux.

*Adopté.*

N° 4013

—  
*Programme des  
Grands Travaux*

—  
*Ecole maternelle  
Jean Aicard*

—  
*Dirième lot*

—  
*Chauffage central*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'état d'avancement des travaux de construction de l'Ecole maternelle Jean Aicard permettant d'envisager la mise en œuvre des installations électriques, nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre Deuxième Commission, le cahier des charges dressé en vue de la mise en adjudication de ces travaux.

*Adopté.*

N° 4014

—  
*Programme des  
Grands Travaux*

—  
*Ecole maternelle  
Jean Aicard*

—  
*Douzième lot*

—  
*Installations  
électriques*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4015

MESSIEURS,

Programme des  
Grands Travaux

Agrandissement  
des Ecoles  
Renan-Turgot

Treizième lot

Installations  
électriques

I. Réception  
définitive

II. Décompte  
définitif

Le 11 Décembre 1934, une Commission — composée de MM. Domsin, adjoint au maire; Bour et Peeters, conseillers municipaux; Cochez, directeur des Travaux — s'est transportée aux Ecoles Renan-Turgot afin d'examiner et vérifier les travaux d'installations électriques exécutés par la Société de Construction de Lignes et d'Appareillage Electriques.

La Commission a estimé que ces travaux pouvaient être reçus définitivement.

Nous vous demandons en conséquence, d'accord avec votre Deuxième Commission, de vouloir bien : 1° approuver le procès-verbal de réception définitive et le décompte définitif des travaux s'élevant à 22.599 francs montant de l'adjudication ; 2° décider que la dépense sera prélevée sur les crédits affectés à l'agrandissement des Ecoles Turgot et Renan.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4016

MESSIEURS,

Programme des  
Grands Travaux

Ecoles  
Renan-Turgot

Remploi  
des subventions  
1° de l'Etat  
2° du Département

Crédit

Les constructions scolaires prévues dans le Programme des Grands Travaux agréé en séance du Conseil Municipal le 27 Février 1934 se poursuivent.

En ce qui concerne les Ecoles Renan-Turgot, nous avons sollicité de l'Etat et du Département un acompte sur leur participation.

M. le Receveur Municipal nous informe avoir reçu de l'Etat et du Département, relativement aux constructions précitées : 1° 488.940 francs ; 2° 25.400 francs.

En vue de l'emploi de ces subventions, nous vous prions de décider l'ouverture de crédits additionnels correspondants qui figureront dans nos comptes sous les rubriques ci-contre :

1° Agrandissement du Groupe Scolaire du Faubourg des Postes : Ecoles Renan et Turgot. Remploi de la subvention de l'Etat : 488.940 francs ;

2° Agrandissement du Groupe Scolaire du Faubourg des Postes : Ecoles Renan et Turgot. Remploi de la subvention du Département : 25.400 francs.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les constructions scolaires prévues au Programme des Grands Travaux agréé en séance du Conseil Municipal le 27 Février 1934 sont en cours d'exécution.

En ce qui concerne l'Ecole maternelle Jules Simon, nous avons sollicité de l'Etat et du Département un acompte sur le montant de leur subvention.

M. le Receveur Municipal nous informe avoir reçu de l'Etat et du Département, relativement aux constructions précitées : 1° 559.170 francs ; 2° 40.360 francs.

En vue de l'emploi de ces subventions, nous vous prions de décider l'ouverture de crédits additionnels correspondants à inscrire dans nos comptes sous le libellé ci-après :

1° Reconstruction de l'Ecole maternelle Jules Simon. Remploi de la subvention de l'Etat : 559.170 francs ;

2° Reconstruction de l'Ecole maternelle Jules Simon. Remploi de la subvention du Département : 40.360 francs.

*Adopté.*

N° 4017

—  
*Programme des  
Grands Travaux*

—  
*Reconstruction  
de l'école  
maternelle  
Jules Simon*

—  
*Remploi  
des subventions  
de l'Etat  
et du Département*

—  
*Crédit*  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 5 Septembre 1934, une Commission — composée de MM. Dompsin, adjoint au Maire; Bour et Peeters, conseillers municipaux; Cochez, Directeur des Travaux — s'est transportée dans l'Aile du Beffroi afin d'examiner et de vérifier les travaux d'installations électriques exécutés par la Société de Construction de Lignes et d'Appareillage Electriques.

La Commission a estimé que ces travaux pouvaient être reçus définitivement.

Nous vous demandons en conséquence, d'accord avec votre Deuxième Commission, de vouloir bien : 1° approuver : a) le procès-verbal de réception définitive ; b) le décompte définitif des travaux s'élevant à 139.956 francs, montant de l'adjudication ; 2° décider que la dépense sera prélevée sur les crédits affectés à la construction de l'Hôtel de Ville.

*Adopté.*

N° 4018

—  
*Programme des  
Grands Travaux*

—  
*Hôtel de Ville*

—  
*Aile du Beffroi*

—  
*Quatorzième lot*

—  
*Installations  
électriques*

—  
*I. Réception  
définitive*

—  
*II. Décompte  
définitif*  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4019

MESSIEURS,

Programme des  
Grands Travaux

Hôtel de Ville

Aile du Beffroi

Dix-huitième lot  
Ferrermerie

I. Décompte  
définitif

II. Réception  
définitive

Le 2 Octobre 1934, une Commission — composée de MM. Domsin, adjoint au Maire; Bour et Peeters, conseillers municipaux; Dubuisson, architecte D.P.L.G.; Paul Cochez, directeur des Travaux Municipaux — s'est réunie à l'Hôtel de Ville à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux désignés ci-après :

Désignation	Montant de l'adjudication	Montant du décompte
Hôtel de Ville. — Aile du Beffroi. — 18 <sup>m</sup> lot Ferronnerie . . . . .	24 560 francs	24.560 francs

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux conditions du cahier des charges et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'approuver le décompte définitif tel qu'il est établi et d'homologuer le procès-verbal de réception définitive.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4020

MESSIEURS,

Programme des  
Grands Travaux

Hôtel de Ville

Horloge du Beffroi

I. Réception  
définitive

II. Décompte  
définitif

Le 13 Novembre 1934, une Commission — comprenant MM. Domsin, adjoint au Maire, Bataille et Bour, conseillers municipaux; Dubuisson, architecte D.P.L.G.; Cochez, directeur des Travaux Municipaux — s'est réunie à l'Hôtel de Ville à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux ayant fait l'objet du lot désigné ci-après :

N° du lot	Désignation	Montant de l'adjudication	Montant du décompte
5	Installation au Beffroi d'une horloge à quatre cadrans . . . . .	151 830 frs	153.350 frs

L'augmentation de dépense de 1.520 francs résulte de l'installation d'un régulateur électrique.

Le délai de garantie étant expiré et l'installation se trouvant en bon état d'entretien, la Commission a décidé de prononcer la réception définitive des travaux.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver le décompte général et définitif tel qu'il est présenté.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 15 Décembre 1934, une Commission — composée de MM. Domsin, adjoint au Maire; Bour et Peeters, conseillers municipaux; Cochez, Directeur des Travaux; Mollet, architecte — s'est rendue au Palais des Beaux-Arts pour examiner les travaux d'installation du chauffage central et de la ventilation exécutés par la Société Anonyme des Etablissements Grouvelle-Arquembourg.

La Commission a constaté que ces travaux satisfont aux conditions du cahier des charges et qu'ils peuvent être reçus définitivement.

En conséquence, nous soumettons à votre agrément, d'accord avec votre Deuxième Commission, le procès-verbal de cette réception définitive.

Nous vous demandons pareillement de vouloir bien : 1° approuver le décompte définitif des travaux s'élevant à 254.500 francs, montant de l'adjudication ; 2° décider que la dépense sera prélevée sur les crédits affectés à la construction de galeries et à la couverture de la cour intérieure du Palais des Beaux-Arts.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les travaux de vitrerie effectués au Palais des Beaux-Arts comportent la fourniture d'une surface importante de verre double. Or les prix déterminés d'après la série de prix du Bâtiment ayant servi de base à l'adjudication ont entraîné une majoration de dépense d'environ 15.000 francs.

N° 4021

—  
*Programme des  
Grands Travaux*

—  
*Palais  
des Beaux-Arts*

—  
*Construction  
de galeries*

—  
*Couverture  
de la cour  
intérieure*

—  
*Quatorzième lot  
Chauffage central  
et ventilation*

—  
*Réception  
définitive*

N° 4022

—  
*Programme des  
Grands Travaux*

—  
*Palais  
des Beaux-Arts*

—  
*Peinture  
et vitrerie*

—  
*Dépenses*

—  
*Modification*

La situation du neuvième lot — Peinture et vitrerie — se présente dès lors comme suit :

Devis	Dépenses autorisées	Majoration	Total
208.417 11	120.343 08	15.000 »	135.343 08

Cette majoration de dépense a été prévue dans les demandes de crédits concernant l'agrandissement du Palais des Beaux-Arts.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de porter de 120.343 frs 08 à 135.343 frs 08 le montant des dépenses autorisées du neuvième lot.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4023  
 —  
 Programme des  
 Grands Travaux  
 —  
 Palais des  
 Beaux-Arts  
 —  
 Installation de  
 glaces-miroirs  
 —  
 Marché  
 —

Dans la Galerie des Céramiques du Palais des Beaux-Arts, il existe cinq baies vitrées qui autrefois permettaient de prendre jour sur la Cour Intérieure devenue le Hall de la Sculpture.

Pour des raisons d'esthétique ces baies vitrées, qui n'ont plus aucune utilité, ne peuvent être maintenues dans leur état actuel.

Après un examen sur place par votre Deuxième Commission, à laquelle s'étaient joints le Conservateur Général des Musées du Palais des Beaux-Arts et l'Architecte, il a été reconnu qu'une solution satisfaisante consisterait à y placer des glaces-miroirs.

Dans ce but des propositions ont été demandées à cinq maisons spécialisées. Deux d'entre elles ont remis les offres ci-après :

MM. Béthencourt, 159, rue du Molinel .....	12.600 frs
Marcel Ghis, 15, rue d'Holbach .....	15.000 frs

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de décider que les travaux seront confiés à la Maison ayant consenti les prix les plus avantageux pour la Ville et de nous autoriser par suite à passer avec M. Béthencourt le marché que nous vous soumettons.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour l'agrandissement du Palais des Beaux-Arts.

*Adopté.*



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 13 Novembre 1934, une Commission — composée de MM. Dompson, adjoint au Maire; Bour et Peeters, conseillers municipaux; Alleman, Architecte D.P.L.G.; Cochez, Directeur des Travaux Municipaux — s'est transportée avenue du Peuple Belge à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux d'aménagement d'un square devant le Palais de Justice, premier lot : exécution des travaux, fourniture de pierre dure et installations électriques et d'eau exceptées.

La Commission a constaté que les travaux ont été exécutés conformément aux prescriptions du cahier des charges et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

Le décompte général et définitif s'élève à la somme de 445.583 frs 51 se répartissant comme suit :

1° Montant de l'adjudication .....	388.358 33
2° Dépenses supplémentaires résultant :	
a) de l'exécution de fondations plus importantes que celles prévues au forfait,	
b) du renforcement des fondations des bordures et trottoirs,	
c) de la construction de dix puisards et de quatre bouches d'égout supplémentaires,	
d) de l'exécution des travaux de préparation des pelouses et des allées, de la fourniture et de la pose des bordures de jardins	
Ensemble .....	57.225 18

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de réception définitive et d'approuver le décompte général et définitif tel qu'il est présenté.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous présentons l'état des redevances dues par les propriétaires des immeubles situés place de Béthune n° 19, rue Nicolas Leblanc n° 1, rue Gauthier de Châtillon n° 2, rue Faidherbe.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons d'admettre en recette la somme de 10.638 frs 40, montant de cet état.

*Adopté.*

N° 4024

—  
*Programme des Grands Travaux*  
—  
*Aménagement de l'ancien quai de la Basse-Deûle*  
—  
*Square devant le Palais de Justice*  
—  
*Premier lot*  
—  
*Réception définitive*  
—

N° 4025

—  
*Programme des Grands Travaux*  
—  
*Reconstruction de trottoirs*  
—  
*Participation des propriétaires*  
—

TRAVAUX DE DALLAGE EXECUTES : *Place de Béthune — Rue Nicolas Leblanc — Rue Gauthier de Châtillon — Rues Faidherbe et des Ponts de Comines.*

*Participation des propriétaires à la dépense*

Immeubles	Nom et adresse des propriétaires	Surface	Prix	Montant de la participation
19	PLACE DE BÉTHUNE. M. Carlier, gérant, 56, rue Jacquemars-Giélée, Lille . . . . .	40 92	17 50	716 10
1	RUE NICOLAS LEBLANC.	30 00	31 50	945 00
2	RUE GAUTHIER-DE-CHATILLON. Brasserie Masse-Meurisse, 114, rue de la Barre, Lille.	30 25	31 50	952 90
36	RUE FAIDHERBE. — Participation sur 5 m. de largeur. avec retour, 30, rue des Ponts-de-Comines. M. Gras, 32, rue des Ponts-de-Comines, Lille	47 20	17 50	826 00
38	» » » »	27 57	17 50	482 50
40-42	» » » »	17 44	17 50	305 20
44	M. Vergely-Claye, 44, rue Faidherbe, Lille	19 60	17 50	343 00
46 48	» » » »	31 35	17 50	548 65
50-52	M. Lehembre, 11 bis, rue Ampère, Paris.	32 73	17 50	572 80
54-56	» » » »	31 00	17 50	542 50
58	M. E. Delecroix, 22, rue de Lannoy, Lille	49 64	17 50	868 70
43	MM. Thénot et Spriet, 43, rue Faidherbe, Lille . . . . .	83 00	17 50	1 452 50
45	M. Huet, 93, Route de Ruffec, Le Blanc, Indre. . . . .	44 50	17 50	778 75
49	» » » »	17 66	17 50	309 05
59	M. Peage, 7, rue Malus, Lille . . . . .	30 50	17 50	533 75
61-63	M. Delerue, 13, rue des Bouchers, Lille . . . . .	26 34	17 50	461 00
			TOTAL. . . . .	10.638 40

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 4026

Programme des  
Grands Travaux

Reconstruction  
des trottoirs  
rue

Léon-Gambetta

Participation  
des propriétaires

MESSIEURS,

Nous vous présentons l'état des redevances dues par les propriétaires des immeubles situés rue Léon Gambetta, à titre de participation dans la reconstruction de leur trottoir.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons d'admettre en recette la somme de 33.929 frs 75, montant du susdit état.

*Adopté.*

**TRAVAUX DE DALLAGE ET REFECTION**

rue Léon Gambetta

*Participation des propriétaires à la dépense*

Immeubles	NOM ET ADRESSE DES PROPRIETAIRES	Surface	Prix	Montant de la Participation
1 bis	Bruynooghe E., 1 bis, rue Léon Gambetta	17.42	17.50	304 85
3	Noblée, 3, rue Léon Gambetta.....	16.08	17.50	281 40
5	Payen, 5, avenue About, Malo-les-Bains	16.24	17.50	284 20
15	Fatou, 15, rue Léon Gambetta.....	8.20	17.50	143 50
15 bis	Leleu R., 15 bis, rue Léon Gambetta...	15.66	17.50	274 05
17	Clément R., 17, rue Léon Gambetta....	13.88	5.00	69 40
19	Coustenoble H., 19, rue Léon Gambetta.	13.06	17.50	228 55
23	Demeulemesster et Mathieu, 23, rue Léon Gambetta .....	23.38	17.50	409 15
25	Deblaire, 25, rue Léon Gambetta.....	13.11	17.50	229 45
29	Duprez E., 29, rue Léon Gambetta.....	15.84	17.50	277 20
31	Patin frères, 31, rue Léon Gambetta....	7.28	17.50	127 40
53 bis	P. Leleu, 53 bis, rue Léon Gambetta....	18.11	17.50	316 95
55	A. Marchandier, 55, rue Léon Gambetta.	17.23	17.50	301 55
59	Blay Maurice, 59, rue Léon Gambetta..	17.34	17.50	303 45
61	Mme Loiseau, 61, rue Léon Gambetta..	20.16	17.50	352 80
63	Fréteur A., 35, rue de Lille, St-André....	17.17	17.50	300 50
65	Mme Vve F. Grumeau, 65, rue Léon- Gambetta .....	26.50	17.50	463 75
75	Delebarre, 75, rue Léon Gambetta.....	17.17	17.50	300 50
79 bis	Wochspress, 79 bis, rue Léon Gambetta.	16.74	17.50	292 95
79 ter	Tétart, 79 ter, rue Léon Gambetta.....	12.11	17.50	211 95
81	Ets Couzineau, 81, rue Léon Gambetta..	25.62	17.50	448 35
83	H. Pouchain, 83, rue Léon Gambetta...	15.00	17.50	262 50
85	Vaillant-Pollet, 171, rue Solférino, Lille.	8.99	17.50	157 35
87	Damien, 87, rue Léon Gambetta.....	13.85	17.50	242 40
91	Payelle, 91, rue Léon Gambetta.....	13.75	17.50	240 65
95	Sté « Au Chic Féminin », 95, rue Léon Gambetta .....	13.70	17.50	239 75
97	Lacote, 97, rue Léon Gambetta.....	20.26	17.50	354 55
97 bis	Vilain, 28, rue du Maire André, Lille..	8.91	17.50	155 95
99	Diérick, 99, rue Léon Gambetta .....	20.88	17.50	365 40
101	Mme Vve Diérick, 147, rue Léon Gam- betta .....	20.00	17.50	350 »
103-105	E. Legrain, 103, rue Léon Gambetta ....	34.54	17.50	604 45
107	Société Brasseries Motte-Cordonnier, 49, boulevard de la Liberté, Lille .....	29.82	17.50	521 85
109	Deroubaix, 109, rue Léon Gambetta ....	19.00	17.50	332 50
111	Coquelle, 165, rue des Stations, Lille ....	14.78	17.50	258 65
113	Taelman, 113, rue Léon Gambetta, Lille	13.20	17.50	231 »
113 bis	Mme Vve Thiriez-Delplace, 113 bis, rue Léon Gambetta .....	16.32	17.50	285 60

Immeubles	NOM ET ADRESSE DES PROPRIETAIRES	Surface	Prix	Montant de la Participation
115	A. Belynck, 115, rue Léon Gambetta ..	12.82	17.50	224 35
123	M. Leleu, 125, rue Léon Gambetta .....	10.71	17.50	187 45
127	A. Bonnaire, 127, rue Léon Gambetta...	12.83	5.00	64 15
129	Mlles Schepens, 129, rue Léon Gambetta	12.69	5.00	63 45
131	A. Ambier, 131, rue Léon Gambetta ....	7.00	5.00	35 »
133	Decraemer, 141, rue Léon Gambetta ....	6.31	17.50	110 45
141	Decraemer, 141, rue Léon Gambetta ....	11.76	17.50	205 80
135	A. Grattepanche, 4, rue Léon Gambetta	11.38	17.50	199 15
143	G. Adams, 143, rue Léon Gambetta .....	9.15	17.50	160 15
149	Mme Cattoen, 149, rue Léon Gambetta ..	8.74	5.00	43 70
183 bis	A. Berte, 183 bis, rue Léon Gambetta ....	8.08	17.50	141 40
185	P. Boudois, 185, rue Léon Gambetta ....	11.20	17.50	196 »
197	Société Noris, 197, rue Léon Gambetta ..	19.59	17.50	342 85
199	A. Grimonprez, 199, rue Léon Gambetta	7.44	17.50	130 20
203	Desprez, Receveur des Postes, Marquette	7.21	17.50	126 20
217	A. Vandevyvere, 48, rue Saint-Sauveur, Lille .....	6.64	17.50	116 20
217 bis	Behagle, 22, rue Gambetta, Loos .....	5.61	17.50	98 20
219	Behagle, 22, rue Gambetta, Loos .....	5.89	17.50	103 10
221	Mme Vve Verhaeghe, 43, rue des Ponts de Comines, Lille .....	5.15	17.50	90 15
223	E. Fay, 223, rue Léon Gambetta .....	4.93	17.50	86 30
225-227	Delannoy, 227, rue Léon Gambetta .....	8.28	17.50	144 90
229	Masson, 229, rue Léon Gambetta .....	9.80	17.50	171 50
231	E. Martel, 231, rue Léon Gambetta .....	7.50	17.50	131 25
233	M. Vanhouwe, 233, rue Léon Gambetta ..	13.67	17.50	239 25
233 bis	J. Leclercq, 233 bis, rue Léon Gambetta	8.19	17.50	143 35
235	Devos-Mourette, 235, rue Léon Gambetta	8.23	17.50	144 »
243	Maes Frères, 65, rue de la Louvière, Lille	39.30	17.50	687 75
245	Crédit du Nord — Service « Bâtiments Matériel » à Lille .....	57.36	17.50	1.003 80
249	M. Pouille, 249, rue Léon Gambetta .....	7.66	17.50	134 05
255	M. Beck, 255, rue Léon Gambetta .....	12.66	17.50	221 55
259	L. Vandemerghel, 259, rue Léon Gam- betta .....	15.91	17.50	278 45
273	Brismoutier, 273, rue Léon Gambetta ...	12.00	17.50	210 »
275	Bernard, 275, rue Léon Gambetta .....	9.82	17.50	171 85
277	Blaevoet, 277, rue Léon Gambetta .....	13.50	17.50	236 25
279	H. Majorboucq, 283, rue Léon Gambetta	11.53	17.50	201 80
283	H. Majorboucq, 283, rue Léon Gambetta	37.79	17.50	661 35
4	Société Epicerie Dufaux, 199, rue Solfé- rino, Lille .....	22.07	17.50	386 25
6	Desbouvry E., 6, rue Léon Gambetta ....	18.38	17.50	321 65
8	Maniglier, 8, rue Léon Gambetta .....	19.92	17.50	348 60
10	Mme G. Watteny-Lebbe, 20 bis, place de Béthune, Lille .....	19.90	17.50	348 25
16	Borrewater, 16, rue Léon Gambetta ....	16.83	17.50	294 55
20	Charlet, 14, rue de La Bassée, Lille ....	16.50	5.00	82 50
44	Dewailly, 44, rue Léon Gambetta .....	16.04	17.50	280 70
44 bis	Clot, 26, rue Grande-Chaussée, Lille ....	10.86	17.50	190 05
46	Carette, 46, rue Léon Gambetta .....	15.10	17.50	264 25
50-52	R. Mullet, 50, rue Léon Gambetta .....	34.50	17.50	603 75

Immeubles	NOM ET ADRESSE DES PROPRIETAIRES	Surface	Prix	Montant de la Participation
54-56	Devred-Masquelier, 54, rue Léon Gambetta .....	33.72	5.00	168 60
58	Delarivière, 8, rue des Pyramides, Lille..	22.58	17.50	395 15
66	Sergrain, 24, rue Poissonnière, Lorient (Morbihan) .....	20.57	17.50	360 »
68	Sergrain, 24, rue Poissonnière, Lorient (Morbihan) .....	23.40	17.50	409 50
70	Delaruwière, 70, rue Léon Gambetta....	13.26	17.50	232 05
76	Marga-Rey, 76, rue Léon Gambetta ....	15.12	8.75	132 30
76	Théodore, 197, rue Solférino, Lille.....	15.12	8.75	132 30
80	Delannoy, 210, rue Nationale, Lille.....	13.78	17.50	241 15
82	Delannoy, 210, rue Nationale, Lille.....	14.92	17.50	261 10
94	Liévin, 94, rue Léon Gambetta.....	15.35	17.50	268 65
96	Société Epicerie Dufaux, 199, rue Solfé- rino, Lille .....	14.44	17.50	252 70
98	Tassard, 98, rue Léon Gambetta .....	27.77	5.00	138 85
104	L. Convain, 225, boulevard de la Liberté, Lille .....	13.65	17.50	238 90
106	Maison « La Coquette », 106, rue Léon Gambetta .....	5.27	17.50	92 25
106 bis	Ghys, 106 bis, rue Léon Gambetta.....	6.63	17.50	116 05
108-110	Vancran, 108, rue Léon Gambetta.....	22.13	17.50	387 30
112	H. Devred, 112, rue Léon Gambetta.....	20.00	17.50	350 »
118	Aunocque R., 118, rue Léon Gambetta..	5.67	17.50	99 25
120-122	Roumieux Frères, 120, rue Léon Gam- betta .....	20.13	17.50	352 30
128-128 <sup>bis</sup> -130	Gorlier, 128, rue Léon Gambetta.....	19.47	17.50	340 75
132	Vasseur A., 132, rue Léon Gambetta....	11.91	17.50	208 45
136	Valle, 48, rue Princesse, Lille.....	16.87	5.00	84 35
138-140	Hazebroucq, 138, rue Léon Gambetta...	15.21	17.50	266 20
158	Mme Thellier, à Raismes (Recevoir aux « Docks du Nord », 158, rue Léon Gambetta .....	8.14	17.50	142 45
160	Beuscart, 160, rue Léon Gambetta .....	13.48	17.50	235 90
164	Paul Lahou, 40, rue Ratisbonne, Lille..	23.00	17.50	402 50
166	Paul Lahou, 40, rue Ratisbonne, Lille..	9.21	17.50	161 20
174	Mme Duvet, 174, rue Léon Gambetta...	6.50	17.50	113 75
176	Mme Duvet, 174, rue Léon Gambetta...	9.04	17.50	158 20
180	Lévy, 180, rue Léon Gambetta.....	11.96	17.50	209 30
182	G. Leclercq, 65, rue Jean-Sans-Peur, Lille	8.49	17.50	148 60
184	G. Leclercq, 65, rue Jean-Sans-Peur, Lille	7.87	17.50	137 75
186	G. Leclercq, 65, rue Jean-Sans-Peur, Lille	6.83	17.50	119 55
192-192 bis	Société « La Wazemmoise », 289, rue Léon Gambetta, Lille .....	36.65	17.50	641 40
196	J. Olivier, 43, rue de la Monnaie, Lille..	10.54	17.50	184 45
198	Ets Clément, 198, rue Léon Gambetta..	12.12	17.50	212 10
200	Brasseries J. Vandame, 14, rue Tenre- monde, Lille .....	16.44	17.50	287 70
204	Ringo, 204, rue Léon Gambetta.....	25.06	17.50	438 55
206	M. Debeir, par M. Ackaert, 206, rue Léon Gambetta .....	8.42	17.50	147 35
208-210	B. Cense, 210, rue Léon Gambetta.....	16.34	17.50	285 95

Immeubles	NOM ET ADRESSE DES PROPRIETAIRES	Surface	Prix	Montant de la Participation
226	Mme Syssau, 226, rue Léon Gambetta..	7.00	17.50	122 50
226 bis	Pigache, 226 bis, rue Léon Gambetta....	7.00	17.50	122 50
228	Mme Damblin, 228, rue Léon Gambetta	13.30	17.50	232 75
230	J. Dupuis, 230 rue Léon Gambetta.....	11.27	17.50	197 25
234	Mlle Tellier, 234, rue Léon Gambetta....	9.90	17.50	173 25
238	A. Saison, 238, rue Léon Gambetta.....	8.68	17.50	151 90
240	J. Olivier, 43, rue de la Monnaie Lille..	11.21	17.50	196 20
242	A. Tavernier, 242, rue Léon Gambetta..	14.73	17.50	257 80
250	A. Brame, 11, rue Durnerin, Lille.....	9.03	17.50	158 05
252	Brasserie du Pélican, 2, rue Delphin- Petit, Lille .....	14.24	17.50	249 20
254	Brasseries Motte-Cordonnier, 49, boule- vard de la Liberté, Lille.....	16.55	17.50	289 65
256	H. Convain, 28, rue Royale, Lille.....	11.88	17.50	207 90
258	A. Brame, 258, rue Léon Gambetta.....	11.71	17.50	204 95
266	L. Dehaussy, 266, rue Léon Gambetta...	12.52	17.50	219 10
268	G. Bassement, à Fretin.....	15.43	17.50	270 »
270	Taccoen, 270, rue Léon Gambetta. Lille.	9.80	17.50	171 50
			Total.....	33.929 75

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4027

*Classes  
provisoires,  
Faubourg  
d'Arras*

*Clôture en  
béton armé*

*Marché*

Il était indispensable de clôturer les classes provisoires érigées Faubourg d'Arras par une cloison en béton armé de 130 mètres de longueur environ sur 2 mètres 50 de hauteur.

Six maisons consultées nous ont fait connaître leurs prix et conditions.

Après examen, nous vous proposons, d'accord avec votre Deuxième Commission, 1° de confier les travaux à M. Ernest Leroy dont les conditions sont les plus avantageuses pour la Ville ; 2° d'approuver le marché de gré à gré à passer avec cette maison, évalué à 7.500 frs environ ; 3° de nous autoriser à imputer la dépense sur le crédit ouvert pour la construction des classes provisoires du Faubourg d'Arras.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 11 Juillet 1934, une Commission — composée de MM. Domsin, adjoint au maire ; Bour et Peeters, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des Travaux Municipaux — s'est rendue à la Caserne Bouvines pour examiner et vérifier les travaux d'installation électrique exécutés par la Société d'Installation de Lumière et de Force Electriques.

La Commission a reconnu que ces travaux pouvaient être reçus définitivement.

En conséquence nous vous demandons, d'accord avec votre Deuxième Commission, de vouloir bien approuver le procès-verbal de cette réception définitive.

*Adopté.*

N° 4028

—  
*Electrification  
des Casernes  
de  
Sapeurs-Pompiers*

—  
*Caserne  
Bouvines*

—  
*Réception  
définitive*  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 3 Octobre 1934, une Commission — composée de MM. Domsin, adjoint au maire ; Bour et Peeters, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des Travaux Municipaux — s'est rendue à la Caserne Malus pour examiner et vérifier les travaux d'installation électrique exécutés par la Société d'Installation de Lumière et de Force Electriques.

La Commission a reconnu que ces travaux pouvaient être reçus définitivement.

En conséquence nous vous demandons, d'accord avec votre Deuxième Commission, de bien vouloir approuver le procès-verbal de cette réception définitive.

*Adopté.*

N° 4029

—  
*Electrification  
des Casernes  
de  
Sapeurs-Pompiers*

—  
*Caserne Malus*

—  
*Réception  
définitive*  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Il est indispensable d'effectuer des travaux de grosses réparations à l'église Saint-Michel.

Les toitures, ainsi que les chéneaux en zinc, sont en effet dans un tel état que leur réfection s'impose d'urgence.

N° 4030

—  
*Eglise St-Michel*

—  
*Réfection de  
toitures et des  
chéneaux*  
—

La dépense à engager suivant devis s'élève à 120.662 frs sur lesquels nous avons obtenu du Culte une participation de 48.000 frs.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons : 1° d'approuver le projet présenté ; 2° de décider : a) que les travaux seront confiés aux entrepreneurs de l'entretien aux conditions de leur adjudication ; b) que la dépense sera imputée sur le crédit désaffecté de 650.000 frs prévu au Chapitre des Dépenses Extraordinaires du Budget Primitif de 1933 et reporté à l'article 56 du Budget Supplémentaire de 1934 intitulé « Ecoles — Travaux de grosses réparations et d'appropriation » ; 3° d'inscrire en recettes au Budget Supplémentaire de 1934 — Section des Autorisations Spéciales — une somme de 48.000 frs représentant la prise en charge du Culte dans les travaux ; 4° de décider qu'une somme de 30.000 frs devra être aussitôt versée par M. le Curé de la Paroisse Saint Michel au titre de premier acompte sur la dite participation.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le montant des travaux nécessités par la réfection de la charpente, le plafonnage et la couverture de la Chapelle des Morts, Eglise Sainte-Catherine, s'élève à la somme de quatre mille francs environ.

M. le Doyen de la Paroisse s'est engagé à participer pour la moitié, dans la dépense prévue, soit deux mille francs.

Nous vous prions, d'accord avec votre Deuxième Commission, de décider : 1° l'admission en recette de la somme de deux mille francs ; 2° l'imputation de la dépense sur le crédit d'entretien des propriétés communales ; 3° l'exécution des travaux par les entrepreneurs de l'entretien des propriétés communales aux conditions de leur adjudication.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de l'exécution des travaux d'installations électriques nécessités par la restauration et l'agrandissement des Bains Municipaux, rue Dupuytren, il a été fait appel aux offres des entrepreneurs de la Ville.

N° 4031

—  
Eglise  
Sainte-Catherine

—  
Réfection  
de charpente,  
plafonnage et  
couverture de la  
Chapelle des Morts

—  
Participation  
du Culte

N° 4032

—  
Etablissement  
de bains  
rue Dupuytren

—  
Installations  
électriques

—  
Dixième lot

—  
Marché



Trois réponses nous sont parvenues. Elles contenaient les propositions suivantes :

Etablissements Sattler .....	8.734 frs 75
Michel Coulon .....	9.000 frs
Entreprise Electrique du Nord .....	9.500 frs

Le devis des Etablissements Sattler est conforme au programme imposé et son montant est le moins élevé.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons de l'agréer et d'approuver le marché de gré à gré à passer avec cette firme.

Le montant du devis, plus une somme à valoir de 6.000 frs pour les travaux qui seraient reconnus nécessaires au cours de la restauration, soit ensemble 14.734 frs 75, seront prélevés sur les crédits affectés à la restauration et l'agrandissement des Bains Municipaux rue Dupuytren.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 22 Décembre 1934, une Commission — composée de MM. Domsin, adjoint au maire ; Bour et Peeters, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des Travaux Municipaux — s'est rendue à l'Etablissement de Bains, rue des Sarrazins, à l'effet d'examiner les travaux de réfection des installations de sonneries exécutés par M. Coulon.

La Commission a reconnu que ces travaux peuvent être reçus définitivement.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Deuxième Commission, de vouloir bien approuver : 1° le procès-verbal de cette réception définitive ; 2° le décompte définitif des travaux s'élevant à 10.360 frs, montant du marché.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Des travaux de grosses réparations extérieures à l'Institut de Chimie, rue Barthélémy Delespaul, s'avèrent indispensables.

Les toitures en ardoises et en zine, de même que les chéneaux, ne sont plus réparables. Quelques grands châssis en bois demandent à être remplacés, tandis que d'autres nécessitent de très importantes réparations. De nouvelles

N° 4033

—  
*Etablissement  
de bains rue des  
Sarrazins*

—  
*Réfection  
des installations  
de sonneries*

—  
*Réception  
définitive*

N° 4034

—  
*Institut de Chimie  
—  
Gros travaux*

charpentes doivent être reconstruites. La peinture et la vitrerie sont pareillement à réparer.

Le devis établi par nos services se chiffre à 245.000 frs.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons : 1° d'approuver le projet que nous vous présentons ; 2° de décider a) que les travaux seront confiés aux entrepreneurs de l'entretien aux conditions de leur adjudication ; b) que la dépense sera imputée sur le crédit désaffecté de 650.000 frs prévu au chapitre des Dépenses Extraordinaires du Budget Primitif de 1933 et reporté à l'article 56 du Budget Supplémentaire de 1934 intitulé : « Ecoles — Travaux de grosses réparations et d'appropriation. »

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4035  
—  
*Institut  
de Physique*  
—  
*Installations  
électriques*  
—  
*Crédit*  
—

Le crédit reporté sous le n° 121 du Budget Supplémentaire de 1934 — Institut de Physique. Réfection des Installations Electriques — s'élève à 4.000 frs.

Or il reste à payer :

1° le dixième de garantie à l'entrepreneur .....	3.341 50
2° les honoraires de M. Arquembourg, ingénieur en chef de l'Association des Industriels du Nord de la France .....	1.336 60
	4.678 10

Nous vous demandons, dès lors, d'accord avec votre Deuxième Commission, l'inscription d'un crédit de 678 frs 10 à rattacher à l'article 121 du Budget Supplémentaire de 1934.

Pour mémoire, rappelons : 1° que le crédit primitif s'élevait à 48.000 frs ; 2° que le décompte définitif des travaux, honoraires compris, était de 34.751 frs 60 ; 3° que l'Université a participé pour un sixième dans la dépense.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au cours de la présente année, deux marchés ont été passés pour l'achat du matériel nécessaire au Service de l'Éclairage Public :

1° Le premier avec la Société Anonyme des Etablissements Métallurgiques A. Durenne pour la fourniture des candélabres, lyres et lanternes électriques et s'élevant à 240.000 frs environ.

2° Le second avec la Société Holophane, pour la fourniture de réflecteurs, dont le montant est évalué approximativement à 42.000 frs.

Par suite d'un additif au programme d'électrification de 1934 — additif qui comprend une partie de la rue du Faubourg des Postes, la rue du Long Pot, y compris les abords du Mont de Terre, et le parvis Saint-Michel — le matériel à fournir en vertu de ces marchés est insuffisant pour achever entièrement les travaux d'électrification décidés.

En conséquence nous vous demandons, d'accord avec votre Deuxième Commission, de nous autoriser à augmenter le montant de ces deux marchés dans les conditions suivantes :

1° le marché de la Société Anonyme des Etablissements Métallurgiques A. Durenne atteindra environ 270.000 frs au lieu des 240.000 frs primitivement prévus ;

2° le marché de la Société Holophane passera de 42.000 frs à 55.000 frs environ.

Le complément de ces dépenses — 30.000 + 13.000 soit 43.000 frs — sera prélevé sur les disponibilités du crédit prévu pour l'extension et l'amélioration de l'éclairage des voies publiques. Article 110 du Budget Supplémentaire de 1934.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de l'exécution des travaux d'éclairage électrique prévus au programme de 1935, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de candélabres et de consoles-murales équipés avec lyres ou lanternes électriques.

Cette acquisition aura lieu par voie d'adjudication-concours entre maisons spécialistes et suivant les prescriptions insérées au cahier des charges que nous vous soumettons.

N° 4036

—  
*Eclairage de la  
Voie Publique*

—  
*Extension  
de marchés*  
—

N° 4037

—  
*Eclairage de la  
Voie Publique*

—  
*Fourniture  
de candélabres  
consoles-murales  
avec lyres ou  
lanternes  
électriques*

—  
*Adjudication*  
—

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous prions : 1° d'approuver ce cahier des charges ; 2° de décider que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour l'exécution des travaux d'éclairage relevant du programme susvisé.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4038

*Eclairage de la  
Voie Publique*

*Réparation  
de candélabres*

*Marché*

MESSIEURS,

Le marché du 7 Mars 1933, approuvé par le Conseil Municipal le 12 Avril suivant, passé avec la Compagnie Continentale du Gaz en vue des travaux de pose, de dépose et de réparations aux candélabres d'éclairage public pendant les années 1933 et 1934, arrive à expiration le 31 Décembre.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de vouloir bien nous autoriser à renouveler ce marché pour les années 1935 et 1936.

Le montant de la dépense annuelle évaluée à 30.000 frs environ sera imputé sur le crédit de l'éclairage de la voie publique.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4039

*Démolitions  
d'immeubles  
appartenant  
à la Ville*

*Admission  
en recette*

MESSIEURS,

Nous nous trouvons dans l'obligation de faire démolir divers immeubles appartenant à la Ville, soit en vue de la réalisation des nouveaux alignements, soit pour cause de vétusté, soit encore pour la sauvegarde de la sécurité publique.

Dans ce but nous avons invité les entrepreneurs de démolitions à nous faire connaître leurs prix.

Voici les propositions que nous avons retenues comme étant les plus avantageuses :

1° M. Anicet Decobert, 41, quai de l'Ouest, Lille, a offert la somme de 550 frs pour la maison provisoire sise rue Jeanne Hachette 37 ;

2° M. Georges Bridelance, 1 bis, rue du Faubourg de Roubaix, a offert la somme de 680 frs pour la maison provisoire située rue Jeanne Hachette 158 ;

3° M. Georges Bridelance, 1 bis, rue du Faubourg de Roubaix, a offert la somme de 520 frs pour la maison provisoire située rue Jeanne Hachette 91 ;

4° M. Eugène Moyon, 1, rue de la Croix Rouge à Tourcoing, a offert la somme de 13.100 frs pour l'Ecole Daguerre rue Saint-Michel ;

5° M. Anicet Decobert, 41, quai de l'Ouest, a offert la somme de 31.200 frs pour la maison sise rue de Paris 285 et 285 bis ;

6° M. Anicet Decobert, 41, quai de l'Ouest, a offert la somme de 580 frs pour la maison située rue des Etaques 54, 56 ;

7° M. Jules Sterek, 21, rue de Lannoy, a offert la somme de 750 frs pour la maison 8, rue des Sahuteaux ;

8° M. Paul Loyez, Grand'Route de Béthune à Hallennes-lez-Haubourdin, a offert la somme de 1.651 frs pour la maison située 9, rue Wicar.

9° M. Anicet Decobert, 41, quai de l'Ouest, a offert la somme de 500 frs pour les maisons situées rue Barré 5,7, 9 et 13.

10° M. Anicet Decobert, 41, quai de l'Ouest, a offert la somme de 100 frs pour la maison rue Lottin 8 bis ;

11° M. Eugène Moyon, demeurant à Tourcoing, 1, rue de la Croix Rouge, a offert la somme de 4.050 frs pour la maison rue Lottin, 15-17 ;

12° M. Anicet Decobert, 41, quai de l'Ouest, a offert la somme de 300 frs pour la maison sise rue de Cysoing, 6 ;

13° M. Anicet Decobert, 41, quai de l'Ouest, a offert la somme de 1.280 frs pour l'immeuble situé rue du Bois Saint-Sauveur, 6 ;

14° M. Robert Boone, demeurant à La Madeleine, 19, rue Félix Faure, a offert la somme de 3.400 frs pour la maison située rue de Paris, 283 ;

15° M. Anicet Decobert, demeurant quai de l'Ouest, 41, a offert la somme de 4.300 frs pour la maison située rue Saint-Sauveur, 9 ;

16° M. Camille Ramaut, demeurant à Ronchin, 2, rue Chaland, a offert la somme de 735 frs pour la maison rue des Sahuteaux, 4 ;

17° M. Anicet Decobert, demeurant 41, quai de l'Ouest, a offert la somme de 810 frs pour la maison semi-provisoire rue Jeanne Hachette, 119, la somme de 620 frs pour la maison semi-provisoire rue Jeanne Hachette, 103, et la somme de 955 frs pour la maison semi-provisoire rue Jeanne Hachette, 190 ;

18° MM. A. Vangucht et fils, demeurant 85, boulevard Montebello ont offert la somme de 700 frs pour la maison semi-provisoire située rue Jeanne Hachette, 163 ;

19° M. Anicet Decobert, demeurant 41, quai de l'Ouest, a offert la somme de 780 frs pour la maison semi-provisoire sise rue Jeanne Hachette, 150 et la somme de 825 frs pour la maison semi-provisoire située rue Jeanne Hachette, 24 ;

20° M. Anicet Decobert, demeurant 41, quai de l'Ouest, a offert la somme de 8.552 frs pour l'Ecole Jules Simon.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons d'accepter les offres qui nous sont faites et d'admettre en recette les sommes sus-indiquées.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4040  
—  
Dérasement  
de la fortification  
—  
Fourniture  
d'explosifs  
—  
Marché  
—

Les travaux de démolition des maçonneries comprises dans les lots de dérasement en régie des fortifications nécessitent l'emploi d'explosifs.

Nous utilisons actuellement l'explosif dénommé « martinite » fourni par la Société Davey Bickford et Smith, à Rouen, laquelle a un dépôt à Raches près de Douai.

Le 18 Septembre 1933, nous avons passé, avec cette Société, un marché de gré à gré à raison de 12 frs 15 le kilog de « martinite ».

Ces prix sont très avantageux par rapport à ceux du détail qui atteignent 18 et même 20 francs le kilog.

D'autre part, nous ne saurions emmagasiner de grandes quantités d'explosifs. Nous ne pouvons, en effet, être munis que d'une autorisation de troisième catégorie qui limite à cinquante kilogs la quantité d'explosifs à mettre en dépôt. Or, grâce au dépôt de Raches, nous recevons régulièrement les quantités d'explosifs dont nous avons besoin quarante-huit heures après commande.

Nous vous proposons donc, d'accord avec votre Deuxième Commission, de passer avec la Société Davey Bickford et Smith le marché que nous vous soumettons en vue de la fourniture d'explosifs « martinite » qui nous sont nécessaires pour l'exécution des lots de dérasement de la fortification actuellement en cours.

La dépense, soit 45.000 francs environ, sera imputée sur les crédits ouverts pour l'exécution en régie des travaux de dérasement de la fortification.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans votre séance du 21 Juillet 1931 vous avez approuvé le projet de convention à intervenir entre les Etablissements Christiani et Nielsen et la Ville dans le but d'assurer l'exploitation de la carrière de granit de Fermanville appartenant à la Ville.

Cette convention, signée le 15 Septembre 1931, a été approuvée, ainsi que votre délibération susvisée, par M. le Préfet du Nord le 24 Septembre 1931.

\*  
\*\*

La dite convention prévoyait en son article 4 :

« Les Etablissements Christiani et Nielsen devront fournir obligatoirement à la Ville de Lille les bordures de trottoirs qui sont nécessaires à celle-ci pour l'exécution de ses travaux de voirie. Toutefois cette obligation sera limitée à une quantité maximum annuelle de trois mille mètres linéaires de bordures sauf accord entre le concessionnaire et la Ville ».

Le même article 4 précisait les dimensions des bordures à livrer par type 30/30, 25/30 et 20/30 et leur prix au mètre linéaire.

Or, en marge de la convention, figure, à la date du 2 Novembre 1931, la mention que, pour la perception des droits d'enregistrement, le montant de la fourniture de bordures pendant la durée de la concession, soit jusqu'au 31 Décembre 1936, est évalué à 300.000 francs.

Cette évaluation a été sous-estimée. Elle correspond à peine à la livraison de 3.000 mètres de bordures de trottoirs. Or, pour la durée de la concession, en effet, il était prévu au moins 3.000 mètres de bordures à livrer par an.

\* \* \*  
\*\*

Comme la convention, pas plus que votre délibération du 21 Juillet, n'a fixé le montant total des dépenses qui résulteront de la livraison des bordures de trottoirs de 1931 à 1936, il y a lieu de déterminer ce chiffre, chose possible actuellement puisque les besoins des travaux de voirie sont connus.

Au 1<sup>er</sup> Octobre 1934 il a été livré à la Ville, depuis 1931, 16.242 m. 01 de bordures de trottoirs, dont 1.793 m. 47 du type 30/30; 7.201 m. 96 du type 25/30; 7.246 m. 58 du type 20/30, qui ont entraîné une dépense totale de 1.158.260 frs 58.

Ce chiffre de 16.242 m. 01 de bordures correspond à une livraison moyenne, par année, de 4.500 mètres environ de bordures qu'il a été nécessaire de faire fabriquer, étant donné les besoins importants de nos Services de Voirie pour l'aménagement de la fortification dérasée, notamment entre la gare

N° 4041

—  
*Carrières  
de Fermanville*

—  
*Fourniture  
de bordures  
de trottoirs par  
les Etablissements  
Christiani  
et Nielsen*

—  
*Application de la  
convention  
du 15 Septembre  
1931*

Saint-Sauveur et la rue Gustave Delory prolongée, et les travaux à exécuter dans la voirie ancienne.

A la dépense de 1.158.260 frs 58, il y a lieu d'ajouter la somme de 90.000 francs, dépense que vous avez autorisée, par votre délibération du 18 Juin 1932, pour fourniture de granit destiné aux jardins de l'avenue du Peuple Belge. Soit, au total, au 1<sup>er</sup> Octobre 1934, une dépense de 1.248.260 frs 58.

En tablant sur les chiffres qui précèdent, on peut estimer que la fourniture des bordures de trottoirs jusqu'au 31 Décembre 1936 entraînera une dépense totale approximative de 1.800.000 francs qui sera répartie chaque année, suivant les fournitures effectuées, sur les différents crédits ouverts aux Budgets pour l'exécution des travaux de voirie.

\*  
\*\*

En conséquence, nous vous prions, d'accord avec votre Deuxième Commission, de vouloir bien approuver le montant total de cette dépense résultant de l'application, jusqu'à son expiration, de la convention du 15 Septembre 1931.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les travaux de dallage d'un trottoir, rue Boilly, adjugés le 13 Septembre 1932, au profit de M. Roland Lepez, entrepreneur, 130, rue Meurein, sont terminés et ont été reçus provisoirement le 14 Septembre 1933.

Le 13 Novembre 1934 une Commission — composée de MM. Domsin, adjoint au Maire; Bour et Peeters, conseillers municipaux; Cochez, directeur des Travaux Municipaux — a reconnu que les travaux satisfont aux conditions du cahier des charges et qu'il y a lieu d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de vouloir bien : 1° homologuer le procès-verbal de cette réception ; 2° approuver le décompte général et définitif tel qu'il est établi.

La dépense, s'élevant à 18.478 frs 38, est à imputer sur le crédit inscrit à l'article n° 100 du Budget Supplémentaire de 1934.

*Adopté.*

N° 4042

—  
Dallage  
de trottoirs  
rue Boilly

—  
Réception  
définitive



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les travaux de dallage des trottoirs extérieurs de l'Ecole de plein air Désiré Verhaeghe, adjugés le 13 Septembre 1932, au profit de M. Roland Lepez, entrepreneur, 130, rue Meurein, sont terminés et ont été reçus provisoirement le 8 Août 1933.

Le 13 Novembre 1934, une Commission — composée de MM. Domsin, adjoint au Maire; Bour et Peeters, conseillers municipaux; Cochez, directeur des Travaux Municipaux — a reconnu que les travaux satisfont aux conditions du cahier des charges et qu'il y a lieu d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de vouloir bien : 1° homologuer le procès-verbal de cette réception ; 2° approuver le décompte général et définitif tel qu'il est établi.

La dépense, montant à 39.498 frs 42, est à imputer sur le crédit de 128.720 frs 10 inscrit à l'article N° 73 du Budget Supplémentaire de 1934.

*Adopté.*

N° 4043

—  
Dallage  
de trottoirs

—  
Ecole de plein air  
Désiré Verhaeghe

—  
Réception  
définitive

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération du 29 Juillet 1933, sanctionnée le 3 Octobre suivant par M. le Préfet du Nord, vous avez approuvé le décompte définitif des travaux de canalisations aux abords de la Basse-Deûle remblayée, exécutés par MM. Corneillie Frères et Cie.

Les travaux, qui sont en bon état, ont fait l'objet d'une réception définitive, le 10 Septembre 1934, par une Commission composée de MM. Jean Lévy, adjoint au Maire; Bour et Peeters, conseillers municipaux; Cochez, directeur des Travaux Municipaux.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de vouloir bien homologuer le procès-verbal de cette réception définitive.

*Adopté.*

N° 4044

—  
Canalisations  
aux abords de la  
Basse-Deûle  
remblayée

—  
Réception  
définitive

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4045

—  
Egout collecteur  
du Becquerel

—  
Décompte  
et réception  
définitifs  
des travaux

MESSIEURS,

Le projet de construction de l'égout collecteur du Becquerel dont les travaux ont été confiés à la Compagnie Auxiliaire d'Electricité et d'Entreprise, en vertu de l'adjudication du 1<sup>er</sup> Octobre 1932, approuvée le 8 Novembre suivant par M. le Préfet du Nord, s'élevait à 832.055 francs.

D'après le décompte général et définitif, le montant total des dépenses atteint 700.610 frs 11, soit une diminution de 131.444 frs 89 sur les prévisions.

Les travaux, qui sont en bon état, ont fait l'objet d'une réception définitive, le 25 Octobre 1934, par une Commission composée de MM. J. Lévy, adjoint au Maire; Bour et Peeters, conseillers municipaux; Cochez, directeur des Travaux Municipaux.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'approuver le décompte définitif précité et d'homologuer le procès-verbal de cette réception définitive.

Adopté.

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4046

—  
Egout  
rue de Jemmapes

—  
Réception  
définitive

MESSIEURS,

Par délibération du 4 Août 1934, sanctionnée le 18 Août suivant par M. le Préfet du Nord, vous avez approuvé le décompte définitif des travaux exécutés par Mme Veuve Louis Collin et fils pour la construction d'un égout rue de Jemmapes.

Les travaux, qui sont en bon état, ont fait l'objet d'une réception définitive le 10 Septembre 1934 par une Commission composée de MM. Jean Lévy, adjoint au Maire; Bour et Peeters, conseillers municipaux; Cochez, directeur des Travaux Municipaux.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de vouloir bien homologuer le procès-verbal de cette réception définitive.

Adopté.

---

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération du 29 Juillet 1933, sanctionnée le 3 Octobre suivant par M. le Préfet du Nord, vous avez approuvé le décompte définitif des travaux exécutés par Mme Veuve Collin et Fils pour la construction d'égouts rues Lamartine et Jeanne d'Arc.

Les travaux, qui sont en bon état, ont fait l'objet d'une réception définitive, le 10 Septembre 1934, par une Commission composée de MM. Jean Lévy, adjoint au Maire; Bour et Peeters, conseillers municipaux; Cochez, directeur des Travaux Municipaux.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de vouloir bien homologuer le procès-verbal de cette réception définitive.

*Adopté.*

N° 4047

—  
*Egouts  
rues Lamartine  
et Jeanne d'Arc*

—  
*Réception  
définitive*  
—

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération du 22 Juillet 1933, sanctionnée le 3 Octobre suivant par M. le Préfet du Nord, vous avez approuvé le décompte définitif des travaux exécutés par Mme Veuve Louis Collin et Fils pour la construction d'un égout collecteur rue du Faubourg d'Arras, premier lot.

Les travaux, qui sont en bon état, ont fait l'objet d'une réception définitive, le 10 Septembre 1934 par une Commission composée de MM. Jean Lévy, adjoint au Maire, Bour et Peeters, conseillers municipaux; Cochez, directeur des Travaux Municipaux.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de vouloir bien homologuer le procès-verbal de cette réception définitive.

*Adopté.*

N° 4048

—  
*Egout collecteur  
rue du  
Faubourg d'Arras*

—  
*Premier lot*  
—  
*Réception  
définitive*  
—

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 14 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par les Consorts Isaac, demeurant à Lille, 17, place aux Bleuets.

N° 4049

—  
*Lotissement rues  
Adolphe Casse,  
Alfred Isaac,  
Cabanis,  
Gutenberg et des  
Montagnards*

—  
*Avis*  
—

Ce projet tend au lotissement de terrains repris au cadastre sous les numéros 29 p et 952 p de la section D de Fives et situés en bordure des rues Adolphe Casse, Alfred Isaac, Cabanis, Gutenberg et des Montagnards.

A l'exception de la rue Alfred Isaac qui est une voie privée, toutes les rues qui bordent le lotissement sont classées dans la voirie urbaine. Elles sont en bon état de viabilité et d'assainissement sauf en ce qui concerne une partie de terrain acquise par la Ville en 1923. La délibération du Conseil Municipal du 26 Août 1923 autorisant cette acquisition stipulait qu'elle était nécessaire pour permettre la réalisation du nouvel alignement de la rue Gutenberg prévu au plan d'extension et d'embellissement de la Ville. Les parcelles bordant le terrain loti vers la rue Gutenberg sont limitées par le nouvel alignement. Le terrain acquis par la Ville et incorporé à la rue Gutenberg devra dès lors être mis en état de viabilité par les Services Municipaux. En accord avec votre Commission du Plan et votre Cinquième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet présenté, sous la réserve que les lotisseurs se conformeront d'autre part aux conditions suivantes :

1° les lotisseurs devront installer à leurs frais, rue Alfred Isaac, au droit de leur lotissement et sur une longueur d'environ 15 mètres, une double canalisations d'eau de 40 m/m ;

2° le cahier des charges de la vente imposera aux acquéreurs l'obligation de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

3° la rue Alfred Isaac et les deux autres voies ouvertes dans le lotissement pour donner accès à la Cité Casse seront par les lotisseurs mises en état de viabilité et d'assainissement dans des conditions susceptibles de permettre ultérieurement leur classement dans la voirie urbaine ;

4° les dépendances formant marteau seront adossées par paires pour assurer le maximum d'éclairage et d'aération aux pièces habitables ;

5° les constructions en bois dans les cours seront interdites afin d'éviter l'insalubrité dont elles peuvent être l'origine ou la cause.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des Villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par M. Alphonse Duquesnoy, demeurant à Lille, 19, rue Fulton.

N° 4050

Lotissement  
rue de La Bassée

Avis

Ce projet tend au lotissement d'un terrain situé en bordure de la rue de La Bassée, d'une contenance de 823 m<sup>2</sup> et repris au cadastre sous partie du n° 1158 de la Section G.

La rue de La Bassée est une voie publique en parfait état de viabilité et d'assainissement.

En accord avec votre Commission du Plan et votre Cinquième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet qui vous est soumis, étant entendu que le lotisseur se conformera par ailleurs aux prescriptions suivantes :

1° le cahier des charges de la vente imposera aux acquéreurs éventuels l'obligation de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

2° les constructions en bois seront interdites dans les cours.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des Villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par M. Jules Cocard, demeurant à Lille, rue de Douai, 60.

Ce projet tend au lotissement d'un terrain situé en bordure de la rue Jean Jaurès d'une superficie de 953 m<sup>2</sup> 77 et repris au cadastre sous les Numéros 120 à 125, 128 pie, 139, 140, 144 pie, 145 pie, 146, 147 à 154 et 157 de la section J.

La rue Jean Jaurès est une voie publique en bon état de viabilité et d'assainissement.

En accord avec votre Commission du Plan et votre Cinquième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet présenté sous la réserve que le lotisseur se conformera par ailleurs aux conditions suivantes:

1° le cahier des charges de la vente imposera aux propriétaires l'obligation de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

2° les dépendances formant marteau seront adossées par paires pour assurer le maximum d'éclairage et d'aération aux pièces habitables donnant sur cour ;

N° 4051

—  
Lotissement  
rue Jean Jaurès

—  
Avis  
—

3° les constructions en bois seront interdites dans les cours en raison de l'insalubrité dont elles peuvent être l'origine ou la cause.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4052

Lotissement  
rue Victor Renard

Avis

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des Villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par MM. Paindavoine Frères, demeurant à Lille, rue Berthelot.

Ce projet a pour objet le lotissement d'un terrain situé en bordure de la rue Victor Renard, d'une contenance d'environ 6.240 m<sup>2</sup> et repris au cadastre sous partie des N°s 211 et 212 de la Section E.

La rue Victor Renard est un chemin vicinal ordinaire possédant une chaussée pavée. Cette voie n'est pas aqueducuée, mais elle est pourvue de canalisations d'eau, de gaz et d'électricité.

En accord avec votre Commission du Plan et votre Cinquième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet déposé sous condition que les lotisseurs se conformeront par ailleurs aux prescriptions suivantes :

1° le nouvel alignement du Chemin V. O. 24, homologué le 10 Janvier 1912, devra être respecté ;

2° un aqueduc sera construit au droit du terrain à lotir, en accord avec le Service Vicinal ;

3° le cahier des charges de la vente imposera aux propriétaires l'obligation de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

4° les dépendances formant marteau seront adossées par paires ;

5° les constructions en bois seront interdites dans les cours.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les propriétaires de la voie privée dénommée rue Degland, groupés en association syndicale autorisée, ont déposé le projet d'aménagement du lotissement défectueux constitué par leur rue.

En conformité des dispositions : 1° de l'article 12, paragraphe 4, de la loi des 21 Juin 1865 et 22 Décembre 1888 sur les associations syndicales ; 2° de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension des Villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté.

En accord avec votre Commission du Plan et votre Cinquième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable sous les conditions suivantes :

1° les déclivités prévues pour la chaussée atteindront au minimum 5 m/m par mètre ;

2° les propriétaires prendront l'engagement de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété.

*Adopté.*

N° 4053

—  
*Lotissement  
défectueux  
rue Degland*

—  
*Projet  
d'aménagement*

—  
*Avis*  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les propriétaires de la voie privée dénommée rue Louis Delos ont formé le projet de se constituer en association syndicale autorisée afin de réaliser l'aménagement de leur rue en bénéficiant des avantages prévus par la loi du 15 Mars 1928 pour l'aménagement des lotissements défectueux.

En conformité des dispositions de l'article 12, paragraphe 4, de la loi des 21 Juin 1865 et 22 Décembre 1888 sur les associations syndicales d'une part, et de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des Villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté.

La rue Louis Delos se trouve en mauvais état de viabilité et d'assainissement. Elle est aqueducuée, mais sa chaussée n'est pavée que dans sa partie centrale. Les accotements présentent de nombreuses ornières dans lesquelles l'eau reste stagnante.

En conséquence, et en accord avec votre Commission du Plan et votre Cinquième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au

N° 4054

—  
*Lotissement  
défectueux  
rue Louis Delos*

—  
*Constitution  
d'une Association  
Syndicale*

—  
*Avis*  
—

projet qui vous est soumis, mais sous la réserve que l'association syndicale se conformera par ailleurs aux prescriptions ci-après :

1° des échantillons de pavés, de bordures et de sable devront être soumis à la Ville avant l'exécution des travaux ;

2° les bouches d'égout devront être raccordées à l'égout par un branchement en tuyaux de 0 m. 50 de diamètre; elles ne devront pas comporter de puisard ; le fond des bouches devra être concave suivant profil du branchement ; les cadres et tampons en fonte devront être du modèle « Ville de Lille ».

3° la mise en état de l'aqueduc existant devra comprendre l'exécution d'un enduit étanche de 0 m. 02 à l'intérieur de l'ouvrage ;

4° les propriétaires riverains devront prendre l'engagement de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE ,

MESSIEURS,

N° 4055  
—  
Conservatoire  
de Musique  
—  
Fourniture  
de pianos  
—  
Marché

En accord avec votre Quatrième Commission, nous vous prions de nous autoriser à passer marché avec M. Gras, représentant de la Maison Pleyel, pour la fourniture de deux pianos à queue, modèle G, au Conservatoire de Musique.

Cette opération aura lieu moyennant : a) échange de deux vieux pianos Erard absolument hors-service ; b) paiement d'une soulte de vingt mille cinq cents francs ; c) prise en charge par la Ville des frais de transport — six cents francs — du piano modèle A que la Maison Pleyel s'engage à échanger contre celui du modèle B 741 actuellement en service dans la salle de concert du Conservatoire.

La dépense sera imputée : 1) vingt mille huit cent vingt-cinq francs, sur l'article 44 du Budget Supplémentaire de l'exercice 1934 ; 2) la différence, soit deux cent soixante-quinze francs, sur les crédits ordinaires du Conservatoire.

*Adopté.*



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les fanions de nos écoles, en usage depuis une dizaine d'années, étant en très mauvais état, nous vous proposons : 1° de faire fabriquer une série complète de fanions qui seront strictement réservés aux cérémonies se déroulant en notre Ville ; 2° de faire remettre en état les fanions actuels en vue de leur utilisation pour les sorties hors de Lille.

Nous vous demandons, à cet effet, d'accord avec votre Troisième Commission, d'approuver le marché que nous vous présentons à passer avec M. Doublet, ancienne maison Moyart-Castin, 1, rue des Chats-Bossus, Lille.

La dépense, évaluée à environ 21.000 frs, sera prélevée sur les ressources disponibles de l'exercice courant.

*Adopté.*

N° 4056

—  
*Écoles primaires  
élémentaires*

—  
*Remplacement  
des fanions*

—  
*Marché Doublet*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Afin d'assurer le fonctionnement de l'École de plein air Désiré Verhaeghe, il est nécessaire de procéder à l'achat de denrées alimentaires : pain, bière, viande, pommes de terre, légumes frais, épicerie, légumes secs, lait frais, fromage, fruits frais, poisson.

Les fournisseurs ci-dessous indiqués, nous ayant fait les offres les plus intéressantes, nous vous prions de vouloir bien nous autoriser à passer marché avec eux pour notre approvisionnement pendant la période du 1<sup>er</sup> Janvier 1935 au 31 Décembre 1935 :

1. M. Alfred Boijaud, gérant des Boucheries Alfred Boijaud, 8, rue Nationale, Lille. Viande. Dépense approximative : 30.000 frs ;

2. M. E. Delabaere, administrateur-délégué de la Société « Les Coopérateurs », domicilié à Lomme, rue Jules Guesde. Pain. Dépense approximative : 12.600 frs ;

3. M. Watel, administrateur-délégué de la Brasserie « l'Avenir », 16, rue d'Aguesseau, Lille. Bière. Dépense approximative : 16.800 frs ;

4. M. Laurent Bachelin, directeur régional des Laiteries Modernes, 56, rue du Pré Catelan, La Madeleine. Lait pasteurisé. Dépense approximative : 12.000 frs ;

5. M. Alexandre, 26, rue Edouard Delesalle, Lille. Beurre et œufs. Dépense approximative : 7.000 frs ;

N° 4057

—  
*École de plein air  
Désiré Verhaeghe*

—  
*Fourniture  
de denrées  
alimentaires*

—  
*Marchés*

6. M. Joseph Bulteel, avenue de l'Abbaye, Haubourdin. Pommes de terre et légumes frais. Dépense approximative : 12.000 frs ;

7. M. Albert Catteau, 9 bis, rue des Primeurs, Lille. Fruits de saison. Dépense approximative : 12.000 frs ;

8. M. Albert Farvacques, 54, rue du Capitaine Ferber, Lille. Poisson. Dépense approximative : 6.300 frs.

Le montant de ces dépenses sera imputé sur le crédit ouvert en vue du fonctionnement de l'Ecole de plein air.

Quant aux autres denrées dont le montant ne nécessite pas la passation de marchés, nous nous approvisionnerons auprès des fournisseurs qui nous auront consenti les meilleurs prix.

*Adopté.*

*Observations*

M. LAHAYE. — Certaines familles nécessiteuses sollicitent des chaussures pour leurs enfants qui veulent fréquenter l'Ecole. Jusqu'alors, une paire de chaussures leur était donnée par le Sou des Ecoles. Je demande que l'on accorde au moins deux paires à la même famille.

M. LE MAIRE. — Les remarques de notre Collègue et ami Lahaye visent la Caisse des Ecoles. Je ne manquerai pas de les lui transmettre.

*Il en est ainsi décidé.*

\*\*\*

M. LAHAYE. — Un malade, entré le 29 Janvier 1934 au Sana, a été obligé de quitter les lieux le 17 Novembre où, d'après le Docteur, il aurait fallu que l'intéressé restât six mois de plus.

Quatre malades de Lille furent congédiés rapidement, sous prétexte que des ordres dans ce sens avaient été donnés par la Ville de Lille. Un autre fut renvoyé chez ses parents dans les mêmes conditions, alors que trois semaines auparavant il avait contracté une hémorragie.

Ces malades avaient été envoyés à Liessies, avec avis favorable du dispensaire Roux, de la Préfecture et de la Mairie.

Je vous demande que ces faits ne se reproduisent plus et que les responsables soient recherchés afin d'éclairer cette affaire.

M. LE MAIRE. — Notre ami peut être persuadé que je ferai procéder à une enquête sur les faits qu'il vient de signaler.

*Il en est ainsi décidé.*

\*\*\*

M. LAHAYE. — Je demande que les Fourneaux Economiques soient ouverts toute l'année en raison de la situation malheureuse de la population ouvrière.

M. LE MAIRE. — Les remarques de notre Collègue trouveront leur place lors du vote du prochain Budget Supplémentaire.

*Il en est ainsi décidé.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le fonctionnement de l'Ecole de plein air Désiré Verhaeghe comporte le blanchissage du linge utilisé par les enfants fréquentant l'établissement.

Parmi les offres que nous avons provoquées en vue de l'exécution de ce travail, nous vous proposons d'agréer, comme étant la plus intéressante, celle de la Blanchisserie de Lambersart, Etablissement Veuve Félix Sdez, 30, rue de la Carnoy.

A cet effet, nous vous prions de vouloir bien nous autoriser à passer marché avec cette maison pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 1935.

La dépense, fixée à environ 7.800 francs, sera prélevée sur le crédit ouvert au Budget de 1935 en vue du fonctionnement de l'Ecole de plein air.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des lois des 11 Août 1850 et 15 Avril 1873, des certificats d'insuffisance de fortune sont réclamés à l'appui des demandes de bourses formées par ceux de nos concitoyens ci-après désignés.

### I. - Ecole Centrale des Arts et Manufactures

M. Jules Dupont. — Domicilié en notre ville, 19, rue d'Amiens, M. Dupont exerce la profession de directeur commercial de la « Société Royale Asturienne des Mines » aux appointements fixes de 18.000 frs ; appointements auxquels il convient d'ajouter les commissions dont le chiffre est essentiellement variable.

Au traitement du chef de famille, tel qu'il est indiqué précédemment, viendra s'ajouter la pension de Mme Dupont, institutrice en retraite depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 1934 ; pension dont le chiffre n'est pas encore fixé.

M. Dupont est père de quatre enfants : Michel, le candidat, 20 ans ;

N° 4058

—  
*Ecole de plein air  
Désiré Verhaeghe*

—  
*Blanchissage  
du linge*

—  
*Marché*  
—

N° 4059

—  
*Ecoles de l'Etat*

—  
*Avis sur bourse*  
—

Françoise, 15 ans, écolière ; Antoine, 14 ans, écolier ; Lucie, 10 ans, écolière.

#### II. - *Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr*

M. Albert Launay. — Domicilié 58, rue Saint-Gabriel, M. Launay, chef de bataillon au 43<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, est père de quatre enfants mineurs.

Il a en outre, à sa charge, deux jeunes gens — ses neveu et nièce — orphelins de père et de mère.

M. Launay accuse un revenu annuel de 62.273 frs.

#### III. - *Ecole Nationale des Arts et Industries Textiles de Roubaix*

M. Paul Degravier. — Domicilié en notre ville, 28, rue Brûle-Maison, M. Degravier a) est tuteur du jeune Marcel Dansette, le candidat, b) est père d'un enfant, Victor Degravier, âgé de 21 ans.

Commerçant en tissus sur les marchés, il accuse un revenu annuel de 30.000 frs.

Le candidat est Pupille de la Nation. Sa mère, Mme Degravier, touche une pension de veuve de guerre de 840 frs par an.

En accord avec votre Quatrième Commission, qui émet un avis favorable, nous vous demandons de certifier ces faits.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4060  
—  
*Sourds-muets  
et aveugles*  
—  
*Bourse  
Marcel Foulon*  
—  
*Renouvellement*  
—

Par délibération en date du 4 Août, vous avez accordé au jeune Marcel Foulon, à titre exceptionnel, pour l'année scolaire 1933-1934, une bourse de 2.400 frs, en vue de son éducation à l'Institut Spécial de Montfavet.

L'instruction de cet infirme est loin d'être terminée. Son séjour à Montfavet est marqué par des progrès que nous sommes heureux d'enregistrer.

Nous vous prions, dès lors, d'accord avec votre Quatrième Commission, de vouloir bien, pour l'année scolaire 1934-1935, lui accorder une bourse de 1.700 frs à prélever sur le crédit : Aveugles et sourds-muets — Fonds de solidarité.

Il appartiendra à l'Etat et au Département de prendre en charge le complément de pension soit 1.950 frs.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4061

*Personnel  
enseignant*

*Indemnités  
de départ*

Conformément à votre délibération du 10 Mars 1930, et d'accord avec votre Quatrième Commission, nous vous proposons d'allouer aux membres du Personnel Enseignant ci-dessous désignés, admis à faire valoir leurs droits à la retraite, les indemnités suivantes :

M.	Bertrand, directeur, 23 ans de service à Lille.....	1.150	»
M <sup>me</sup>	Bertrand, adjointe, 15 ans de service à Lille.....	750	»
M.	Bonnet, directeur, 10 ans de service à Lille.....	500	»
M <sup>me</sup>	Cadènes, directrice, 13 ans de service à Lille.....	650	»
M <sup>lle</sup>	Clenquet, adjointe, 22 ans de service à Lille.....	1.100	»
MM.	Coquel, adjoint, 22 ans de service à Lille.....	1.100	»
	Cuvelier, professeur à l'E.P.S., 12 ans de service à Lille....	600	»
M <sup>les</sup>	Deval, adjointe, 17 ans de service à Lille.....	850	»
	Delhayé, directrice, 12 ans de service à Lille.....	600	»
M <sup>mes</sup>	Delroisse, adjointe, 13 ans de service à Lille.....	650	»
	Démarez, adjointe, 22 ans de service à Lille.....	1.100	»
MM.	Demory, adjoint, 22 ans de service à Lille.....	1.100	»
	Desmarchelier, adjoint, 25 ans de service à Lille.....	1.250	»
M <sup>me</sup>	Diévert, directrice, 10 ans de service à Lille.....	500	»
M <sup>les</sup>	Druant, directrice, 17 ans de service à Lille.....	850	»
	Dubois, directrice, 19 ans de service à Lille.....	950	»
M <sup>me</sup>	Dubois, adjointe, 20 ans de service à Lille.....	1.000	»
M.	Dubois, professeur à l'E.P.S., 20 ans de service à Lille....	1.000	»
M <sup>me</sup>	Dupont, directrice, 11 ans de service à Lille.....	550	»
M <sup>lle</sup>	Fruit, adjointe, 11 ans de service à Lille.....	550	»
M.	Gumez, directeur, 15 ans de service à Lille.....	750	»
M <sup>lle</sup>	Hérens, adjointe, 29 ans de service à Lille.....	1.450	»
MM.	Hugot, adjoint, 29 ans de service à Lille.....	1.450	»
	Laurent, adjoint, 10 ans de service à Lille.....	500	»
	Lebeau, directeur, 10 ans de service à Lille.....	500	»
M <sup>mes</sup>	Lebeau, adjointe, 10 ans de service à Lille.....	500	»
	Lesur, directrice, 11 ans de service à Lille.....	550	»
M.	Leveaux, adjoint, 27 ans de service à Lille.....	1.350	»
M <sup>les</sup>	Lhopital, adjointe, 23 ans de service à Lille.....	1.150	»
	Libert, adjointe, 10 ans de service à Lille.....	500	»
M <sup>me</sup>	Lievens, adjointe, 24 ans de service à Lille.....	1.200	»
M <sup>lle</sup>	Loubry, adjointe, 10 ans de service à Lille.....	500	»
MM.	Louvet, adjoint, 22 ans de service à Lille.....	1.100	»
	Malice, directeur, 11 ans de service à Lille.....	550	»
M <sup>mes</sup>	Malice, adjointe, 11 ans de service à Lille.....	550	»
	Manesse, adjointe, 15 ans de service à Lille.....	750	»

M <sup>mes</sup> Marsy, directrice, 40 ans de service à Lille.....	500 »
Martin, directrice, 38 ans de service à Lille.....	1.900 »
M. Messin, adjoint, 10 ans de service à Lille.....	500 »
M <sup>me</sup> Moulines, adjointe, 29 ans de service à Lille.....	1.450 »
M <sup>lles</sup> Muteau, adjointe, 23 ans de service à Lille.....	1.150 »
Nicolas, adjointe, 14 ans de service à Lille.....	700 »
M <sup>me</sup> Opart, directrice, 12 ans de service à Lille.....	600 »
M. Quiévreux, adjoint, 26 ans de service à Lille.....	1.300 »
M <sup>lle</sup> Renson, adjointe, 22 ans de service à Lille.....	1.100 »
M. Roux, adjoint, 22 ans de service à Lille.....	1.100 »
M <sup>lles</sup> Thibaut, adjointe, 11 ans de service à Lille.....	550 »
Thoorès, directrice, 23 ans de service à Lille.....	1.150 »
M. Vasseur, adjoint, 15 ans de service à Lille.....	750 »
M <sup>mes</sup> Vasseur, adjointe, 15 ans de service à Lille.....	750 »
Vermesse, directrice, 29 ans de service à Lille.....	1.450 »

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans sa séance du 4 Août, le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

« Un certain nombre d'instituteurs et d'institutrices ont été mis à la retraite en application des décrets-lois.

« D'accord avec l'Administration Municipale, nous vous prions de décider que les diverses indemnités à payer sur le Budget de la Ville à ces membres de l'Enseignement leur seront servies jusqu'au 30 Septembre ».

D'accord avec l'Administration Municipale, nous vous prions de décider l'extension de cette mesure de bienveillance aux membres du Personnel des Ecoles Pratiques, professeurs et contremaîtres, mis à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> Août 1934.

*Adopté.*

N° 4062  
 —  
 Personnel  
 enseignant des  
 Ecoles Pratiques  
 —  
 Professeurs  
 et contremaîtres  
 mis à la retraite  
 —  
 Paiement  
 des indemnités  
 communales  
 —

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Bureau de Bienfaisance a pris au premier bureau des Hypothèques de Lille, le 19 Mars 1929, volume 193 n° 118, une inscription pour sûreté d'une redevance d'un hectolitre de blé exigible le premier Octobre de chaque année, en vertu d'un bail emphytéotique reçu par M<sup>e</sup> Desrousseaux, notaire à Lille, le 7 Septembre 1831 et d'un acte de vente reçu par M<sup>e</sup> Desmazières, notaire à Lille, le 15 Janvier 1894.

Cette inscription grève des immeubles sis rue Eugène Jacquet et rue des Hautes Voies repris au cadastre Section C N°s 2123 à 2127.

Aux termes d'un arrêt rendu par la Troisième Chambre Civile de la Cour d'Appel de Douai le 17 Novembre 1930, Mme Lambert-Desoubry a été reconnue définitivement propriétaire des terrains repris au cadastre section C n°s 2123, 2124, 2126 et 2127 sur lesquels sont édifiées les maisons portant actuellement les n°s 83 et 85 de la rue Eugène Jacquet et 1 et 3 de la rue des Hautes Voies.

Par délibération du 16 Juin 1934, la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance a sollicité l'autorisation de donner mainlevée de l'inscription prise le 19 Mars 1929 en tant qu'elle grève seulement les immeubles dont Mme Lambert-Desoubry est propriétaire.

D'accord avec votre Troisième Commission, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

*Adopté.*

N° 4063

—  
Bureau  
de Bienfaisance

—  
Mainlevée  
d'hypothèque rue  
Eugène Jacquet,  
83-85 et rue des  
Hautes Voies  
1 et 3

—  
Avis

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération du 1<sup>er</sup> Septembre 1934, la Commission Administrative des Hospices sollicite l'autorisation de vendre par adjudication publique, sur la mise à prix de 1.100 frs le mètre carré, plus le remboursement d'une somme de 1.760 frs, montant du coût de la clôture en ciment, un terrain de 300 mètres carrés 19, sis à Lille, rue du Molinel n°s 38 et 40 et rue Louis Niquet.

D'accord avec votre Commission du Plan et votre Troisième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

*Adopté.*

N° 4064

—  
Hospices

—  
Aliénation  
de terrain rue du  
Molinel et rue  
Louis Niquet

—  
Avis

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4065

Office Public  
Municipal  
d'Habitations  
à Bon Marché

Aliénation  
de terrain  
à Bois-Bernard

Avis

MESSIEURS,

L'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché est propriétaire d'un terrain situé à Bois-Bernard, provenant d'achats de dommages de guerre effectués pour la construction du Groupe Gustave Delory.

Ce terrain ne présente plus aucun intérêt pour l'Office et diverses offres d'achat ont été faites par des particuliers.

Dans sa réunion du 27 Octobre 1933, le Conseil d'Administration de l'Office décidait, après examen des propositions, la mise en vente du dit terrain et donnait mandat à M. Brodel, son président, de traiter au mieux des intérêts de l'Office.

D'accord avec votre Troisième Commission, nous vous prions de donner un avis favorable à l'exécution de la délibération prise à cet effet par le Conseil d'Administration de l'Office.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4066

Fourneaux  
Economiques  
Achat de denrées  
Marchés

MESSIEURS,

En raison de l'extrême misère engendrée par le chômage nous avons décidé, d'accord avec l'Administration Municipale et votre Cinquième Commission, d'ouvrir les Cuisines Populaires le premier Octobre alors que cette œuvre ne commence d'ordinaire à fonctionner qu'en Novembre.

C'est ainsi que des marchés ont dû être passés d'urgence en vue de notre approvisionnement en viande et en légumes avec MM. Grimonprez et Macq.

Nous soumettons à votre approbation ces marchés dont l'importance est de 16.110 frs en ce qui concerne la viande, de 8.650 frs 25 en ce qui concerne les légumes.

*Adopté.*



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. le Receveur Municipal vient de nous faire parvenir un état de cotes irrécouvrables de l'exercice 1934, susceptibles d'être admises en non-valeur. Elles concernent les produits budgétaires ci-après :

N° 4067  
—  
Cotes  
irrécouvrables  
—  
Divers produits  
communaux  
—  
Admission  
en non-valeur  
—

### I. — BUDGET ORDINAIRE

		Frais de poursuites	
<i>Droits de place :</i>			
Marché du Concert .....	101 40		
» de Fives .....	142 20		
» aux Légumes .....	261 »		
» de Wazemmes .....	530 40		
» Wicar .....	84 »		
	—————	1.119 »	
<i>Droits de voirie :</i>			
Bancs et tables .....	198 50		
Constructions .....	146 »		
Etalages .....	190 60		
Voitures .....	75 »		
	—————	610 10	
<i>Taxe sur les balcons et constructions en saillie.....</i>		5 »	
<i>Redevances annuelles pour enseignes, tableaux, écus-</i> <i>sons .....</i>		2.119 »	
<i>Redevances annuelles pour tolérances accordées sur</i> <i>ou sous la voie publique .....</i>		880 »	
<i>Eaux .....</i>		106 »	5 12
<i>Locations de propriétés communales ...</i>	8.236 65		
Loyers rue Jeanne Hachette .....	5.337 50		
	—————	13.574 15	103 41
<i>Locations de salles et matériel des Fêtes .....</i>	2.109 »		
<i>Frais de séjour dans les sanatoriums et hôpitaux....</i>	6.881 50		91 59
<i>Frais médicaux .....</i>	60 66		
<i>Remboursement de frais de transport en voiture</i> <i>d'ambulance .....</i>	330 »		4 20
<i>Travaux de pavage .....</i>	148 50		
<i>Remboursement de primes d'assurances .....</i>	24 30		

### II. — BUDGET EXTRAORDINAIRE

<i>Recettes accidentelles .....</i>	15 01		
-------------------------------------	-------	--	--

## III. — BUDGET SUPPLEMENTAIRE

<i>Droits de voirie. Exercice 1931</i> .....	1.500	»	
<i>Redevances annuelles pour enseignes, tableaux, etc.</i>			
<i>Exercice 1933</i> .....	150	»	
<i>Location de salles et matériel des fêtes. Exercice 1932</i>	275	»	
<i>Frais de séjour dans les sanatoriums :</i>			
<i>Exercice 1931</i> .....	270	80	
<i>Exercice 1933</i> .....	412	50	
			683 30    49 38
<i>Transport en voiture d'ambulance. Exercice 1933....</i>	39	»	4 45
<i>Remboursement de contributions. Exercice 1933 ....</i>	50	31	
<i>Recettes accidentelles. Exercice 1933 .....</i>	11	61	2 20
<i>Reversement de secours de chômage inlûment touchés:</i>			
<i>Exercice 1933</i> .....	11.105	80	19 30
<i>Exercice 1934</i> .....	295	»	

## IV. — HORS-BUDGET

Frais de poursuites .....			469 15
---------------------------	--	--	--------

TOTAUX.....	42.092 24		748 80
-------------	-----------	--	--------

L'irrecouvrabilité de ces produits ayant été constatée, nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, d'admettre en non-valeur la somme de 42.092 frs 24 et de décider que le montant des frais de poursuites exercées par le Receveur Municipal sera imputé, pour la somme de 748 frs 80, sur le crédit des Dépenses Imprévues.

Adopté.

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. le Receveur Municipal vient de nous faire parvenir deux états de cotes irrécouvrables des exercices 1933 et 1934 susceptibles d'être admises en non-valeur. Elles concernent la taxe municipale sur les chiens, savoir :

N° 4068  
—  
Cotes  
irrécouvrables  
—  
Taxe  
sur les chiens  
—  
Admission  
en non-valeur  
—

<i>Exercice 1933</i> .....	10	»
<i>Exercice 1934</i> .....	4.660	»
		4.670 »

L'irrecouvrabilité de cette taxe ayant été constatée, nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, d'admettre en non-valeur la somme de 4.670 francs, montant des deux états.

Adopté.

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Recette Municipale a reçu en numéraire du Crédit National les sommes ci-après sur titres de créance de dommages de guerre :

Numéros des titres	Etablissements	Sommes	Observations
1.689.268	Église du Sacré Cœur. Matériel du Culte . . . . .	2.000 00	Solde
1.747.908	Église Saint Maurice. Monument historique . . . . .	80.625 00	

Nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, de vouloir bien admettre ces sommes en recette.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans votre séance du 4 Août vous avez accepté le legs de la somme de 25.000 francs fait à notre Ville par Mme Veuve Richter-Vassart, à charge d'entretenir à perpétuité la sépulture de son mari et la sienne au Cimetière du Sud.

Afin de permettre le remploi en achat de rentes 3 % sur l'Etat du montant du legs qui vient d'être réalisé, nous vous prions de décider : 1° l'inscription en recette de la somme de 25.000 francs ; 2° l'ouverture d'un crédit spécial de pareille importance.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. le Receveur Municipal nous informe qu'il a encaissé à ce jour, au titre de la souscription publique ouverte en vue de la distribution de vivres aux chômeurs, une somme totale de 429.029 frs 62, sur laquelle des crédits destinés à régulariser l'opération comptable ont été inscrits au Budget Supplémentaire des exercices 1932 et 1933 pour 353.122 frs 40.

N° 4069

—  
Dommages  
de guerre

—  
Sommes touchées  
sur titre  
de créance

—  
Admission  
en recette

N° 4070

—  
Legs

—  
Veuve Richter

—  
Emploi

N° 4071

—  
Distribution  
de vivres  
aux chômeurs

—  
Emploi  
de la souscription  
publique

—  
Crédit d'ordre

A l'effet de remployer la différence, soit 75.907 frs 22, nous vous prions de vouloir bien décider l'ouverture, pour ordre, d'un crédit d'égale importance.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4072

Distribution d'eau

Captages  
d'Emmerin

Travaux

Règlement  
d'honoraires

MESSIEURS,

Au cours de l'année, des travaux ont dû être exécutés dans la région des captages d'Emmerin.

Nous avons, à cette occasion, eu recours aux Services de M. Dallennes, conducteur de travaux du Syndicat de Dessèchement.

Pour la rémunération de ces services, nous vous proposons, d'accord avec votre Deuxième Commission, d'allouer à M. Dallennes, à titre d'honoraires, une somme de cinq cents francs.

Cette dépense sera prélevée sur l'article 62 du Budget Ordinaire de 1934.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4073

Distribution d'eau

Forages d'eau  
industrielle  
et de voirie

Installation d'une  
nouvelle pompe

Réception  
définitive

MESSIEURS,

Le 8 Octobre 1934, une Commission — composée de MM. Jean Lévy, adjoint au maire; Bour et Peeters, conseillers municipaux; Cochez, directeur des Travaux — s'est rendue au forage du Palais Rameau pour examiner et vérifier l'installation d'une nouvelle pompe exécutée par la Société Anonyme Wauquier et Cie.

La Commission a reconnu que cette installation pouvait être reçue définitivement.

En conséquence nous vous demandons, d'accord avec votre Deuxième Commission, de vouloir bien approuver : 1° le procès-verbal de cette réception définitive ; 2° le décompte définitif des travaux s'élevant à 35.340 francs, montant du marché.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts sous le n° 51 au Budget Supplémentaire de 1934.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 8 Décembre 1934, une Commission — composée de MM. Jean Lévy, adjoint au maire; Bour et Peeters, conseillers municipaux; Cochez, directeur des Travaux — s'est rendue au Réservoir de Saint-Maurice pour examiner et vérifier les travaux de béton armé exécutés par l'Entreprise Rateau.

La Commission a reconnu que ces travaux pouvaient être reçus définitivement.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Deuxième Commission, de vouloir bien approuver : 1° le procès-verbal de cette réception définitive; 2° le décompte définitif des travaux s'élevant à 122.789 frs 30, montant de l'adjudication.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts sous le n° 126 au Budget Supplémentaire de 1934.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 8 Octobre 1934, une Commission — composée de MM. Jean Lévy, adjoint au maire; Bour et Peeters, conseillers municipaux; Cochez, directeur des Travaux — s'est rendue au Réservoir de Saint-Maurice pour examiner et vérifier les travaux d'installations électriques exécutés par M. R. Thuet.

La Commission a reconnu que ces travaux pouvaient être reçus définitivement.

En conséquence nous vous demandons, d'accord avec votre Deuxième Commission, de vouloir bien approuver : 1° le procès-verbal de cette réception définitive; 2° le décompte définitif des travaux s'élevant à 17.690 francs, montant de l'adjudication.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts sous le n° 126 au Budget Supplémentaire de 1934.

*Adopté.*

N° 4074

—  
*Amélioration de  
la distribution  
d'eau  
à Saint-Maurice  
et au Buisson*

—  
*Premier lot*

—  
*Construction  
d'un réservoir*

—  
*Réception  
définitive*

N° 4075

—  
*Amélioration de  
la distribution  
d'eau à  
Saint-Maurice  
et au Buisson*

—  
*Deuxième lot*

—  
*Installations  
électriques*

—  
*Réception  
définitive*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4076

—  
Aménagement  
des forages

—  
Fourniture de  
dispositifs  
de stérilisation

—  
Réception  
définitive

MESSIEURS,

Le 15 Septembre 1934, une Commission — composée de MM. Jean Lévy, adjoint au maire; Bour et Peeters, conseillers municipaux; Cochez, directeur des Travaux — s'est rendue aux Forages Nord pour examiner et vérifier l'installation de dispositifs de stérilisation d'eau exécutés par la Société Auxiliaire des Distributions d'Eau.

La Commission a reconnu que cette installation pouvait être reçue définitivement.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Deuxième Commission, de vouloir bien approuver : 1° le procès-verbal de cette réception définitive ; 2° le décompte définitif des travaux s'élevant à 72.900 frs, montant de l'adjudication.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Supplémentaire de 1934, sous le N° 120.

Adopté.

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4077

—  
Distribution  
d'eau

—  
Achat d'eau  
à la  
Société des Eaux  
du Nord

—  
I Prorogation de  
convention

—  
II Crédit  
supplémentaire

MESSIEURS,

Dans sa séance du 4 Août, le Conseil Municipal a approuvé une convention avec la Société des Eaux du Nord en vue de la fourniture d'un appoint d'eau potable pendant la période s'étendant du Premier Juillet au 30 Novembre 1934.

Nous convînmes du prix de cinquante centimes le mètre cube pour les cinq cent mille premiers mètres cubes, de quarante-sept centimes pour le surplus. Un crédit de deux cent cinquante mille francs fut, à cet effet, inscrit au Budget Supplémentaire.

Ce crédit correspond à une fourniture de cinq cent mille mètres cubes. Or, afin de nous permettre de faire face aux besoins de la population jusqu'à la fin de l'année, nous avons demandé à la Société des Eaux du Nord de porter à 900.000 mètres cubes environ la quantité d'eau que nous pourrions être amenés à lui prendre.

La Société des Eaux du Nord ayant donné son accord, nous vous prions de vouloir bien : 1° proroger jusqu'au 31 Décembre la convention précitée ; 2° ouvrir un crédit spécial de 190.000 frs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice en cours.

Adopté.

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans votre séance du 4 Août 1934 vous avez approuvé un nouveau texte pour la réglementation de l'admission des compteurs dans la distribution d'eau.

M. le Préfet du Nord, avant d'approuver votre délibération, l'a soumise à la Commission Technique du Gaz et des Eaux Potables.

Cette Commission a estimé que, dans la nouvelle réglementation, il y aurait lieu d'indiquer que les compteurs devront être du type volumétrique.

Cette addition n'est pas de nature à léser les intérêts de la Ville. Nous vous proposons donc de l'accepter et soumettons à votre approbation un nouveau texte qui n'est autre que celui que vous avez approuvé le 4 Août, complété, à l'article 10, par l'indication : « du type volumétrique ».

Les articles 10 et 11 du Règlement seront donc ainsi conçus.

### ARTICLE 10

L'abonné pourra proposer le genre de compteur qu'il désire appliquer, mais cet appareil, qui devra être du type volumétrique et de l'un des systèmes approuvés par l'Administration, sera soumis à l'expérimentation préalable et au poinçonnage de la Ville.

Pour être admis au poinçonnage de la Ville un système de compteur doit répondre aux conditions de résistance, d'étanchéité, de sensibilité, d'exactitude et de débit égales à celles imposées par la Ville de Paris aux mêmes compteurs.

L'autorisation de fournir des compteurs pourra être retirée par l'Administration Municipale à tout fabricant qui ne se conformerait pas aux conditions indiquées ci-dessus ou dont les produits ne feraient pas habituellement un bon usage ou qui enfin aurait apporté des modifications à son système de compteur sans les avoir au préalable fait approuver par l'Administration.

Chaque compteur doit porter d'une manière très apparente les indications suivantes :

Noms et demeure du fabricant ;

Débit à l'heure sous une perte de charge de 30 mètres d'eau ;

Numéro du compteur et année de sa fabrication.

### ARTICLE 11

Le compteur sera fourni et placé aux frais de l'abonné à l'intérieur de la propriété, aussi près que possible de l'origine du branchement et selon les

N° 4078

—  
*Distribution  
d'eau*  
—

*Conditions  
d'admission  
des compteurs*  
—

*Modification du  
Règlement*  
—

indications des agents du Service des Eaux. Il sera établi dans les caves ou rez-de-chaussée, dans des conditions telles qu'il soit complètement à l'abri de la gelée. Il devra être d'un accès commode pour que les indications soient faciles à constater.

Il est formellement interdit à l'abonné :

1° d'apporter aucune modification dans les organes du compteur et de ses accessoires, ou dans sa position, sans le concours de la Ville ;

2° de placer un robinet d'arrêt avant le compteur sous peine de fermeture des eaux.

L'Administration pourra faire vérifier la régularité de la marche des compteurs aussi souvent qu'elle le jugera convenable et les abonnés devront, à cet effet, donner toutes les facilités nécessaires aux agents du Service des Eaux.

Lorsqu'il sera constaté que, pour une cause quelconque, le compteur n'indique plus exactement l'eau qui y passe, l'abonné sera tenu de le faire réparer ou remplacer immédiatement sous la surveillance de l'Administration. A cet effet, dès que le moindre dérangement se manifestera dans le fonctionnement du compteur, l'abonné sera tenu d'en informer le Service des Eaux.

L'eau qui sera consommée pendant la réparation d'un compteur sera évaluée d'après une moyenne établie sur les deux premières constatations faites après la pose des compteurs réparés ou remplacés. Si la réparation doit durer plus de quarante-huit heures, l'abonné sera tenu de placer un compteur de rechange.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La fourniture du formol nécessaire à notre Service Municipal des Désinfections pendant l'année 1935 nécessite la passation d'un marché.

Les diverses maisons consultées nous ont présenté les prix suivants :

1° Société Anonyme de Couleurs et Articles de Drogueries, 56, rue de Douai, Lille : 4 frs 65 le kilo ;

2° MM. Gignoux Frères et Barbezat, Décines, Isère, succursale de Lille, 64, avenue du Peuple Belge, Lille : 4 frs 84 le kilo ;

3° Etablissements Léon Danjou, 28, rue de l'Hôpital Militaire, Lille : 4 frs 50 le kilo ;

4° Société des Anciens Etablissements F. Verbièse, 11, rue Gay Lussac, La Madeleine-lez-Lille : 4 frs 10 le kilo ;

N° 4079

—  
Service des  
désinfections

—  
Fourniture de  
formol en 1935

—  
Marché



5° Société des Produits Chimiques de Loos, 33, rue des Oliveaux, Loos-lez-Lille : 4 frs 25 le kilo.

La Société des Anciens Etablissements F. Verbièse, La Madeleine-lez-Lille, ayant présenté le prix le plus avantageux, nous vous prions, d'accord avec votre Cinquième Commission, de vouloir bien approuver le marché à passer avec ce fournisseur.

La dépense s'élevant à environ 12.000 frs sera imputée sur le crédit inscrit à cet effet au Budget Ordinaire.

*Adopté.*

M. LAHAYE. — Lorsqu'un cas de diphtérie éclate dans une famille, celle-ci hésite à faire désinfecter son logement. Je demande que le médecin traitant invite la famille à faire procéder à la désinfection et que les autres enfants soient mis à l'abri de la contagion.

M. ARQUEMBOURG. — La déclaration, à la Mairie, par le médecin traitant, d'un cas de diphtérie est obligatoire. La désinfection est pareillement obligatoire. Dès qu'un cas de maladie infectieuse est déclaré à l'Hôtel de Ville automatiquement, et après enquête, la désinfection totale est pratiquée.

*Acte est pris des déclarations de M. l'Adjoint délégué à l'Hygiène.*

Observation

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'auto sanitaire Renault fournie en Décembre 1930 demande une revision générale.

Consultée en vue de la remise en état de cette voiture la Société des Automobiles Renault a établi un devis qui s'élève à 8.926 frs 85.

Ce devis prévoit le remplacement du moteur et de toutes les pièces usagées et détériorées ainsi que la peinture complète du châssis et de la carrosserie.

Nous vous demandons : 1° de vouloir bien approuver le marché passé avec la Société des Automobiles Renault pour la réparation de l'auto sanitaire de sa marque ; 2° de voter un crédit spécial de 8.926 frs 85 en vue du règlement de la dépense qui résultera de l'exécution du marché.

*Adopté.*

N° 4080

Secours Publics

Revision d'une  
auto-sanitaire

Marché

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4081

Vidange des  
fosses d'aisance  
des Bâtiments  
Communaux

—  
Marché  
—

MESSIEURS,

Par lettre du 30 Août 1934 M. Vlasseman, entrepreneur de vidanges, Seclin, a demandé la résiliation du marché qu'il avait conclu avec la Ville de Lille pour la vidange des fosses d'aisance des Bâtiments Communaux pendant l'année 1934.

Considérant que cet entrepreneur n'était pas en état de remplir ses obligations, l'Administration Municipale a estimé qu'il convenait d'accorder, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre, la résiliation du contrat passé avec M. Vlasseman.

En vue du nouveau marché à conclure dans les délais les plus brefs pour des raisons impérieuses d'hygiène, nous avons consulté M. Cantraine, 220, rue du Faubourg des Postes.

Cet entrepreneur, qui dispose d'un matériel puissant, a accepté de se charger de la vidange des fosses d'aisance des Bâtiments Communaux pendant la période allant du 1<sup>er</sup> Septembre 1934 au 31 Décembre 1935, moyennant le prix net et forfaitaire de 48.000 frs, aux conditions fixées par le marché.

Cette opération entraînera, pour la période du 1<sup>er</sup> Septembre au 31 Décembre 1934, une dépense supérieure à 2.666 frs 67 au crédit inscrit au Budget Ordinaire pour la vidange des fosses des Bâtiments Communaux.

Nous vous demandons en conséquence : 1° d'approuver le marché à passer avec M. Cantraine ; 2° de voter un crédit spécial de 2.666 frs 67 destiné à faire face au supplément de dépenses dont il vient d'être question.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4082

Cimetière de  
l'Est  
—  
Rétrocession de  
concession  
Adolphine Dupuis  
—

MESSIEURS,

M. Adrien Tallon, domicilié à Lille, 7 bis, rue Doudin, a demandé le reversement de la somme versée par lui pour la concession d'un terrain accordée, le 5 Juin 1934, au cimetière de l'Est, en vue de la sépulture de Mme Adolphine Dupuis qui, exhumée le 28 du même mois, a été réinhumée définitivement dans un caveau de famille au cimetière de Lacouture, Pas-de-Calais.

Etant donné a) que le corps n'a été inhumé que peu de temps dans cette concession ; b) que le terrain a été utilisé de nouveau pour une concession trentenaire, nous vous proposons, faisant droit à la demande de M. Tallon, de lui rembourser la somme de quatre cents francs sur la somme de quatre cent

cinquante francs versée pour la part de la Ville, la différence de cinquante francs restant acquise pour frais divers.

Il sera loisible au concessionnaire de solliciter de M. le Président du Bureau de Bienfaisance le remboursement de la somme portée au compte de cet établissement.

La dépense sera prélevée au crédit des Cimetières.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Théophile Wyffels, domicilié actuellement à Comines, Belgique, 52, rue de la Gare, est titulaire d'une concession trentenaire accordée le 23 Janvier 1918, pour la sépulture, Cimetière du Sud, de son épouse Mme Clotilde Heze.

Le concessionnaire ayant obtenu l'autorisation de faire transférer le corps de sa femme au cimetière de Comines, Belgique, a sollicité la rétrocession de la somme correspondant au temps restant à courir sur la concession.

Considérant a) que le terrain pourra être remis immédiatement en service à des conditions avantageuses pour la Ville ; b) que la somme à ristourner, afin de nous libérer envers le concessionnaire ne s'élève, en ce qui concerne la part de la Ville, qu'à 73 frs 05, nous vous proposons de donner satisfaction à M. Wyffels lui laissant le soin de demander au Bureau de Bienfaisance le remboursement de la quote-part versée à cet établissement pour la même période.

La somme de 73 frs 05 sera prélevée sur le crédit des Cimetières.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Joseph-Paul Bayve, commis principal de troisième classe, est décédé le 13 Septembre 1934, laissant sa veuve, la dame Valentine-Eugénie-Louise Colleson, qui sollicite la liquidation de la pension à laquelle elle a droit ainsi que ses quatre enfants mineurs, conformément aux statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Entré au service de la Ville le 20 Janvier 1920, M. Bayve comptait, au 13 Septembre 1934, 14 ans, 7 mois et 24 jours de service avec un traitement

N° 4083

—  
*Cimetière du  
Sud*

—  
*Rétrocession de  
concession  
Clotilde Heze*

N° 4084

—  
*Liquidation de  
pension*

—  
*Services  
Municipaux*

—  
*Veuve  
Joseph Bayve*

moyen de 13.317 frs 59 pendant les trois dernières années. Il aurait pu obtenir une pension de 3.251 frs 68 calculée comme suit :

pour 14 ans de service : 14/60 de 13.317,59 .....	3.107 43
pour 7 mois : 7/12 de 1/60 de 13.317,59 .....	129 47
pour 24 jours : 24/30 de 1/12 de 1/60 de 13.317,59 .....	14 78
Total .....	3.251 68

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Colleson est née à Lille le 4 Septembre 1897 ;

2° que la dite dame Colleson et M. Baye ont contracté mariage le 9 Octobre 1920 ;

3° que de ce mariage sont issus :

a) André-Marcel-Désiré Baye, né le 7 Février 1921 à Lille, premier jumeau ;

b) Maurice-Paul-Joseph Baye, né le 7 Février 1921 à Lille, deuxième jumeau ;

c) Gilbert-Joseph-Marcel Baye, né le 20 Mars 1925 à Lille ;

d) René-Louis-Paul Baye, né le 9 Avril 1931 à Lille ;

4° que M. Baye est décédé le 13 Septembre 1934 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Baye ;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux duquel il résulte :

1° Article 7. — Que Mme Veuve Baye a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari, soit 3.251,68 : 2 ..... 1.625 84

2° Article 8. — Que la pension de la veuve s'accroît d'un dixième pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans, soit 1.625,84 × 4 ..... 650 32

10 Total..... 2.276 16

Considérant toutefois qu'en vertu du dit article des statuts précités les pensions ne peuvent en aucun cas excéder les 2/3 de la pension du mari, et que, dès lors la pension doit être ramenée à 2.167 frs 80 ;

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre Troisième Commission, de régler la pension annuelle de Mme Veuve Baye et de ses enfants à 2.167 frs 80, à partir du 14 Septembre 1934, lendemain du décès de son mari.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Emile-Jean-Baptiste Delbecque, ancien surveillant de première classe au Musée d'Histoire Naturelle, est décédé, le 2 Août 1934, en possession d'une pension de 2.170 frs 96 sur la Caisse des Retraites des Services Municipaux, dont il jouissait depuis le 1<sup>er</sup> Mai 1932.

Sa veuve, la dame Elisa-Maria-Victoria Ghysdael, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de la dite caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Ghysdael est née à Lille le 1<sup>er</sup> Mars 1874 ;

2° que M. Delbecque et la dame Ghysdael ont contracté mariage le 16 Août 1902 ;

3° que M. Delbecque est décédé le 2 Août 1934 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Delbecque ;

Vu les statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux desquels il résulte que Mme Vve Delbecque a droit à la moitié de la pension de son mari, soit 2.170 frs 96 : 2 = 1.085 frs 48 ;

Nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, de régler la pension de Mme Veuve Delbecque à 1.085 frs 48, à partir du 3 Août 1934, lendemain du décès de son mari.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Mme Dennequin, dame employée de première classe, née à Bourbourg-Campagne le 13 Février 1900, atteinte d'hypertrophie cardiaque, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 20 Août 1934.

Nommée dame employée le 1<sup>er</sup> Octobre 1923, Mme Dennequin comptait, le 19 Août 1934, 10 ans, 10 mois et 19 jours de service, avec un traitement moyen de 11.628 frs 70 pendant les trois dernières années.

N° 4085

—  
*Liquidation de  
pension*

—  
*Services  
Municipaux*

—  
*Veuve  
Emile Delbecque*

N° 4086

—  
*Liquidation de  
pension*

—  
*Services  
Municipaux*

—  
*M<sup>me</sup> Dennequin  
née  
Pauline Leprince*

En vertu de l'article 6 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, cette pension doit être calculée comme suit :

pour 10 ans de service : 10/60 de 11.628 frs 70 .....	1.938 11
pour 10 mois : 10/12 de 1/60 de 11.628 frs 70 .....	161 51
pour 19 jours : 19/30 de 1/12 de 1/60 de 11.628 frs 70 .....	10 22
Total.....	2.109 84

Vu les états de services et retenues de Mme Dennequin ;

Vu les certificats de MM. les Docteurs Baré, Dupré et Israël constatant que Mme Dennequin se trouve dans l'impossibilité de remplir ses fonctions ;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux ;

Nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, d'allouer à Mme Dennequin, à partir du 20 Août 1934, une pension annuelle de 2.109 frs 84. De plus, nous vous demandons de lui accorder une indemnité de départ égale à deux mois de son traitement actuel, soit 2.000 francs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1934.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4087

MESSIEURS,

Liquidation de  
pension

Services  
Municipaux

Arthur Desmettre

M. Arthur Desmettre, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, né à Willems le 14 Janvier, 1873, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 1934.

Entré au service de la Ville le 11 Octobre 1899, M. Desmettre comptait, au 30 Septembre 1934, 34 ans, 11 mois et 20 jours de service avec un traitement moyen de 21.787 frs 76 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des Statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Desmettre a droit :

pour 30 ans de service à la moitié du traitement moyen soit : 21.787 frs 76 : 2 .....	10.893 88
pour 4 ans : 4/40 de 21.787,76 .....	2.178 79
pour 11 mois : 11/12 de 1/40 de 21.787,76 .....	499 30
pour 20 jours : 20/30 de 1/12 de 1/40 de 21.787,76 .....	30 27
Total .....	13.602 24

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre Troisième Commission, d'allouer à M. Desmettre, sur les fonds de la Caisse des Retraites

des Services Municipaux, à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 1934, une pension annuelle de 13.602 frs 24.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 11.781 frs 25, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1934.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Louis-François Formesyn, chef de bureau de première classe, né à Lille le 9 Juin 1874, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 1934.

Entré au service de la Ville le 1<sup>er</sup> Janvier 1899, M. Formesyn comptait, au 30 Septembre 1934, 35 ans et 9 mois de service avec un traitement moyen de 25.000 frs pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux M. Formesyn a droit :

pour 30 ans de service à la moitié du traitement moyen

soit : 25.000 : 2 ..... 12.500 »

pour 5 ans : 5/40 de 25.000 ..... 3.125 »

pour 9 mois : 9/12 de 1/40 de 25.000 ..... 468 76

Total..... 16.093 76

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre Troisième Commission, d'allouer à M. Formesyn, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 1934, une pension annuelle de 16.093,76.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 12.500 frs à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1934.

*Adopté.*

N° 4088

Liquidation de  
pension

—  
Services  
Municipaux

—  
Louis Formesyn  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4089

—  
Liquidation de  
pension—  
Services  
Municipaux—  
Paul Laigre  
—

MESSIEURS,

M. Paul-François-Joseph Laigre, chef de la Musique Municipale, né à Bailleul le 1<sup>er</sup> Octobre 1870, atteint de crises de dyspnée, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 1934.

Entré au service de la Ville le 1<sup>er</sup> Avril 1913, M. Laigre comptait, au 30 Septembre 1934, 21 ans et 6 mois de service avec un traitement moyen de 9.300 frs pendant les trois dernières années.

En vertu de l'article 6 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, cette pension doit être calculée comme suit :

pour 21 ans de service : 21/60 de 9.300 .....	3.255 »
pour 6 mois : 6/12 de 1/60 de 9.300 .....	77 48
Total .....	3.332 48

Vu les états de services et retenues de M. Laigre ;

Vu les certificats de MM. les Docteurs Cornille, Verhaeghe et Israël constatant que M. Laigre se trouve dans l'impossibilité de remplir ses fonctions ;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux ;

Nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, d'allouer à M. Laigre, à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 1934, une pension annuelle de 3.332 frs 48. De plus, nous vous demandons de lui accorder une indemnité de départ égale à quatre mois de son traitement actuel, soit 3.100 frs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1934.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4090

—  
Liquidation de  
pension—  
Services  
Municipaux—  
Adolphe Luce  
—

M. Adolphe-Joseph Luce, chef de culture de première classe, né à Cambrai le 6 Juillet 1863, a été admis, par arrêté du Maire en date du 29 Novembre 1934, à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1935. Entré au service de la Ville le 1<sup>er</sup> Janvier 1899, M. Luce comptera au 31 Décembre 1934, 36 ans de service avec un traitement moyen de 16.000 frs pendant les trois dernières années.



D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Luce a droit :

pour 30 ans de service à la moitié du traitement moyen,	
soit 16.000 : 2 .....	8.000 »
pour 6 ans : 6/40 de 16.000 .....	2.400 »
	<hr/>
Total.....	10.400 »

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre Troisième Commission, d'allouer à M. Luce, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1935, une pension annuelle de 10.400 frs.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 8.000 frs à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1934.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Louis-Victor-Joseph Castelain, ancien vérificateur d'octroi hors-classe, est décédé le 3 Août 1934, en possession d'une pension de retraite de 1.523 frs 90, portée à 4.759 frs 04 par délibération municipale du 14 Septembre 1924, dont il jouissait depuis le 1<sup>er</sup> Février 1914.

Sa veuve, la dame Elisa Delannay, sollicite le règlement de sa pension conformément à l'article 7 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Delannay est née à Rumes — Belgique — le 3 Septembre 1863 ;

2° que M. Castelain et la dame Delannay ont contracté mariage le 5 Février 1865 ;

3° que M. Castelain est décédé le 3 Août 1934 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Castelain ;

Vu les statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux desquels il résulte que Mme Vve Castelain a droit à la moitié de la pension de son mari soit  $4.759,04 : 2 = 2.379,52$  ;

N° 4091

—  
*Liquidation  
de pension*

—  
*Octroi*

—  
*Veuve  
Louis Castelain*

Nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, de régler la pension de Mme Vve Castelain à 2.379 frs 52, à partir du 4 Août 1934, lendemain du décès de son mari.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE :

N° 4092

Liquidation  
de pension

—  
Octroi

—  
Veuve  
François Declercq

MESSIEURS,

M. François Declercq, ancien préposé d'octroi de première classe, est décédé, le 20 Août 1934, en possession d'une pension de retraite de 288 frs 66, portée à 1.075 frs 04 par délibération municipale du 14 Septembre 1924, dont il jouissait depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 1914.

Sa veuve, la dame Léona-Marthe Hovine, sollicite le règlement de sa pension conformément à l'article 7 des Statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Hovine est née à Lille le 31 Octobre 1885 ;

2° que M. Declercq et la dame Hovine ont contracté mariage le 5 Septembre 1903 ;

3° que M. Declercq est décédé le 20 Août 1934 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Declercq ;

Vu les statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux desquels il résulte que Mme Vve Declercq a droit à la moitié de la pension de son mari, soit  $1.075,04 : 2 = 537$  frs 52 ;

Nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, de régler la pension de Mme Vve Declercq à 537 frs 52, à partir du 21 Août 1934, lendemain du décès de son mari.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4093

Liquidation  
de pension

—  
Octroi

—  
Veuve  
Albert Martinache

MESSIEURS,

Dans votre séance du 4 Août 1934, vous avez été appelés à régler la pension de Mme Albert Martinache née Hélène-Julienne-Philomène Deblonde, veuve d'un préposé d'octroi de première classe décédé le 27 Juin 1934.

Vous avez accordé à la veuve la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir le mari soit  $5.246 : 2 = 2.623$  frs.

Or, à cette époque, Mme Vve Martinache n'a pas demandé, pour sa fille Yvonne, le bénéfice des dispositions de l'article 8 du règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, lequel prévoit, pour les enfants âgés de moins de 18 ans laissés à la charge de la veuve, une majoration d'un dixième. Elle formule aujourd'hui cette demande.

Vu l'extrait de l'Etat-Civil constatant que du mariage de la dame Deblonde et M. Martinache est issue Yvonne-Suzanne-Aimée Martinache, née à Lille le 1<sup>er</sup> Septembre 1921 ;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Service Municipaux duquel il résulte :

1<sup>o</sup> Article 7. — Que Mme Vve Martinache a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari soit :  $5.246 : 2 = \dots 2.623 \text{ »}$

2<sup>o</sup> Article 8. — Que la pension de la veuve s'accroît d'un dixième pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans :  $2.623 \times 1 \quad 262 \text{ 32}$

10

Total..... 2.885 32

Nous vous proposons, d'accord avec votre Troisième Commission, de modifier votre délibération du 4 Août et de régler la pension de Mme Vve Martinache et de son enfant à 2.885 frs 32 à partir du 28 Juin 1934, lendemain du décès de son mari.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Jules-Jean Warembourg, ancien préposé spécial de l'Octroi, est décédé le 10 Octobre 1934, en possession d'une pension de 3.886 frs 08 sur la Caisse des Retraites des Services Municipaux, dont il jouissait depuis le 1<sup>er</sup> Décembre 1926.

Sa veuve, la dame Jeanne-Fernande Demaille, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de la dite caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat Civil constatant :

1<sup>o</sup> que la dame Demaille est née à Lille le 1<sup>er</sup> Août 1874 ;

2<sup>o</sup> que M. Warembourg et la dame Demaille ont contracté mariage le 6 Avril 1896 ;

3<sup>o</sup> que M. Warembourg est décédé le 10 Octobre 1934 ;

N<sup>o</sup> 4094

—  
Octroi

—  
Veuve Jules  
Warembourg

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Warembourg ;

Vu les statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux desquels il résulte que Mme Vve Warembourg a droit à la moitié de la pension de son mari soit :  $3.886 \text{ frs } 08 : 2 = 1.943 \text{ fr. } 04$  ;

Nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, de régler la pension de Mme Vve Warembourg à 1.943 frs 04, à partir du 11 Octobre 1934, lendemain du décès de son mari.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE \*

MESSIEURS,

N° 4095

Liquidation  
de pension

Police

Veuve Jules Bécar

M. Jules Bécar, ancien agent de sûreté de première classe, est décédé le 29 Novembre 1934 en possession d'une pension de 4.323,84 sur la Caisse des Retraites des Services Municipaux dont il jouissait depuis le 1<sup>er</sup> Juin 1927.

Sa veuve, la dame Marie-Agnès Margerin, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de la dite caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat Civil constatant :

1° Que la dame Margerin est née à Saint-Hilaire-lez-Cambrai le 16 Août 1874 ;

2° que M. Bécar et la dame Margerin ont contracté mariage le 13 Octobre 1896 ;

3° que M. Bécar est décédé le 29 Novembre 1934 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Bécar ;

Vu les statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux desquels il résulte que Mme Vve Bécar a droit à la moitié de la pension de son mari soit  $4.323,84 : 2 = 2.161,92$  ;

Nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, de régler la pension de Mme Vve Bécar à 2.161 frs 92 à partir du 30 Novembre 1934, lendemain du décès de son mari.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Augustin-Louis-Joseph Caron, ancien sergent de ville de première classe, est décédé le 19 Juillet 1934, en possession d'une pension de retraite de 776 frs 62, portée à 2.614 frs 80 par délibération municipale du 14 Septembre 1924, dont il jouissait depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 1908.

Sa veuve, la dame Aurélie-Marie Leclercq, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Vu les extraits des registres de l'Etat Civil constatant :

- 1° que la dame Leclercq est née à La Couture le 23 Juin 1859 ;
- 2° que M. Caron et la dame Leclercq ont contracté mariage le 31 Août 1881 ;
- 3° que M. Caron est décédé le 19 Juillet 1934 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Caron ;

Vu les statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux desquels il résulte que Mme Veuve Caron a droit à la moitié de la pension de son mari soit  $2.614,80 : 2 = 1.307$  frs 40 ;

Nous vous prions d'accord avec votre Troisième Commission de régler la pension de Mme Vve Caron à 1.307 frs 40, à partir du 20 Juillet, lendemain du décès de son mari.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Victor-Eugène Fiévet, ancien sergent de ville hors classe, est décédé le 19 Septembre 1934, en possession d'une pension de 1.649,71, portée à 3.299 frs 60 par délibération municipale du 14 Septembre 1924, dont il jouissait depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1920.

Sa veuve, la dame Maria Cacheux, sollicite le règlement de sa pension conformément à l'article 7 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Vu les extraits des registres de l'Etat Civil constatant :

N° 4096

—  
*Liquidation  
de pension*

—  
*Police*

—  
*Veuve  
Augustin Caron*

N° 4097

—  
*Liquidation  
de pension*

—  
*Police*

—  
*Veuve  
Victor Fiévet*

1° que la dame Cacheux est née à Boussières-en-Cambrésis le 8 Décembre 1865 ;

2° que M. Fiévet et la dame Cacheux ont contracté mariage le 26 Décembre 1891 ;

3° que M. Fiévet est décédé le 19 Septembre 1934 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Fiévet ;

Vu les statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, desquels il résulte que Mme Vve Fiévet a droit à la moitié de la pension de son mari soit  $3.299,60 : 2 = 1.649$  frs 80 ;

Nous vous prions d'accord avec votre Troisième Commission de régler la pension de Mme Vve Fiévet à 1.649 frs 80, à partir du 20 Septembre 1934, lendemain du décès de son mari.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4098

Liquidation  
de pension

Police

Veuve

Fernand Fovez

MESSIEURS,

M. Fernand Fovez, gardien de la paix de deuxième classe, est décédé le 16 Août 1934 laissant sa veuve, la dame Sophie-Marie Delrue, qui sollicite le règlement de sa pension conformément aux statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Entré au service de la Police le 1<sup>er</sup> Mars 1924, M. Fovez comptait au moment de son décès 10 ans, 5 mois et 16 jours de service avec un traitement moyen de 11.487,03 pendant les trois dernières années.

M. Fovez aurait pu obtenir une pension de 2.002 frs 80 calculée comme suit :

pour 10 ans de service : 10/60 de 11.487,03 .....	1.914 51
pour 5 mois : 5/12 de 1/60 de 11.487,03 .....	79 79
pour 16 jours : 16/30 de 1/12 de 1/60 de 11.487,03 .....	8 50

Total..... 2.002 80

Vu les extraits des registres de l'Etat Civil constatant :

1° que la dame Sophie-Marie Delrue est née à Blandain, Belgique, le 11 Juin 1897 ;

2° que ladite dame Delrue et M. Fovez ont contracté mariage le 28 Mars 1925 ;

3° que M. Fovez est décédé le 16 Août 1934 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Fovez ;

Vu le Règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux duquel il résulte que Mme Vve Fovez a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari soit  $2.002 \text{ frs } 80 : 2 = 1.001 \text{ frs } 40$  ;

Nous vous prions d'accord avec votre Troisième Commission de régler la pension de Mme Vve Fovez à 1.001 frs 40, à partir du 17 Août 1934, lendemain du décès de son mari.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Jules-Alfred Phellion, sergent de première classe au Bataillon des Sapeurs-Pompiers, est décédé le 26 Octobre 1934.

Sa veuve, la dame Henriette-Victorine Delcampe, sollicite la liquidation de la pension à laquelle elle a droit ainsi que son enfant mineur, conformément aux statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Entré au Bataillon des Sapeurs-Pompiers le 1<sup>er</sup> Août 1919, M. Phellion comptait au moment de son décès 15 ans 2 mois et 26 jours de service, avec un traitement moyen de 16.800 frs pendant les trois dernières années, se décomposant comme suit :

Traitement .....	14.000	»
Avantages en nature .....	2.800	»
<hr/>		
Total .....	16.800	»

Il aurait pu obtenir une pension de 4.266 frs 88 calculée comme suit :

pour 15 ans de service : $15/60$ de 16.800 .....	4.200	»
pour 2 mois : $2/12$ de $1/60$ de 16.800 .....	46	66
pour 26 jours : $26/30$ de $1/12$ de $1/60$ de 16.800 .....	20	22
<hr/>		
Total.....	4.266	88

Vu les extraits des registres de l'Etat Civil constatant :

- 1° que la dame Delcampe est née à Hellemmes le 12 Octobre 1893 ;
- 2° que la dite dame Delcampe et M. Phellion ont contracté mariage le 20 Juin 1914 ;
- 3° que de ce mariage est issue Andrée-Octavie Phellion, née à Lille le 11 Octobre 1919 ;
- 4° que M. Phellion est décédé le 26 Octobre 1934 ;

N° 4099

—  
*Liquidation  
de pension*

—  
*Bataillon des  
Sapeurs-Pompiers*

—  
*Veuve  
Jules Phellion*  
—

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Phellion ;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux duquel il résulte :

1° - article 7. — que Mme Veuve Phellion a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari soit : 4.266,88 : 2..	2.133 44
2° - article 8. — que la pension de la Veuve s'accroît d'un dixième pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans soit : 2.133 frs 44 × 1	
	213 32
10	
Total.....	2.346 76

En conséquence nous vous proposons, d'accord avec votre Troisième Commission, de régler la pension de Mme Vve Phellion et de son enfant à 2.346 frs 76, à partir du 27 Octobre 1934, lendemain du décès de son mari.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Louis Beyaert, ouvrier menuisier au Service des Bâtiments, né le 2 Décembre 1869, a cessé ses fonctions le 5 Août 1934.

Entré au service de la Ville le 31 Janvier 1921, il comptait au 6 Août 1934, treize ans, 6 mois et 5 jours de service.

En application des dispositions des délibérations des 17 Septembre 1920 et 23 Octobre 1930, M. Beyaert a droit à une allocation annuelle calculée sur la base de cent francs par année de service soit 1.351 frs 36.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Troisième Commission, de lui allouer, à partir du 6 Août 1934, une allocation annuelle de 1.351 frs 36 qui sera prélevée sur l'article 9 du Budget Ordinaire de l'exercice 1934.

De plus, nous vous prions de lui accorder une gratification de départ égale à deux mois de son traitement actuel soit 1.833 frs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1934.

*Adopté.*

N° 4100  
—  
Allocation  
annuelle  
et renouvelable  
—  
Services  
Municipaux  
—  
Louis Beyaert  
—



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Léopold Devin, cantonnier au Service de la Propreté Publique, né le 9 Janvier 1871, a été rayé des contrôles le 1<sup>er</sup> Novembre 1934.

Entré au service de la Ville le 1<sup>er</sup> Novembre 1924, il comptait au 31 Octobre 1934 dix ans de service.

En application des dispositions de votre délibération du 26 Décembre 1932, M. Devin a droit à une allocation annuelle calculée sur la base de cent francs par année de service, soit 1.000 frs.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Troisième Commission, de lui allouer, à partir du 1<sup>er</sup> Novembre 1934, une allocation annuelle qui sera prélevée sur l'article 9 du Budget Ordinaire de l'exercice 1934.

De plus, nous vous prions de lui accorder une gratification de départ, suivant le barème établi par votre délibération du 26 Décembre 1932, égale à quinze jours de son salaire, soit 472 frs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1934.

*Adopté.*

N° 4101

—  
Allocation  
annuelle  
et renouvelable

—  
Propreté Publique

—  
Léopold Devin  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Louis Lagache, aide pointeau au Service de la Propreté Publique, né le 7 Décembre 1866, a été rayé des contrôles le 13 Octobre 1934.

Entré au service de la Ville le 13 Octobre 1924, il comptait au 12 Octobre 1934, dix ans de service.

En application des dispositions de votre délibération du 26 Décembre 1932, M. Lagache a droit à une allocation annuelle calculée sur la base de cent francs par année de service, soit mille francs.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Troisième Commission de lui allouer à partir du 13 Octobre 1934, une allocation annuelle de mille francs qui sera prélevée sur l'article 9 du Budget Ordinaire de l'exercice 1934.

N° 4102

—  
Allocation  
annuelle  
et renouvelable

—  
Propreté Publique

—  
Louis Lagache  
—

De plus, nous vous prions de lui accorder une gratification de départ, suivant le barème établi par votre délibération du 26 Décembre 1932, égale à quinze jours de son salaire soit 558 frs à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1934.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Charles Pruvost, cantonnier au service de la Propreté Publique, né le 15 Avril 1867, sera rayé des contrôles à la date du 1<sup>er</sup> Janvier 1935.

Entré au service de la Ville le 12 Mars 1924, il comptera, au 31 Décembre 1934, compte tenu d'une interruption de service de 7 mois et 6 jours, 10 ans 2 mois et 12 jours de service.

En application des dispositions de votre délibération du 26 Décembre 1932, M. Pruvost a droit à une allocation annuelle calculée sur la base de 100 frs par année de service, soit 1.020 frs.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Troisième Commission, de lui allouer, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1935, une allocation annuelle de 1.020 frs qui sera prélevée sur l'article 9 du Budget Ordinaire de l'exercice 1935.

De plus, nous vous prions de lui accorder une gratification de départ, suivant le barème établi par votre délibération du 26 Décembre 1932, égale à quinze jours de son salaire, soit 472 frs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1934.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En application des dispositions du Statut du Personnel, nous avons procédé, à la date du 16 Février 1934, au licenciement des agents embauchés dès 1927 aux travaux de démantèlement et de dérasement de la fortification qui, en raison de leur âge, ne pouvaient plus rendre de services appréciables.

M. Edouard Deuly, surveillant au Service du Démantèlement, atteint par la mesure de licenciement, comptant moins de dix années de présence, ne peut prétendre au bénéfice des indemnités de départ et de l'allocation annuelle et renouvelable prévue par le règlement.

N° 4103  
—  
Allocation  
annuelle  
et renouvelable  
—  
Propreté Publique  
—  
Charles Pruvost  
—

N° 4104  
—  
Chômeurs de la  
première équipe  
affectés  
aux travaux de  
dérasement de la  
fortification  
—  
Licenciement des  
agents atteints  
par la limite  
d'âge  
—  
Secours  
exceptionnel  
—

D'accord avec 1° votre délégation chargée de l'examen des questions intéressant le Personnel, 2° votre Troisième Commission, nous vous proposons de lui allouer un secours exceptionnel calculé à raison de 60 frs par année de service.

Si vous agréiez cette proposition, nous vous prions de vouloir bien décider le versement, au profit de M. Edouard Deuly qui comptait, au moment de son départ, deux ans et huit mois de services, un secours exceptionnel de 160 francs.

La dépense sera imputée sur l'article 8 du Budget Ordinaire : Indemnités de départ et secours aux Employés Municipaux.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En application des dispositions du Statut du Personnel, nous avons procédé, à la date du 16 Février 1934, au licenciement des agents embauchés dès 1927 aux travaux de démantèlement et de dérasement de la fortification qui, en raison de leur âge, ne pouvaient plus rendre de services appréciables.

M. Charles Goedehead, ouvrier-terrassier au Démantèlement, comptant moins de dix années de présence, atteint par la mesure de licenciement, ne peut prétendre au bénéfice des indemnités de départ et de l'allocation annuelle et renouvelable prévue par le règlement.

D'accord avec 1° votre délégation chargée de l'examen des questions intéressant le Personnel, 2° votre Troisième Commission, nous vous proposons de lui allouer un secours exceptionnel calculé à raison de 60 frs par année de service.

Si vous agréiez cette proposition, nous vous prions de vouloir bien décider le versement, au profit de M. Charles Goedehead qui comptait, au moment de son départ, 5 ans et 11 mois de services, un secours exceptionnel de 355 frs.

La dépense sera imputée sur l'article 8 du Budget Ordinaire : Indemnités de départ et secours aux employés municipaux.

*Adopté.*

M. LAHAYE. — Des ouvriers du démantèlement vont être licenciés en raison de leur âge. Vous donnez un secours de soixante francs par année de présence. Comment vont-ils faire pour vivre. Je demande qu'ils soient secourus par le Fonds de Chômage. S'ils ont soixante-dix ans, qu'ils soient inscrits au Bureau de Bienfaisance.

N° 4105

*Chômeurs de la première équipe affectés aux travaux de dérasement de la fortification*

*Licenciement des agents atteints par la limite d'âge*

*Secours exceptionnel*

*Observation*

M. LE MAIRE. — Les intéressés, suivant les lois et décrets en vigueur, peuvent se faire inscrire sur les contrôles du Fonds Municipal de Chômage. Ils bénéficieront, pareillement, des lois sociales.

*Il en est ainsi décidé.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4106

Contribution  
mobilière

Minimum de loyer  
pour 1935

MESSIEURS,

En vertu du principe de l'annualité de l'impôt, les délibérations du Conseil Municipal relatives à la déduction du minimum de loyer dans la répartition de la Contribution Mobilière doivent être, chaque année, renouvelées et soumises à l'approbation préfectorale.

Pour la détermination des loyers matriciels destinés à servir de base à la contribution mobilière, il était, les années précédentes, par application de l'article 4 de la loi du 13 Juillet 1903 et sous les réserves prévues audit article, déduit du loyer réel d'habitation de chaque contribuable une somme de 280 frs à titre de minimum de loyer.

L'Administration des Contributions Directes, consultée, est d'avis de maintenir ce chiffre pour 1935 et d'assigner a) aux habitations d'origine ancienne, les loyers matriciels d'avant-guerre ; b) aux constructions nouvelles, les loyers matriciels qui leur eussent été attribués si elles avaient existé en 1914.

Cette manière d'opérer n'a donné lieu jusqu'ici à aucune contestation. Il serait difficile, d'autre part, d'envisager un nouveau minimum tant que dureront les effets des lois limitatives des loyers.

\*\*\*

En conséquence, nous vous prions, d'accord avec votre Première Commission, de prendre la délibération suivante :

Le Conseil ;

Vu les lois des 21 Avril 1832, article 18 ; 13 Juillet 1903, article 4 ; 20 Juillet 1904, article 4 ; 12 Juillet 1912, article 18 ;

décide

1° pour la détermination des loyers matriciels destinés à servir de base à la contribution mobilière en 1935, il sera, par application de l'article 4 de la loi du 13 Juillet 1903 et sous les réserves prévues audit article déduit du loyer réel d'habitation — valeur 1914 — de chaque contribuable une somme de 280 frs à titre de minimum de loyer ;

2° sont déclarés exempts de toute contribution pour l'année 1935, par application de l'article 18 de la loi du 21 avril 1932, les habitants dont le loyer réel d'habitation ne dépassait pas 360 frs en 1914.

Toutefois cette exemption n'est pas applicable :

- a) à tout habitant qui n'a à Lille qu'un simple pied à terre ;
- b) aux habitants qui sont compris au rôle de la contribution foncière des propriétés bâties ou non bâties ;
- c) aux habitants qui sont inscrits au rôle des patentes ;
- d) aux rentiers et, d'une manière générale, à ceux qui, en raison de leur position sociale ou leur situation de famille, ne pourraient être admis au bénéfice de cette mesure.

\*  
\*\*

Ce projet de délibération adopté, nous vous demandons de renouveler les vœux émis les années précédentes aux termes desquels : 1° dès que les circonstances le permettront, il sera procédé à la révision de la valeur locative des propriétés bâties ; 2° le minimum de loyer, après cette révision, sera, en tenant compte de l'augmentation considérable du coût de la location, majoré en proportion des charges de famille.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons été saisi de demandes de locations pour les locaux ci-dessous dépendant des Abattoirs :

N° 4107

Abattoirs

Locations  
diverses

### I. — Greniers à fourrages

Noms et adresses	Numéros des greniers	Point de départ de la location	Loyer annuel
M. Prosper Pottée, 1, rue du Béguinage . . . . .	19	1 <sup>er</sup> Octobre 1934	239.40
M. Marcel Druetz, 86, chemin de Messines, Saint-André . . . . .	25	1 <sup>er</sup> Octobre 1934	239.40
M. Maurice Bécue, 7, rue Lavoisier, Saint-André . . . . .	46	1 <sup>er</sup> Août 1934	81.90
M. Louis Delbecque, 2, rue de Lille, Wambrechies . . . . .	48	1 <sup>er</sup> Décembre 1934	81.90

II. — *Triperies*

Noms et adresses	Numéro du local	Point de départ de la location	Loyer annuel
M. Charles Théry, 39, rue du Metz.	3	1 <sup>er</sup> Octobre 1934	3.000 »
M. Maurice Bellengier, 114 bis, rue Eugène Jacquet.	7	1 <sup>er</sup> Décembre 1934	3.000 »
M. Fernand Fernandès, 22, boulevard du Maréchal Vaillant.	9	1 <sup>er</sup> Janvier 1935	1.800 »
M. Caron-Chanat, 5, place des Patiniers.	12	1 <sup>er</sup> Août 1934	1.800 »

Ces locations sont consenties pour trois années à compter des dates sus-indiquées, avec faculté pour les parties de les faire cesser à l'expiration de chaque année d'occupation à charge d'un préavis d'un mois donné par écrit.

MM. Théry, Bellengier, Fernandès et Caron-Chanat s'engagent à faire installer à leurs frais un compteur à eau et à supporter personnellement la consommation d'eau.

III. — *Frigorifiques*

Noms et adresses	Frigorifique	Période du	Redevance journalière	Nombre de jours	Redevance globale
M. Julien Bernaert, 44, rue Princesse.	Case N° 2	16 Octobre 1934 au 31 Mars 1935	8 »	167	1.336 »
M. Louis Pottière, 38, rue Princesse.	Case N° 5	22 Octobre 1934 au 1 <sup>er</sup> Mai 1935	8 »	191	1.528 »
M. Marcel Druetz, 86, chemin de Messines, Saint André.	Case N° 8	18 Octobre 1934 au 17 Janvier 1935	8 »	92	736 »

Ces locataires s'obligent à l'exécution des prescriptions contenues dans le règlement de police des Abattoirs. Il leur est formellement interdit, sous peine de résiliation immédiate de leur location, d'introduire dans la case à eux louée des viandes appartenant à des tiers.

De son côté, la Ville décline expressément toute responsabilité quelconque en ce qui concerne la conservation des viandes déposées dans la case louée et les vols dont ces locataires pourraient être victimes.

Il est entendu que, pour les périodes ci-dessus, ces occupants sont dispensés, à titre exceptionnel, du remboursement à la Ville du montant de l'impôt foncier, de la taxe de remplacement et de la taxe de mainmorte afférents aux cases occupées par eux.

Nous vous demandons d'accueillir favorablement ces demandes et de nous autoriser à passer les conventions nécessaires.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de permettre la réalisation du Plan d'Embellissement, le dégagement de l'Hôtel de Ville et l'assainissement du quartier Saint-Sauveur, nous avons obtenu des consorts Delcroix une promesse de vente de l'immeuble sis rue des Etaques 51, repris au cadastre Section B N° 2228, dont la totalité du sol doit être incorporée à la voie publique.

Cette opération immobilière, faite en exécution de l'arrêté préfectoral du 24 Octobre 1933 fixant les nouveaux alignements du quartier Saint-Sauveur, a lieu moyennant un prix de cinquante-neuf mille francs payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au premier du mois qui suivra l'approbation préfectorale. La Ville versera aux vendeurs, à compter de cette date et jusqu'au jour du paiement du prix, les intérêts de ce prix calculés au taux légal. Ces intérêts seront payables en même temps que le prix principal.

La vente sera réalisée par devant M<sup>e</sup> Senlis, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de transcription et de purge légale.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan : 1° d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3° de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur l'article 77 du Budget Supplémentaire : Acquisition d'immeubles destinés à être démolis aux fins d'assainissement.

*Adopté.*

N° 4108

Achat d'immeuble  
rue  
des Etaques, 51

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4109

MESSIEURS,

—  
Aliénation  
de terrains

—  
Maisons

1° des Etudiants  
2° des Etudiantes

—  
Règlement du prix

—  
Paiement  
des annuités

—  
Détails

Par délibération des 2 Mai 1929, 21 Juillet 1931 et 28 Décembre 1933, vous avez consenti l'aliénation, au profit de l'Office Départemental des Habitations à bon marché, en vue de l'édification des Maisons : a) des Etudiants ; b) des Etudiantes, de deux parcelles de terrain situées aux abords de l'ancienne Porte de Valenciennes, moyennant le prix de 585.073 frs 50, plus 685.071 frs, soit au total 1.270.144 frs 50, somme payable en cinq annuités égales, la première exigible le 12 Novembre 1931.

L'Office Départemental des Habitations à bon marché, en présence de ses difficultés de trésorerie, demande un nouveau délai pour s'acquitter.

En accord avec votre Troisième Commission, nous vous prions de décider que les annuités aux échéances des 12 Novembre 1931, 1932, 1933, 1934 et 1935 ne seront exigibles que le 12 Novembre 1935.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4110

MESSIEURS,

—  
Echange de  
terrains et de  
constructions rue  
du Molinel et rue  
Gustave Delory

Les Hospices sont propriétaires de plusieurs immeubles sis rues du Molinel et Gustave Delory, intéressés par le Plan de Reconstruction des Quartiers démolis déclaré d'utilité publique par décret du 27 Mars 1928.

La démolition de ces immeubles est nécessaire à la réalisation des alignements des dites rues tels qu'ils ont été homologués par arrêté préfectoral du 7 Mai 1931.

En vue de la réalisation de ces alignements, nous sommes entré en pourparlers avec la Commission Administrative des Hospices à l'effet d'aboutir à un accord amiable par voie d'échange.

Nous avons obtenu la cession par cet établissement :

1° de la partie du sol, d'une superficie de 43 m<sup>2</sup> 74 dm<sup>2</sup>, dépendant d'une propriété sise rue du Molinel 77, reprise au cadastre Section I N° 2463, destinée à être incorporée à la voie publique ;

2° de la partie du sol, d'une superficie de 43 m<sup>2</sup> 24 dm<sup>2</sup>, dépendant d'une propriété sise rue du Molinel 79, reprise au cadastre Section I N° 2461, destinée à être incorporée à la voie publique ;

3° de la partie du sol, d'une superficie de 69 m<sup>2</sup> 35 dm<sup>2</sup>, dépendant



d'une propriété sise rue du Molinel 83, reprise au cadastre Section I N° 2459, destinée à être incorporée à la voirie publique ;

4° des immeubles sis rue Gustave Delory, 1 et 3, repris au cadastre Section I N° 2493-2494-2492 pour des contenances respectives de 101 m<sup>2</sup> 23 dm<sup>2</sup> et 105 m<sup>2</sup> 39 dm<sup>2</sup>, dont le sol doit être incorporé à la voie publique.

En échange la Ville cède aux Hospices :

1° la partie du sol, d'une superficie de 8 m<sup>2</sup> 52 dm<sup>2</sup>, située hors alignement, dépendant d'une propriété sise rue du Molinel 81, reprise au cadastre Section I N° 2460 ;

2° la partie du sol, d'une superficie de 55 m<sup>2</sup>, située hors alignement, dépendant d'une propriété sise rue du Molinel 85, reprise au cadastre Section I N° 2458 ;

3° la partie du sol et des constructions d'une contenance de 133 m<sup>2</sup> 34 dm<sup>2</sup>, situées hors alignement, dépendant d'une propriété sise rue Gustave Delory 9, reprise au cadastre Section I N° 2489.

L'entrée en jouissance des propriétés échangées est fixée au premier du mois qui suivra la signature de l'acte d'échange.

Il a été convenu :

1° que les terrains cédés de part et d'autre et situés rue du Molinel seront remis libres de toute construction ;

2° que les immeubles ou parties d'immeubles échangés et situés rue Gustave Delory seront remis à chacune des parties, dans l'état où ils se trouvent actuellement et sous la charge des occupations en cours.

La Ville accordera gratuitement aux Hospices, en attendant la réalisation du nouvel alignement de la rue Gustave Delory, un droit de passage dans la propriété sise rue Gustave Delory 9, pour permettre l'accès à la partie de fond cédée à l'Administration charitable.

Pour compenser la différence de surface et de valeur des propriétés échangées, la Ville versera aux Hospices une soulte de 100.000 francs. Cette soulte sera payable après l'accomplissement des formalités de transcription et de purge, la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques, de certificats négatifs d'inscription et de transcription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

La valeur des trottoirs n'ayant pas été prise en considération dans les estimations des propriétés échangées, il a été entendu qu'à titre exceptionnel, la Ville construira et entretiendra à ses frais les trottoirs situés au droit des nouvelles propriétés des Hospices.

La vente sera réalisée par devant M<sup>e</sup> Martin, notaire à Lille. Les frais seront supportés pour moitié par chacune des parties.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan : 1° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 2° de décider que la dépense en

résultant sera prélevée sur le crédit inscrit à cet effet au Budget Primitif de 1935 sous la rubrique « Echange de propriétés rue du Molinel. Soulte à payer à l'Administration des Hospices ».

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4111

*Retrocession  
de terrain rue du  
Faubourg  
des Postes, 92*

MESSIEURS,

Dans votre séance du 27 Avril 1924, vous avez décidé l'aliénation, au profit de M. le Docteur Dupret, sur le prix de base de 25 francs le mètre carré, d'un terrain, d'une superficie de 310 m<sup>2</sup> 26 dm<sup>2</sup>, sis rue du Faubourg des Postes, repris au cadastre Section E N° 750 p.

Il a été convenu que M. Dupret devrait rétrocéder gratuitement, à première demande de la Ville, la partie de ce terrain destinée à être incorporée à la voie publique.

En exécution d'une décision du Conseil Général en date du 18 Mai 1925 qui a homologué le nouvel alignement de la rue du Faubourg des Postes, votre Commission du Plan a décidé de procéder à l'élargissement de la dite rue. Sur notre demande, M. Dupret a consenti à nous remettre une parcelle de terrain, d'une superficie de 69 m<sup>2</sup> 60 dm<sup>2</sup>, située entre l'ancien et le nouvel alignement.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan : 1° de nous autoriser à passer l'acte de rétrocession ; 2° de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur l'article 75 du Budget Supplémentaire de 1934 : Prix et frais d'achat de terrains réunis à la voie publique pour cause d'alignement.

Nous vous prions pareillement, en application de l'article 19 § 2 de la loi du 3 Mai 1841, modifié par l'article unique de la loi du 6 Avril 1932, de nous dispenser de l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue d'assurer une liaison directe entre le Faubourg de Douai et le Centre de la Ville, vous avez envisagé le prolongement de la rue Armand Carrel à travers la fortification dérasée jusqu'au boulevard de Belfort.

Ce nouveau tracé rectifie de façon heureuse la courbe décrite par la Route Nationale n° 17 dans la traverse de Lille.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission du Plan, de vouloir bien arrêter les alignements tels qu'ils figurent au plan que nous vous soumettons en vous priant d'en demander l'homologation par l'Autorité Supérieure.

*Adopté.*

N° 4112

*Homologation  
d'alignement rue  
Armand Carrel*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 17 Novembre 1932, M. Auguste Allondeau, terrassier au service de la Ville, a contracté une hernie en déchargeant une berline de terre.

A la suite de cet accident, il a assigné la Ville en paiement d'une rente basée sur l'incapacité permanente partielle dont il est atteint.

Par jugement en date du 31 Mai 1934, le Tribunal a entériné le rapport de l'expert fixant à 10 % l'incapacité permanente partielle de M. Allondeau et condamné la Ville au paiement d'une rente annuelle et viagère de 434 frs à compter du 5 Décembre 1932.

Etant donné que M. Allondeau est toujours au service de la Ville, qu'il effectue le même travail et continue à percevoir le même salaire qu'avant son accident, nous vous proposons de décider que la rente dont le montant sera prélevé sur l'article 9 du Budget Ordinaire de 1934 : « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des Retraites ou leurs ayants-droit », ne lui sera servie qu'au moment où il quittera les Services Municipaux.

*Adopté.*

N° 4113

*Accident  
Allondeau  
Règlement*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4114

MESSIEURS,

Dégâts à divers  
véhicules  
appartenant  
à la Ville

Admission  
en recette

Des accidents sont survenus à divers véhicules appartenant à la Ville. Nous avons pressenti les auteurs responsables de ces accidents, lesquels, soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs Compagnies d'Assurances, ont accepté de nous rembourser le montant des dégâts.

Nous vous proposons dès lors de décider l'admission en recette des sommes reprises au tableau ci-dessous :

Nature du véhicule	Date de l'accident	Auteur responsable	Compagnie d'Assurance	Montant des dégâts
Berline N° 39 Propreté Publique	17 Mars 1934	M. Flipo, rue Négrier, 29, Lille.	Société Belge Union et Pré- voyance, boulevard de Paris, 74, Roubaix. . . . .	58 00
Berline N° 2 Propreté Publique	27 Mars 1934	M. Herbeaux, rue Es- quermoise, 106, Lille.	MM. Meillassoux, rue du Curé, 2, Roubaix . . . . .	58 00
Berline N° 59 Propreté Publique	1 <sup>er</sup> Juin 1934	M. Charvet, rue Sadi- Carnot, 94, Armen- tières.	M. Behaghel, rue Royale, 111, Lille . . . . .	83 00
Berline Foire Propreté Publique	8 Juin 1934	Librairie Hachette, rue des Fossés, Lille.		25 00
Berline N° 25 bis Propreté Publique	28 Juin 1934	Société Les Cartonneries de la Lys, boulevard du Maréchal-Vaillant, 26, Lille.	M. Fosset, place Philippe de Girard, 18, Lille . . . . .	60 00
Berline N° 39 Propreté Publique	4 Septembre 1934	Etablissements Wibaut, Sin-le-Noble	Lloyd Continental Français, rue Dammartin, 8, Roubaix.	68 00
Automobile 8169-M-B 7 Police	2 Juin 1934	Etablissements Labbe, rue Carnot, Thumesnil	Caisse d'Assurances Mutuelles, rue des Ponts-de-Comines, 50, Lille . . . . .	182 50
Automobile 2894-M-B 1 Travaux	8 Août 1934	Etablissements Dubois, rue de la Plaine, 82 à 90, Lille.	M. Chatilliez, rue du Grand- Chemin, 14, Roubaix. . . .	633 00

*Adopté.*

N° 4115

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

Remise en état  
d'une plaque de  
cuvette brisée

Admission  
en recette

MESSIEURS,

Le 21 Juillet 1934, une plaque de cuvette a été brisée face au n° 62 de la rue du Marais de Lomme, par un camion appartenant à la Parqueterie du Nord, rue du Sapin Vert, Wattrelos.

Nous avons demandé à M. le Directeur de la Parqueterie du Nord de reconnaître sa responsabilité dans cet accident et de s'engager à payer les dégâts.

MM. Just Dujardin et Fils, assureurs-conseils, 6, rue Faidherbe, Tourcoing, par lettre du 13 Août 1934, nous font connaître qu'ils sont disposés à payer la somme de 65 frs 90, représentant la fourniture et la pose d'une nouvelle plaque de cuvette.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Deuxième Commission, d'admettre en recette ladite somme de 65 frs 90.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Edouard Courtot a déposé, au Secrétariat-Greffe du Conseil de Préfecture Interdépartemental du Nord et du Pas-de-Calais, deux mémoires tendant à faire prononcer par cette juridiction la nullité de toutes les décisions qui ont abouti à conférer à la Société Briche et Lequenne la concession des transports funèbres, sur le territoire de notre ville, pendant une période de dix années à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 1934.

Ces requêtes étant mal fondées, nous avons demandé au Conseil de Préfecture Interdépartemental de débouter M. Courtot et de le condamner à tous frais et dépens.

Nous votons demandons de ratifier la procédure suivie et de nous autoriser à défendre à cette action devant toutes juridictions compétentes.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Henri Hulo, cafetier, demeurant à Lille, rue Pierre Legrand 213, a, suivant mémoire déposé au Greffe du Conseil de Préfecture Interdépartemental du Nord et du Pas-de-Calais, annoncé son intention d'introduire une action contre la Ville à l'effet d'obtenir des dommages-intérêts à raison d'une chute faite par sa femme alors qu'elle passait rue de Béthune.

La responsabilité de la Ville ne saurait être engagée.

N° 4116

Autorisation  
d'ester contre  
M. Courtot

N° 4117

Autorisation  
d'ester contre  
M. et Mme Hulo

Nous vous demandons, en conséquence, de nous autoriser à défendre à cette action devant toute juridiction compétente.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4118

*Autorisation  
d'ester contre  
Mme Vve Oudart*

MESSIEURS,

M. le Secrétaire-Greffier du Conseil de Préfecture Interdépartemental du Nord et du Pas-de-Calais nous a transmis deux mémoires-par lesquels Mme Veuve Oudard, née Ida Savary, annonce son intention d'introduire une instance devant le Conseil de Préfecture en raison de sa mise à la retraite en qualité de professeur au Conservatoire de Musique de notre ville.

Cette mesure a été prise en application des dispositions du statut de la Caisse des Retraites relatives aux fonctionnaires atteints par la limite d'âge.

Or nous décidons, dans le même temps, sous réserve de l'assentiment de M. le Préfet, de reporter au 1<sup>er</sup> Octobre 1935 la résolution prise à l'encontre de Mme Oudart et des autres professeurs dont la situation est identique.

Au cas où Mme Oudart déciderait, malgré cette mesure, de continuer la procédure engagée, nous vous demandons de nous autoriser à défendre à cette action devant toutes juridictions compétentes.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4119

*Instance au  
Conseil d'Etat  
contre  
la Compagnie  
des Tramways  
Electriques*

*Honoraires  
de M<sup>e</sup> Defert*

MESSIEURS,

Dans sa séance du 9 Décembre 1920, le Conseil Municipal avait décidé que le paiement des droits de stationnement afférents aux années de guerre ne serait réclamé à la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa Banlieue qu'autant que celle-ci aurait réussi à faire valoir ses droits aux dommages de guerre à raison des réquisitions de transports effectués pour les autorités allemandes.

La dette de la Compagnie des Tramways s'établit de la manière suivante:

Exercice 1915 .....	50.000 frs
Exercice 1916 .....	51.726 frs
Exercice 1917 .....	100.000 frs
Exercice 1918 .....	86.300 frs
Exercice 1919 .....	197.643 frs 71

Une convention avait été présentée à la dite Compagnie dans laquelle il avait été stipulé qu'au cas où celle-ci ne toucherait pas son indemnité de dommages de guerre en une seule fois la dette serait réglée à la Ville par fractions en fonction de l'importance des sommes reçues par la Compagnie à titre d'acomptes sur dommages de guerre.

Tous nos efforts en vue d'obtenir la signature de cette convention étant restés vains, le Conseil Municipal a, dans sa séance du 19 Octobre 1924, sollicité l'autorisation d'ester en justice contre la Compagnie des Tramways à l'effet de récupérer les sommes ci-dessus.

A la suite d'une contrainte décernée le 17 Décembre 1924 la Compagnie assigna la Ville devant le Tribunal Civil pour faire statuer sur le mérite de la dite contrainte.

Par jugement du 12 Décembre 1925, le Tribunal Civil s'est déclaré incompétent et a sursis à statuer jusqu'à ce que les parties aient fait trancher leur différend par la juridiction administrative.

La Ville a, dès lors, porté le différend devant le Conseil de Préfecture qui, par arrêté en date du 30 Décembre 1930, a décidé que la condition suspensive se trouve remplie et que la Compagnie se trouve être redevable des dites taxes suivant les échéances et conditions arrêtées dans la transaction intervenue avec la Ville.

La Compagnie s'est pourvue devant le Conseil d'Etat contre l'arrêté du Conseil de Préfecture.

Le Conseil d'Etat vient de rendre, le 3 Novembre 1934, un arrêt rejetant le recours de la Compagnie des Tramways.

M<sup>e</sup> Defort, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, demeurant à Paris, 10, square de la Tour Maubourg, a sollicité le règlement de ses honoraires s'élevant à 6.000 frs pour avoir défendu les intérêts de la Ville devant le Conseil d'Etat.

Nous vous demandons de nous autoriser à régler cette note, et de décider que la dépense sera prélevée sur le crédit : Frais de contentieux, d'actes et de procédure.

**Adopté.**

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4120

Honoraires  
de M<sup>e</sup> Godron

Règlement

MESSIEURS,

MM. Desmarchelier, 398, rue du Faubourg d'Arras ; Langlais, 97, rue d'Isly ; Loridan, 18, rue du Faubourg de Béthune, ont fait opposition à la contrainte administrative qui leur a été délivrée par M. le Receveur Municipal, le 29 Juin 1933, à l'effet d'avoir paiement de la taxe de voirie afférente à l'installation d'un appareil distributeur d'essence sur une route nationale.

Ils ont, dans le même temps, donné assignation à la Ville d'avoir à comparaître devant le Tribunal Civil.

Par délibération du 28 Décembre 1933, vous avez décidé d'accorder décharge à MM. Desmarchelier, Langlais, Loridan, des sommes qui ont fait l'objet des contraintes délivrées contre eux.

M<sup>e</sup> Godron, avoué à Lille, qui a occupé pour MM. Desmarchelier, Langlais et Loridan, nous a transmis le mémoire de ses honoraires qui s'élèvent à 750 frs 65.

Nous vous prions de décider le règlement de cette somme dont le montant sera prélevé sur le crédit : Frais d'Actes et de Procédure.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4121

Honoraires  
de M<sup>e</sup> Vandewalle

Règlement

MESSIEURS,

M<sup>e</sup> Vandewalle, avoué à Lille, nous a transmis le mémoire des honoraires s'élevant à 155 frs 50, qui lui sont dus pour avoir occupé au nom de la Ville contre M. Allondeau, ouvrier terrassier au Service du Démantèlement, blessé au cours de son travail, le 17 Novembre 1932.

Nous vous demandons de décider le règlement, sur le crédit Frais d'Actes et de Procédure, de ladite somme de 155 frs 50.

*Adopté.*



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la fourniture du linge nécessaire au fonctionnement de nos Crèches, nous avons prié différentes maisons spécialisées de la Ville de nous faire connaître leurs propositions.

Après examen, nous vous demandons, d'accord avec votre Première Commission, de nous autoriser à passer marché avec MM. Raoul Chéradame et Cie dont les offres ont été reconnues les plus intéressantes pour la Ville.

La dépense, évaluée à 9.000 frs environ, sera prélevée sur l'article 112 du Budget Ordinaire de l'exercice 1934.

*Adopté.*

N° 4122

Crèches

Fourniture  
de lingerie

Marché

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les enfants confiés aux Crèches Municipales sont alimentés avec des produits de choix suivant les indications des docteurs attachés à ces établissements.

Ces produits varient suivant les saisons et l'état de santé des enfants.

Les Etablissements Delerue, 13, rue des Bouchers, consentent à nous livrer, au prix de gros, les fournitures nécessaires pendant l'année 1935.

Nous vous prions, d'accord avec votre Première Commission, de nous autoriser à passer marché avec la firme précitée.

La dépense, évaluée approximativement à 8.000 frs, sera imputée sur l'article 112 du Budget Ordinaire de l'exercice 1935.

*Adopté.*

N° 4123

Crèches

Fourniture  
de produits  
alimentaires

Marché

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans sa séance du 1<sup>er</sup> Décembre, la Commission Administrative des Hospices a décidé d'accorder à la Société à responsabilité limitée « R. Treffel et Cie » une prolongation d'une durée de six années, à compter du 1<sup>er</sup> Février 1938, du bail dont la dite Société est titulaire depuis le 1<sup>er</sup> Février 1929.

N° 4124

Hospices

Location rue  
de Douai, 57-59

Cette prolongation aura lieu aux conditions du bail actuellement en cours et notamment moyennant un loyer annuel de 8.000 frs plus charges.

Nous vous proposons, en accord avec votre Commission du Plan et votre Troisième Commission, d'émettre un avis favorable à l'exécution de la délibération prise à cet effet par la Commission Administrative des Hospices.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4125  
—  
*Hospices*  
—  
*Location*  
*rue d'Anjou 23*  
—

Par délibération du 1<sup>er</sup> Décembre, la Commission Administrative des Hospices, a décidé d'accorder en location à M. Pouget, contrôleur principal des Contributions Directes, pour une durée de douze ou dix-huit années qui commenceront à courir le 1<sup>er</sup> Octobre 1934 et moyennant un loyer annuel de 7.750 frs plus charges, une maison sise à Lille, rue d'Anjou, 23, et rue Sainte-Catherine, 97.

Le loyer ci-dessus indiqué correspondant bien à la valeur locative actuelle de l'immeuble, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan et votre Troisième Commission, d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4126  
—  
*Bâtiments*  
*Communaux*  
—  
*Assurance*  
*contre l'incendie*  
—  
*Avenant*  
*d'augmentation*  
—

Aux termes des polices collectives N° 138.620 et 1.978.598, en date du 13 Juin 1930, garantissant contre l'incendie les Bâtiments Communaux, nous sommes tenus de déclarer les nouvelles existences dès qu'elles atteignent 22.700.000 frs, montant de la tolérance admise.

En raison des nombreuses constructions érigées depuis la passation des dites polices, ce plafond sera prochainement dépassé.

Nous vous demandons, dès lors, d'accord avec votre Première Commission, de nous autoriser à souscrire en temps opportun l'avenant nécessité par la déclaration précitée, dont la prime est de 4.500 frs, plus les frais et impôts.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les polices d'assurance contre l'incendie relatives au Grand Théâtre sont arrivées à expiration le 1<sup>er</sup> Octobre dernier.

Le taux de la prime appliquée à la valeur des constructions et du mobilier, soit 13.030.000 frs, était de 3.50 ‰.

Nous avons demandé à diverses Compagnies de nous faire connaître la tarification qu'elles seraient susceptibles de nous consentir en vue de la passation d'un nouveau contrat garantissant un capital de 20.030.000 frs.

Les conditions les plus avantageuses nous ont été faites par MM. Dubois Prouvost et Hanus de Favreuil, au nom de plusieurs Compagnies parmi lesquelles figurent les Compagnies et Mutuelles titulaires du contrat actuel.

Ils ont, en effet, accepté de ramener à 2,25 ‰ le taux de la prime et à supprimer la franchise d'avarie sur le mobilier.

La valeur actuelle des constructions et du mobilier étant de 20.030.000 francs, la prime annuelle a été fixée à 49.537 frs 15 plus les impôts.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Première Commission, de ratifier la passation des nouveaux contrats sur les bases ci-dessus indiquées et de nous autoriser, le cas échéant, à passer les avenants en augmentation ou en réduction qui seraient nécessaires.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

A la suite de la démolition de la Halle du Château, assurée contre l'incendie pour une valeur de 700.000 frs, nous avons souscrit un avenant en diminution à la police collective N° 138.621 du 13 Juin 1930.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Première Commission, de ratifier la passation dudit avenant.

*Adopté.*

---

N° 4127

—  
Grand Théâtre

—  
Assurance  
contre l'incendie

—  
Renouvellement  
des polices

N° 4128

—  
Halle du Château

—  
Avenant à police  
d'assurance

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4129

Halle aux Sucres

Assurance  
des marchandises  
entreposées

MESSIEURS,

A la suite du transfert des décors des Théâtres de la Halle du Château à la Halle aux Sucres, la Compagnie des Assurances Générales, qui garantissait contre l'incendie les marchandises entreposées dans ce dernier bâtiment, nous a fait connaître qu'en raison de l'aggravation du risque consécutive à cette mesure elle se trouvait dans l'obligation d'appliquer le taux de prime de 4,50 ‰ des valeurs assurées, au lieu de 1,60 ‰.

Devant les exigences de cette Compagnie, nous avons immédiatement fait appel à la concurrence. C'est ainsi que l'Ancienne Mutuelle du Calvados a consenti à garantir le risque au taux de 0,70 ‰ des valeurs assurées.

En conséquence, nous avons souscrit un contrat renouvelable par périodes de trois mois, aux conditions proposées par l'Ancienne Mutuelle du Calvados.

Cette solution étant des plus avantageuses pour la Ville, nous vous demandons, d'accord avec votre Première Commission : 1° de ratifier le dit contrat ; 2° de nous autoriser à passer tous avenants qui seraient jugés nécessaires.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4130

Grand Théâtre

Chauffage

Conduite  
et entretien

Marché

MESSIEURS,

Le marché de gré à gré passé en 1933 avec la Société Anonyme Grouvelle Arquembourg, 71, rue du Moulin Vert, Paris, pour la conduite et l'entretien à forfait de l'installation de chauffage du Grand Théâtre est expiré.

Ce mode d'exploitation du chauffage donnant toute satisfaction depuis 1922, nous avons pensé qu'il serait intéressant de l'utiliser à nouveau pendant la saison 1934-1935. Dans ce but, nous avons invité la Société Grouvelle Arquembourg à envisager le renouvellement de son marché.

Cette Société a fait connaître qu'elle acquiesçait à notre demande moyennant le même prix de 15.200 frs, soit 1° entretien 6.400 frs ; 2° conduite 9.400 frs.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Deuxième Commission,

d'approuver le marché de gré à gré à passer dans les conditions ci-dessus rappelées avec la Société Anonyme Grouvelle-Arquembourg.

La dépense sera imputée sur le crédit ouvert au Budget Ordinaire sous la rubrique : Chauffage des Bâtiments Communaux et Entretien des Calorifères.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le marché de gré à gré passé en 1933 avec la Société Grouvelle Arquembourg, 71, rue du Moulin Vert, Paris, pour la conduite du chauffage et de la ventilation du Palais des Beaux-Arts, a pris fin le 30 Septembre.

Le mode d'exploitation de cette importante installation étant très satisfaisant, nous avons invité la Société Grouvelle Arquembourg à renouveler son engagement. Cette société a accepté aux mêmes conditions que précédemment soit 36.600 frs.

Ce prix comprend la conduite : 1° du chauffage ; 2° de la ventilation toute l'année ; 3° de la station de pompage du Palais des Beaux-Arts durant le même temps.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Deuxième Commission, d'agréer ces propositions et d'approuver le marché de gré à gré à passer avec la Société Grouvelle Arquembourg pour une durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 1934.

La dépense sera imputée sur le crédit ouvert au Budget Ordinaire sous la rubrique : Chauffage des Bâtiments Communaux et Entretien des Calorifères.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de compléter l'équipement de l'aléseuse Cornac, en usage à l'Ecole Pratique Baggio, des propositions ont été demandées aux Etablissements Cornac de Castres, constructeurs de cette machine.

Ces Etablissements nous ont offert de nous fournir les dix pièces d'outillage supplémentaires, rendues franco gare Lille Saint-Sauveur, pour la somme de 10.310 frs. Sur ce prix, il nous serait consenti une remise excep-

N° 4131

—  
Palais  
des Beaux-Arts

—  
Chauffage  
et ventilation

—  
Conduite  
et petit entretien

—  
Marché  
—

N° 4132

—  
Ecole Baggio  
—  
Achat de pièces  
d'outillage  
Cornac

—  
Marché  
—

tionnelle de 20 % pour un paiement à trente jours fin de mois de livraison, ce qui ramène le prix à 8.248 frs.

Le délai de livraison serait de dix semaines environ.

Nous vous prions, d'accord avec votre Quatrième Commission, d'accepter ces propositions, de nous autoriser à passer le marché nécessaire et de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur le Crédit de l'Ecole Baggio.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4133

—  
Ecole Baggio

Achat d'un tour  
Cazeneuve

—  
Marché

MESSIEURS,

Le remplacement d'un tour Cazeneuve en usage dans les ateliers d'électricité de l'Ecole Pratique d'Industrie Baggio a été jugé indispensable.

Les Etablissements Cazeneuve, dont le siège est à la Plaine Saint-Denis, rue des Fruitières, 7, nous ont offert un tour à banc, à guidages prismatiques, au prix de 14.100 frs et nous consentent sur ce prix la remise spéciale aux Ecoles.

Cette machine répondant en tous points à nos desiderata et les conditions étant avantageuses, nous vous demandons, en accord avec votre Quatrième Commission, de ratifier la proposition qui nous est faite et de nous autoriser à passer le marché nécessaire.

La dépense en résultant, soit 13.350 frs, sera prélevée sur le crédit de l'Ecole Baggio.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4134

—  
Ecole Baggio

—  
Equipement d'un  
tour Herbert

—  
Marché

MESSIEURS,

L'Ecole Pratique d'Industrie Baggio possède un tour semi-automatique Herbert acheté d'occasion en 1932.

En vue de compléter l'équipement de ce tour, l'achat d'un outillage s'impose.

La Société Alfred Herbert, dont le siège est à Paris, 1 et 3, rue du Delta, nous offre de fournir cet outillage moyennant un prix de 8.245 frs.

D'accord avec votre Quatrième Commission, nous vous demandons de ratifier ces propositions et de nous autoriser à passer le marché nécessaire.

La dépense sera prélevée sur le crédit de l'Ecole Baggio.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue du ravitaillement de la Cantine Baggio pendant l'année 1935, nous avons invité les commerçants locaux à nous faire tenir leurs propositions.

Nous vous prions, d'accord avec votre Première Commission, de vouloir bien approuver les marchés souscrits par les établissements ci-contre, dont les offres ont été reconnues les plus intéressantes pour la Ville :

1° Jules Van Haverbeke, 78, rue de Wazemmes, pour la fourniture de viande ; valeur approximative .....	12.000 »
2° la Société « Les Coopérateurs », 147, rue d'Arras, pour la fourniture de pain ; valeur approximative .....	7.000 »
3° la Brasserie « L'Avenir », 16, rue d'Aguesseau, pour la fourniture de bière ; valeur approximative .....	8.500 »
4° les Etablissements Demeyère, 212, rue Léon Gambetta, pour la fourniture d'épiceries ; valeur approximative .....	7.000 »
5° Emile Petyt, 91, rue Manuel, pour la fourniture de pommes de terre et légumes frais ; valeur approximative .....	7.000 »

Nous vous proposons en outre de décider que les dépenses résultant desdits marchés seront prélevées sur le crédit de l'Ecole Baggio.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons besoin, en vue du fonctionnement, pendant l'année 1935, des ateliers de couture et de mode de l'Ecole Pratique Valentine Labbé, de nous approvisionner sur place en articles de mercerie, étoffes, matières premières pour modes, etc.

Des prix ont été demandés à différents commerçants.

N° 4135

—  
*Cantine Baggio*

—  
*Fournitures  
diverses*

—  
*Marchés*

N° 4136

—  
*Ecole  
Valentine Labbé*

—  
*Articles  
de mercerie  
et autres*

—  
*Marché*

Les meilleures conditions ont été faites par la Société Bokanowski et Cie, 38, rue Grande Chaussée, qui nous consent sur les prix courants un escompte de 12 %.

Nous vous proposons, dès lors, d'accord avec votre Première Commission, d'accepter ces propositions et d'approuver le marché que nous vous soumettons.

La dépense en résultant, soit environ 8.000 frs, sera prélevée sur le crédit ouvert pour le fonctionnement de l'Ecole.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4137  
—  
*Cantine*  
*Valentine Labbé*

—  
*Fourniture*  
*de denrées*

—  
*Marchés*  
—

Parmi les offres faites par différents commerçants de notre Ville en vue de la fourniture des denrées nécessaires au fonctionnement de la cantine Valentine Labbé, pendant l'année 1935, nous avons retenu les propositions suivantes qui nous ont paru les plus avantageuses :

I. Viande. M. H. Lebossé, 84, rue Esquermoise ; dépense approximative .....	10.000 »
II. Poisson et épiceries. M. Lucien Vandame, 8, place Louise de Bettignies ; dépense approximative .....	6.000 »
III. Légumes frais et secs. M. Emile Petyt, 91, rue Manuel ; dépense approximative .....	7.000 »
IV. Pain. La Société « l'Indépendante », 116, boulevard Montebello ; dépense approximative .....	7.000 »
V. Epiceries. La Société « Les Coopérateurs », rue Jules Guesde, Lomme ; dépense approximative .....	7.000 »

Nous vous proposons, d'accord avec votre Première Commission, de nous autoriser à passer avec ces commerçants les marchés nécessaires et de décider que la dépense sera prélevée sur le crédit ouvert pour le fonctionnement de l'Ecole Valentine Labbé.

*Adopté.*



### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La fourniture des livres classiques nécessaires au Lycée Fénelon pendant l'année 1935 ne peut, en raison de son caractère spécial et de la diversité des éditions, être comprise dans l'adjudication des Ecoles primaires.

M. Cambay, libraire, 7, place du Lion d'Or, nous ayant fait les meilleures conditions, nous vous proposons, d'accord avec votre Première Commission, d'approuver le marché passé avec ce libraire pour une valeur approximative de 8.000 fr.

La dépense sera prélevée sur le Budget de l'Internat du Lycée.

*Adopté.*

N° 4138  
—  
*Lycée Fénelon*  
—  
*Livres classiques*  
—  
*Marché*  
—

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de nous procurer les fournitures nécessaires au fonctionnement de l'Internat du Lycée Fénelon pendant la période du 1<sup>er</sup> Octobre 1934 au 30 Septembre 1935, nous avons procédé à un appel d'offres.

Après examen, nous vous demandons, d'accord avec votre Première Commission, d'agréer les propositions ci-contre comme étant les plus avantageuses pour la Ville :

- 1° M. Pille, rue du Pôle Nord, 2, pour la viande fraîche ;  
dépense approximative ..... 40.000 »
- 2° M. Gautier, rue Jeanne d'Arc, 29, pour les épiceries ;  
dépense approximative ..... 8.000 »
- 3° « l'Indépendante », boulevard Montebello, 112, pour le pain ;  
dépense approximative ..... 17.000 »
- 4° M. Désir, rue de Tourcoing, 433, Mouvaux, pour le lait ;  
dépense approximative ..... 6.500 »
- 5° M. Baillet-Lourdault, rue Nationale, 54, Wattignies, pour le beurre ;  
dépense approximative ..... 6.500 »
- 6° M. Herbaut, rue de Lille, 185, Ronchin, pour les œufs et la volaille ;  
dépense approximative ..... 7.000 »
- 7° M. Debuisser, rue Massillon, 13, pour les pommes de terre ;  
dépense approximative ..... 6.500 »
- 8° M. J. Caby, rue de la Gare, Saint-André, pour la charcuterie ;  
dépense approximative ..... 7.000 »

N° 4139  
—  
*Lycée Fénelon*  
—  
*Internat*  
—  
*Fournitures diverses*  
—  
*Marchés*  
—

9° M. A. Catteau, rue des Primeurs, 11, pour les fruits et légumes ; dépense approximative .....	6.500 »
10° MM. Tack-Pennel, rue Solférino, 150, pour les fruits et légumes ; dépense approximative .....	6.500 »
11° M. Ch. Pollart, rue Auber, 27, pour le blanchissage du linge ; dépense approximative .....	7.500 »

Nous vous prions pareillement de nous autoriser à passer avec les commerçants ci-dessus désignés les marchés nécessaires.

La dépense sera prélevée sur le Budget de l'Internat du Lycée.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4140

MESSIEURS,

*Services Municipaux*

*Imprimés hors-série*

*Budgets et Comptes*

*Affiches administratives*

*Marché*

Le marché passé avec l'Imprimerie Ouvrière, Société Coopérative de Production, 147, rue d'Arras, pour la fourniture des budgets et comptes, des affiches administratives et des imprimés hors série nécessaires aux Services Municipaux, expirera le 31 Décembre.

Le directeur de cette Imprimerie nous a fait connaître qu'il consentirait à assurer ces différentes fournitures, en 1935, aux conditions de son marché en cours.

Le prix des matières et de la main-d'œuvre n'a pas varié depuis un an. Il y a aggravation de charges de 2 % pour les employeurs, en raison de l'application des allocations familiales, depuis le début de l'année.

L'Imprimerie Ouvrière nous a, jusqu'ici, donné toute satisfaction.

Nous vous prions dès lors, d'accord avec votre Première Commission, d'approuver le marché que nous vous proposons de passer avec cette firme pour l'année 1935.

*Adopté.*

N° 4141

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

*Service de l'Etat-Civil*

*Fourniture de deux machines à écrire Elliott-Fisher*

*Marché*

MESSIEURS,

Depuis Janvier 1923, deux machines Elliott-Fisher sont utilisées par le bureau de l'Etat-Civil pour l'enregistrement des actes.

Elles ont été révisées en 1930 et, depuis un certain temps, elles nécessitent de fréquentes réparations.

Leur remplacement s'impose donc à bref délai.

Nous avons provoqué les offres de plusieurs maisons spécialistes en vue de la fourniture de deux machines et la reprise de celles actuellement en service.

De toutes les maisons consultées, seule la maison Elliott-Fisher peut nous fournir des machines neuves.

M. Hippolyte Moncus, représentant de ladite Maison Elliott-Fisher, 107, rue Esquermoise, s'engage à nous livrer deux machines neuves et à reprendre les deux machines usagées moyennant paiement par la Ville d'une soule de quinze mille francs.

Il nous fournirait également deux chaises spéciales pour dactylographe, modèle Flambo, pour la somme de quatre cent cinquante francs.

Ces conditions étant avantageuses pour la Ville, nous vous prions : 1° de nous autoriser à passer avec M. Moncus le marché nécessaire ; 2° de décider que la dépense sera prélevée sur l'article 1 bis du Budget Primitif de l'exercice 1934.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La marché passé avec M. Faillie, médecin-vétérinaire, pour la ferrure et les soins vétérinaires à donner aux chevaux des Services Municipaux, expire le 31 Décembre.

M. Faillie consent à renouveler son marché aux conditions suivantes :

Ferrure : 1° trente-six francs par mois et par animal, d'Avril à Septembre ; 2° trente-huit francs par mois et par animal, durant les autres mois ;

Soins vétérinaires : six francs par mois et par animal.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Première Commission : 1° d'accepter ces conditions ; 2° de ratifier le marché passé à cet effet pour l'année 1935 avec faculté de résiliation par la Ville, après le 1<sup>er</sup> Juillet, moyennant un préavis d'un mois.

Les dépenses seront prélevées sur les crédits ordinaires du Budget.

*Adopté.*

N° 4142

Services  
Municipaux

Ferrage des  
chevaux

Soins vétérinaires

Marché

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 4143

*Listes électorales  
politiques 1935**Révision**Délégation*

MESSIEURS,

Aux termes des lois en vigueur, les listes électorales doivent être révisées du 1<sup>er</sup> au 14 Janvier prochain.

Le tableau rectificatif est dressé par une Commission composée, conformément à la loi du 7 Juillet 1874 :

1° du maire ou, à son défaut, d'un adjoint ou d'un conseiller municipal dans l'ordre du tableau ;

2° d'un délégué du Préfet ;

3° d'un délégué du Conseil Municipal.

Les réclamations sont jugées par une Commission composée des mêmes membres auxquels sont adjoints deux autres délégués du Conseil Municipal.

Nous vous proposons de désigner pour dresser le tableau rectificatif et juger les réclamations : MM. les Adjointes Devernay et Debove ; MM. les Conseillers Bauche et Duprez.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 4144

*Chambre  
d'Agriculture**Listes électorales  
1935**Révision**Délégation*

MESSIEURS,

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 3 Janvier 1924, chaque année, la liste électorale pour la Chambre d'Agriculture doit être dressée par une Commission composée du Maire, d'un délégué du Préfet et d'un délégué du Conseil Municipal.

En accord avec l'Administration Municipale, nous vous prions de désigner M. Girardin comme délégué pour 1935.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 4145

*Autorisation  
d'ester  
contre  
M. Bouillet*

MESSIEURS,

Par un mémoire déposé à la Préfecture le 15 Novembre dernier, M. Maurice Bouillet, syndic de faillite et liquidateur, demeurant à Lille, 26, rue de Bourgogne, a annoncé son intention d'introduire une action judiciaire contre la Ville en vue d'obtenir la reconstruction d'un mur mitoyen séparant sa

propriété, sise rue d'Armentières 10 et 12, d'un terrain destiné à être incorporé au domaine public communal.

Nous vous demandons de nous autoriser à défendre à cette action devant toute juridiction compétente.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Section du Nord du Soutien Artisanal, au cours de la première semaine d'Octobre, organisa en notre Ville une Exposition ouverte à tous les artisans de la Région du Nord.

Faisant valoir le gros effort qu'ils s'étaient imposé en vue de donner à l'Exposition toute l'ampleur désirable, les organisateurs nous ont demandé de les aider.

En raison de l'intérêt que présentent des manifestations de ce genre, nous vous proposons de décider le vote au profit des organisateurs d'une subvention de mille francs.

La dépense fera l'objet d'un crédit spécial d'égale importance à prélever sur les ressources à provenir de l'exercice 1934.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 27 Février 1933, M. Emile Massenhove, ouvrier terrassier au service de la Ville, fit une chute au cours de son travail, se fracturant la jambe droite.

Aux termes d'un procès-verbal de conciliation intervenu, le 14 Décembre 1934, devant M. le Président du Tribunal Civil,

1° le taux d'incapacité permanente partielle évalué à 60 % par l'expert a été admis ;

2° la rente annuelle et viagère à servir au blessé à compter du 20 Septembre 1934, date de consolidation de la blessure, a été fixée à 2.450 frs 24.

Etant donné que M. Massenhove n'est plus au service de la Ville, nous vous proposons de décider que le montant de la rente sera prélevé sur l'article 9 du Budget Ordinaire de 1934 : Indemnités, pensions et secours aux ouvriers et employés non tributaires de la Caisse des Retraites ou leurs ayants-droit.

N° 4146

Exposition  
des Artisans  
du Nord

Subvention

N° 4147

Accident  
Massenhove

Règlement

Toutefois les arrérages de la rente ne pouvant se cumuler avec les demi-salaires que M. Massenhove continue de percevoir, il est entendu que le montant des demi-salaires versé depuis le 20 Septembre 1934 viendra en déduction lors du paiement de la rente.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4148

—  
Accident  
Wittebole

—  
Règlement

MESSIEURS,

Le 22 Octobre 1934, à dix heures du matin, des bûcherons effectuaient la déplantation d'un platane rue Frédéric Mottez, quand les branches vinrent heurter violemment, endommageant la carrosserie, une automobile en stationnement appartenant à M. Wittebole-Dujardin, demeurant, 15, rue Alexandre Leleux.

La réparation s'est élevée à la somme de 300 frs dont M. Wittebole sollicite le remboursement.

Etant donné les circonstances de cet accident, nous vous proposons de décider le paiement à M. Wittebole de la somme de 300 frs qui sera prélevée sur l'article 53 du Budget Ordinaire de 1934 : Promenades et Jardins Publics.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4149

—  
Dégâts à la  
voiture de  
M. Fauchille

—  
Règlement

MESSIEURS,

Le 18 Octobre 1934, la voiture de M. Fauchille était en stationnement devant son domicile, 7, boulevard Vauban, quand elle fut éraflée par des manifestants, lors du passage des « marcheurs de la Faim ».

M. Fauchille nous a transmis le devis de la remise en état des portières endommagées qui s'élève à la somme de deux cents francs dont il sollicite le remboursement.

Etant donné les circonstances dans lesquelles les dégâts ont été occasionnés, nous vous proposons de décider le règlement de cette somme qui sera prélevée sur l'article 205 du Budget Ordinaire de 1934 : Dépenses imprévues.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 14 Avril 1934, lors de la construction du nouvel égout, rue Eugène Jacquet, les eaux se sont infiltrées dans la cave de l'immeuble sis, 47, rue Eugène Jacquet, occupé par M. Geldof, boulanger, et ont inondé les marchandises qui s'y trouvaient.

Une douzaine de sacs de farine furent de ce fait rendus inutilisables.

M. Geldof a sollicité une indemnité de 274 frs 60, représentant le coût des marchandises avariées.

Etant donné les circonstances dans lesquelles les dégâts ont été occasionnés, nous vous proposons de nous autoriser à régler à M. Geldof la somme de 274 frs 60 qui sera prélevée sur l'article 109 du Budget Supplémentaire de 1934 : Egouts collecteurs et secondaires.

*Adopté.*

N° 4150

—  
*Inondation  
de cave rue  
Eugène Jacquet*

—  
*Règlement  
d'indemnité*  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par jugement du 5 Janvier 1934, le Tribunal Correctionnel devant lequel la Ville s'était portée partie civile à l'effet d'obtenir le remboursement des frais consécutifs à l'agression dont fut victime le gardien de la Paix Durot, a rejeté sa demande.

Cette décision n'étant pas conforme à la jurisprudence généralement admise en la matière, appel a été formé contre ledit jugement.

La Cour d'Appel de Douai, par arrêt du 2 Novembre 1934, a débouté la Ville de son intervention.

Etant donné qu'il apparaît qu'il y a fausse interprétation de la jurisprudence, nous avons formulé un pourvoi en cassation.

M<sup>e</sup> Payen, avoué à la Cour d'Appel de Douai, chargé de régulariser ce pourvoi, nous a transmis la note de ses honoraires qui s'élèvent à 327 frs 80.

Nous vous prions de décider le règlement de ces frais dont le montant sera prélevé sur le crédit : Frais d'Actes et de Procédure.

*Adopté.*

N° 4151

—  
*Honoraires de  
M<sup>e</sup> Payen*

—  
*Règlement*  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4152

*Honoraires de  
M<sup>e</sup> Escoffier  
—  
Règlement*

MESSIEURS,

Nous avons reçu les notes d'honoraires de feu M<sup>e</sup> Escoffier, avocat à la Cour d'Appel de Douai, relatives aux affaires ci-après désignées dans lesquelles une solution est intervenue :

1° Instance contre Arents, Legrand et Vermersch qui ont blessé le gardien de la Paix Durot dans l'exercice de ses fonctions	500 »
2° Instance contre Mme Nollet, veuve d'un ouvrier de la Propreté Publique qui fut victime d'un accident .....	500 »
	1.000 »

Nous vous prions de décider le règlement aux ayants-droit de la somme de 1.000 francs qui sera prélevée sur le crédit : « Frais d'Actes et de Procédure ».

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4153

*Occupations  
temporaires  
d'immeubles  
communaux  
—  
Homologation*

MESSIEURS,

Nous avons accordé à divers particuliers la concession de jouissance temporaire d'immeubles appartenant à la Ville, moyennant l'engagement souscrit par eux : 1° de ne réclamer aucune indemnité en cas de privation de jouissance ou d'éviction quelle qu'elle soit ; 2° de n'exiger aucune réparation. Il a été, en outre, entendu que chacune des parties aura la faculté de faire cesser l'occupation à l'expiration de chaque mois, sur un préavis d'un mois donné par écrit.

Ces autorisations ont été octroyées à :

1° Mme Veuve Pichon, qui occupe, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 1933, une maison située rue Eugène Jacquet, 16, moyennant une redevance trimestrielle de 600 frs, augmentée des contributions, primes d'assurances, frais de vidange et de curage des fosses d'aisances et ramonage des cheminées ;

2° M. Lucien Quique, qui occupe, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 1934, une maison sise rue de Paris, 207, moyennant une redevance trimestrielle de 1.000 francs, augmentée des contributions, taxe de mainmorte, frais et primes d'assurances, coût de la consommation d'eau et vidange des fosses d'aisances ;

3° M. Emile Tonneau, demeurant, 45, rue des Postes, qui occupe, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 1934, une maison située rue Saint-Sauveur, 84, moyennant une redevance trimestrielle de 750 frs, augmentée des contributions, assurance, consommation d'eau et vidange de la fosse d'aisances ;



4° M. Provost, qui occupe, à compter du 1<sup>er</sup> Août 1934, le rez-de-chaussée et deux pièces au premier étage de la maison située, 34, rue du Curé-Saint-Sauveur, moyennant une redevance mensuelle de 80 frs ;

5° M. Fernand Tripon, qui occupe, à compter du 1<sup>er</sup> Août 1934, une pièce au troisième étage de la maison sise rue du Curé Saint-Sauveur, 7, moyennant paiement d'une redevance mensuelle de 20 frs ;

6° MM. Vandame Frères, brasseurs, qui occupent, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 1934, deux pièces au rez-de-chaussée, une pièce au premier étage et une cave dépendant de l'immeuble situé rue du Curé Saint-Sauveur, 2, moyennant une redevance mensuelle de 71 frs ;

7° M. Gaston Lanckman, qui occupe, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 1934, deux pièces au rez-de-chaussée et une pièce au premier étage de l'immeuble sis, 2, rue du Curé Saint-Sauveur, moyennant une redevance mensuelle de 35 frs 05 ;

8° Mme Edouard Corbu, qui occupe, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 1934, une pièce au premier étage de la maison située rue du Curé Saint-Sauveur, 2, moyennant une redevance mensuelle de 21 frs 25 ;

9° M. Edouard Corbu, qui occupe, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 1934, deux pièces au premier étage et une pièce au deuxième étage de la maison située rue du Curé Saint-Sauveur, 2, moyennant une redevance mensuelle de 57 frs ;

10° M. Gustave Legrand, qui occupe, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 1934, une pièce au deuxième étage de la maison située rue du Curé Saint-Sauveur, 2, moyennant une redevance mensuelle de 20 frs 10 ;

11° M. Ernest Corbu, qui occupe, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 1934, deux pièces au deuxième étage de la maison sise rue du Curé Saint-Sauveur, 2, moyennant une redevance mensuelle de 27 frs ;

12° M. Marcel Denis, qui occupe, à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 1934, deux pièces au deuxième étage de la maison située rue Gustave Delory, 150, bâtiment de droite, moyennant une redevance mensuelle de 54 frs ;

13° M. Juste Plaisant, qui occupe, à compter du 25 Octobre 1934, une maison située rue du Marché, 52, moyennant une redevance trimestrielle de 750 frs, augmentée des contributions, taxe de mainmorte, frais et primes d'assurance, consommation d'eau, frais de vidange de la fosse d'aisances ;

14° M. Léon Hoët, qui occupe, à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 1934, deux pièces au rez-de-chaussée de la maison sise rue du Curé Saint-Sauveur, 32, moyennant une redevance mensuelle de 22 frs ;

15° M. Louis Garnier, qui occupe, à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 1934, deux pièces au deuxième étage de la maison avenue Charles Saint-Venant, 61, moyennant une redevance mensuelle de 40 frs ;

16° M. Emile Vanbranteghem, qui occupe, à compter du 1<sup>er</sup> Novembre

1934, deux pièces au deuxième étage et deux pièces au 3<sup>e</sup> étage de la maison située rue Saint-Sauveur, 64, moyennant une redevance mensuelle de 60 frs ;

17<sup>o</sup> M. Jérôme Smaghe, qui occupe, à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 1934, quatre pièces au premier étage de la maison située rue Gustave Delory, 150, moyennant une redevance mensuelle de 62 frs ;

18<sup>o</sup> M. Vailleau et Mlle Loïselle, qui occupent, à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 1934, deux pièces au rez-de-chaussée et deux pièces au deuxième étage de l'immeuble situé avenue Champon, 17, moyennant une redevance mensuelle de 45 frs ;

19<sup>o</sup> Mme Rachel Vandewalle, qui occupe, à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 1934, deux pièces au rez-de-chaussée et une pièce au troisième étage de l'immeuble, 31, rue de la Vignette, moyennant une redevance mensuelle de 130 frs ;

20<sup>o</sup> M. Eugène Herphelin, qui occupe, à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 1934, trois pièces et une alcôve au rez-de-chaussée de l'immeuble, 150, rue Gustave Delory, moyennant une redevance mensuelle de 92 frs ;

21<sup>o</sup> M. Henri Gaulon qui occupe, à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 1934, une maison sise rue Saint-Sauveur, 89 bis, moyennant une redevance mensuelle de 77 frs ;

22<sup>o</sup> Mme Garnier, qui occupe, à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 1934, deux pièces au premier étage de la maison située rue de la Vignette 31, 33, moyennant une redevance mensuelle de 75 frs 50 ;

23<sup>o</sup> Mme Veuve Dujardin, qui occupe, à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 1934, une pièce au deuxième étage de la maison située rue Gustave Delory, cour Lecomte, 5, moyennant une redevance mensuelle de 35 frs ;

24<sup>o</sup> M. Emile Lojou, qui occupe, à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 1934, trois pièces au premier étage de la maison sise rue de Lannoy, 186, moyennant une redevance mensuelle de 80 frs, augmentée du coût de la consommation d'eau ;

25<sup>o</sup> M. Quinoy, qui occupera à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1935, une maison située rue des Genêts, 1, moyennant une redevance mensuelle de 80 frs, augmentée des frais de vidange de la fosse d'aisances et de la consommation d'eau.

Nous vous proposons de ratifier les décisions que nous avons prises.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les consorts Defretin nous ont consenti une promesse de vente des immeubles sis rue des Urbanistes, 13 et 13 bis, repris au cadastre, Section B N<sup>os</sup> 217 et 218, pour des surfaces respectives de 196 et 76 mètres carrés.

Cette acquisition, faite en vue de permettre la réalisation des nouveaux alignements de la rue des Urbanistes, homologués par arrêté préfectoral du 24 Octobre 1933, a lieu moyennant un prix de deux cent soixante-huit mille francs payable après l'accomplissement des formalités de transcription et de purge et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance aura lieu le jour du paiement du prix. Les vendeurs s'engagent à rendre libres, pour cette date, le rez-de-chaussée et le premier étage dépendant de l'immeuble situé 13, rue des Urbanistes, occupés par Mlles Defretin.

Ils s'obligent également à ne plus relouer les logements qui deviendraient vacants avant l'époque d'entrée en jouissance. Dans ce cas ils devront immédiatement en aviser la Ville qui paiera aux vendeurs, en même temps que le prix principal, le montant des loyers des logements évacués, exception faite de l'occupation de Mlles Defretin.

La vente sera réalisée par devant M<sup>e</sup> Fournier, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge, ainsi que les honoraires de négociation dus à M<sup>e</sup> Fournier et fixés à 2 % du prix de vente.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan : 1<sup>o</sup> d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; 2<sup>o</sup> de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3<sup>o</sup> de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit d'emprunt ouvert pour l'achat de terrains nus ou d'immeubles pour la démolition.

*Adopté.*

N<sup>o</sup> 4154

—  
Achat  
d'immeubles  
rue des  
Urbanistes  
13-13 bis  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4155

—  
Achat  
d'immeubles  
rue  
des Urbanistes  
13-13 bis  
—

Demande  
de déclaration  
d'utilité publique  
—

MESSIEURS,

Dans le but d'éviter ultérieurement des expropriations toujours onéreuses, vous venez de décider l'acquisition de deux immeubles sis à Lille, rue des Urbanistes 13 et 13 bis, repris au cadastre Section B N° 217 et 218 pour des contenances respectives de 196 et 76 mètres carrés.

Cette acquisition étant faite en vue de la réalisation des nouveaux alignements de la rue des Urbanistes, homologués par arrêté préfectoral du 24 Octobre 1933, il importe d'en solliciter la déclaration d'utilité publique. En effet les portions de sol des dits immeubles qui resteront disponibles après réalisation des alignements, font obstacle à un relotissement rationnel susceptible de constructions en rapport avec le plan général des travaux.

Nous vous demandons, en conséquence, de solliciter de l'Autorité Supérieure, en application des articles 2 et 3 bis de la loi du 3 Mai 1841, modifiée par la loi du 6 Novembre 1918, la déclaration d'utilité publique pour l'ensemble de cette opération immobilière, étant entendu que cette déclaration portera également sur les portions d'immeubles situées hors alignement.

Nous vous prions, en outre, de décider, conformément à votre délibération du 29 Juillet 1933, que les portions de sol situées hors alignement seront, aussitôt que possible, après relotissement, revendus par adjudication publique ou échangés contre d'autres immeubles nécessaires à la réalisation du Plan.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4156

—  
Programme des  
Grands Travaux  
—  
Cité Hospitalière  
—

Déplacement  
d'une canalisation  
de la Société des  
Eaux du Nord  
sous le chemin  
de l'Épinette  
—

MESSIEURS,

Dans votre séance du 28 Décembre 1933, vous avez approuvé le projet de création d'une voie, reliant le Chemin de l'Épinette à la rue Godefroy Cavaignac, destinée à assurer la desserte du Pavillon de Cure de la Cité Hospitalière.

Vous avez décidé que la dépense résultant de l'exécution de ces travaux de voirie et s'élevant à la somme de 573.148 frs serait prélevée sur les ressources à provenir du Compte d'Administration de l'exercice 1933 et à inscrire au Budget Supplémentaire de l'exercice 1934.

D'autre part, la Ville s'est engagée à remettre, libres d'occupation, aux Hospices, les terrains sur lesquels sera construite la Cité Hospitalière, à redresser certains chemins vicinaux ordinaires notamment celui de l'Épinette et à exécuter différents travaux de voirie.

La Société des Eaux du Nord avait été autorisée à poser sous le sol du Chemin de l'Épinette une canalisation maîtresse de sa distribution d'eau. Le tracé de ce chemin est modifié. Les bâtiments déjà construits occupent certaines parties du chemin à dévier.

Il résulte des engagements pris que le déplacement de cette conduite est à la charge de la Ville. Les travaux de viabilité que nous devons réaliser sont commencés. La Société des Eaux du Nord nous a signalé : 1° que nous ferions une économie sensible de terrassements en procédant tout de suite au déplacement de cette conduite ; 2° qu'il est nécessaire d'exécuter ce travail en période de faible exploitation ; 3° qu'il faut prévoir un délai pour la fourniture des tuyauteries nécessaires.

Il convient donc de prendre d'urgence les dispositions nécessaires pour nous permettre de confirmer notre accord à la dite Société.

Votre Commission du Plan avait pensé pouvoir prélever la dépense de 80.000 francs afférente à ce travail sur le crédit de 573.148 francs proposé pour la création de la rue longeant le Pavillon de Cure. Mais ce crédit n'a pas été retenu en totalité. Une somme de 140.000 francs a seulement été inscrite pour exécution des travaux les plus urgents, actuellement en cours.

Un nouvel examen de ce problème nous a permis de nous rendre compte que les économies escomptées par rapport aux prévisions premières sont de l'ordre de 60.000 francs.

Le devis de 573.148 francs pourrait être ramené à 517.000 francs y compris le déplacement de la canalisation. Le crédit supplémentaire nécessaire serait donc de 377.000 francs.

En accord avec votre Troisième Commission et compte tenu de ce qu'un crédit de 140.000 francs est inscrit à valoir au Budget Supplémentaire de 1934, nous vous demandons de donner à la Société des Eaux du Nord l'accord de la Ville en ce qui concerne le déplacement de sa canalisation et d'ouvrir un crédit de 80.000 francs au Budget Extraordinaire de 1935. La différence soit 297.000 francs fera l'objet d'un crédit à inscrire au Budget Supplémentaire de la même année.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'arrêté ministériel du 17 Juillet 1922 fixait, ainsi qu'il suit, les congés dans les Ecoles Primaires : 1° les jours légalement fériés ; 2° le matin du 2 Novembre ; 3° les deux jours qui précèdent Pâques et la semaine suivante ; 4° deux mois à la fin de l'année scolaire ; 5° six jours à des dates fixées, pour chaque commune, par l'Inspecteur Primaire, après avis du Conseil Municipal.

N° 4157

Ecoles Primaires  
Elémentaires

Année 1934-1935

Vacances

Fixation

L'arrêté de M. le Ministre de l'Education Nationale, en date du 21 Juillet 1933 a modifié le règlement scolaire modèle des Ecoles Primaires en ce qui concerne les vacances et les a fixées de la façon suivante : 1° les jours légalement fériés ; 2° le matin du 2 Novembre ; 3° du 24 Décembre au soir au 2 Janvier inclusivement ; 4° les deux jours qui précèdent Pâques et la semaine suivante ; 5° deux mois à la fin de l'année scolaire ; 6° deux journées en plus, à des dates fixées, pour chaque commune, par l'Inspecteur Primaire, après avis du Conseil Municipal.

Nous vous proposons d'arrêter comme suit la répartition de ces deux jours supplémentaires : 1° le Premier Mai 1935 ; 2° le lendemain de la Fête Communale de 1935.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4158

Construction  
d'un garage  
1, rue Mehl

Autorisation

MESSIEURS,

M. Desmazières, demeurant, 1, rue Mehl, à Lille, a sollicité l'autorisation de construire un hangar léger et démontable sur la partie du sol de sa propriété sise rue Mehl, n° 1, frappée d'alignement.

Votre Commission du Plan a donné un avis favorable à la demande présentée, sous réserve de l'acceptation par M. Desmazières des conditions ci-après stipulées :

1° il supprimera le garage à première demande de la Ville au moment de la réalisation de l'alignement de la rue Mehl, sans pouvoir réclamer une indemnité pour quelque cause que ce soit ;

2° il paiera chaque année et d'avance à la Caisse Municipale, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1935, une redevance de précarité de cinq francs.

Nous vous proposons d'autoriser la construction de ce garage aux conditions sus-indiquées.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4159

Lycée Fénélon

Internat  
Municipal

Budget de 1935

Avis

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le Budget de l'Internat Municipal annexé au Lycée Fénélon pour l'exercice 1935.

Il se présente comme suit :

Recettes .....	Frs	572.588 90
Dépenses .....	Frs	572.588 90

Ce Budget, équilibré sans le concours d'une subvention communale, ne donne lieu à aucune observation. Il a été approuvé par le Conseil d'Administration du Lycée Fénelon dans sa séance du 27 Novembre 1934.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Troisième Commission, de donner un avis favorable à l'approbation dudit Budget.

*Adopté.*

---

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Compte Administratif de l'exercice 1933 rendu par le Bureau de Bienfaisance se présente comme suit :

Recettes .....	Frs	6.145.393 65
Dépenses .....	Frs	5.895.684 15
Excédent de recettes .....	Frs	249.709 50

Nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, de donner un avis favorable à l'adoption de ce document.

Nous vous demandons pareillement d'approuver le Compte de Gestion du Receveur dont les chiffres sont en parfaite concordance avec ceux du Compte Administratif.

*Adopté.*

M. LAHAYE. — Je viens d'apprendre que plusieurs veuves de guerre ont été dans l'obligation de quitter la Cité Philanthropique. Ces veuves ont élevé plusieurs enfants qui sont maintenant mariés. Il en est même, avec un ou deux enfants, qui seront dans un délai assez proche, obligées de laisser libre leur appartement. Ne pouvons-nous intervenir en leur faveur ?

M. LE MAIRE. — Nous ne pouvons résoudre immédiatement, en connaissance de cause, des problèmes qui ne sont pas de notre compétence. Nous vous promettons d'intervenir auprès du Bureau de Bienfaisance.

*Il en est ainsi décidé.*

N° 4160

Bureau  
de Bienfaisance

I. Compte  
d'administration

II. Compte  
de gestion  
du Receveur

Exercice 1933

Observation

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4161  
—  
Bureau  
de Bienfaisance  
—  
Budget  
Supplémentaire  
—  
Exercice 1934  
—  
Avis  
—

MESSIEURS,

Le Budget Supplémentaire du Bureau de Bienfaisance pour l'exercice 1934 se présente comme suit :

Recettes .....	Frs	363.012 40
Dépenses .....	Frs	360.814 25
— Excédent de recettes .....	Frs	2.198 15

Nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, de donner un avis favorable à l'approbation dudit Budget.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4162  
—  
Bureau  
de Bienfaisance  
—  
Budget primitif  
1935  
—  
Avis  
—

MESSIEURS,

Le Budget Primitif du Bureau de Bienfaisance pour l'exercice 1935 qui nous est soumis est arrêté aux chiffres ci-après :

Recettes .....	Frs	5.494.503 70
Dépenses .....	Frs	5.490.933 70
Excédent de recettes .....	Frs	3.570 »

Nous vous proposons, d'accord avec votre Troisième Commission, d'émettre un avis favorable à l'adoption de ce Budget.

Toutefois, nous vous demandons de souligner : 1° que le Bureau de Bienfaisance fait état d'une subvention communale de 2.282.800 frs, alors que notre propre Budget ne prévoit à ce titre qu'un crédit de 2.250.000 frs ; 2° que, dès lors, nous nous réservons d'examiner à nouveau le problème lorsque le Bureau de Bienfaisance nous soumettra son Budget Supplémentaire de 1935.

*Adopté.*



### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de son testament olographe du 11 Mai 1931 et des codicilles des 21 Novembre 1931 et 19 Septembre 1932 reçus par M<sup>e</sup> Fontaine, notaire à Lille, Mme Veuve Décatoire-Sablou, décédée à Marcq-en-Barœul le 19 Janvier 1934, a institué pour son légataire universel le Bureau de Bienfaisance.

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> Décembre 1934, la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance a décidé d'accepter cette libéralité.

Nous vous proposons de donner un avis favorable à l'exécution de cette libéralité.

*Adopté.*

N<sup>o</sup> 4163

—  
Bureau  
de Bienfaisance

—  
Legs Veuve  
Décatoire-Sablou

—  
Avis  
—

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Commission Administrative des Hospices nous a fait parvenir, aux fins d'approbation, son Budget Primitif pour l'exercice 1935. Il se présente comme suit :

Recettes .....	Frs	20.224.800	»
Dépenses .....	Frs	20.220.490	»

Excédent de recettes... Frs — 4.310 »

Ce Budget s'équilibre par une subvention municipale de 2.194.700 frs contre 1.782.130 frs en 1934 et 1.950.000 frs en 1933, soit une augmentation de 412.570 frs par rapport à 1934 et 244.700 frs par rapport à 1933.

D'accord avec votre Troisième Commission, nous vous prions de vouloir bien donner un avis favorable à l'approbation de ce Budget, étant entendu que pour déterminer le montant de la subvention à verser par la Ville, seuls prévaudront les résultats du Compte d'Administration de l'exercice en cause.

*Adopté.*

N<sup>o</sup> 4164

—  
Hospices

—  
Budget primitif  
1935

—  
Avis  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4165

Immeubles rue  
Richard Wagner  
N°s 19 et 23

Location

MESSIEURS,

En vue d'assurer le logement du directeur et de la directrice des Ecoles Provisoires du Faubourg d'Arras, l'Office Public Municipal d'Habitations à Bon marché a consenti à accorder à la Ville, à compter du premier Août 1934, la location à titre verbal des immeubles sis rue Richard Wagner, 19 et 23, aux conditions suivantes :

1° la redevance mensuelle sera de cent soixante-cinq francs payables d'avance pour chacun de ces immeubles ;

2° la Ville supportera les frais de vidange des fosses d'aisance ainsi que les frais d'enregistrement d'occupation verbale.

Nous vous demandons 1° d'accepter les conditions proposées par l'Office ; 2° de nous autoriser à signer les engagements d'occupation ; 3° de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget sous la rubrique : Instituteurs et institutrices publics. — Indemnités diverses.

Adopté.

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4166

Hospices  
Location  
de terrain  
rue Meurein

Avis

MESSIEURS,

Au cours de sa réunion du 17 Novembre 1934, la Commission Administrative des Hospices a décidé de continuer, pour une durée de dix-huit ans à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 1934 et moyennant paiement d'un loyer annuel de 3.800 frs, la location à M. Vicart d'un terrain de 901 mètres carrés 92, sis à Lille, rue Meurein, N° 67 et repris au cadastre sous le N° 1931 de la section H.

D'accord avec vos Deuxième et Troisième Commissions, nous vous proposons de donner un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Adopté.

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans sa séance du 1<sup>er</sup> Septembre 1934, la Commission Administrative des Hospices a décidé :

1<sup>o</sup> d'autoriser la cession par M. Jules Leprette, au profit de la Société Briche et Lequenne, à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 1934 ;

a) du bail de l'immeuble sis à Lille, rue Nationale, 229, consenti jusqu'au 31 Décembre 1940, moyennant un loyer annuel de 9.000 frs plus charges ;

b) du bail d'une maison située même rue, N<sup>o</sup> 235, qui lui avait été consenti pour une durée de neuf années expirant le 31 Décembre 1940, moyennant un loyer annuel de 5.000 frs plus charges ;

M. Leprette demeurant solidairement responsable avec MM. Briche et Lequenne et ce, jusqu'au 31 Décembre 1940, tant du paiement des loyers que de l'exécution de toutes les charges et conditions des actes ci-dessus énoncés ;

2<sup>o</sup> de consentir à ladite Société une prolongation de ces baux pour une durée de douze années à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1941.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Troisième Commission, d'émettre un avis favorable à l'exécution de la délibération prise par cet établissement charitable.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération en date du 17 Novembre 1934, la Commission Administrative des Hospices a décidé d'accorder à la Commune d'Hellemmes, pour une durée de trente ans à compter du premier Octobre 1934 et moyennant un fermage annuel de 2.532 frs, la location d'une parcelle de terre de 2 ha 82 a 28 ca, située à Hellemmes et reprise au cadastre sous le N<sup>o</sup> 1583 de la section unique.

D'accord avec vos Troisième et Deuxième Commissions, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

*Adopté.*

N<sup>o</sup> 4167

—  
Hospices

—  
Location  
rue Nationale  
229 et 231

—  
Avis  
—

N<sup>o</sup> 4168

—  
Hospices

—  
Location  
de terrain  
à Hellemmes

—  
Avis  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4169

Office Public  
Municipal  
d'Habitations  
à Bon Marché

Budget primitif  
de 1935

Avis

MESSIEURS,

Le Conseil d'Administration de l'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché nous soumet pour avis, conformément à la loi, son Budget primitif pour l'année 1935.

Ce document présente la situation suivante:

Recettes .....	Frs	1.765.000	»
Dépenses .....	Frs	1.761.576	75
Excédent de recettes .....	Frs	3.423	25

Nous vous proposons, d'accord avec votre Troisième Commission, de transmettre ce Budget, avec avis favorable, à l'Autorité Supérieure, en vue de son approbation.

*Adopté.*

Observations  
diverses

M. BRODEL. — Vous avez pu remarquer que le Budget de l'Office Municipal d'Habitations à Bon Marché s'équilibrait avec un excédent de recettes de trois mille quatre cent vingt-trois francs vingt-cinq centimes. Je me permets d'attirer votre attention sur les difficultés que nous pouvons, dès maintenant, entrevoir pour l'avenir.

Je sais quelles sont les causes multiples de notre manque de recettes : loyers impayés par suite de la crise économique et du chômage qu'elle entraîne. Nous ne sommes pourtant pas dans des conditions défavorables comparativement à d'autres Offices Municipaux. Nous avons toujours pu boucler nos budgets grâce au concours financier de la Ville qui a bien voulu subventionner notre Office dans la mesure la plus large, exactement douze millions, depuis sa création.

Nos difficultés se sont trouvées grandement réduites de par le mécanisme d'une heureuse opération financière conçue par notre regretté premier Président Bondues. Elle a permis la construction du Groupe Gustave Delory qui n'est ainsi grevé d'aucune charge ne nous obligeant pas à des remboursements d'avances qui nous ont été consenties. Pour les autres Groupes, ces sortes de remboursements nous préoccupent beaucoup.

Aux mille deux cents logements actuellement construits, s'ajouteront bientôt deux cent soixante-dix autres composant le Groupe du Faubourg de Béthune. L'importance de ces chiffres nous incite à penser que si, dans les années qui vont suivre, nous devons enregistrer des loyers impayés, dans la proportion de quinze à dix-huit pour cent, leur montant sera de l'ordre d'environ trois cent mille francs.

Aujourd'hui, nous bouclons notre Budget avec un excédent de prévision

de recettes de trois mille quatre cent vingt-trois francs vingt-cinq centimes. Mais nul ne peut prévoir exactement quelles seront les recettes du prochain exercice.

Jusqu'à ce jour, notre Office Municipal a bouclé son Budget par ses propres moyens. Jamais, pour cet objet, il n'a été fait appel au secours de la Ville. Sur ses ressources, il rembourse chaque année aux organismes prêteurs les sommes qui lui sont avancées. Je dois ajouter cependant que nous devons cette possibilité au concours que vous avez bien voulu nous apporter.

Nous souhaitons que la crise économique marque son terme, car si le chiffre des loyers impayés devait encore s'accroître, la situation financière de notre Office deviendrait critique.

J'ai cru de mon devoir de mettre le Conseil Municipal au courant de nos difficultés.

M. LAHAYE. — Notre camarade Brodel a-t-il eu connaissance du tract qui a été distribué aux locataires du groupe d'habitations à bon marché du Faubourg des Postes ? Le voici :

AMICALE DES H.B.M. GROUPE DU FAUBOURG DES POSTES

AUX HABITANTS,

« Au reçu d'une lettre de l'Office Municipal des H.B.M., nous avons » le plaisir de vous informer que, par suite de nos interventions répétées, » de multiples travaux sont en cours dans le Groupe.

« Entre autres, en ce qui concerne les clapiers, l'Office des H.B.M. a » l'intention de les faire construire très rapidement, mais elle communique » qu'il ne saurait être question d'en mettre chez les locataires qui, pour une » cause quelconque, sont en contravention avec les règlements de l'Office » et de la Ville.

« Ne seront pas servis les habitants qui ne sont pas à jour de leur loyer » ou qui s'obstinent à ne pas démonter les poulaillers ou clapiers existants. » Vis-à-vis de ces derniers, l'Office prendra d'ailleurs toutes les mesures » de rigueur qui lui sont permises par la loi et exigera la démolition ou » l'expulsion.

« Habitants, pour la défense de vos intérêts

« Venez grossir les rangs de notre Amicale.

» Les inscriptions sont reçues au Siège, chez D'Hoossche, 159, rue du » Faubourg des Postes.

» LA COMMISSION. »

Je vous demande qu'une enquête soit faite en vue de remédier à ce malentendu qui persiste depuis quelque temps entre les locataires et l'Office Municipal.

Il serait nécessaire que l'on pense à construire des logements populaires pour abriter les malheureuses familles qui sont logées dans les baraquements de la porte d'Arras et rue Jeanne Hachette. Malgré des réparations importantes il n'y aura jamais, dans ces taudis, l'hygiène nécessaire. La misère et la maladie ont vite fait de s'abattre sur les mal-lotés.

Il y a, dans la Cour du Soleil, une dizaine de ménages malheureux. Les enfants sont malingres par manque d'air. Les maisons tombent en ruines.

Je demande que le Service d'Hygiène passe au plus vite dans cette cour et que les réparations nécessaires soient faites.

M. BRODEL. — Je regrette que ce tract ne porte comme signature que les mots « La Commission ». Je préférerais connaître le nom de son auteur. De ce tract, il ne faut retenir que ce qui mérite d'être retenu. Il ne faudrait tout de même pas que ceux qui ont pris l'initiative de le lancer prennent à leur compte les avantages que nous accordons aux locataires de nos groupes. Il est exact que nous leur offrirons des appentis.

En tant que Président de l'Office Municipal je sais prendre mes responsabilités. Je n'hésite donc pas à dire que, s'il y a parmi les locataires de nos groupes des cas très intéressants chez les chômeurs et même ceux qui ne se sont pas vus privés de travail, il en est d'autres vis-à-vis desquels nous sommes décidés à maintenir notre politique tendant à ne grever à aucun prix notre situation financière au profit de quelques éternels mécontents.

M. LAHAYE. — J'insiste. Il y a, Cour du Soleil, dix ménages possédant des enfants malingres. Je demande que le Service d'Hygiène visite ces logements insalubres.

M. LE MAIRE. — Le problème sera soumis à l'examen des Commissions compétentes.

Le Président de l'Office Public d'Habitations à Bon Marché a fourni à notre Collègue Lahaye les apaisements qu'il sollicitait.

Répondant à la première intervention de notre ami Brodel, je veux souligner, après lui, combien la construction du Groupe Gustave Delory fut une opération heureuse; combien a mérité notre gratitude le regretté premier Président de l'Office Municipal d'Habitations à Bon Marché.

J'enregistre, avec joie, au nom de nos Collègues, les remerciements du Président de l'Office; j'ai la certitude de traduire les sentiments du Conseil Municipal unanime en priant les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public d'Habitations à Bon Marché, quelle que soit leur origine, quelles que soient les collectivités, qui leur ont confié ce mandat de bien vouloir agréer nos félicitations les plus chaleureuses en considération des excellents résultats de leur gestion et de la tâche qu'ils entendent poursuivre. C'est ainsi que la population de notre ville apprendra avec joie qu'est à l'étude,

présentement, un projet de construction de maisons pour vieillards et de logements à plus bas prix.

Nous nous devons de rendre hommage au dévouement des membres du Conseil d'Administration de l'Office Municipal et, en particulier, de son Président.

M. BRODEL. — Je me ferai un devoir de transmettre les sentiments que vous venez d'exprimer, Monsieur le Maire, à mes collègues du Conseil d'Administration de l'Office.

*Le Conseil Municipal, ayant pris acte des déclarations de M. Brodel, s'associe, unanimement, à l'hommage rendu par M. le Maire au dévouement des Membres du Conseil d'Administration de l'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le classement des dossiers du Service du Chômage nécessite la fourniture de douze classeurs à casiers, dont neuf à vingt-huit cases et trois à vingt-et-une.

Cette fourniture a fait l'objet d'un appel d'offres. Sept entrepreneurs ont été consultés. Quatre ont répondu et adressé les propositions suivantes :

<i>Entreprises</i>	<i>Classeurs 28 casiers</i>	<i>Classeurs 21 casiers</i>
MM. Léo Wiart et Cie, 143, rue		
Pierre Legrand .....	1.549 frs pièce	1.349 frs pièce
Houssen, 82, rue St-André	1.675 frs pièce	1.475 frs pièce
Pierre Lehouck, 21, rue de		
Russie .....	1.795 frs pièce	1.475 frs pièce
Oscar Dumont, 38, rue		
Jordaens .....	1.970 frs pièce	1.550 frs pièce

Un plan détaillé, accompagné d'une notice descriptive, avait été remis à chaque soumissionnaire.

L'offre la plus avantageuse pour la Ville a été faite par MM. Léo Wiart et Cie qui consentait à nous livrer :

1° neuf classeurs à vingt-huit casiers, au prix de 1.549 francs pièce soit .....	13.941 »
2° trois classeurs à vingt-et-un casiers au prix de 1.349 francs pièce soit .....	4.047 »
Total.....	17.988 »

N° 4170

*Service  
du Chômage*

*Fourniture  
de classeurs  
à casiers*

*Marché*

Nous vous demandons, dès lors, d'accord avec votre Deuxième Commission : 1° d'accepter les propositions de MM. Léo Wiart et Cie ; 2° de nous autoriser à passer avec cette Maison un marché s'élevant à dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-huit francs ; 3° de décider que la dépense sera imputée sur le crédit : Fonds de Chômage.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4171

Fonds Municipal  
de Chômage

Distribution  
de vivres  
aux chômeurs  
nécessiteux

Crédits  
supplémentaires

MESSIEURS,

Le nombre de chômeurs, depuis Août, se trouve accru de plus d'un millier. Il est indispensable, dans ces conditions, d'augmenter les dotations prévues tant au Budget Primitif qu'au Budget Supplémentaire.

En accord avec votre Troisième Commission, nous vous prions de vouloir bien voter l'ouverture de crédits additionnels ci-après :

1° 500.000 francs au titre : Fonds Municipal de Chômage ;

2° 350.000 francs au titre : Distribution de vivres aux chômeurs nécessiteux.

Ces crédits seront respectivement rattachés aux articles 122 et 123 du Budget Ordinaire de l'exercice courant.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4172

Théâtres  
Municipaux

Exploitation

Avenant à la  
convention passée  
avec M. Frady

MESSIEURS,

Dans votre séance du 4 Août, vous avez décidé de confier la direction de nos Théâtres Municipaux, pendant les saisons 1934-1935 et 1935-1936, à M. Pierre Fiard dit Frady et de lui régler une indemnité annuelle de soixante mille francs payable par douzième.

En exécution de la délibération précitée, il a été stipulé dans la convention intervenue avec M. Frady que celle-ci prendrait effet à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 1934 et que le premier douzième de l'indemnité lui serait réglé le 31 du même mois.

M. Frady a fait valoir ensuite qu'il avait effectivement commencé à assurer ses fonctions le 1<sup>er</sup> Septembre 1934 en prévision de l'ouverture de la saison Théâtrale.



D'autre part, il nous a semblé plus rationnel de donner comme terme au contrat la date du 1<sup>er</sup> Septembre 1936 et ce, pour permettre au directeur en fonctions après cette date de préparer la saison 1936-1937.

Cette manière de voir ayant été admise par votre Conseil d'Administration des Théâtres, nous vous demandons de nous autoriser à passer avec M. Frady l'avenant nécessaire à la convention du 22 Août 1934.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Pour la fourniture du lait nécessaire aux Crèches Municipales pendant l'année 1935, nous avons sollicité les prix de deux cultivateurs présentant les meilleures garanties et pouvant livrer du lait répondant aux conditions du décret du 25 Mars 1922.

Le prix d'un franc le litre que nous propose M. Decherf, ferme de l'Ecart, à Lomme, étant avantageux, puisqu'il comporte une baisse de quinze centimes par litre sur le prix de 1934, et les livraisons effectuées jusqu'à ce jour ayant donné entière satisfaction, nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre Cinquième Commission, le marché à passer avec ce cultivateur.

La dépense sera prélevée sur le crédit affecté au fonctionnement des Crèches Municipales.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La bascule en service au hall de la viande des Halles Centrales est trop fragile et se dérègle constamment.

Nous avons, dès lors, provoqué les offres de deux firmes spécialisées en vue du remplacement de ladite bascule.

Les propositions les plus avantageuses, tant pour le prix que pour la solidité, nous ont été faites par la Maison Berkel, 3, rue des Ponts de Comines, Lille.

Le pont-bascule proposé est celui porté au catalogue de cette firme sous le N° 14.221. Son plateau est de 1 m. × 1 m. 60 et sa force de 1.000 kgs dont

N° 4173

—  
*Crèches  
Municipales*

—  
*Fourniture de lait*

—  
*Marché*  
—

N° 4174

—  
*Halles Centrales*

—  
*Achat  
et installation  
d'une bascule*

—  
*Marché*  
—

500 kgs au cadran et 500 kgs de portée supplémentaire, divisions par 500 grs. Le prix total de cette bascule est de 18.750 francs. Mais, la maison Berkel reprenant la bascule en service pour 2.600 francs, la dépense sera donc ramenée à 16.150 francs.

Ce prix comprend tous frais de montage, d'installation et de poinçonnage. Cependant l'installation d'une bordure en ciment nécessitera une dépense supplémentaire de 50 francs.

En accord avec vos Troisième et Cinquième Commissions, nous vous proposons :

1° de nous autoriser à passer marché avec la maison Berkel pour la fourniture de la bascule sus-indiquée, au prix de seize mille cent cinquante francs ;

2° d'imputer la dépense totale de 16.200 francs qui résultera de l'exécution de ce marché sur le crédit inscrit à cet effet au Budget Extraordinaire de 1935.

*Adopté.*

*Observation*

M. LAHAYE. — Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous demander de bien vouloir exiger des concessionnaires des Halles Centrales la limitation des heures de travail de leur personnel, certains concessionnaires font faire 10, 12, 14, 16 heures de travail, alors qu'il y a des malheureux qui voudraient travailler pour subvenir à leurs besoins.

A l'usine Delbart, rue des Stations, on vient de monter des métiers, sur lesquels trois équipes de femmes travaillent nuit et jour, deux de 5 heures à 13 heures; deux autres de 13 heures à 21 heures, 2 autres encore de 21 heures à 5 heures. Le dimanche ces équipes travaillent dans les mêmes conditions.

Je vous prie de bien vouloir prendre bonne note, en vue de faire vérifier mes dires.

M. LE MAIRE. — Les problèmes de ce genre sont du ressort des organisations syndicales auxquelles appartiennent les travailleurs intéressés. Quoi qu'il en soit, nous interviendrons auprès de l'Inspection du Travail.

M. BAUCHE. — Chaque fois que nous sont signalés des infractions aux lois réglementant le travail, nous en informons les inspecteurs. Nous avons encore, la semaine dernière, signalé des abus à différents inspecteurs du travail qui y ont mis bon ordre.

Les abus rapportés par notre collègue Lahaye ne sont pas parvenus à notre connaissance, c'est pourquoi nous n'avons pu intervenir.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour rendre hommage au dévouement des Inspecteurs du Travail auprès desquels nous n'intervenons jamais en vain.

*Le Conseil Municipal prend acte.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le marché passé avec la Coopérative « L'Avenir » pour la fourniture de vins offerts lors des Cérémonies et Réceptions expire le 31 Décembre.

Cette Coopérative nous ayant donné pleine satisfaction les années précédentes, nous vous proposons d'approuver le marché que nous vous soumettons en vue des achats à faire en 1935.

La dépense, évaluée approximativement à 10.000 francs, sera prélevée sur les crédits des Réceptions et Fêtes.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet de lotissement déposé par M. Jacquart Mulliez, qui a élu domicile chez Maître César Piat, notaire à Lille, 71, rue du Molinel, et agit au nom et pour le compte de la Société Wartel et Cie.

Le terrain à lotir, situé front à la rue Necker, a une surface de 650 m<sup>2</sup>. Il est repris au cadastre sous partie des numéros 1018 bis et 1019 de la section D.

D'après le projet, le lotissement comportera trois parcelles n'ayant respectivement que 4 m. 65, 4 m. 75 et 4 m. 64 de longueur de façade.

Votre Cinquième Commission a considéré que ces longueurs sont insuffisantes pour permettre la construction de maisons salubres comportant des pièces de dimensions suffisantes.

Dans ces conditions, nous vous proposons de donner un avis défavorable au projet qui vous est soumis.

*Adopté.*

N° 4174<sup>U</sup>

—  
Réceptions

—  
Fourniture  
de vins

—  
Marché

N° 4175

—  
Lotissement  
rue Necker

—  
Avis

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4176

—  
Fourniture  
d'imprimés

—  
Substitution  
de fournisseur

MESSIEURS,

La Société d'Édition du Nord, en liquidation, nous demande de lui substituer l'Imprimerie Ouvrière pour les fournitures d'imprimés qu'elle devait nous livrer jusque fin 1935, ce, afin de lui permettre de terminer ses opérations de liquidation.

Les conditions souscrites par la Société d'Édition du Nord, acceptées par l'Imprimerie Ouvrière, sont intéressantes pour la Ville.

Nous vous prions d'autoriser cette substitution de fournisseur.

*Adopté.*

---

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4177

—  
Sapeurs-Pompiers

—  
Secours  
Veuve Delrue

MESSIEURS,

Mme Delrue, veuve du sergent volontaire retraité, Léon Delrue, décédé après vingt-sept ans de service, sollicite un secours sur la Caisse du Bataillon des Sapeurs-Pompiers.

Mme Veuve Delrue se trouve dans une situation nécessiteuse.

La Commission des Sapeurs-Pompiers a donné un avis favorable à la prise en considération de sa demande.

D'après le barème Mme Veuve Delrue a droit :

pour les 10 premières années, 15 frs par an, soit .....	150 »
pour les 17 années en plus, 18 frs par an, soit .....	306 »

Nous vous proposons d'allouer à Mme Veuve Delrue, conformément à l'article 10 du Règlement de la Caisse de Secours du Bataillon, un secours, une fois donné, de 456 frs.

*Adopté.*

---

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4178

—  
Taxe sur le  
chiffre d'affaires

—  
Opposition  
à contraintes

MESSIEURS,

Suivant exploits de M<sup>e</sup> Chavatte, huissier à Lille, en date du 7 Novembre 1934, l'Administration des Contributions Indirectes nous a notifié deux contraintes décernées contre la Ville à l'effet d'avoir paiement de l'impôt sur le chiffre d'affaires de diverses activités et services communaux ci-après :

I. — Du 1<sup>er</sup> Août 1931 au 31 Juillet 1934

Nature des opérations	Montant des recettes
Vente de glace. . . . .	1.456
Location de frigorifiques . . . . .	95.203
Location de locaux à l'Abattoir : triperies-boyauderies . . . . .	169.133
Produit de l'exploitation des chalets de nécessité et de la location des kiosques à journaux . . . . .	69.462
Location de matériel de fêtes : mâts, plantes . . . . .	35.274
Théâtres : produit de l'exploitation des rideaux annonces, du programme, des vestiaires, et des water-closets . . . . .	163.788
Laboratoire municipal d'analyses : analyses payantes . . . . .	60.069
Remboursement par les Compagnies du Gaz et d'Électricité, l'entrepreneur des travaux de fontainerie et les particuliers, des travaux de pavage, de canalisation, de remplacements d'arbres et frais y afférents. . . . .	486.413
Bibliothèques de prêt : produit de la rétribution à percevoir sur les lecteurs abonnés . . . . .	9.770
Produit de la vente des cartes d'identité . . . . .	10.432
Carrières de Maupertus, du Grand Castel et Fermanville : Convention Christiani . . . . .	485.346
Total . . . . .	1.577.346

II. — Du 1<sup>er</sup> Août 1931 au 30 Avril 1934

Nature des opérations	Montant des recettes
Produit du service de la distribution des eaux . . . . .	12.314.543
Bains et bains-douches . . . . .	1.361.624
Remboursement par divers des frais de transport des malades et blessés à l'Hôpital . . . . .	47.307
Total . . . . .	13.723.474

\*  
\*\*

Les sommes qui nous sont réclamées de ce chef comprennent :

1° pour les opérations énumérées sous le paragraphe I :	
les droits calculés à raison de 2 % . . . . .	31.546 92
l'amende s'élevant à deux fois le montant des sommes qui auraient dû être payées — article 10 du décret du 24 Juillet 1934 . . . . .	63.093 84
	94.640 76

2° pour les opérations énumérées sous le paragraphe II :	
les droits s'élevant à .....	274.469 48
l'amende, soit .....	548.938 96
	823.408 44

Depuis la création de la taxe sur le chiffre d'affaires par la loi du 25 Juin 1920, les communes avaient toujours été exclues du champ d'application de la dite loi dès l'instant qu'elles restaient dans le cadre de leurs attributions normales.

\*  
\*\*

Cette nouvelle prétention de l'Administration des Contributions Indirectes est, on le voit, grosse de conséquences pour les finances de la Ville. Aussi avons-nous procédé à un examen attentif du problème.

Etant donné que les services auxquels l'Administration des Contributions Indirectes entend appliquer les taxes sont des services d'intérêt public et d'hygiène dont le fonctionnement impose à la Ville de lourds sacrifices, nous estimons qu'il y a lieu de résister.

\*  
\*\*

Conformément aux décrets lois du 24 Juillet 1934, article 12, le Contentieux de la taxe sur le chiffre d'affaires appartient en premier ressort au Conseil de Préfecture et, en appel, au Conseil d'Etat.

Le Conseil de Préfecture est saisi, soit par une requête de l'Administration compétente, soit par une opposition formée par le redevable, à peine de déchéance dans les trois mois de la délivrance de la contrainte. L'opposition doit être motivée et contenir assignation devant le Conseil de Préfecture.

\*  
\*\*

Nous vous proposons, en conséquence, de nous autoriser à faire opposition aux contraintes qui nous ont été délivrées et à ester en justice devant toutes juridictions compétentes.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au cours des incidents qui se sont produits dans la soirée du 2 Mai 1933, des déprédations ont été commises à divers immeubles et à des voitures en stationnement dans les rues du Centre.

En vertu de l'article 106 de la loi du 5 Avril 1884 modifiée par celle du

N° 4179  
—  
*Incidents  
du 2 Mai 1933*  
—  
*Règlement  
d'indemnités*  
—

16 Avril 1914, la responsabilité incombe à la Ville à concurrence de 20 % et à l'Etat à concurrence de 80 %.

M. le Ministre de l'Intérieur nous a prié de régler ces dommages sur les bases fixées, ainsi qu'il suit, par les experts :

NATURE DES DEGATS	NOM ET ADRESSE DES PROPRIETAIRES	Montant des indemnités
Dégâts au matériel de café, Cabaret Flamand.	M. Nicolle, 23, place Rihour.	400 >
Bris de glaces : Hôtel Carlton.	Hôtel Carlton, 2, rue Faidherbe.	3.074 40
Bris 1° de glaces 2° motifs lumineux 3° mobiliers : Léviton, 4, rue Faidherbe.	M. Brémont, directeur, 8, rue de la Quennette.	8.807 20
Dégâts à l'immeuble 16-18 rue Faidherbe : Café Métropole.	Mme Désirs, 16-18, rue Faidherbe.	955 >
Bris de glaces et de matériel de café : 11-13 Grand'Place, Café du Pélican.	M. Désirs, 11-13, Grand'Place.	1.955 >
Bris de glaces, 22, rue Nationale.	M. Druart, 22, rue Nationale.	36 >
Dégâts à une voiture : bris de glaces.	M. Dutilleux, 83, rue Jacquemars Gielée.	88 >
Dégâts à une voiture : bris de glace.	M. Lagnesse, 1, rue Rossini, Paris.	387 50
Dégâts à une voiture : bris de glace et carrosserie endommagée.	M. Deldicque, 286, boulevard de la République, Mareq-en-Barceul.	2.900 >
Bris de vitres à l'immeuble 48, rue Jean-Sans-Peur.	M. Deswaf, 48, rue Jean-Peur.	82 >
Dégâts au matériel de café et aux vitraux de l'immeuble, 55, rue Nationale, Brasserie Flamande.	M. Hassebroucq, 55, rue Nationale.	160 >
Dégâts à une bicyclette.	M. Spitaels, 40, rue de Lille, Lambersart.	110 >
Dégâts à une voiture automobile.	M. Bardin, 13, rue Caban, Orléans.	851 >
Dégâts à plusieurs lanternes d'éclairage public boulevard de la Liberté.	Cie Continentale du Gaz, 65, boulevard Montebello.	300 >
Dégâts au matériel de café, 126, rue de Paris.	M. Lamand, 126, rue de Paris.	335 >
Dégâts à l'immeuble 4-6-8, rue Jean Roisin : Crédit du Nord.	Crédit du Nord, 4-6-8, rue Jean Roisin.	3.300 >
Bris de glace à une voiture.	M. Damelin-court, Camphin-en-Carembault.	66 >
Bris de glace à une voiture.	M. Homère Mahieu, 72, rue de la Gare, Haubourdin.	300 >
		<hr/> 24.107 10

Les intéressés ayant accepté les indemnités proposées, nous vous demandons de décider : 1° le règlement de ces indemnités dont le montant fera l'objet d'un crédit additionnel à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice en cours ; 2° l'admission en recette de la somme de 19.285 frs 68 représentant les 80/100 à la charge de l'Etat.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4180

MESSIEURS,

*Incidents  
du 7 Février 1934*

*Règlement  
d'indemnités*

Au cours des incidents qui se sont produits dans la soirée du 7 Février 1934, des déprédations ont été commises à divers immeubles et à des voitures en stationnement dans les rues du Centre.

En vertu de l'article 106 de la loi du 5 Avril 1884 modifiée par celle du 16 Avril 1914, la responsabilité incombe à la Ville à concurrence de 20 % et à l'Etat à concurrence de 80 %.

M. le Ministre de l'Intérieur nous a prié de régler ces dommages sur les bases fixées ainsi qu'il suit :

NATURE DES DEGATS	NOM ET ADRESSE DES PROPRIETAIRES	Montant des indemnités
Bris de glace en façade de l'immeuble 5-7, place de la Gare, « Le Tigre » et « Hôtel de Paris »	M. Vandenperre, gérant, 5-7, place de la Gare.	620 »
Dégâts à une voiture automobile.	M. Gaston Buard, 14, rue Nouvelle, Mons-en-Barœul.	456 25
Bris de glace en façade de l'immeuble, 14, rue des Trois Mollettes.	M. Louis Leclercq, 14, rue des Trois-Mollettes.	56 »
Bris des enseignes lumineuses « Renard Chapelier », rue Nationale, 29, et « Herbaut-Denneulin », 27, rue des Ponts-de-Comines.	M. Tonneyck, 38, rue de Trévisé.	710 »
Bris de glace en façade de l'immeuble, 41, rue Faidherbe.	M. Emile Lernould, 41, rue Faidherbe.	36 25
Dégâts à une voiture automobile.	M. Doom, 74, rue Faidherbe.	321 70
Bris de glace à la vitrine de l'immeuble, 42, rue du Priez.	M. Berry, 337, avenue de Dunkerque.	913 20
Bris de glace à la vitrine de l'Hôtel de Flandre et d'Angleterre, 15, place de la Gare.	M. Thiry, 15, place de la Gare.	955 75
Bris de glace en façade de l'immeuble, 32, rue du Vieux-Faubourg.	M. Louis Marsy, 116, rue du Faubourg de Roubaix.	997 50



NATURE DES DEGATS	NOM ET ADRESSE DES PROPRIETAIRES	Montant des indemnités
Dégâts à une voiture automobile.	MM. Deloose et Turpain, 90, rue du Chevalier Français	555 >
Bris d'une glace d'une voiture automobile.	M. Armand Causaert, 1, rue Chanzy, Saint-André.	56 50
Bris de glace à la devanture d'un magasin à l'angle des rues Faidherbe et du Priez.	M. Flavigny, 15, rue Franklin, La Madeleine.	832 70
Bris de glace en façade de l'immeuble, 1, place de la Gare, Grande Pharmacie de Paris.	M. Lainé, pharmacien, 1, pl. de la Gare.	5.758 95
Bris de glace à un taxi.	M. Léonard Bostyn, 4, rue des Jardins-Caulier.	144 15
Bris de glace en façade de l'immeuble, 3, place de la Gare.	M. Charles Liétar, 3, place de la Gare.	221 95
Bris de glace en façade de l'immeuble, 89, rue du Molinel, Bar Gallia.	M. Albert Decubre, 84, avenue du Peuple Belge.	1.283 45
Dégâts, au Café de la Bourse, boulevard Carnot, 4 : glaces brisées.	M. Henri Jooris, directeur de la Société Anonyme des Grands Hôtels du Nord de la France : Bellevue, La Bourse.	891 15
Bris d'une glace, Café Belle-Vue, Grand'Place.		
Dégâts à une automobile.	M. Gérard Rémy, 18, rue des Arts.	201 80
Bris de glace à une voiture automobile.	M. Maurice Martinot, 17, pl. Simon Vollant.	85 >
Bris d'une glace en façade de l'immeuble, 27, place des Reigneaux.	Mme Delépaul, 27, place des Reigneaux.	861 85
Bris d'une glace à la devanture de l'immeuble, 8, rue du Vieux-Faubourg.	M. Henri Lemoine, 8, rue du Vieux-Faubourg.	562 >
Dégâts à une voiture automobile.	M. Fernand Proniez, 12, rue de Lille, Roubaix.	948 >
Bris d'une glace à une voiture automobile.	M. Adolphe Deharte, 131, rue de la Pilaterie, Marcq-en-Barœul.	165 20
Dégâts à une voiture automobile.	M. Eugène Corbaz, 9, rue St-Marceau, Paris (17 <sup>e</sup> ).	357 >
Bris d'une glace à une voiture automobile.	M. Georges Bacquet, 41, boulevard de Tourcoing, à Marcq-en-Barœul.	145 30
Bris d'une glace à une voiture automobile.	M. Cornu Wacrenier, 33, rue du Général Sarrail, Roubaix.	100 >
Bris d'une glace à une voiture automobile.	M. Gaston Huyghe, 34, boulevard de la République.	314 60
Bris d'une glace à une voiture automobile.	M. Pierre Mahieu, route d'Armentières, Comines.	74 75
Bris de glace à la devanture du café, 19, rue des Jardins.	M. Gilbert Cattebeke, 62, rue de Béthune.	2.025 >
	TOTAL.....	20.651 >

Les intéressés ayant accepté les indemnités proposées, nous vous demandons d'en autoriser le règlement et de voter à cet effet un crédit spécial à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1934.

Nous vous prions en outre de décider l'admission en recette de la somme de 16.520 frs 80, représentant les 80/100 à la charge de l'Etat.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Lors de l'examen de l'avant projet : 1° de construction d'un réseau d'égout-vannes dit « Tout à l'égout » ; 2° d'épuration des dites eaux, l'Administration Municipale décidait, en sa réunion du 2 Octobre 1933, de lier ce problème à celui de l'augmentation des ressources de la Ville en eau potable ou industrielle, donnant mandat à la Commission du Sous-Sol de se préoccuper de ce dernier problème.

Après une étude approfondie de la question, votre Commission du Sous-Sol a soumis le résultat de ses travaux à l'examen de l'Administration Municipale qui décida, tout en ne retenant point des propositions quant à l'épuration et à la stérilisation des eaux ; 1° de prendre acte des mesures envisagées en ce qui concerne la déferrisation des eaux ; 2° de surseoir à statuer sur la proposition tendant à ce que soit repris — en vue d'assurer à la Ville le complément d'eau potable dont elle a besoin — le projet décidé avant guerre, de captation d'eaux potables à Douvrin, des propositions ayant été faites par la Société des Eaux du Nord.

Nous avons procédé à l'examen d'un projet de contrat présenté par cette Société relativement à la fourniture d'eau en gros à la Ville pendant une durée de trente années à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1935.

De longs pourparlers ont été engagés qui ont abouti à un projet de contrat dont nous vous soumettons le texte.

La Société des Eaux nous a fait connaître par ailleurs qu'en cas d'acceptation du contrat, le volume d'eau livré par elle en 1934 serait facturé aux tarifs du dit projet de contrat.

D'accord avec votre Commission du Sous-Sol, nous vous proposons de donner votre agrément à la signature de ce contrat et de prendre acte de l'engagement de la Société en ce qui concerne les fournitures de 1934.

N° 4181

—  
Alimentation de  
la Ville en eau  
potable

—  
Convention  
avec la Société  
des Eaux du Nord

Nous vous prions en outre de décider, dès à présent, de reprendre l'étude du projet de captation de nouvelles eaux potables de la région de Douvrin, projet à propos duquel un crédit de 20.000 frs, pour frais d'études, a été inscrit au Budget Supplémentaire de 1934.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le problème de la construction d'un Crematorium dans notre Ville se pose depuis plusieurs années.

En vue de la réalisation de ce projet, nous avons engagé de nombreux pourparlers et fixé notamment notre choix quant à l'emplacement du futur Four Crématoire.

Une parcelle de terrain appartenant aux Hospices, d'une superficie de 9.700 mètres carrés environ, reprise au cadastre Section E N<sup>os</sup> 544 p et 546 p et contiguë au Cimetière du Sud, nous a semblé convenir parfaitement à l'érection de ce Crematorium.

L'Administration des Hospices est disposée à consentir l'aliénation amiable de ce terrain sur le prix de base de trente francs le mètre carré.

Nous vous prions, d'accord avec vos Deuxième et Troisième Commissions, 1<sup>o</sup> d'agréer cette proposition et de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 2<sup>o</sup> de décider que la dépense en résultant, principal et frais, fera l'objet d'un crédit spécial de 340.000 frs à prélever sur les ressources à provenir de l'exercice 1934.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les funérailles de notre regretté collègue Camille Vautrin, dont nous vous avons annoncé la mort en ouvrant la séance que le Conseil tint le 4 Août, ont entraîné une dépense d'environ six mille cinq cents francs.

Afin de nous permettre d'opérer le règlement des sommes dues, nous vous demandons d'ouvrir un crédit de cette importance à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice courant.

N<sup>o</sup> 4182

—  
*Crematorium*

—  
*Achat de terrain*

N<sup>o</sup> 4183

—  
*Funérailles  
de M. Vautrin*

—  
I. *Crédit*

—  
II. *Concession  
perpétuelle*

Nous vous prions pareillement de décider que le terrain où, cimetière de l'Est, repose notre collègue, fera l'objet d'une concession gratuite à perpétuité.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4184

MESSIEURS,

Funérailles  
de M. Courouble

I. Crédit

II. Concession  
perpétuelle

En accord avec l'Administration Municipale, nous avons décidé d'organiser au compte de la Ville les obsèques de notre ami Arthur Courouble si tragiquement ravi à l'affection des siens le 17 Novembre.

La dépense ainsi engagée peut être évaluée à environ six mille cinq cents francs.

Pour nous permettre de régler les sommes dues, nous vous demandons de voter un crédit de cette importance à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice courant.

Nous vous prions pareillement de décider qu'une concession perpétuelle sera accordée gratuitement, cimetière de l'Est, pour la sépulture de notre regretté collègue.

*Adopté.*

Condoléances

M. LE MAIRE. — En ouvrant la séance que nous avons tenue, ici même, le 4 Août dernier, j'annonçais aux membres du Conseil Municipal la mort de notre Collègue Camille Vautrin, que je venais d'apprendre.

Depuis cette séance, nous avons eu la douleur de conduire au cimetière de l'Est notre ami regretté Arthur Courouble, vieux Lillois de Lille en Flandre, dévoué militant des organisations ouvrières, celui qui, par la dignité de sa vie, a su mériter le respect de tous. Ses funérailles furent dignes de lui.

J'ai la certitude d'être l'interprète du Conseil Municipal unanime, en priant Mme Veuve Courouble d'agréer nos condoléances les plus fraternelles, les plus émues.

*Le Conseil Municipal, unanime, s'associe aux paroles de M. le Maire.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'Amicale des Fonctionnaires et Officiers d'Administration de l'Intendance du cadre auxiliaire de la Première Région nous a adressé une demande de subvention en vue de l'organisation, en Mai 1935, d'un Congrès qui groupera, en notre Ville, plusieurs centaines de délégués.

En raison du but instructif poursuivi par les organisateurs et du grand nombre de congressistes, nous vous proposons : 1° d'accueillir favorablement ladite demande ; 2° de fixer notre subvention à deux mille cinq cents francs ; 3° de décider l'ouverture d'un crédit d'égale importance à inscrire au compte de l'année 1935.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Compagnie des Chemins de Fer du Nord a dénoncé au Syndicat d'Initiative « Les Amis de Lille » le bail qui lui avait été consenti pour son Bureau de Renseignements installé dans la gare de Lille et lui a fait connaître qu'elle serait disposée à ne tolérer l'utilisation éphémère de ce local que pour faciliter l'accueil des étrangers lors des congrès et des grandes manifestations économiques lilloises.

Nous avons été saisi par M. Delepoulle, président de ce Syndicat, d'une demande tendant à lui fournir un nouveau local.

Après pourparlers et accord avec la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa Banlieue, il est apparu que la solution du problème consisterait à édifier, Grand'Place, sur l'emplacement actuellement occupé par le kiosque des tramways un Pavillon Touristique destiné :

1° à abriter les services du Syndicat d'Initiative présentement installés dans la Gare ;

2° à servir de salle d'attente aux voyageurs de la Compagnie des Tramways ;

3° à abriter les services de contrôle et de renseignements installés par la dite Compagnie dans le kiosque actuel.

Cet ensemble de dispositions respecterait les lavabos existant présentement dans le sous-sol du kiosque, la construction envisagée devant déborder en avant et latéralement sur le terre plein central de la Grand'Place.

N° 4185

—  
*Amicale des  
Fonctionnaires  
et Officiers  
d'Administration  
de l'Intendance  
du cadre  
auxiliaire de la  
Première Région*  
—  
*Subvention*  
—

N° 4186

—  
*Syndicat  
d'Initiative  
« Les Amis  
de Lille »*  
—  
*Construction  
d'un Pavillon  
Touristique  
Grand'Place*  
—

Des deux projets présentés par M. Alleman, architecte, projets offrant des aspects extérieurs très différents tout en maintenant une disposition intérieure uniforme, nous avons retenu le projet comportant une construction avec terrasse dont le devis s'élève à 75.000 frs, rabais déduit.

M. Delepouille, que nous avons pressenti, a donné son adhésion en vue de sa participation dans la dépense en soulignant toutefois que celle-ci ne pourrait revêtir qu'un caractère de principe et ne pas excéder 5.000 frs, étant donné l'exiguïté des ressources du Syndicat, les dépenses qu'il a déjà engagées et l'importance des dépenses qu'entraînera l'achat du mobilier en vue de donner au Pavillon l'agencement et la décoration intérieure dignes de notre Ville.

D'autre part, la Compagnie des Tramways a déclaré ne pouvoir participer dans ces dépenses, en raison des frais importants qu'entraîneront pour elle l'aménagement intérieur et le déplacement des câbles souterrains.

En vue de l'exécution des travaux de maçonnerie, béton armé, plâtrerie et ciment, il a été procédé à un appel d'offres. Trois entreprises sur cinq consultées ont remis des propositions. Le rabais le plus avantageux pour la Ville a été consenti par MM. Thomas Frères, 40, avenue de Dunkerque.

En ce qui concerne les menuiseries métalliques, comme il s'agit d'un travail qui ne peut être exécuté, pour le bien, que par un spécialiste, il a été envisagé d'en charger M. Debrabant, 20 bis, rue Duhem.

Les autres travaux de bâtiment peuvent être confiés aux entrepreneurs de l'entretien.

Nous vous proposons d'agréer le projet que nous vous soumettons, de fixer la participation de la Ville à 75.000 frs au maximum, d'inscrire un crédit de pareille importance au Budget Extraordinaire de 1935 et d'admettre en recette la somme de 5.000 frs, montant de la participation des « Amis de Lille ».

Nous vous demandons en outre de nous autoriser à passer un marché de gré à gré, montant à 30.810 frs avec MM. Thomas Frères et un autre, montant à 13.845 frs, avec M. Debrabant, et de décider que les travaux de bâtiment, en dehors de ceux prévus à ces deux marchés, seront confiés aux entrepreneurs de l'entretien aux conditions de leur adjudication.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au cours de votre réunion du 12 Avril 1933 vous m'avez donné mandat de signer un deuxième avenant à la convention du 20 Août 1926 :

1° en vue de réaliser d'importantes améliorations dans le matériel de roulement du réseau exploité par la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa Banlieue ;

2° afin de régler les conditions d'exploitation d'un réseau local d'auto-bus par ladite Compagnie.

A la suite de l'examen du texte de cet avenant par les Services du Ministère des Travaux Publics, diverses observations ont été présentées et nous avons été invités à reprendre contact avec l'Administrateur délégué de la Compagnie des Tramways de manière à mettre au point les dispositions initiales, dans le sens indiqué par l'Autorité Supérieure.

En conclusion des conversations ouvertes ces jours derniers, nous vous demandons de confirmer votre délibération du 12 Avril 1933 et de donner votre agrément au texte que nous soumettons à votre approbation et qui comporte une nouvelle rédaction de l'article trois du susdit avenant.

*Adopté à l'unanimité.*

### COMPAGNIE DES TRAMWAYS ELECTRIQUES DE LILLE ET DE SA BANLIEUE

#### *Deuxième avenant à la Convention du 20 Août 1926*

Entre M. Roger Salengro, Député, Maire de Lille, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille, en vertu des délibérations du Conseil Municipal en date du 12 Avril 1933 et du 28 Décembre 1934 qui seront soumises en même temps que les présentes, à l'approbation de l'Autorité Supérieure

et M. Maurice Bouteau, Administrateur-Délégué de la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa Banlieue, agissant au nom et pour le compte de cette Société en vertu de la délibération du Conseil d'Administration en date du 29 Décembre 1934 ;

Il a été convenu ce qui suit :

*Article 1<sup>er</sup>.* — En application des dispositions de l'article 7 de la convention du 20 Août 1926, la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa Banlieue :

1° mettra en construction douze nouvelles voitures du type 700 ;

N° 4187

Tramways

Convention  
du 20 Août 1926

Deuxième avenant

2° réalisera la transformation de cinquante nouvelles voitures du type 500 qui devront être munies de nouveaux trucks, dont les plateformes devront être allongées et fermées, les banquettes longitudinales remplacées par des banquettes transversales.

Le nombre de places offertes dans le matériel ainsi transformé devra être porté à soixante par voiture.

La Compagnie achèvera l'ensemble de ces travaux dans un délai de deux années à partir de la date d'approbation par décret du présent avenant.

*Article 2.* — La Compagnie est autorisée, dans les limites des territoires des Communes desservies par les lignes de tramways actuellement exploitées, à compléter le réseau de transports en commun par un service d'omnibus automobiles qui devra prendre fin, sauf autorisation contraire de la Ville, le 31 Décembre 1955. La Ville de Lille lui accorde, à cet effet, s'agissant de transports qui pourront être effectués dans les limites de son territoire, l'exclusivité du droit d'arrêt et de stationnement sur les voies publiques.

Les itinéraires de ces autobus, leurs sectionnements s'il y a lieu, leurs horaires et leurs points d'arrêts seront fixés par le Préfet et sur proposition de la Compagnie, d'accord avec la Ville de Lille.

La longueur des sectionnements sera au minimum de 1 kilomètre.

Les circulations automobiles seront exécutées dans les conditions du cahier des charges annexé à la présente convention.

Les services d'autobus seront soumis aux redevances pour droit de stationnement.

Si le produit kilométrique moyen de l'ensemble des lignes d'autobus comptant au moins un an d'exploitation n'atteignait pas un minimum de 2 frs 50, la suppression de certaines lignes pourrait être autorisée par le Préfet, après préavis de trois mois donné à la Ville, de façon à ramener le produit moyen à 2 frs 50.

*Article 3.* — Tant pour tenir compte des prescriptions de la circulaire ministérielle du 15 Septembre 1934, relative à la modification de la définition des index économiques électriques, que des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus, la formule d'index économique tramways inscrite à l'article 41 du cahier des charges est remplacée par la formule :

$$It = 2.08 I_2 - 0.56 I_1 + 69$$

$I_2$  étant l'index économique électrique basse tension, et

$I_1$  étant l'index économique électrique haute tension suivant les nouvelles définitions.

Lorsque la Compagnie, d'accord avec la Ville de Lille, aura mis en circulation des autobus, la constante de la formule d'index économique tramways ci-dessus sera augmentée d'un point par tranche de 15.000 kilomètres de parcours annuel des voitures de 25/50 places ou par tranche de 19.500 kilo-



mètres de parcours des voitures de 20/30 places, étant entendu que, pour la détermination de cette majoration, il sera ou non tenu compte de toute fraction des parcours ci-dessus supérieure ou inférieure à leur moitié.

Les parcours ci-dessus correspondent à une recette kilométrique de 2 frs 50 ils deviendront successivement :

	Voitures de 25/50 places	Voitures de 20/30 places
Pour une recette moyenne kilométrique de 3 frs .....	21.250	31.250
Pour une recette de 3 fr. 50.....	35.400	75.900
Pour une recette de 4 frs.....	106.250	»

Il n'y aura pas lieu à révision de la constante du fait de la circulation des voitures de 25/50 places lorsque la recette moyenne kilométrique dépassera 4 frs, ni du fait de la circulation des voitures de 20/30 places lorsque la recette moyenne dépassera 3 frs 50.

D'autre part, les parcours kilométriques visés ci-dessus pourront être révisés tous les 5 ans, soit à la demande de la Ville, soit à la demande de la Compagnie, pour tenir compte de l'influence des variations possibles des prix du carburant, des salaires et des pneumatiques, sur le prix de revient du kilomètre voiture.

Il est expressément convenu :

d'une part, que les clauses des deux paragraphes qui précèdent vaudront exclusivement pour les parcours effectués sur les itinéraires fixés par le Préfet, comme il est stipulé à l'article 2 ci-dessus ;

et, d'autre part, que la première révision de la constante aura lieu dès la promulgation du décret approuvant la présente convention en tenant compte des parcours effectués sur les lignes d'autobus en service depuis un an, les révisions ultérieures ayant lieu à la date prévue à l'article 41 sus-visé pour la révision trimestrielle des tarifs tramways.

*Article 4.* — Le présent avenant est valable jusqu'au 31 Décembre 1955.

*Article 5.* — Les frais de timbre, d'enregistrement et d'insertion au Journal Officiel du présent avenant, seront supportés par la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa Banlieue.

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4188

Tramways

Rétablissement  
des voies de la  
ligne N, rues de  
la Halle, Voltaire  
et d'Anjou

MESSIEURS,

Dans le courant de l'année 1927, à la demande du Service de l'Assainissement, et dans le but de faciliter la construction d'un égout collecteur, la partie de la ligne N parcourant les rues de la Halle, Voltaire et d'Anjou a été mise hors de service et les rails ont été enlevés.

Ce tronçon n'a pas été reconstruit jusqu'ici et le retour vers Fives des voitures de la ligne N s'effectue par le même chemin qu'à l'aller, c'est-à-dire par l'avenue du Peuple Belge, les rues Alphonse Colas, d'Angleterre et Léonard Danel.

Les habitants du Vieux Lille, estimant que leur quartier n'est plus desservi par le tramway d'une manière aussi satisfaisante qu'auparavant, ont demandé le rétablissement de l'ancien itinéraire. Les membres du Conseil Municipal habitant le quartier nous ont saisi de ces doléances.

Il convient d'observer en outre que les voitures retournant vers Fives circulent à gauche dans les rues Alphonse Colas et d'Angleterre et que cette particularité peut provoquer des accidents dans ces voies relativement étroites.

La Commission des Services Conçédés, appelée à examiner cette question, a, dans sa séance du 12 Décembre 1934, donné un avis favorable à la reconstruction du tronçon de voie en question.

Nous vous prions d'approuver cette reconstruction et de décider que l'imputation de la dépense, s'élevant à 85.000 francs environ, aura lieu sur les crédits des Grands Travaux affectés à la construction d'égouts et de collecteurs.

*Adopté.*

Communication  
de M. Duprez

M. DUPREZ. — M. Eycken, Président du Comité des Fêtes du Vieux-Lille, me prie de vous transmettre ses remerciements.

J'insiste à nouveau pour que soient enlevés les rails des voies de tramway, rue Saint-André.

Ne pourrait-on, d'autre part, installer des panneaux sur lesquels seraient indiqués les horaires des autobus ?

J'avais déjà proposé de dégorger la rue Léon Trulin en installant une gare d'autobus quai de la Basse-Deûle. Un plan de ce projet a été envoyé à M. l'Adjoint Spriet.

Le Comité des Fêtes du Vieux-Lille m'a prié d'insister, à nouveau, auprès de vous.

M. PEETERS. — J'appuie volontiers la requête présentée par notre collègue Duprez.

Observation

Ne serait-il pas possible de modifier l'itinéraire de la ligne N qui emprunterait, à l'aller, la Façade de l'Esplanade, les rues d'Anjou, de la Halle, jusqu'à la Halle aux Sucres. Le retour se ferait par la rue Alphonse Colas. Cette modification comblerait les vœux de ceux qui, fréquentant le marché de la place du Concert, s'aident des tramways pour transporter leurs marchandises.

M. LE MAIRE. — Le Conseil ne pouvant statuer, ex-abrupto sur les questions soulevées par nos Collègues Duprez et Peeters, leurs propositions seront transmises d'une part à la Commission des Services Conçédés et à son Président notre ami Dehove ; d'autre part, à la Commission de la Voie Publique et à son Président, notre ami Spriet.

*Il en est ainsi décidé.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Service des Transports Municipaux, en dehors de deux camions automobiles, dispose de véhicules hippomobiles dont le nombre insuffisant, la capacité restreinte, et le déplacement trop lent, ne peuvent répondre aux besoins sans cesse grandissants des différents services et des chantiers municipaux.

Pour suppléer à cette insuffisance il est généralement fait appel à des entreprises privées dont l'utilisation ne va pas sans inconvénients.

Trop souvent, en effet, ces entreprises emploient un matériel présentant les mêmes désavantages que le matériel municipal. D'autre part, il a été observé que les rapports du Personnel desdites entreprises avec le Personnel Municipal étaient dépourvus d'aménité et que cette situation, susceptible de provoquer des incidents, devait être, dans la plus large mesure, écartée.

Enfin les conditions d'exploitation de notre propre Service sont onéreuses en raison de l'importance des frais d'entretien d'une cavalerie nombreuse et de la rémunération d'une main-d'œuvre non en proportion avec le rendement obtenu.

Pour éviter l'ensemble des inconvénients signalés ci-dessus il est souhaitable d'intensifier le rendement des Transports Municipaux : 1° par la modernisation du matériel ; 2° par le remplacement progressif des véhicules hippomobiles par des véhicules automobiles plus puissants et plus rapides et ce au fur et à mesure des vacances d'emploi de charretier et des mises à la réforme des véhicules existants.

N° 4189

Transports  
Municipaux

Achat  
d'un camion  
automobile  
à benne  
basculante

Nous vous proposons donc de décider : 1° que l'achat d'un camion automobile à benne basculante dont le type sera réalisé dès que toutes les propositions reçues à ce sujet de différents fournisseurs auront été examinées par votre Commission des Services Concédés ; 2° que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits disponibles de l'exercice 1934 du Service des Transports.

Nous vous demandons en outre de passer, en temps opportun, le marché nécessaire.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4190

Propreté Publique

Achat de matériel  
de balayage  
mécanique

Le matériel de balayage mécanique dont dispose actuellement le Service de la Propreté Publique, d'un modèle ancien, est en très mauvais état et ne répond plus aux nécessités présentes.

En raison de la traction hippomobile, le nettoyage ne s'effectue que lentement et nécessite une main-d'œuvre abondante dont le rendement est relativement réduit.

Dans les circonstances les plus favorables, les équipes ne peuvent assurer actuellement le nettoyage des chaussées qu'une fois par semaine la Ville étant divisée en secteurs nettoyés par roulement.

Le travail s'exécute en deux phases : 1° l'arrosage à l'aide d'une arroseuse hippomobile ; 2° le balayage. Les balayeuses hippomobiles, trop légères, effleurent simplement le sol auquel la plus grande partie des immondices reste adhérente. Après une forte pluie, lorsque le sol est couvert de boue, le travail de ces engins est inopérant.

\*  
\* \*

L'utilisation d'un matériel moderne, c'est-à-dire de balayeuses-arroseuses-laveuses automobiles, permettrait de faire mieux et davantage parce que l'arrosage et le balayage s'effectueraient simultanément et que d'autre part le poids des machines exerçant une pression plus grande sur le dispositif de balayage assurerait le décapage des chaussées d'une manière parfaite. Enfin, après les chutes de pluie ou de neige, le dispositif de lavage pourrait être employé pour chasser la boue dans les fils d'eau.

Ajoutons que la vitesse de ce matériel — environ sept kilomètres à l'heure

— offre le double avantage de perturber au minimum la circulation et de permettre journallement le nettoyage sur un plus long parcours.

\*  
\*\*

La Commission des Services Concédés, se rendant aux multiples avantages qu'offre l'emploi de ce matériel moderne, a donné un avis favorable à l'acquisition des unités nécessaires à la constitution de deux équipes de trois engins chacune.

Nous vous prions de décider : 1° qu'un premier groupe de trois arroseuses-balayeuses-laveuses sera acheté dès que l'examen des propositions faites par différents fournisseurs aura été terminé par la Commission des Services Concédés ; 2° que la dépense sera imputée tant sur les crédits disponibles de l'exercice 1934 du Service de la Propreté Publique que sur les crédits spécialement inscrits à cet effet au Budget Supplémentaire du même exercice.

Nous vous demandons en outre de nous autoriser à passer, en temps opportun, le marché nécessaire.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans sa séance du 4 Août 1934, le Conseil Municipal décida qu'il fixerait sa position, avant la fin de l'année courante, à l'égard du problème de la destruction des ordures ménagères. Cette question a été soumise à l'examen de la Commission des Services Concédés. Celle-ci confia à son président, M. l'Adjoint Debove, le soin de rechercher, en collaboration avec M. Cochez, directeur des Travaux Municipaux, la meilleure solution à apporter au dit problème.

Il s'agissait, en cette matière particulièrement complexe, de dégager les moyens susceptibles de remédier aux multiples inconvénients de la situation actuelle et de doter notre Ville d'un mode de traitement qui tienne compte tout ensemble de la nature des résidus urbains, de leur importance, des possibilités d'écoulement des sous-produits et, enfin, du souci de réaliser une installation moderne conforme aux règles fixées par les hygiénistes et les urbanistes.

### I

Il semble inutile de rappeler ici les conditions dans lesquelles fonctionne l'usine installée au chemin de Bargues. La destruction des ordures n'y est que partielle. Cette opération est précédée d'un triage à la main en vue de récupérer divers déchets dont l'écoulement est extrêmement difficile.

N° 4191

—  
*Services Concédés*

—  
*Usine  
de traitement  
des ordures  
ménagères  
et de résidus  
urbains*  
—

Ajoutons : 1° qu'il n'existe aucun dispositif de protection du personnel, ainsi que des habitants du voisinage de l'usine, contre les émanations diverses résultant de l'exploitation ; 2° que les engrais à la préparation desquels vise l'exploitation s'amoncellent de manière impressionnante aux abords de l'usine.

L'époque semble, en effet, définitivement révolue de la vente, à des prix rémunérateurs, d'engrais à faible valeur nutritive dont le poids et, partant, les frais de livraison constituent des obstacles insurmontables à un écoulement normal à l'époque où les frais de transport sont particulièrement onéreux.

\*  
\*\*

Une documentation a été demandée aux maisons spécialisées en la matière. De nombreux procédés de destruction ou de traitement nous ont été proposés.

Certains réalisent la transformation directe des ordures ménagères en engrais, par fermentation ou par application d'un traitement chimique.

D'autres effectuent l'incinération après triage préalable afin de permettre la récupération des métaux, des chiffons, du papier, des débris de verre, etc., en un mot de tout ce qui peut être vendu après désinfection.

D'autres enfin pratiquent l'incinération des résidus urbains tels qu'ils sont livrés à l'usine. Ces derniers procédés offrent toutefois la possibilité d'une récupération thermique et la production de vapeur ou d'énergie électrique.

Nous devons signaler également la proposition qui nous a été faite de livrer les ordures ménagères en divers centres de triage situés à dix kilomètres de la Ville ; les auteurs de la proposition faisant leur affaire, soit de l'évacuation ultérieure des ordures, soit de leur épandage après entente avec des fermiers.

Ce dernier projet, séduisant a priori, à raison de l'intérêt financier qu'il comporte, apparaît, après examen, gros de conséquences.

D'une part, les communes sur lesquelles les centres de triage seraient situés pourraient élever des protestations voire s'opposer au dépôt des ordures sur leurs territoires. D'autre part, cette solution ne fait que déplacer, sans les régler, les problèmes d'hygiène qui vous ont conduits à vous pencher sur la question qui nous occupe. Enfin elle pose un problème social particulièrement grave dans les circonstances présentes, à raison de la suppression massive de la main-d'œuvre occupée dans l'usine du chemin de Barges.

\*  
\*\*

La transformation des ordures en engrais, ainsi que la récupération de certaines matières, après désinfection préalable, présentent de graves inconvénients, non seulement du point de vue de l'hygiène, parce que la désinfection

tion préalable peut s'avérer inopérante en raison des grandes quantités de matières à traiter journallement, mais encore, ainsi que nous l'avons dit plus haut, parce que l'expérience faite au cours de ces dernières années a souligné l'impossibilité d'écouler les engrais ou les produits récupérés dans des conditions rémunératrices.

Les engrais provenant des ordures ménagères, tout en ayant une valeur incontestable, ne peuvent, en effet, lutter contre les engrais chimiques dont la teneur en produits actifs est de beaucoup supérieure et qui peuvent offrir, dès lors, un double avantage sur les premiers, au point de vue des dépenses de transport et d'épandage.

Quant aux produits récupérés, il est actuellement très difficile de les écouler. L'usine du chemin de Bargues, par l'importance des stocks qu'elle détient, en administre péremptoirement la preuve. Par ailleurs, en raison des cours extrêmement bas, le produit de la vente des dits produits ne saurait couvrir les frais de récupération et de désinfection. Pour ces multiples considérations, la Commission des Services Conçédés, au cours de sa séance du 12 Décembre, après avoir entendu le rapport de son président, s'est ralliée à la formule de l'incinération totale sans triage préalable.

Ce procédé, grâce à l'appel important qu'il fait aux engins mécaniques et aux appareils automatiques, évite au personnel et aux habitants des abords de l'usine les inconvénients signalés dans l'exploitation de l'usine du chemin de Bargues.

C'est donc cette solution que la Commission propose à votre agrément.

## II

Il reste à prendre maintenant une décision sur la nature du concours à ouvrir en vue de la construction de l'usine. Nous vous demandons, en effet, de réserver le problème du mode d'exploitation de l'usine et de décider que cette dernière question fera l'objet d'un examen ultérieur.

\*  
\*\*

Si l'on considère, d'une part, qu'il convient de mettre fin de toute urgence à la situation actuelle et, d'autre part, que les délais nécessaires à la préparation et à l'ouverture du concours, ainsi qu'à la construction et à la mise au point de l'usine, seront de l'ordre de deux années environ, il apparaît indispensable de décider dès maintenant d'ouvrir le dit concours.

La Commission des Services Conçédés, faisant siennes les propositions de son président, a donné son agrément au règlement en deux parties.

\*  
\*\*

La première devra permettre d'éliminer les concurrents et les projets n'offrant pas de garanties ou de valeur technique suffisantes ou ne répondant pas strictement aux préoccupations de l'Administration Municipale.

Les concurrents seront appelés à fournir un projet détaillé d'installation d'une usine d'incinération sur un terrain de dimensions et de forme données. Le projet devra être établi conformément aux conditions fixées au cahier des charges. Compte tenu d'un poids donné d'ordures à incinérer, de leur pouvoir calorifique et de tous autres éléments nécessaires, les projets feront connaître la valeur numérique de la récupération à escompter : tonnes vapeur ou K W. Les dossiers comprendront, en outre, la justification des dispositifs adoptés et, à titre de références, une liste des installations réalisées suivant le même procédé avec, pour chacune d'elles, un compte d'exploitation.

Une Commission d'Adjudication, désignée en temps opportun par l'Administration Municipale, examinera les propositions, en opérera le contrôle par tous moyens appropriés, au besoin par une étude, sur place, des installations données à titre de références.

\*  
\*\*

Les projets qui auront été ainsi retenus par la Commission seront alors autorisés à participer à l'adjudication-concours proprement dite. Cette deuxième partie fera intervenir deux données nouvelles : 1° le prix de réalisation, sur un terrain désigné, de l'usine et de ses compléments tels que le projet les aura définis ; 2° le prix que demanderait le constructeur, par tonne d'ordure à incinérer, dans l'éventualité où l'Administration Municipale déciderait de lui confier l'exploitation de l'usine. La Commission d'Adjudication déterminera son choix en appréciant l'ensemble des caractéristiques de chaque projet.

### III

D'accord avec la Commission des Services Concédés, nous vous prions de décider :

1° que le mode à employer pour la destruction des ordures ménagères et des résidus urbains sera l'incinération totale, sans triage préalable, avec possibilité de récupération thermique ;

2° que le concours pour la construction de l'usine s'effectuera en deux parties suivant les conditions prévues au cahier des charges ci-annexé que nous vous prions d'approuver ;

3° que vous déterminerez les conditions dans lesquelles l'usine sera exploitée — concession ou régie — au moment où aura été réalisée la deuxième partie de l'adjudication-concours.

*Adopté.*

---



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par vos délibérations N<sup>os</sup> 2786, 2787 et 2788 du 26 Décembre 1932, vous avez décidé d'accorder un Statut au Personnel de la Propreté Publique.

Les dispositions de ce Statut, établies en accord avec les représentants de l'Organisation Syndicale, ont pour certaines d'entre elles, sur la demande expresse de cette dernière, fait l'objet d'un nouvel examen.

\* \*  
\* \* \*

L'article cinq des statuts fixe à cinq ans ou à trois ans, suivant le cas, l'ancienneté de service nécessaire pour l'admission à un emploi de grade.

Ces durées, proposées ou admises en 1932 par le Syndicat, sont, à l'épreuve, apparues comme étant excessives.

Le Personnel en a demandé la réduction.

En accord avec la Délégation chargée de l'examen des questions du Personnel, nous vous proposons de réduire respectivement à trois ans et à deux ans, les anciennetés indiquées ci-dessus.

L'article cinq sera donc rédigé comme suit :

« Le recrutement des surveillants, des brigadiers, du pointeau, est opéré parmi les ouvriers qualifiés du service de la Propreté Publique comptant au moins deux ans de présence dans ce service et âgés de trente ans au moins et de cinquante ans au plus.

« Toutefois les surveillants et les brigadiers des sections de cantonniers seront indifféremment recrutés soit parmi les ouvriers qualifiés remplissant les conditions fixées au précédent alinéa, soit parmi les manœuvres comptant au moins trois années de services, âgés de trente ans au moins et de cinquante ans au plus ».

\* \*  
\* \* \*

L'article vingt-et-un du Statut prévoit l'éventualité de licenciement dans le cas où l'Administration Municipale déciderait d'apporter diverses modifications dans les conditions d'exécution du Service de la Propreté Publique.

Cette disposition de sauvegarde existe également dans tous les Statuts de Personnel, qu'il s'agisse de celui de nos agents titulaires ou de ceux des agents de l'Etat.

Mais l'Organisation Syndicale s'est émue de cette disposition et a demandé l'admission pure et simple du Personnel de la Propreté Publique au bénéfice du Statut des Fonctionnaires Municipaux.

Cette mesure est présentement irréalisable, pour des raisons majeures d'ordre budgétaire.

N<sup>o</sup> 4192

—  
*Personnel de la  
Propreté Publique*

—  
*Modifications  
au Statut*  
—

Au surplus elle ne supprimerait en rien la disposition restrictive qui, nous y insistons, figure également dans le Statut de nos agents titulaires.

Toutefois, en vue d'apporter au Personnel intéressé des apaisements complémentaires, nous vous proposons d'intercaler, entre les deux alinéas de l'article vingt-et-un du Statut du Personnel de la Propreté Publique, un alinéa ainsi conçu :

« L'Administration s'efforcera d'accorder, dans un autre service, aux agents visés au précédent alinéa, un emploi en rapport avec celui qu'ils assuraient ».

L'article 21 du Statut deviendrait dès lors :

« Si l'Administration Municipale prenait, après la mise en application du présent statut, la décision de procéder à diverses modifications dans l'exécution du Service de la Propreté Publique, de telle manière que des licenciements seraient désignés dans l'ordre inverse de leur ancienneté, les agents licenciés seraient désignés dans l'ordre inverse de leur ancienneté et ils bénéficieraient d'un droit de priorité pour le réembauchage.

« L'Administration s'efforcera d'accorder, dans un autre service, aux agents visés au précédent alinéa, un emploi en rapport à celui qu'ils assuraient.

« Dans le cas où les intéressés ne pourraient être affectés à un autre service municipal, ils devraient bénéficier d'un préavis de deux mois et recevraient une indemnité de départ dont le montant serait égal à un mois de traitement par période de cinq années de service ou fraction de cinq années ».

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La loi du 11 Mars 1932 a rendu obligatoire le paiement des allocations familiales aux salariés.

En application de cette loi, le Conseil Général a créé une Caisse Départementale de Compensation pour le paiement des allocations familiales aux Personnels des Services Départementaux et des Communes, des Etablissements Départementaux et Hospitaliers, des Bureaux de Bienfaisance et des Caisses de Crédit Municipal.

M. le Préfet du Nord nous a demandé, le 13 Novembre, si la Ville était disposée à donner son adhésion à cet Organisme, auquel M. le Ministre du Travail a accordé son agrément.

Quoique notre Personnel soit admis depuis de nombreuses années au bénéfice d'indemnités pour charges de famille, nous avons fait procéder à une

N° 4103

Personnel  
Municipal

Allocations  
familiales

Relèvement  
du taux

étude de la question. Il en ressort que les charges, réparties au prorata des traitements totaux payés à l'ensemble du Personnel suivant les taux ci-contre — 6.89 % pour le personnel titulaire, 3.04 % pour le personnel auxiliaire — s'élèveraient, en ce qui nous concerne, à la somme totale de 1.445.322 frs, alors que notre effort entier s'élève à 952.520 frs, soit une dépense annuelle supplémentaire de 492.802 frs.

Tout en regrettant de se prononcer dans un sens défavorable à la demande de M. le Préfet, votre Commission des Finances a pensé qu'il ne paraissait pas possible, dans les circonstances présentes, de consentir un sacrifice pécuniaire aussi important.

Par mesure de bienveillance, elle a estimé toutefois qu'un relèvement du taux actuel alloué à notre personnel titulaire, taux fixé par notre délibération du 26 Juin 1930, pourrait être envisagé, de façon à améliorer la situation des agents chefs de familles nombreuses.

Nous vous proposons donc de fixer comme suit, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1935, les allocations familiales servies à notre Personnel titulaire, étant entendu que ne seront pas modifiées les règles d'attribution actuellement en vigueur :

- 660 frs par an pour le premier enfant,
- 960 frs par an pour le deuxième enfant,
- 1.560 frs par an pour le troisième enfant,
- 1.920 frs par an pour le quatrième et les suivants.

La mise en vigueur de cette mesure entraînera une dépense supplémentaire de 182.860 frs qui sera inscrite au Budget Ordinaire de l'exercice 1935.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'article 9 du Statut des Fonctionnaires Municipaux dispose :

« Les employés admis dans l'Administration sont d'abord occupés en qualité de stagiaires. Ils sont rétribués au mois, mais ne versent pas à la Caisse des Retraites. Leur stage est de six mois au minimum et d'un an au maximum. A l'expiration de leur stage, ils sont, s'ils le méritent, nommés employés titulaires. Dans le cas contraire, ils quittent l'Administration. Lors de leur titularisation, ils sont autorisés à participer aux avantages de la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux avec effet du jour de leur entrée dans les services de la Ville ».

Observons que, dans la pratique, aucune distinction n'est plus établie entre le personnel titulaire et le personnel stagiaire, ce dernier subissant,

N° 4194

Personnel  
Municipal

Congés de maladie

Modifications  
au statut

depuis la mise en application du décret de coordination de la loi sur les Assurances Sociales, d'une part, la retenue pour la Caisse des Retraites, d'autre part, la retenue afférente à sa cotisation à la Caisse Primaire d'Assurances Sociales.

Par ailleurs l'article 28 du Statut du Personnel prévoit qu'en cas de maladie dûment justifiée et certifiée par un médecin désigné par l'Administration, l'employé touche son traitement pendant les trois premiers mois et jouit du demi-traitement pendant les trois mois suivants.

\*  
\*\*

Depuis la mise en jeu du décret de coordination susvisé, il a paru opportun, sans d'ailleurs que le Statut ait subi à ce sujet de modification, d'allouer au stagiaire, et ce, pendant une période pouvant atteindre cent quatre-vingts jours, le demi-traitement, soit environ dix-huit francs par jour, que la Caisse Primaire à laquelle le stagiaire a donné son affiliation ristournait à la Ville.

L'organisation Syndicale du Personnel Municipal demande que les agents stagiaires soient admis, comme leurs collègues titulaires, au bénéfice des dispositions de l'article 28 et puissent, dès lors, bénéficier de leur traitement plein pendant les trois premiers mois et du demi-traitement pendant les trois mois suivants.

Cette revendication nous paraît fondée, d'autant que rien, dans le texte du Statut, n'autorise l'Administration Municipale à exclure le stagiaire des dispositions de l'article susvisé.

Toutefois, pour garantir la Ville des excès qui pourraient se produire éventuellement de la part des agents stagiaires, nous vous proposons, en accord avec votre délégation du Personnel, de vouloir bien préciser que la durée d'application de la mesure du paiement du traitement envisagé ne pourra excéder la durée du service accompli au premier jour de maladie par le stagiaire intéressé.

\* \* \*  
\* \* \*

Nous vous prions de vouloir bien agréer ces dispositions qui prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 1933 et décider :

1° que le texte de l'article 9 du Statut recevra la modification suivante :

TEXTE ANCIEN

Les employés admis dans l'Administration sont d'abord occupés en qualité de stagiaires. Ils sont rétribués au mois, mais ne versent pas à la Caisse des Retraites. Leur stage est de six mois au minimum et d'un an au maximum. A l'expiration de leur stage, ils sont, s'ils le méritent, nommés employés titulaires. Dans le cas contraire, ils quitteront l'Administration. Lors

TEXTE NOUVEAU

Les employés admis dans l'Administration sont d'abord occupés en qualité de stagiaires.

Ils sont traités comme les titulaires au point de vue de la rémunération et de l'affiliation à la Caisse des Retraites. Leur stage est de six mois au minimum et d'un an au maximum. A l'expiration de leur stage ils sont, s'ils le méritent, nommés employés titulaires ;

de leur titularisation, ils sont autorisés à participer aux avantages de la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux avec effet du jour de leur entrée dans les services de la Ville.

dans le cas contraire, ils quitteront l'Administration.

Lors de leur titularisation leurs droits à avancement prennent effet de la date de leur admission dans les services de la Ville.

2° que le texte de l'article 28 sera complété ainsi qu'il suit :

TEXTE ANCIEN

En cas de maladie dûment justifiée et certifiée par un médecin désigné par l'Administration, l'employé touche son traitement entier pendant les trois premiers mois ; il jouit du demi-traitement pendant les trois mois suivants. Durant cette période, le Maire a toujours le droit de faire contrôler l'état de l'employé malade par un médecin désigné par l'Administration et ce, aussi souvent qu'il le jugera nécessaire. L'employé qui se refuserait à ce contrôle serait considéré comme guéri.

TEXTE NOUVEAU

En cas de maladie dûment justifiée et certifiée par la production d'un certificat médical, l'employé titulaire ou stagiaire reçoit l'intégralité de son traitement pendant les trois premiers mois ; il jouit du demi-traitement pendant les trois mois suivants.

Toutefois, pendant la durée du stage prévu à l'article 9, le bénéfice du paiement du traitement entier sera limité à la durée du service accompli par les stagiaires depuis leur entrée dans l'Administration.

Pendant la durée d'un congé de maladie, le Maire peut, à tout moment, convoquer l'agent malade en vue de faire contrôler son état par un médecin désigné par l'Administration et ce, aussi souvent qu'il le jugera nécessaire. L'employé qui se refuserait à ce contrôle serait considéré comme guéri et mis en demeure de reprendre immédiatement son service.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre agrément la répartition du crédit de 45.000 frs inscrit à l'article 139 du Budget Ordinaire sous la rubrique : « Subventions à des œuvres privées, philanthropiques, d'assistance ou de bienfaisance ».

Aide Infantine Lilloise .....	2.000 »
Société de Secours Mutuels des Employés de l'Octroi ..	200 »
Orphelinat National des travailleurs des chemins de fer et ouvriers des lignes des P. T. T. ....	1.000 »
Société de Patronage des Aveugles de la Région du Nord	500 »
Association Professionnelle des Journalistes du Nord ..	1.000 »

N° 4195

—  
*Subvention  
à des  
œuvres privées,  
philanthropiques,  
d'assistance  
et de  
bienfaisance*  
—  
*Répartition  
du crédit*  
—

Orphelinat des Chemins de Fer Français .....	100 »
Comité Lillois du Sou des Ecoles Laïques .....	3.000 »
Office Départemental des Pupilles de la Nation .....	4.000 »
Les Amis Solidaires .....	1.000 »
Comité Départemental des Mutilés et Réformés de Guerre .....	6.000 »
Œuvre des Invalides du travail .....	500 »
Mutualité Féminine « l'Union de Lille » .....	5.000 »
Orphelinat National des P. T. T. ....	500 »
Association pour secourir les pauvres honteux .....	2.500 »
Œuvre des mères abandonnées .....	2.500 »
Société mutuelle « l'Union de Lille ». Caisse de Soli- darité pour Vieillards et Incurables .....	1.500 »
Société de patronage des enfants moralement aban- donnés et des libérés du Département du Nord ....	4.000 »
Entr'aide Sociale des Ouvriers et Ouvrières des Manu- factures des Tabacs .....	1.000 »
Caisse Départementale de Dotation des Pupilles de l'Assistance Publique du Nord .....	500 »
Ligue de Protection de l'Enfance .....	1.500 »
Orphelinat et Mutuelle de la Fédération des Polices de France .....	750 »
Sanatorium des Cheminots .....	500 »
Orphelinat des Enseignements Secondaire et Supérieur.	500 »
Œuvre des Pupilles des Sapeurs-Pompiers Français ..	500 »
Association des Fonctionnaires Pères de Familles Nom- breuses .....	500 »
Association des Anciens Elèves du Lycée Faidherbe ..	1.500 »
Caisse de Solidarité des Fonctionnaires Municipaux ..	500 »
Anciens du Sana .....	100 »
Groupe du Nord de l'Union Syndicale Nationale des Voyageurs et Représentants de Commerce de France et des Colonies .....	500 »
Foyers des Sourds-Muets des Flandres .....	1.000 »
Coopérative des malades du Sanatorium de St-Jodard	100 »
	<hr/>
	44.750 »

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la réalisation du plan d'embellissement de la Ville — dégagement de l'Hôtel de Ville et assainissement du quartier Saint-Sauveur — dont les alignements ont été homologués par arrêté préfectoral du 24 Octobre 1933, nous avons pu obtenir des Consorts Martin une promesse de vente d'un immeuble sis rue des Etaques, 62, et repris au cadastre section B pour une superficie de 60 m<sup>2</sup>.

La Ville deviendra propriétaire de la totalité du sol et des constructions moyennant un prix forfaitaire de 65.000 francs, payable après l'accomplissement des formalités de purge légale et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou d'un certificat constatant la radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance aura lieu le jour de la signature du contrat de vente. A partir de cette date, la Ville percevra les loyers et règlera aux vendeurs, jusqu'au jour du paiement du prix, les intérêts de ce prix calculés au taux de 6 % l'an. Ces intérêts seront payables en même temps que le prix principal.

Les vendeurs se sont engagés à ne plus relouer un appartement situé au troisième étage et actuellement libre d'occupation.

La vente sera réalisée devant M<sup>e</sup> Martin, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre, d'enregistrement, de transcription et de purge légale à l'exception des impôts ou frais possibles sur les intérêts du prix qui restent à la charge des vendeurs.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan, de ratifier la promesse de vente que nous vous soumettons, de nous autoriser à passer le contrat nécessaire et de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur l'article 77 du Budget Supplémentaire : « Acquisitions d'immeubles destinés à être démolis aux fins d'assainissement ».

Etant donné que la presque totalité du sol de cet immeuble doit être incorporée dans l'Hôtel de Ville et le surplus entrer en voie publique, nous vous prions de solliciter de l'Autorité Supérieure la déclaration d'utilité publique de cette opération immobilière.

*Adopté.*

N° 4196

—  
Acquisition  
d'immeuble  
rue  
des Etaques, 62  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4197

MESSIEURS,

Echange d'un  
immeuble  
91, rue du Molinel  
contre un terrain  
angle des  
rues du Molinel  
et  
Edouard Delesalle

La Société des Brasseries Joseph Vandame, dont le siège est à Lille, rue de Tenremonde, 14, est propriétaire d'un immeuble sis à Lille, rue du Molinel, 91, repris au cadastre, Section I, N° 2454, pour une superficie de 41 m<sup>2</sup>.

En vue de permettre la réalisation du programme de reconstruction des quartiers démolis déclaré d'utilité publique par décret du 27 Mars 1928 et dont les alignements ont été homologués par arrêté préfectoral du 7 Mai 1931, cette Société nous a consenti une promesse d'échange du dit immeuble contre un terrain appartenant à la Ville, situé nouvel angle des rues du Molinel et Edouard Delesalle, d'une superficie de 142 m<sup>2</sup> 62 dm<sup>2</sup>, repris au cadastre Section I, N°s 2458 p, 2457 p, 2456 p.

Pour compenser la différence de valeur des propriétés échangées, la Société des Brasseries Joseph Vandame versera à la Ville, le jour de la réalisation de l'acte d'échange, une soulte de cinquante-huit mille francs.

L'entrée en jouissance aura lieu :

1° par la Société, du terrain à elle remis, libre de toute occupation, le jour de l'approbation préfectorale ;

2° par la Ville, de l'immeuble à elle remis, libre de toute occupation, le 1<sup>er</sup> Juillet 1936 au plus tard.

La Société des Brasseries Joseph Vandame s'engage à prévenir la Ville, au moins trois mois à l'avance, de la date à laquelle cet immeuble sera rendu entièrement libre. Elle devra d'autre part avoir construit, sur le terrain cédé par la Ville, pour le 1<sup>er</sup> Juillet 1936, un immeuble ayant la hauteur maxima autorisée par les règlements et donner à cet immeuble une façade qui devra être acceptée par la Commission prévue au Code des Arrêtés Municipaux. De même, au cas où la construction à ériger sur la parcelle voisine — angle des rues Edouard Delesalle et Gustave Delory — serait commencée ou étudiée et acceptée par la Ville avant que la Société des Brasseries Joseph Vandame n'ait sollicité l'autorisation de bâtir, celle-ci s'engage à établir une façade du même genre de façon que les deux façades ne forment qu'un tout.

En outre, cette Société construira, entretiendra, réparera et reconstruira à ses frais avec des matériaux acceptés par la Ville les trottoirs situés au droit de sa nouvelle propriété.

L'échange sera réalisé par devant M<sup>e</sup> Ibled, notaire à Lille. Les frais, y compris ceux de soulte, seront supportés par moitié par chacune des parties.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission du Plan : 1° d'homologuer la promesse d'échange que nous vous soumettons ; 2° de nous



autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3° de décider que les frais en résultant seront prélevés sur l'article 75 du Budget Supplémentaire de 1934 : « Prix et frais d'achat de terrains réunis à la voie publique pour cause d'alignement.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. et Mme Gronier-Mazelier sont propriétaires de l'immeuble qu'ils occupent, rue de Cambrai 36, repris au cadastre Section J, numéros 242, 243 et 244.

En vue de la réalisation du programme de reconstruction des quartiers démolis, déclaré d'utilité publique par décret du 27 Mars 1928 et dont les alignements ont été approuvés par arrêté préfectoral du 7 Mai 1931, nous avons pu obtenir de M. et Mme Gronier une promesse de vente de la partie de cet immeuble, d'une superficie de 77 m<sup>2</sup> 68 dm<sup>2</sup>, destinée à être incorporée au domaine public.

La vente aura lieu notamment moyennant un prix forfaitaire de 25.000 francs, comprenant cession du sol et toutes causes quelconques intéressant le terrain de façon que la Ville soit dégagée de toutes réclamations ultérieures.

Ce prix sera payable en deux tranches :

1° la première, de 20.000 francs, aussitôt après l'accomplissement des formalités de purge légale et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificat de radiation des hypothèques inscrites ;

2° le solde, soit 5.000 francs, aussitôt après la remise du terrain libre de toute occupation. L'entrée en jouissance par la Ville aura lieu à cette date.

La démolition des constructions ou vestiges de constructions sera effectuée par les soins des vendeurs, au plus tard dans un délai de deux mois à dater du paiement de la première fraction du prix.

La vente sera réalisée devant M<sup>e</sup> Martin, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de transcription et de purge légale.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons : 1° d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3° de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur l'article 77 du Budget Supplémentaire : « Acquisitions d'immeubles destinés à la démolition aux fins d'assainissement ».

*Adopté.*

N° 4198

Achat de terrain  
rue  
de Cambrai, 36

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4199

MESSIEURS,

Entrepôt réel  
des Douanes

Frais d'exercice

Indemnité de  
logement  
au Receveur

Aux termes du décret du 27 Juin 1934, les frais d'exercice des Entrepôts réels des Douanes qui étaient autrefois supportés par l'Etat devront, à partir du 1<sup>er</sup> Août 1934, être remboursés par les collectivités.

Notre entrepôt réel à compétence générale a fonctionné de 1873 au 30 Juin 1934 ; les charges incombant à la Ville de ce fait comprenaient : 1° l'indemnité de logement au Receveur, indemnité fixée à 3.000 francs par votre délibération du 23 Octobre 1930 ; 2° le logement en nature du préposé faisant fonctions de garde-magasin.

Dans votre séance du 4 Août dernier, vous avez décidé la suppression du régime à compétence générale et son remplacement par le régime à compétence limitée. Les frais d'exercice de ce dernier se trouvent réduits de 75 % en raison du remplacement du receveur par un receveur auxiliaire et de la suppression du poste de préposé faisant fonctions de garde magasin.

L'Administration des Douanes nous avait prié de prendre l'engagement :

- a) de lui rembourser les frais d'exercice annuels s'élevant à 12.888 frs ;
- b) d'assurer le logement en nature au receveur auxiliaire des Douanes chargé de la gestion de l'entrepôt ;
- c) de mettre à la disposition de cette Administration des locaux nécessaires à l'installation du bureau, de pourvoir en nature au chauffage et à l'éclairage de ces locaux ainsi qu'à la fourniture et à l'entretien du mobilier.

Or, par lettre du 2 Novembre, M. le Directeur des Douanes nous a demandé d'attribuer au receveur auxiliaire, en remplacement du logement réservé à ce dernier, l'indemnité de logement que touchait le receveur de l'Entrepôt de plein exercice, soit 3.000 frs.

D'accord avec votre Troisième Commission, nous vous proposons d'accueillir favorablement cette demande et d'approuver, modifié en ce sens, l'engagement que nous vous soumettons.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 30 Juillet, vers seize heures, un camion automobile appartenant à la Société Nouvelle des Briqueteries du Nord dont le siège est à Lille, boulevard de la Liberté 110, a renversé, rue Saint-Sauveur, une borne postale installée sur le trottoir de l'hôpital.

Les dégâts ont été évalués à 900 frs.

Nous avons pressenti ladite Société qui, par l'intermédiaire de sa Compagnie d'Assurances « La Union et le Phénix Espagnol », représentée par M. Louis Gras, 2, rue du Priez, accepte de rembourser à la Ville le montant des dégâts.

Nous vous demandons de décider l'admission en recette de la somme de 900 frs.

*Adopté.*

N° 4200

—  
*Dégâts à une  
borne postale  
rue St-Sauveur*

—  
*Admission  
en recette*  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M<sup>e</sup> Fauchille, avocat, 56, rue Royale, nous a transmis la note des honoraires, s'élevant à 7.800 frs, qui lui sont dus pour les affaires ci-après désignées dans lesquelles une solution est intervenue :

- |  |         |
|--|---------|
| I. Instance contre la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa banlieue au sujet de l'interprétation des cahiers des charges et avenants quant aux droits de stationnement dus pour la période de guerre .....   | 3.000 » |
| II. Instance contre Druart, syndic de MM. Blin et Consorts et de MM. Allepaerts et Consorts devant le Conseil d'Etat qui a réformé les arrêtés du Conseil de Préfecture du 11 Janvier 1927 au sujet de l'aménagement des rues de Russie, d'Austerlitz et de Madagascar ..... | 1.500 » |
| III. Instance contre M. Maxime Dueroq en vue de la fixation par le jury d'expropriation de l'indemnité due pour expropriation d'un terrain de zone, chemin des Morts .....   | 2.500 » |
| IV. Instance contre Mme Hannoire en vue de la fixation par le jury d'expropriation de l'indemnité due pour expropriation d'un terrain de zone, chemin des Morts .....  | 500 »   |

N° 4201

—  
*Honoraires de  
M<sup>e</sup> Fauchille*

—  
*Règlement*  
—

V. Instance contre M. Luc Decroix au sujet des inconvénients résultant du voisinage des Bains Municipaux boulevard de la Liberté	150 »
VI. Instance contre la Société Anonyme des Brasseries Breuvart qui a intenté une action en réduction du loyer d'un immeuble 221, rue de Paris .....	150 »
	Frs 7.800 »

Nous vous prions de décider le règlement de la somme de 7.800 frs qui sera prélevée sur le crédit « Frais d'Actes et de Procédure ».

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4202

Occupation  
de terrain  
boulevard Carnot

MESSIEURS,

M. Pierre Delebart, propriétaire de l'immeuble situé rue de la Clef n° 10, avait sollicité la location d'une parcelle de terrain libre d'occupation, d'une superficie de 4 mq 95, sise boulevard Carnot et contiguë audit immeuble.

Dans votre séance du 3 Novembre 1932, vous nous aviez autorisé à signer avec M. Delebart une convention aux termes de laquelle ce dernier obtenait la location du dit terrain moyennant l'exécution de diverses conditions et notamment le paiement d'une redevance annuelle de 600 frs.

Or, à la suite d'une vérification des titres de propriété et des plans appartenant à M. Delebart, les nôtres ayant été détruits lors de l'incendie de la Mairie, nous avons acquis la certitude que le terrain, objet de la location sus-rappelée, est propriété de M. Delebart et non de la Ville de Lille.

Dans ces conditions, nous vous proposons : 1° d'annuler votre délibération précitée ; 2° de décider le remboursement à M. Delebart du montant des sommes versées par lui à la Caisse de M. le Receveur Municipal.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4203

Occupation  
de terrain  
à Lambersart

Société des  
Courses

MESSIEURS,

La Société des Courses dispose d'un terrain appartenant à la Ville et situé à Lambersart, rue du Bois, qui lui a été concédé en vertu d'un bail de quinze ans arrivant à expiration le 30 Septembre 1935.

Cette Société nous a demandé l'autorisation de continuer son occupation, ce terrain lui étant nécessaire pour l'aménagement des pistes de courses.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons : 1° d'agréer la demande qui nous est présentée, étant entendu que l'occupation sera consentie à titre verbal et temporaire ; 2° de décider que la redevance annuelle d'occupation sera fixée à 3.000 frs, outre les contributions.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans votre séance du 4 Août 1934, vous avez sollicité la déclaration d'utilité publique nécessaire à l'acquisition, soit par la voie amiable, soit par la voie de l'expropriation, de quatre parcelles de terre, dont les trois premières sont situées sur le territoire de Lille et la quatrième sur le territoire de Loos, parcelles qui sont intéressées par le programme de construction d'une Cité Hospitalière et par le tracé des voies prévues au plan d'extension.

Le dossier relatif à cette affaire a été soumis aux formalités de deux enquêtes réglementaires, l'une à Lille, l'autre à Loos.

Au cours de l'enquête ouverte à Lille, aucune observation n'a été formulée contre notre projet.

Par contre, à Loos, l'enquête a provoqué le dépôt : 1°) d'une lettre d'observations de M. Crombette, demeurant à Loos, 6, rue Clémenceau ; 2°) d'une lettre de M. le Maire de Loos.

Ces deux lettres contiennent diverses remarques faites principalement au sujet de la création de la Cité Hospitalière elle-même, ainsi que de ses voies d'accès, et il n'apparaît pas que de grandes objections soient élevées quant à l'objet même de notre demande qui tend simplement à obtenir la déclaration d'utilité publique de l'acquisition de quatre parcelles de terrain.

En ce qui concerne la rectification des chemins vicinaux ordinaires N° 6-11 et 16, nous nous devons de signaler que la Ville de Loos a déjà obtenu satisfaction sur ce point, puisqu'elle est actuellement en possession du dossier relatif à ces alignements et qu'elle pourra faire, en temps voulu, toutes observations utiles. Rappelons cependant que ce sont là des questions étrangères à notre demande de déclaration d'utilité publique.

Dans ces conditions, nous vous proposons de maintenir votre demande formulée le 4 Août dernier, étant entendu que les quelques excédents de parcelles qui ne seraient pas incorporés dans le périmètre de la Cité Hospitalière, dans les voies publiques ou encore dans les travaux d'aménagement, pourront être ultérieurement revendus par la Ville, après avoir été préalablement lotis.

*Adopté.*

N° 4204

—  
Programme  
des Grands  
Travaux

—  
Cité Hospitalière

—  
Acquisition  
de terrains

—  
Demande de  
déclaration  
d'utilité publique

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4205

—  
Bâtiments  
Communaux

—  
Fourniture de  
bois d'allumage

—  
Marché  
—

MESSIEURS,

Le marché pour la fourniture du bois d'allumage aux Bâtiments Communaux expire le 31 Décembre.

Lors de l'appel d'offres auquel nous avons procédé en vue d'assurer cette fourniture pendant l'année 1935, les meilleures conditions ont été faites par M. V. Massin, demeurant rue du Grand Balcon, 40, qui a fixé à 17 frs 14 le prix des cent kilos livrés en cave ou à l'étage.

Nous vous proposons de nous autoriser à passer le marché nécessaire avec M. Massin et de décider que la dépense en résultant, soit 10.000 frs environ, sera imputée sur le Budget Ordinaire à l'article « Chauffage des Bâtiments Communaux ».

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4206

—  
Hôtel de Ville

—  
Aile du Beffroi

—  
Pose de lincrusta

—  
Marché  
—

MESSIEURS,

Des propositions ont été demandées à deux importantes maisons de la Ville en vue de la pose de lincrusta en lambris dans des salles et cages d'escaliers de l'Aile du Beffroi de l'Hôtel de Ville.

Ces deux maisons ont remis des échantillons et les prix unitaires correspondants.

Tenant compte à la fois des prix consentis, ainsi que de la qualité et de la valeur esthétique des échantillons, votre Deuxième Commission a retenu les propositions de la Société M. et F. Beck, 52, rue des Arts.

Nous vous demandons de ratifier le choix de votre Deuxième Commission et de nous autoriser à passer un marché de gré à gré montant à 33.000 frs avec la Société M. et F. Beck.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Hôtel de Ville.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 21 Décembre 1934, une Commission — composée de MM. Domsin, adjoint au maire ; Bataille et Peeters, conseillers municipaux ; P. Cochez, directeur des travaux municipaux — s'est réunie à l'Hôtel de Ville à l'effet de procéder à la réception définitive de la fourniture désignée ci-après :

Désignation	Dépenses autorisées	Montant du décompte
Trente bibliothèques .....	15.510 »	15.510 »

La Commission a reconnu que la fourniture faite satisfait aux conditions du marché et se trouve en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver le décompte tel qu'il est établi.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 20 Décembre 1934, une Commission — composée de MM. Domsin, adjoint au maire ; Bataille et Peeters, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des travaux municipaux — s'est réunie à l'Hôtel de Ville, à l'effet de procéder à la réception des rayonnages fournis par M. Léo Wiart, en vertu du marché de gré à gré en date du 18 Juillet 1933.

La Commission a reconnu que ces rayonnages satisfont aux conditions du marché et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception.

*Adopté.*

N° 4207

Hôtel de Ville

Fourniture de bibliothèques

Réception définitive

N° 4208

Hôtel de Ville

Fourniture de rayonnages pour l'Etat-Civil

Réception définitive

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4209

Hôtel de Ville

Chauffage et  
ventilation

Conduite

Marché

MESSIEURS,

Le marché passé avec la Société Anonyme de Chauffage Central Sulzer pour la conduite du chauffage et de la ventilation du Bâtiment Administratif de l'Hôtel de Ville a expiré le 30 Septembre.

L'installation de chauffage s'étant augmentée de celle de l'Aile du Beffroi, nous avons, en vue du renouvellement du marché, fait appel aux offres de la Société Sulzer et de la maison Delannoy-Dewailly qui a exécuté l'extension de l'Aile du Beffroi.

La Société Sulzer n'a pas répondu. La maison Delannoy-Dewailly s'est engagée à assurer la conduite de l'ensemble des installations pendant un an moyennant 40.000 frs.

Les travaux comprennent, outre le chauffage, la ventilation toute l'année ainsi que le petit entretien des appareils de manutention du combustible et de surpression d'eau.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'approuver le marché de gré à gré à passer avec MM. Delannoy et Dewailly dans les conditions énoncées ci-dessus.

La dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire sous la rubrique : « Chauffage des Etablissements Communaux et entretien des calorifères pour chauffage central ».

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4210

Hôtel de Ville

Fourniture  
de classeurs et  
de rayonnages en  
chêne  
aux Services  
des Contributions,  
des Adjudications  
et du ContentieuxRéception  
définitive

MESSIEURS,

Le 20 Décembre 1934, une commission — composée de MM. Domsin, adjoint au maire ; Bours et Peeters, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des travaux municipaux — s'est réunie à l'Hôtel de Ville à l'effet de procéder à la réception des classeurs et rayonnages fournis par MM. Lehouck et Cie, en vertu du marché de gré à gré en date du 23 Mai 1933.

La Commission a reconnu que ce mobilier satisfait aux conditions du marché et se trouve en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.



D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons : 1°) d'homologuer le procès verbal de cette réception ; 2°) d'approuver le décompte définitif s'élevant à 16.225 frs montant du marché.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la fourniture de vingt-cinq bibliothèques et de quatre classeurs spéciaux pour différents bureaux de l'Hôtel de Ville, il a été procédé à un appel d'offres.

Sur les sept maisons spécialistes consultées, quatre nous ont fait les propositions ci-après :

M. Dumont : bibliothèques .....	18.125	»	
M. Houssen : I. bibliothèques .....	9.750	»	
II. classeurs .....	7.000	»	
			16.750 »
MM. Lehouck et Cie : I. bibliothèques .....	12.237	50	
II. classeurs .....	7.980	»	
			20.217 50
MM. Léo Wiart et Cie : I. bibliothèques .....	11.970	»	
II. classeurs .....	8.320	»	
			20.290 »

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous demandons de confier cette fourniture à M. Houssen, 82, rue Saint-André, Lille, dont les conditions sont les plus avantageuses pour la Ville et de nous autoriser à passer le marché nécessaire.

La dépense de 16.750 frs sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Hôtel de Ville.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 20 Décembre 1934, une Commission — composée de MM. Dompain, adjoint au maire ; Bataille et Bour, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des travaux municipaux — s'est transportée dans les différents cabinets d'adjoints, à l'Hôtel de Ville, à l'effet de procéder à la réception du mobilier

N° 4211  
—  
Hôtel de Ville  
—  
Fourniture  
de mobilier  
—

N° 4212  
—  
Hôtel de Ville  
—  
Cabinets des  
Adjoints  
—  
Mobilier  
—  
Réception  
définitive  
—

fourni par MM. Pierre Lehouck et Cie, en vertu du marché de gré à gré en date du 2 Décembre 1933.

La Commission a reconnu que ce mobilier satisfait aux conditions du marché et se trouve en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons : a) d'homologuer le procès-verbal de cette réception ; b) d'approuver le décompte définitif s'élevant à 44.110 frs, montant du marché.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4213

—  
Programme des  
Grands Travaux

—  
Construction  
du nouveau  
Commissariat  
Central  
de Police

—  
Septième lot :

—  
Charpente et  
menuiserie

—  
Extension de  
l'adjudication

MESSIEURS,

Une partie importante du mobilier à installer au nouveau Commissariat Central de Police — comprenant notamment les rayonnages, casiers, placards, cloisons avec tablettes — est à exécuter par un entrepreneur de menuiserie.

L'entrepreneur de charpente et menuiserie du nouveau Commissariat effectue les travaux de son lot sur la base des prix de la Série du Bâtiment de la Région du Nord, édition 1932, avec application d'un rabais de 56 %. Il consent à livrer le mobilier repris au devis aux prix et conditions de son adjudication.

Rabais déduit, le devis s'élève à la somme de 90.240 frs.

L'offre, qui nous est faite, est très intéressante pour la Ville.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de l'accepter et de décider que les travaux viendront en extension de l'adjudication du septième lot dont le montant passera ainsi, rabais déduit, de 134.003 frs 28 à 224.243 frs 28.

*Adopté.*

N° 4214

—  
Programme des  
Grands Travaux

—  
Construction  
du nouveau  
Commissariat  
Central de  
Police

—  
Mobilier

—  
Marchés

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Il est prévu l'installation au nouveau Commissariat Central de Police de divers meubles qui ont été classés suivant les spécialités désignées ci-après :

- a) meubles de bureaux ;
- b) sièges et porte-manteaux ;

- c) meubles métalliques ;
- d) meubles classeurs et boîtes à fiches ;
- e) casiers fermés à trappes.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons :

1° de décider qu'il sera procédé à des appels d'offres entre spécialistes en la matière ;

2° de nous autoriser à passer des marchés de gré à gré avec les maisons dont les propositions auront été reconnues les plus avantageuses pour la Ville.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de l'exécution d'une installation de chauffage central dans les locaux du nouveau dispensaire en construction, rue Bourjemois, nous avons fait appel à sept spécialistes de Lille. Tous ont répondu à notre appel et ont déposé les projets énumérés ci-après dans l'ordre croissant de leurs montants:

Etablissements Dumoutier et Cie : 21.650 fr. et 21.090 fr.

Loquet Delerive : 26.270, 26.670, 25.270 et 25.770 fr.

Labre père et fils : 26.840 fr.

Petit : 28.375 fr. et 29.325 fr.

Béhin et Hug : 29.000 fr.

Christoffe : 30.764 fr.

Chauffage Moderne : 32.000 fr.

Le projet des Etablissements Dumoutier et Cie, dont le coût est le moins élevé, est bien établi en suivant le programme fixé aux concurrents.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons de retenir la variante à 21.650 fr. qui offre une chaudière plus puissante.

Nous vous demandons en conséquence de vouloir bien approuver le marché de gré à gré à passer avec ces Etablissements dont le montant est fixé à 21.650 fr. plus, en vue d'aménagements de détail à réaliser selon les indications de l'architecte, une somme à valoir de 6.000 fr., soit au total 27.650 fr.

La dépense sera prélevée sur les crédits affectés à la construction du dispensaire.

*Adopté.*

N° 4215

—  
Dispensaire  
rue Bourjemois

—  
Chauffage

—  
Marché  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4216

—  
 Dispensaire  
 rue Bourjembois

—  
 Installations  
 électriques

—  
 Marché

MESSIEURS,

En vue de la réalisation des installations électriques du dispensaire de la rue Bourjembois, nous avons fait appel aux offres de six entrepreneurs de la Ville, à qui un programme des travaux à exécuter avait été remis.

Cinq ont répondu à notre appel et ont déposé les projets énumérés ci-après dans l'ordre croissant du montant des soumissions :

Société d'Installation de Lumière et de Force Electriques ....	7.130	»
Etablissements Guinier .....	7.310	»
Coulon .....	7.500	»
Dehertogh .....	8.643	»
Sattler .....	9.834	85

Le projet le moins élevé répond aux conditions du programme.

D'accord avec votre Deuxième Commission nous proposons donc de le retenir et nous soumettons à votre approbation un marché de gré à gré à passer avec la Société d'Installation de Lumière et de Force Electriques, 25, rue Louis Faure, Lille.

La dépense s'élevant à 7.130 fr. sera prélevée sur les crédits affectés à la construction du Dispensaire.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4217

—  
 Ecoles Primaires  
 Elémentaires

—  
 Cours Supérieurs

—  
 Fourniture  
 de tables à deux  
 places

—  
 Réception  
 définitive

MESSIEURS,

Le 25 Septembre 1934, une Commission — composée de MM. Domsin, adjoint au maire ; Bataille et Peeters, conseillers municipaux ; Paul Cochez, directeur des travaux municipaux — a procédé à l'examen d'une fourniture de cent vingt-cinq tables d'élèves livrées par la Société Léo Wiart et Cie, suivant marché du 17 Octobre 1933, en vue de la création de cours supérieurs dans les Ecoles Primaires Elémentaires.

La Commission a reconnu que les fournitures faites satisfont aux conditions du marché et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre Deuxième Commission, le cahier des charges dressé en vue de la mise en adjudication des travaux d'installation du chauffage central dans les locaux du nouveau Groupe Scolaire du Faubourg des Postes.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le projet de construction, Faubourg de Béthune, de l'école maternelle Jean Aicard, qui vous a été soumis le 27 Février 1931, prévoit l'exécution d'un parquet en chêne dans les classes ainsi que dans les salles de jeux et de repos.

Depuis quelques années déjà, notamment dans le département de la Seine, le tapis en caoutchouc est utilisé comme revêtement du sol dans les écoles et dans des constructions abritant des œuvres sociales. Ce procédé donnant satisfaction, nous vous proposons, à titre d'essai, d'en faire l'application, en remplacement du parquet, à l'Ecole Maternelle Jean Aicard.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'approuver à cet effet le cahier des charges établi en vue de la mise en adjudication-concours des travaux.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Des propositions ont été demandées à MM. Deloose et Cie, 90, rue du Chevalier Français, concessionnaires des châssis à guillotine brevetés Gif en vue de l'installation de dix-huit châssis de cette marque dans les bâtiments de l'Ecole maternelle Jean Aicard actuellement en construction.

N° 4218

—  
*Programme des  
Grands Travaux*

—  
*Groupe Scolaire  
du Faubourg  
des Postes*

—  
*Construction  
Ecoles Primaires  
garçons et filles*

—  
*Dix-septième lot :  
Chauffage central  
et douches*

—  
*Adjudication*

N° 4219

—  
*Programme des  
Grands Travaux*

—  
*Ecole maternelle  
Jean Aicard*

—  
*Septième lot :  
Revêtement du  
sol des classes*

—  
*Adjudication*

N° 4220

—  
*Programme des  
Grands Travaux*

—  
*Ecole maternelle  
Jean Aicard*

—  
*Installation  
de châssis  
à guillotine*

—  
*Marche*

Des châssis de ce genre sont utilisés à l'Ecole Maternelle Jules Simon où ils donnent entière satisfaction.

MM. Deloose et Cie ont remis des propositions s'élevant à 44.553 francs qui, en égard à la qualité des articles proposés et à la garantie de cinq années qui nous est consentie, sont intéressantes pour la Ville.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de les approuver et de nous autoriser à passer un marché de gré à gré avec ces entrepreneurs.

La dépense sera prélevée sur l'article 105 du Budget Supplémentaire de l'exercice en cours : « Prévisions pour travaux scolaires ».

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4221

MESSIEURS,

*Programme des  
Grands Travaux*

*Ecole maternelle  
Jean Aicard*

*Onzième lot :*

*Installations  
sanitaires*

*Adjudication*

Le projet de construction, Faubourg de Béthune, de l'Ecole maternelle Jean Aicard, qui vous a été soumis le 27 Février 1934, prévoit l'installation de water-closets, urinoirs, lavabos, appareils de distribution d'eau, canalisations, etc.

Un cahier des charges a été établi en vue de la mise en adjudication-concours des travaux.

L'adjudication a été envisagée sur la base de prix forfaitaires qui seront donnés par les soumissionnaires.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'approuver ce cahier des charges.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4222

MESSIEURS,

*Programme des  
Grands Travaux*

*Ecole Jean Aicard*

*Installation  
d'une  
cuisine au gaz*

*Marché*

En vue de l'installation d'une cuisine au gaz à l'Ecole maternelle Jean Aicard, des propositions ont été demandées à quatre maisons spécialistes.

Trois ont répondu à notre appel et déposé les projets énumérés ci-dessous:

I. Etablissements Bonnaire et Zimmermann, Nancy :

1. matériel noir .....	20.200 »
2. matériel émaillé et nickelé .....	21.600 »

- II. Compagnie Continentale du Gaz, Lille :
- matériel émaillé et nickelé ..... 22.000 »
- III. Bergerand de Joly et Cie, Paris :
1. matériel noir ..... 25.650 »
2. matériel émaillé et nickelé ..... 28.300 »

Le projet n° 2 des Etablissements Bonnaire et Zimmermann est d'un prix moins élevé que celui de la Compagnie Continentale du Gaz, mais la nature du matériel offert par cette dernière justifie amplement la différence de prix de 400 francs.

Le projet Bergerand de Joly, pour un prix plus élevé, n'offre pas d'avantages particuliers.

Dans ces conditions nous vous demandons, d'accord avec votre Deuxième Commission, d'approuver le marché de gré à gré à passer avec la Compagnie Continentale du Gaz.

La dépense sera prélevée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Ecole Maternelle Jean Aicard.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 21 Décembre 1934, une Commission — composée de MM. Domsin, adjoint au maire, Bataille et Bour, conseillers municipaux, Leperre, architecte agréé, Cochez, directeur des travaux municipaux — s'est réunie aux Ecoles Turgot-Renan à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux désignés ci-après :

N° 4223

*Programme des Grands Travaux*

*Agrandissement et transformation des Ecoles Turgot-Renan*

*Réception définitive*

*Décomptes définitifs*

Lots	DESIGNATION	Dépenses autorisées	Montant des décomptes
2	Béton armé.....	169.650 >	166.481 22
3	Parquets .....	23.230 >	17.292 31
4	Carrelages et revêtements.....	90.789 >	84.205 25
5	Pierres et marbres.....	4.575 >	148 01
6	Plâtrerie .....	30.000 >	29.121 25
7	Charpente-menuiserie .....	78.960 >	69.393 32
8	Ferronnerie .....	31.000 >	28.445 26
9	Couvertures .....	16.000 >	14.653 46
10	Installations sanitaires.....	30.500 >	36.486 90
11	Peinture-vitrierie .....	41.000 >	43.132 77
12	Mobilier .....	15.000 >	15.000 >
		530.704 >	508.359 75

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux conditions des cahiers des charges et marché et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver les décomptes définitifs tels qu'ils sont établis.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4223<sup>1</sup>

Programme des  
Grands Travaux

Agrandissement  
et transformation  
des Ecoles  
Turgot-Renan

Réception  
définitive

Décompte  
définitif  
du 1er lot

MESSIEURS,

Le 21 Décembre 1934 une Commission — composée de MM. Dompsin, adjoint au maire, Bataille et Bour, conseillers municipaux ; Leperre, architecte agréé ; Cochet, directeur des travaux municipaux — s'est réunie aux Ecoles Turgot-Renan à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux désignés ci-après :

Lot	Désignation	Dépenses autorisées	Montant des décomptes
1	Terrassement, maçonnerie, citer-nage .....	273.268 »	278.984 88

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux conditions des cahiers des charges et marché et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver le décompte définitif tel qu'il est présenté.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4224

Programme des  
Grands Travaux

Ecoles Primaires  
Supérieures  
de Filles  
et de Garçons

MESSIEURS,

Le 25 Décembre 1934, une Commission — composée de MM. Dompsin, adjoint au maire ; Bataille et Bour, conseillers municipaux ; Duthoit, architecte agréé ; Cochez, directeur des travaux municipaux — s'est réunie aux Ecoles Primaires Supérieures de Filles et de Garçons à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux désignés ci-après :



DESIGNATION	Montant de l'adjudication	Montant du décompte
Ecoles primaires supérieures. Aménagement de chaufferies. Terrassement, maçonnerie, etc. ....	102.545 32	99.595 33

Installation du  
Chauffage central  
—  
Aménagement  
des chaufferies  
—  
Travaux de  
bâtiment  
—  
Réception  
définitive  
—  
Décompte  
définitif

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux conditions du cahier des charges et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver le décompte définitif tel qu'il est établi.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de compléter l'ameublement de l'Ecole de plein air Désiré Verhaeghe, en tables-chaises pliantes, des propositions ont été demandées à cinq maisons spécialisées. La fourniture comporte : 1° quatre-vingt-dix tables-chaises pliantes, grande taille ; 2° quatre-vingt-dix tables-chaises pliantes, taille moyenne.

Les cinq maisons consultées nous ont adressé les propositions suivantes :

MM. :	Grande taille	Taille moyenne
Fischel fils ..... par pièce	100	100
Houssen ..... par pièce	60	58
Bardou et fils et Cie..... par pièce	112	110
Léo Wiart et Cie..... par pièce	62	62
Delagrave et Cie..... par pièce	91	91

L'offre la plus avantageuse pour la Ville est celle de M. Houssen, 82, rue Saint André.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons : 1°

N° 4225  
—  
Ecole de plein air  
Désiré Verhaeghe  
—  
Fourniture  
de tables  
chaises pliantes  
—  
Marché  
—

d'approuver le marché à passer avec M. Houssen ; 2° de décider que la dépense, soit 10.620 francs, sera imputée sur l'article 73 du Budget Supplémentaire de l'Exercice 1934.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 21 Décembre 1934, une Commission — composée de MM. Dompain, adjoint au maire; Bataille et Peeters, conseillers municipaux; Gaubert, architecte D.P.L.G.; Paul Cochez, directeur des Travaux Municipaux — s'est réunie aux Jardins d'Enfants « Les P'tits Quinquins » à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux désignés ci-après :

N° 4226  
 —  
 Programme des  
 Grands Travaux  
 —  
 Jardins d'enfants  
 « Les P'tits  
 Quinquins »  
 —  
 I Réception  
 définitive  
 des travaux  
 —  
 II Décomptes  
 définitifs  
 —

Lots	DESIGNATION	Dépenses autorisées	Montant des décomptes
1	Terrassement, maçonnerie, canalisations .....	125.000 >	124.150 39
2	Béton armé et hourdis.....	45.474 >	45.464 17
3	Couverture, asphalte .....	18.975 >	15.517 70
4	Menuiserie, quincaillerie .....	25.300 >	21.795 67
5	Ciment, plâtrerie .....	28.220 >	25.079 13
6	Carrelages, revêtements .....	37.905 >	35.279 25
7	Ferronnerie .....	22.000 >	12.428 08
8	Peinture, vitrerie .....	28.000 >	25.114 18
	Enduits sur murs de clôture.....	12.000 >	10.247 28
	Produits en ciment moulé .....	10.700 >	10.430 >
	Installations sanitaires .....	24.000 >	24.000 >
		377.574 >	349.505 85

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux conditions du cahier des charges et des marchés et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver les décomptes définitifs tels qu'ils sont établis.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'aménagement d'un jardin public, Faubourg de Béthune, a donné lieu à une adjudication-concours et c'est l'offre de M. Paul Jacquemin qui a été retenue.

La Commission d'Adjudication avait signalé dans son rapport que, parmi les projets déposés, il en était de très bien étudiés.

Au nombre de ces derniers se trouve celui de la Société Georges Moser et Cie, rue Saint-Symphorien, Versailles.

Ce projet présente des dispositions très intéressantes qui pourraient, sans grandes transformations, être réalisées lors de la création de nouveaux jardins publics.

Après pourparlers, la Société Georges Moser et Cie a consenti à céder à la Ville ses plans et dessins pour la somme de deux mille francs.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'accepter ces propositions.

La dépense sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 113 du Budget Supplémentaire de l'exercice 1934.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 21 Décembre 1934, une Commission — composée de MM. Dompsin, adjoint au maire; Bataille et Bour, conseillers municipaux; Mollet, architecte D.P.L.G.; Cochez, directeur des travaux municipaux — s'est réunie au Palais des Beaux-Arts à l'effet de prononcer la réception définitive des travaux ayant fait l'objet des lots désignés ci-après :

Lots	Désignation	Dépenses autorisées	Montant des décomptes
2 <sup>m</sup>	Béton armé .....	925.429 60	924.694 14
12 <sup>m</sup>	Décoration en staff .....	108.958 40	108.958 40

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux conditions des cahiers des charges et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

N° 4227

—  
Programme des Grands Travaux

—  
Aménagement d'un jardin public Faubourg de Béthune

—  
Projet d'un des concurrents

—  
Acquisition

N° 4228

—  
Programme des Grands Travaux

—  
Palais des Beaux-Arts

—  
Construction de trois galeries

—  
Couverture de la cour intérieure

—  
Deuxième lot Béton armé

—  
Douzième lot Décoration en staff

—  
I Réception définitive

—  
II Décomptes définitifs

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver les décomptes définitifs tels qu'ils sont établis.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4229

I Pavage

II Entretien des  
égouts

Fourniture de  
de ciment

Marché

Nous avons procédé à un appel d'offres en vue de la fourniture d'environ cent mille kilogs de ciment Portland artificiel V.P., nécessaire aux travaux de pavage et à l'entretien des égouts.

Ont été consultés toutes les usines du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne, admises par la Ville de Paris, ainsi que les négociants en matériaux soumissionnant habituellement aux adjudications de la Ville.

Parmi les neuf concurrents qui répondirent, deux indiquaient respectivement les prix de 173 frs 50 et 175 francs les mille kilogs, tandis que les sept autres proposaient le prix de 173 francs.

Dans ces conditions, un nouvel appel d'offres s'imposa. Il eut lieu immédiatement, mais ne donna aucun résultat, les sept concurrents ayant maintenu leurs premières propositions.

Il fallut donc procéder par voie de tirage au sort pour désigner l'adjudicataire. Fut ainsi choisi M. Paul Lefebvre, administrateur-directeur du « Comptoir des Matériaux Paul Lefebvre », 1, rue de La Madeleine, Saint-André.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons, dès lors, d'approuver, pour valoir marché, la soumission souscrite par cette firme.

La dépense en résultant, soit environ 17.300 francs, sera imputée sur les crédits des Budgets 1934 et 1935 afférents aux travaux de pavage et d'entretien des égouts.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Afin d'assurer la continuité des travaux de pavage, il sera nécessaire de procéder prochainement à l'achat de huit mille mètres cubes de sable.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Deuxième Commission, de décider la mise en adjudication de cette fourniture, conformément aux clauses et conditions du cahier des charges que nous vous soumettons.

La dépense, soit 300.000 francs environ, sera répartie sur les crédits du Budget affectés à la construction, à l'entretien et à la réfection des diverses parties de la voie publique, ainsi qu'au Service des Eaux.

*Adopté.*

N° 4230

—  
*Travaux de pavage*

—  
*Fourniture de sable*

—  
*Adjudication*  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le triage et la retaille de pavés de démontage permettent d'obtenir des matériaux susceptibles d'être utilisés dans les voies de deuxième catégorie.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous soumettons à votre approbation le cahier des charges établi en vue de la mise en adjudication desdits travaux.

La dépense, soit 71.000 francs environ, sera imputée sur les crédits du Budget affectés aux travaux de pavage.

*Adopté.*

N° 4231

—  
*Retaille de pavés*

—  
*Adjudication*  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans sa réunion du 26 Octobre 1934, le Conseil d'Administration de l'Office Public Municipal d'Habitations à bon marché a décidé de nous demander le classement dans la voirie urbaine des nouvelles voies du Groupe d'Habitations à Bon Marché du Faubourg des Postes et, par suite, de faire l'abandon gratuit à la Ville du sol des rues et places compris entre les alignements, ainsi que des ouvrages qui y ont été établis.

Une Commission spéciale — composée de MM. Louis Dompain, adjoint

N° 4232

—  
*Groupe d'Habitations à Bon Marché*

—  
*Faubourg des Postes*

—  
*Classement des nouvelles voies dans la voirie urbaine*  
—

au maire, Bour et Peeters, conseillers municipaux; Paul Cochez, Directeur des Travaux Municipaux; Emile Lefebvre, inspecteur du pavage — s'est rendue sur les lieux à l'effet d'examiner si les travaux ont été exécutés conformément aux conditions généralement requises par les règlements de voirie.

Après une visite détaillée, la Commission est d'avis de prononcer le classement dans le réseau de la voirie urbaine : 1° des rues Godefroy Cavaignac, Gustave Courbet, Auguste Comte, Paul-Louis Courier, Edgard Quinet, Pierre Curie, Baudelaire, Saint-Simon, Verlaine, Ducornet du N° 11 au N° 17 ; 2° des places Michelet et Edith Cavell.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons en conséquence, de vouloir bien : 1° homologuer le procès-verbal de réception définitive ; 2° prononcer le classement dans la voirie urbaine des voies dénommées ci-dessus.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le marché Lepez, visant la reconstruction de trottoirs en dalles venant à expiration prochainement, et 9.000 m<sup>2</sup> de dalles en ciment 30/30/6 et 20/20/5 étant en cours de fabrication, nous vous soumettons le cahier des charges avec bordereau de prix et détail estimatif, dressés d'accord avec votre Deuxième Commission, en vue de la mise en adjudication des travaux dont il s'agit.

La dépense, évaluée approximativement à 210.000 francs, sera imputée sur les crédits ouverts pour l'exécution du Programme des Grands Travaux à l'article intitulé : « Reconstruction de trottoirs ».

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au cours de votre séance du 4 Août vous avez décidé l'exécution, en régie directe, grâce à l'emploi de main-d'œuvre sans travail, de travaux de dérasement de la fortification au Sud de la Ville.

Ces travaux seront prochainement terminés, si bien que, dès maintenant, nous pouvons envisager, poursuivant le démantèlement de la Ville, la mise en chantier d'un nouveau lot.

N° 4233  
 —  
 Programme des  
 Grands Travaux  
 —  
 Reconstruction  
 de trottoirs  
 en dalles  
 —  
 Travaux de pose  
 —  
 Adjudication  
 —

N° 4234  
 —  
 Dérasement de la  
 fortification au  
 Sud-Est  
 de la Basse-Deûle  
 —  
 Vingtième lot  
 —

A cet effet nous avons établi un projet tendant à l'exécution, en régie directe, des travaux de dérasement de la fortification au Sud-Est de la Basse-Deûle près de l'Hôpital Général.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Deuxième Commission : 1° d'approuver le projet que nous vous soumettons et dont le montant est évalué à huit cent mille francs ; 2° de nous autoriser à embaucher de la main-d'œuvre sans travail et à employer, dans une proportion de soixante-quinze pour cent, des chômeurs français inscrits depuis un mois au moins au Fonds de Chômage.

La dépense sera prélevée sur le crédit spécial de 800.000 francs inscrit au Budget Extraordinaire de l'exercice 1935.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Il existe encore, entre la Gare des Voyageurs et la Caserne Souham, une partie de l'enceinte fortifiée restant à déraser. Nous avons pensé qu'il était possible d'exécuter ces travaux auxquels viendraient s'ajouter la percée de l'escarpe dans le prolongement de la rue du Vieux-Faubourg, ainsi dégagerions-nous nettement les abords de la Porte de Roubaix qui doivent être aménagés en jardins comme il en a été décidé au cours de notre séance précédente.

A cet effet nous vous proposons, d'accord avec votre Deuxième Commission : 1° de décider l'exécution en régie directe des travaux de dérasement constituant le 21° lot ; 2° d'approuver le projet que nous vous soumettons et dont le montant est évalué à cent mille francs ; 3° de nous autoriser à embaucher de la main-d'œuvre sans travail et à employer, dans une proportion de soixante-quinze pour cent, des chômeurs français inscrits depuis un mois au moins au Fonds de Chômage.

La dépense sera prélevée sur le crédit spécial de 100.000 francs inscrit au Budget Extraordinaire de l'exercice 1935.

*Adopté.*

N° 4235

*Dérasement de la  
fortification aux  
abords de la  
Porte de Roubaix  
et de la  
Caserne Souham*

*21° lot*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4236

Cité Hospitalière

Aménagement  
des abordsFondation  
de chaussées

MESSIEURS,

Pour faire suite aux travaux de réalisation d'une voie reliant le chemin de l'Épinette à la rue Godefroy Cavaignac et afin de permettre la continuation des travaux d'aménagement des abords de la Cité Hospitalière, il est nécessaire de prévoir l'exécution des formes et fondation de chaussées de diverses voies dans ce nouveau quartier.

A cet effet, nous vous proposons, d'accord avec votre Deuxième Commission : 1° de décider l'exécution en régie directe de ces travaux ; 2° d'approuver le projet que nous vous soumettons et dont le montant est évalué à cinq cent mille francs ; 3° de nous autoriser à embaucher de la main-d'œuvre sans travail et à employer, dans une proportion de soixante-quinze pour cent, des chômeurs français inscrits depuis un mois au moins au Fonds de Chômage.

La dépense sera prélevée sur le crédit spécial de 500.000 francs inscrit au Budget Extraordinaire de l'exercice 1935.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4237

Foire  
CommercialeAménagement  
des terrains  
de l'Exposition  
Agricole

MESSIEURS,

En vue de la prochaine Foire Commerciale, il est nécessaire de procéder à l'aménagement des terrains situés derrière le Grand Palais et destinés à la création de pistes et tribunes pour les concours et démonstrations de l'Exposition Agricole.

A cet effet, nous vous proposons, d'accord avec votre Deuxième Commission :

1° de décider l'exécution en régie directe des travaux de terrassement et de fondation de chaussées et allées ;

2° d'approuver le projet que nous vous soumettons et dont le montant est évalué à deux cent mille francs ;

3° de nous autoriser à embaucher de la main-d'œuvre sans travail et à employer, dans une proportion de soixante-quinze pour cent, des chômeurs français inscrits depuis un mois au moins au Fonds de Chômage.

La dépense sera prélevée sur le crédit spécial de 200.000 francs inscrit au Budget Extraordinaire de l'exercice 1935.

*Adopté.*



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les travaux d'aménagement de la fortification dérasée en cours d'exécution étant actuellement très avancés, nous avons estimé qu'il était nécessaire de prévoir l'ouverture de nouveaux chantiers.

Divers projets ont été établis tendant à l'exécution des fondations de chaussées de rues et boulevards dans la fortification dérasée, entre l'Ecole de Plein Air et la place où se trouvait jadis la Porte de Canteleu. Ils comprennent le boulevard de ceinture de quarante mètres de largeur, entre l'Ecole de Plein Air et la place Jacques Febvrier — ancienne Porte d'Arras — ; la deuxième chaussée du boulevard d'Alsace ; la deuxième chaussée du boulevard de la Moselle ; le prolongement des rues d'Arras et de Thumesnil et enfin les chaussées entourant le jardin en cours d'exécution près de l'ancienne Porte des Postes.

Pour permettre la réalisation de ces projets, nous vous proposons, d'accord avec votre Deuxième Commission :

- 1° de décider l'exécution en régie directe des travaux susvisés ;
- 2° d'approuver le projet que nous vous soumettons et dont le montant total est évalué à sept cent mille francs ;
- 3° de nous autoriser à embaucher de la main-d'œuvre sans travail et à employer, dans une proportion de soixante-quinze pour cent, des chômeurs français inscrits depuis un mois au moins au Fonds de Chômage.

La dépense sera prélevée sur le crédit spécial de 700.000 frs inscrit au Budget Extraordinaire de l'exercice 1935.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le réseau d'égouts des Cités Jardins du Faubourg des Postes n'ayant pas de débouché à son point bas rue des Mugnets, l'écoulement des eaux se fait, à contre pente, vers la rue du Général de Wett.

Ces égouts doivent donc fonctionner en charge. Si bien que les fuites qui se produisent, d'abord invisibles en surface parce que d'anciennes carrières existent en sous sol, occasionnent au bout d'un certain temps des éboulements particulièrement dangereux en raison de leur soudaineté.

N° 4238

—  
*Aménagement de  
la fortification  
dérasée*

—  
*Fondation  
de chaussées*  
—

N° 4239

—  
*Construction  
d'un égout rue  
Fabre d'Eglantine*

—  
*Adjudication*  
—

Pour remédier à cette situation dans une large mesure, nous avons fait établir un projet d'égout partant de la rue des Muguets empruntant la rue Fabre d'Eglantine, voie privée, et aboutissant à l'égout de la rue Balzac.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de vouloir bien approuver ce projet et de décider que la dépense évaluée à environ 42.000 frs sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 85 du Budget Supplémentaire de 1934.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre Quatrième Commission, les propositions d'allocation de bourses et subsides pour l'année scolaire 1934-1935 :

### I. — LYCÉE FAIDHERBE

Robert Baise, Abonnement aux livres .....	160	»
Pierre Bello, Abonnement aux livres .....	130	»
Roger Bridoux, Abonnement aux livres .....	160	»
Julien Bruneval, Abonnement aux livres .....	130	»
Fernand Caby, Demi-pension .....	1.900	»
Henri Debliqui, Abonnement aux livres .....	130	»
Léon Debruyne, Abonnement aux livres .....	130	»
Albert Defiez, Externat surveillé et livres .....	349	»
Paul Defiez, Fraction d'Externat surveillé et livres ....	349	»
Jean Degouge, Abonnement aux livres .....	160	»
Roger Delacroix, Abonnement aux livres .....	130	»
Paul Delahaye, Fraction d'Externat surveillé et livres ..	349	»
Robert Deruelle, Abonnement aux livres .....	130	»
Jean Didier, Abonnement aux livres .....	160	»
Jean Dolicque, Fraction d'Externat surveillé et livres ..	349	»
Albert Duhem, Complément de demi-pension .....	348	»
Raymond Duriez, Abonnement aux livres .....	200	»
René Duvinage, Externat surveillé et livres .....	349	»
Eichenhole, Complément de demi-pension .....	999	»
Pierre Evrard, Fraction de demi-pension .....	1.299	»
Henri Fruchart, Fraction d'Externat surveillé et livres ..	349	»
Georges Gadenne, Fraction d'Externat surveillé et livres	349	»
Elie Gilquin, Abonnement aux livres .....	160	»
François Guillain, Abonnement aux livres .....	130	»

N° 4240

Bourses  
et subsides

Année scolaire  
1934-1935

Louis Henry, Abonnement aux livres .....	160	»
Jacques Hornez, Abonnement aux livres .....	130	»
Roger Lechevin, Abonnement aux livres .....	130	»
Fernand Lecomte, Fraction de demi-pension .....	1.299	»
Robert Letellier, Abonnement aux livres .....	130	»
Julien Lyoen, Abonnement aux livres .....	130	»
René Mammez, Abonnement aux livres .....	175	»
Paul Martin, Abonnement aux livres .....	250	»
Robert Menu, Abonnement aux livres .....	160	»
Jacques Moity, Demi-pension .....	1.900	»
Roger Osteux, Abonnement aux livres .....	130	»
Alfred Plaisant, Abonnement aux livres .....	130	»
Georges Pratte, Abonnement aux livres .....	160	»
Julien Pupin, Abonnement aux livres .....	130	»
René Rosseel, Fraction d'Externat surveillé .....	189	»
Pierre Roussennac, Abonnement aux livres .....	130	»
Gilbert Schricke, Fraction d'Externat simple .....	254	»
Louis Solau, Fraction de demi-pension .....	1.299	»
Maurice Stragier, Abonnement aux livres .....	175	»
Raymond Thisse, Fraction de demi-pension .....	1.299	»
André Vantomme, Abonnement aux livres .....	160	»

II. — LYCÉE FÉNELON

Denise Bello, Abonnement aux livres .....	125	»
Lucienne Boddaert, Externat surveillé .....	378	»
Simonne Boddaert, Externat surveillé .....	378	»
Ginette Bourgois, Abonnement aux livres .....	125	»
Henriette Chrétien, Abonnement aux livres .....	125	»
Rose Demoustier, Abonnement aux livres .....	125	»
Thérèse Demoustier, Abonnement aux livres .....	125	»
Colette Descamps, Abonnement aux livres .....	125	»
Jacqueline Dolicque, Fraction d'Externat surveillé, livres	314	»
Marinette Everaert, Abonnement aux livres .....	125	»
Micheline Fortier, Abonnement aux livres .....	125	»
Renée Fremaux, Fraction de demi-pension .....	1.055	»
Marguerite Fruchart, Fraction d'Externat surveillé, livres	314	»
Jeanne Gaboreau, Abonnement au livres .....	125	»
Madeleine Guerin, Abonnement aux livres .....	125	»
Marthe Hérent, Abonnement aux livres .....	125	»
Lucienne Hocq, Abonnement aux livres .....	150	»
Suzanne Hornez, Abonnement aux livres .....	125	»
Renée Jacquard, Abonnement aux livres .....	125	»
Denise Kesteloot, Fraction de demi-pension .....	1.000	»
Simonne Laclau, Abonnement aux livres .....	125	»

Andrée Laurent, Abonnement aux livres .....	125 »
Janine Leclercq, Externat surveillé et livres .....	503 »
Paulette Lecœuvre, Abonnement aux livres .....	125 »
Fernande Lefebvre, Externat surveillé et livres .....	314 »
Andrée Lemaire, Externat surveillé et livres .....	503 »
Paulette Lerouge, Abonnement aux livres .....	125 »
Fernande L'Hôte, Abonnement aux livres .....	125 »
Solange Lobry, Externat surveillé et livres .....	314 »
Christiane Lorel, Externat surveillé et livres .....	314 »
Suzanne Magot, Externat surveillé et livres .....	339 »
Marguerite Martin, Abonnement aux livres .....	125 »
Denise Pasquet, Abonnement aux livres .....	125 »
Marcelle Perrier, Abonnement aux livres .....	125 »
Andrée Pidoux, Abonnement aux livres .....	150 »
Thérèse Pollart, Fraction de demi-pension .....	160 »
Anne-Marie Richard, Abonnement aux livres .....	125 »
Hélène Roose, Fraction d'externat surveillé et livres....	314 »
Yvonne Shea, Abonnement aux livres .....	125 »
Reine Solau, Abonnement aux livres .....	125 »
Madeleine Spetebroot, Abonnement aux livres .....	125 »
Jacqueline Thouvignon, Externat surveillé et livres .....	314 »
Andrée Uyttrelst, Abonnement aux livres .....	125 »
Lucienne Van Bortel, Externat surveillé et livres .....	314 »
Jacqueline Vasseur, Abonnement aux livres .....	125 »
Eliane Wallard, Abonnement aux livres .....	125 »

### III. — BOURSES REMBOURSABLES

#### *Faculté de Droit*

Edmond Bailloux .....	2.500 »
Modeste Vanhoutte .....	2.500 »

#### *Faculté des Lettres*

Abel Begusseau .....	2.500 »
Elisabeth Hocq .....	3.000 »
Aricknaz Mammez .....	5.000 »
Léone Uyttrelst .....	2.000 »

#### *Faculté de Médecine*

Lucien Descamps .....	2.500 »
William Hocq .....	3.000 »
Etienne Laine .....	3.000 »
Albert Salomez .....	2.000 »
Maurice Tragan .....	2.500 »
Louise Rollet .....	3.000 »

*Institut de Chimie*

Andrée Bouchery ..... 2.500 »

*Conservatoire National de Musique*

Robert Dupuis ..... 6.000 »

Julien Leclercq ..... 6.000 »

André Gorlier ..... 6.000 »

*Ecole des Beaux-Arts de Paris*

Gérard Choain ..... 6.000 »

Paul Dessauvages ..... 6.000 »

François Fauck ..... 6.000 »

Roland Martinez ..... 6.000 »

Emile Morlaix ..... 6.000 »

*Ecole Centrale des Arts et Manufactures*

Léon Willoqueaux ..... 6.000 »

*Conservatoire de Bruxelles*

Georgette Ansay ..... 5.000 »

*Adopté.*

M. FAVIÈRES. — Le vote que nous vous demandons n'implique pas pour la Ville l'obligation de verser aux intéressés la totalité soit de la bourse d'enseignement secondaire, soit du prêt d'honneur qui leur est attribué. Les versements se faisant par trimestre nous gardons toujours la faculté si les notes obtenues ne sont pas satisfaisantes, de délivrer seulement la partie correspondante du montant de la bourse aux élèves qui n'accomplissent pas les efforts que mérite l'aide qui leur est apportée par la collectivité.

M. LE MAIRE. — Je donne, bien volontiers, acte à notre Collègue et ami Favières de l'interprétation qu'il faut donner à la délibération que nous prenons.

*Il en est ainsi décidé.*

*Observation*

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 4241

*Nouvelles bouches  
d'incendie**Crédit*

MESSIEURS,

Dans votre séance du 10 Avril 1926, vous avez décidé d'augmenter le nombre des bouches d'incendie de 80 m/m à raison d'environ vingt à vingt-cinq par an.

Pour l'année 1935, votre Deuxième Commission propose :

1° de poser vingt-cinq bouches aux emplacements indiqués par le Commandant du Bataillon de Sapeurs Pompiers ;

2° d'en confectionner cinq en sus des vingt-cinq dont il est question ci-avant, de façon à avoir une réserve en magasin pour parer à toutes éventualités.

Nous vous demandons de vouloir bien approuver ce programme et décider :

1° que les trente bouches d'incendie seront exécutées par les soins de l'atelier du Service des Eaux ;

2° qu'elles seront posées par l'adjudicataire des travaux d'entretien des distributions d'eaux potables et d'eaux industrielles aux conditions de son marché ;

3° que les dépenses, évaluées à 50.000 frs, seront imputées sur un crédit d'égale importance à inscrire au Budget Supplémentaire de l'exercice 1935.

*Adopté.*

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 4242

*Construction  
d'égouts : rue du  
Faubourg de  
Douai, entre le  
chemin du Bas  
Liévin et la rue  
Armand Carrel*

*Décompte  
définitif*

MESSIEURS,

Le projet de construction d'égouts rue Enrico Ferri et rue Georges Lefèvre dont les travaux ont été confiés à MM. A. Carette Dubureq fils, entrepreneurs, en vertu de l'adjudication du 29 Avril 1933, approuvée le 24 Mai suivant par M. le Préfet du Nord, s'élevait à 138.267 frs 50.

Les travaux sont terminés et ont été reçus provisoirement.

D'après le décompte général et définitif, le montant total des dépenses atteint 132.444 frs 56, soit une diminution de 5.822,94 sur les prévisions.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'approuver le décompte définitif précité.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération du 4 Août 1934, sanctionnée le 18 Août suivant par M. le Préfet du Nord, vous avez approuvé le décompte définitif des travaux exécutés par MM. A. et J. Lecomte, pour la construction d'un égout rue Gustave Delory, entre la rue Enrico Ferri et l'avenue Charles Saint-Venant.

Les travaux, qui sont en bon état, ont fait l'objet d'une réception définitive, le 21 Décembre 1934 par une Commission composée de MM. Lévy, adjoint au maire ; Bataille et Peeters, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des travaux municipaux ; Vandewièle, inspecteur des travaux municipaux.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de vouloir bien homologuer le procès-verbal de cette réception définitive.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le projet de construction d'égouts rues du Faubourg de Roubaix et des Jardins Caulier, dont les travaux ont été confiés à M. Baudhuin, entrepreneur, en vertu de l'adjudication du 22 Juillet 1933, approuvée le 21 Septembre suivant par M. le Préfet du Nord, s'élevait à 156.511 frs 60.

Les travaux sont terminés et ont été reçus provisoirement.

D'après le décompte général et définitif, le montant total des dépenses atteint 137.773 frs 65, soit une diminution de 18.737 frs 95 sur les prévisions.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'approuver le décompte définitif précité.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le projet de construction d'égouts à l'emplacement de la Foire Commerciale, dont les travaux ont été confiés à La Société Auxiliaire d'Electricité et d'Entreprise, en vertu de l'adjudication du 18 Juin 1932, approuvée le 18 Juillet suivant par M. le Préfet du Nord, s'élevait à 232.015 frs 30.

N° 4243

Construction d'un  
égout rue  
Gustave Delory  
entre la rue  
Enrico Ferri et  
l'avenue Charles  
Saint-Venant

Reception  
définitive

N° 4244

Construction  
d'égouts : rues  
du Faubourg de  
Roubaix et des  
Jardins Caulier

Décompte  
définitif

N° 4245

Construction  
d'égouts  
à l'emplacement  
de la Foire  
Commerciale

Décompte  
définitif

Les travaux sont terminés et ont été reçus provisoirement.

D'après le décompte général et définitif, le montant total des dépenses atteint 204.718 frs 59, soit une diminution de 27.296 frs 71 sur les prévisions.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'approuver le décompte définitif précité.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4246

*Construction  
d'égouts en vue  
de desservir  
l'Institut  
Mécanique  
des Fluides*

*Décompte  
définitif*

MESSIEURS,

Le projet de construction d'égout en vue de desservir l'Institut Mécanique des Fluides dont les travaux ont été confiés à Mme Veuve Louis Collin et fils, entrepreneurs, en vertu de l'adjudication du 30 Décembre 1933, approuvée le 27 Janvier suivant par M. le Préfet du Nord, s'élevait à 79.559 frs.

Les travaux sont terminés et ont été reçus provisoirement.

D'après le décompte général et définitif, le montant total des dépenses atteint 48.241 frs 64, soit une diminution de 31.317 frs 36 sur les prévisions.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'approuver le décompte définitif précité.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4247

*Construction  
d'égout :  
boulevard du  
Maréchal Vaillant*

*Décompte  
définitif*

MESSIEURS,

Le projet de construction d'égout, boulevard du Maréchal Vaillant, dont les travaux ont été confiés à M. Platteau, entrepreneur, en vertu de l'adjudication du 21 Avril 1934, approuvée le 16 Mai suivant par M. le Préfet du Nord, s'élevait à 39.520 frs.

Les travaux sont terminés et ont été reçus provisoirement.

D'après le décompte général et définitif, le montant total des dépenses atteint 33.623 frs 11, soit une diminution de 5.896 frs 89 sur les prévisions.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'approuver le décompte définitif précité.

*Adopté.*



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le projet de construction d'égout impasse Saint-Joseph, dont les travaux ont été confiés à MM. A. et J. Lecomte, entrepreneurs, en vertu de l'adjudication du 18 Novembre 1933, approuvée le 18 Décembre suivant par M. le Préfet du Nord, s'élevait à 20.575 frs.

Les travaux sont terminés et ont été reçus provisoirement.

D'après le décompte général et définitif, le montant total des dépenses atteint 18.253 frs 16, soit une diminution de 2.321 frs 84 sur les prévisions.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'approuver le décompte définitif précité.

*Adopté.*

N° 4248

Construction  
d'égout : impasse  
Saint-Joseph

Décompte  
définitif

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le projet de construction d'égout rue de la Vieille Aventure, dont les travaux ont été confiés à Mme Veuve Louis Collin et fils, entrepreneurs, en vertu de l'adjudication du 28 Avril 1934, approuvée le 3 Juillet suivant par M. le Préfet du Nord, s'élevait à 16.987 fr.

Les travaux sont terminés et ont été reçus provisoirement.

D'après le décompte général et définitif, le montant total des dépenses atteint 12.468 fr. 99, soit une diminution de 4.518 fr. 01 sur les prévisions.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'approuver le décompte définitif précité.

*Adopté.*

N° 4249

Construction  
d'égout rue de la  
Vieille Aventure

Décompte  
définitif

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération du 4 Août 1934, sanctionnée le 18 Août suivant par M. le Préfet du Nord, vous avez approuvé le décompte définitif des travaux exécutés par l'entreprise Degallaix pour la construction d'égouts en vue de la suppression des canaux des Célestines, des Pénitentes et du Pont de Flandre.

N° 4250

Construction  
d'égouts en vue  
de la suppression  
des canaux des  
Célestines, des  
Pénitentes et du  
Pont de Flandre

Réception  
définitive

Les travaux, qui sont en bon état, ont fait l'objet d'une réception définitive, le 30 Novembre, par une Commission composée de MM. Lévy, adjoint au maire ; Bataille et Bour, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des travaux municipaux ; Vandewièle, inspecteur des travaux municipaux.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de vouloir bien homologuer le procès-verbal de cette réception définitive.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4251

*Construction d'un  
égout collecteur  
boulevard de la  
Liberté entre le  
boulevard des  
Ecoles et la rue  
de Valmy*

*Réception  
définitive*

MESSIEURS,

Par délibération du 4 Août 1934, sanctionnée le 20 Août suivant par M. le Préfet du Nord, vous avez approuvé le décompte définitif des travaux exécutés par M. Jean Rogliano pour la construction d'un égout collecteur, boulevard de la Liberté, entre le boulevard des Ecoles et la rue de Valmy.

Les travaux, qui sont en bon état, ont fait l'objet d'une réception définitive, le 30 Novembre, par une Commission composée de MM. Lévy, adjoint au maire ; Bataille et Bour, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des travaux municipaux ; Vandewièle, inspecteur des travaux municipaux.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de vouloir bien homologuer le procès-verbal de cette réception définitive.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4252

*Construction d'un  
égout rues du  
Faubourg de  
Valenciennes et  
du Grand Balcon  
entre la rue de  
l'Est et l'égout  
existant  
rue du Grand  
Balcon*

*Réception  
définitive*

MESSIEURS,

Par délibération du 28 Décembre 1933, sanctionnée le 9 Janvier suivant par M. le Préfet du Nord, vous avez approuvé le décompte définitif des travaux exécutés par MM. A. Carette Dubureq fils pour la construction d'un égout rues du Faubourg de Valenciennes et du Grand Balcon, entre la rue de l'Est et l'égout existant rue du Grand Balcon.

Les travaux, qui sont en bon état, ont fait l'objet d'une réception définitive, le 30 Novembre 1934, par une Commission composée de MM. Lévy, adjoint au maire ; Bataille et Bour, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des travaux municipaux ; Vandewièle, inspecteur des travaux municipaux.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de vouloir bien homologuer le procès-verbal de cette réception définitive.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération du 4 Août 1934, sanctionnée le 18 Août suivant par M. le Préfet du Nord, vous avez approuvé le décompte définitif des travaux exécutés par Mme Veuve Louis Collin et fils pour la construction d'un égout rue Royale et dans la fortification.

Les travaux, qui sont en bon état, ont fait l'objet d'une réception définitive, le 30 Novembre 1934, par une Commission composée de MM. Lévy, adjoint au maire ; Bour et Peeters, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des travaux municipaux ; Vandewièle, inspecteur des travaux municipaux.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de vouloir bien homologuer le procès-verbal de cette réception définitive.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération du quatre Août 1934, sanctionnée le 18 Août suivant par M. le Préfet du Nord, vous avez approuvé le décompte définitif des travaux exécutés par MM. A. Carette Dubureq et fils pour la construction d'un égout entre la rue de Valenciennes et le boulevard Louis XIV, par les rues Jean Jaurès prolongée, de Maubeuge et le boulevard des Ecoles.

Les travaux, qui sont en bon état, ont fait l'objet d'une réception définitive, le 30 Novembre 1934, par une Commission composée de MM. Lévy, adjoint au maire ; Bataille et Bour, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des travaux municipaux ; Vandewièle, inspecteur des travaux municipaux.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de vouloir bien homologuer le procès-verbal de cette réception définitive.

*Adopté.*

N° 4253

—  
*Construction d'un  
égout rue Royale  
et dans la  
fortification*

—  
*Réception  
définitive*  
—

N° 4254

—  
*Construction d'un  
égout entre la rue  
de Valenciennes  
et le boulevard  
Louis XIV par les  
rues Jean Jaurès  
prolongée, de  
Maubeuge et le  
boulevard  
des Ecoles*

—  
*Réception  
définitive*  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4255

Abattoirs

Révision  
de la machine  
frigorifique

Marché

MESSIEURS,

L'installation frigorifique des Abattoirs se trouvant, par suite de vétusté, dans un état assez précaire, vous avez décidé, au début de cette année, d'effectuer la remise en état du compresseur, réservant pour les années suivantes les réparations moins urgentes.

Dans ce but, un marché de gré à gré fut passé avec la Maison Duponchelle et Voedts de Lille. Les travaux ainsi effectués ont permis à la machine de fonctionner dans de bonnes conditions pendant tout l'été.

Il serait prudent, maintenant, de poursuivre la réfection de l'installation en vue de la saison prochaine en procédant au remplacement du liquéfacteur.

La dépense à prévoir s'élevant à 20.000 frs se répartissant comme suit : 1° remplacement du liquéfacteur et des canalisations de raccordement : 18.000 frs ; 2° support en charpente en fer pour le nouvel appareil : 2.000 frs.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Deuxième Commission, de confier les travaux de remplacement du liquéfacteur à la Maison Duponchelle et Voedts et les travaux accessoires aux entrepreneurs de l'entretien.

Nous soumettons à votre approbation un marché de gré à gré s'élevant à 18.000 frs dont 3.800 frs de somme à valoir pour imprévus, à passer avec la Maison Duponchelle et Voedts, 135, rue de Douai, Lille.

La dépense serait prélevée sur l'article du Budget Ordinaire de 1935 : Abattoir Public.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4256

Erection  
d'un monument  
à Jeanne Maillotte  
avenue  
du Peuple Belge

MESSIEURS,

Nous avons été saisi par M. Louis Delepouille, président du Syndicat d'Initiative « Les Amis de Lille », d'une suggestion tendant à l'érection d'un monument à Jeanne Maillotte, dans les jardins aménagés avenue du Peuple Belge, sur l'emplacement correspondant à celui déjà occupé par le monument Trulin.

L'exécution de ce monument, dont le coût atteindrait soixante-deux mille francs, serait confiée au Maître Boutry.

Le Syndicat d'Initiative « Les Amis de Lille », interviendrait dans la dépense sur ses fonds propres et grâce à des souscriptions particulières qu'il se chargerait de recueillir pour une somme de trente-cinq mille francs.

M. Alleman, architecte, chargé des travaux d'aménagement des jardins de l'avenue du Peuple Belge, estime que la maquette préparée par le Maître Boutry est acceptable.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Troisième Commission, de donner un avis favorable au projet qui nous est soumis et de décider : 1° l'ouverture d'un crédit de 62.000 frs à inscrire au Budget Extraordinaire de 1935 ; 2° l'inscription en recette de la somme de 35.000 frs.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Un projet a été dressé en vue de l'exécution de travaux d'aménagement à la Salle des Fêtes de Fives.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons : 1° d'approuver ce projet ; 2° de voter un crédit spécial de deux cent mille francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice en cours.

*Adopté.*

N° 4257  
—  
*Salle des Fêtes  
de Fives*  
—  
*Travaux  
d'aménagement*  
—  
*Projet*  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les membres des sociétés sportives agréées par l'Administration Municipale ont jusqu'à présent bénéficié de l'application d'un demi-tarif pour leur accès à la piscine des bains municipaux, boulevard de la Liberté, lors des séances d'entraînement à la natation organisées à leur intention.

Ces séances ont lieu en dehors des heures d'ouverture de l'établissement au public et aux jours fixés par nous.

En raison du petit nombre d'adhérents de certaines sociétés, la perception d'entrées à tarif réduit ne couvre pas toujours les frais engagés — lumière, eau, etc. — à l'occasion des séances d'entraînement.

Il nous a paru que la substitution d'un abonnement annuel et forfaitaire au demi-tarif actuel serait de nature à ménager les intérêts de la Ville. Cette mesure contribuerait par ailleurs au développement de la natation. Elle pousserait, en effet, les sociétés bénéficiaires au recrutement de nouveaux membres afin de faire supporter par un plus grand nombre la charge de la redevance.

N° 4258  
—  
*Bains Municipaux  
du boulevard  
de la Liberté*  
—  
*Piscine*  
—  
*Sociétés sportives*  
—  
*Abonnements*  
—

En accord avec votre Conseil d'Administration, nous vous proposons dès lors :

1°) d'abroger le tarif réduit accordé aux adhérents des sociétés sportives en application de l'article 560 du Code des Arrêtés Municipaux ;

2°) d'autoriser l'accès de la piscine des Bains Municipaux du boulevard de la Liberté aux sociétés sportives agréées par l'Administration Municipale, moyennant un abonnement forfaitaire de 2.000 frs par an et par société, payable par trimestre et d'avance ;

3°) de décider que cet abonnement ne vaudra que pour les jours et heures attribués à chaque société par l'Administration Municipale et que les sociétés bénéficiaires auront à fournir à la Mairie — 5<sup>e</sup> Direction, 1<sup>er</sup> Bureau — et au régisseur de l'établissement de bains la liste de leurs membres admis aux séances d'entraînement a) des listes rectificatives devant être adressées aux mêmes services aussi souvent qu'il sera nécessaire ; b) les sociétés s'interdisent par ailleurs le droit de laisser entrer dans l'établissement des éléments qui leur sont étrangers ;

4°) de maintenir l'interdiction des entraînements mixtes ;

5°) de décider que le défaut de paiement d'un trimestre dix jours après le commencement de ce trimestre entraînera la résiliation de l'abonnement consenti et par suite l'interdiction de la piscine aux adhérents de la société en cause ;

6°) de souligner que les dispositions qui précèdent auront rétroactivement leur application à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 1934 en ce qui concerne : 1° la Société « Les Pupilles de Neptune » ; 2° le Cercle Ouvrier Sportif « Les Nageurs Lillois ».

7°) d'admettre, dès à présent, en recette la part d'abonnement du quatrième trimestre 1934, soit 500 frs pour la Société « Les Pupilles de Neptune » et 500 frs pour le Cercle Ouvrier Sportif « Les Nageurs Lillois ».

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4259  
—  
Achat d'immeuble  
rue  
des Etaques, 4  
—

En vue d'assurer le dégagement de l'Hôtel de Ville et l'assainissement du quartier Saint-Sauveur, nous avons pu obtenir de Mme Veuve Soudant, demeurant à Paris, rue de Rennes, 149, une promesse de vente de l'immeuble sis à Lille, rue des Etaques, 4, repris au cadastre, Section B n° 2424, pour une superficie de soixante-dix-neuf mètres carrés.

Cette acquisition, intéressant également la réalisation des nouveaux alignements du quartier Saint-Sauveur homologués par arrêté préfectoral du

24 Octobre 1933, aura lieu moyennant un prix forfaitaire de cinquante-cinq mille francs payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au jour du paiement du prix.

La vente sera réalisée par devant M<sup>e</sup> Fontaine, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

Nous vous prions d'accord avec votre Commission du Plan : 1° d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3° de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits d'emprunt destinés à l'acquisition de terrains et d'immeubles pour la démolition.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Vous venez de décider l'acquisition d'un immeuble sis à Lille rue des Etaques, 4, repris au cadastre, Section B N° 2424, pour une superficie de soixante-dix-neuf mètres carrés, nécessaire à la réalisation du Plan d'Embellissement de l'Hôtel de Ville et l'assainissement du quartier Saint-Sauveur.

Cette acquisition permet en outre la réalisation des nouveaux alignements du quartier Saint-Sauveur, homologués par arrêté préfectoral du 24 Octobre 1933.

Etant donné que le sol de cet immeuble n'est pas entièrement incorporé à la voie publique, il importe de solliciter la déclaration d'utilité publique pour l'ensemble de l'opération. En effet, la portion du sol de cette propriété, restant disponible après la réalisation des alignements, fait obstacle à un relotissement rationnel susceptible de permettre la construction d'immeubles en rapport avec le plan général des travaux.

Nous vous demandons, en conséquence, de solliciter de l'Autorité Supérieure, en application des articles 2 et 3 bis de la loi du 3 Mai 1841 modifiée par la loi du 6 Novembre 1918, la déclaration d'utilité publique pour la totalité de cette acquisition.

N° 4260

Achat d'immeuble  
rue  
des Etaques, 4

Demande  
de déclaration  
d'utilité publique

Nous vous prions, en outre, de décider, conformément à votre délibération du 29 Juillet 1933, que la portion de sol située hors alignement sera, après relotissement, revendue par adjudication publique ou échangée contre d'autres immeubles nécessaires à la réalisation du Plan.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4261

—  
Occupation  
d'un terrain  
boulevard  
de Lorraine  
—

MESSIEURS,

La Brasserie du Pélican, société à responsabilité limitée dont le siège social est à Lille, boulevard de Lorraine, 51, est propriétaire et occupe pour son exploitation tout l'ilot compris entre le boulevard de Lorraine, la rue Delphin Petit et la rue Charles de Muysaert.

Le boulevard de Lorraine est frappé d'élargissement par un arrêté de 1860.

En vue de procéder à des aménagements de son entreprise, la Brasserie du Pélican nous a demandé l'autorisation d'occuper, à titre précaire et pour y établir des constructions, la partie du sol du boulevard de Lorraine comprise entre la saillie que font les constructions actuelles et l'extrémité de la propriété à l'angle de la rue Charles de Muysaert.

L'élargissement du boulevard de Lorraine ne pouvant entrer dans la voie des réalisations qu'à une époque encore lointaine, nous avons pensé qu'il y avait lieu d'accueillir favorablement la demande qui nous est soumise, moyennant l'exécution des conditions ci-après :

1° le terrain, dont l'occupation précaire est sollicitée, serait rendu libre d'occupation, à première demande de la Ville, le jour où les constructions voisines frappées d'alignement seraient démolies — partie comprise jusqu'à la rue Delphin Petit ;

2° le terrain appartenant à la Brasserie du Pélican et frappé d'alignement par le plan de 1860 serait remis gratuitement à la Ville à cette époque, après démolition des constructions ;

3° la Brasserie du Pélican paierait chaque année une redevance de précarité de 100 frs ;

4° les conditions stipulées ci-dessus seraient imposées par la Brasserie du Pélican à un successeur éventuel en cas de vente ou de transformation.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons d'autoriser l'occupation dudit terrain aux conditions sus-énoncées.

*Adopté.*



### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les 1<sup>er</sup> Mars et 5 Juillet, nous avons procédé par le ministère de M<sup>e</sup> Singer, commissaire-priseur, à la vente de trois chevaux réformés du Service de la Propreté Publique pour la somme totale de 6.566 frs 50.

D'accord avec votre Troisième Commission, nous vous demandons de ratifier ces ventes et de décider l'admission en recette de la somme ci-dessus.

*Adopté.*

N<sup>o</sup> 4262

Vente de chevaux

—  
Admission  
en recette

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de parvenir à la vente de vieux métaux et de vieux matériaux entreposés dans les magasins de la Ville ou provenant d'immeubles communaux, nous avons procédé à des appels d'offres auprès de divers entrepreneurs.

Les offres les plus avantageuses ont été faites par :

- 1<sup>o</sup> M. Gustave Guilliet, 173 bis, rue d'Arras, pour trois chaudières, moyennant un prix forfaitaire de ..... Frs 155 »
- 2<sup>o</sup> La Société « Les Coopérateurs », rue Jules Guesde, à Lomme, pour 3.500 pavés de rebut, moyennant le prix de.... Frs 2.100 »
- 3<sup>o</sup> MM. Willems Frères, 15 bis à 23, rue du Four à Chaux, pour 40.000 pavés de rebut, moyennant un prix de ..... Frs 24.000 »
- 4<sup>o</sup> M. Gustave Guilliet, 173 bis, rue d'Arras, pour 718 kilos de plomb à 82 fr. 72 les 100 kilos, soit ..... Frs 593 93
- 5<sup>o</sup> M. Gustave Guilliet, 173 bis, rue d'Arras, pour 10.682 kilos de zine à 82 fr. 72 les 100 kilos, soit ..... Frs 8.836 15
- 6<sup>o</sup> M. Gustave Guilliet, 173 bis, rue d'Arras, pour 6.713 kilos de platinage à 4 fr. 60 les 100 kilos, soit ..... Frs 308 80
- 7<sup>o</sup> M. Jacques Combelle, 14, rue de Cambrai, pour 57.608 kilos de fonte douce à 16 fr. 15 les 100 kilos, soit ..... Frs 9.303 70
- 8<sup>o</sup> M. Eugène Toupy, 5, rue de Cambrai, pour 4.205 kilos de fonte brûlée à 12 fr. 55 les 100 kilos, soit ..... Frs 527 72  
et pour 7.167 kilos de fer à 12 fr. 55 les 100 kilos, soit Frs 899 45
- 9<sup>o</sup> M. Anicet Decobert, 41, Quai de l'Ouest, pour un lot de radiateurs, moyennant la somme de ..... Frs 450 »  
et pour un lot de portes et de fenêtres moyennant la somme de ..... Frs 250 »

N<sup>o</sup> 4263

Vente de vieux  
métaux et de  
vieux matériaux

—  
Admission  
en recette

10° M. Jean Cibié, 120, rue Paul Lafargue, pour un châssis d'auto, moyennant la somme de .....	Frs	130 »
11° M. Guilliet, 173 bis, rue d'Arras, pour 10.585 kilos de ferraille à 9 fr. les 100 kilos, soit .....	Frs	952 65
et pour un moteur à gaz, moyennant le prix forfaitaire de .....	Frs	400 »
12° M. Moré, 8, rue Dumont d'Urville, pour 215 kilos de tuyaux d'incendie inutilisables à 1 fr. 25 le kilo, soit .....	Frs	268 75
D'autre part, M. Edouard Sauvage, commissaire-priseur, a procédé à la vente de monuments et de croix pour la somme totale de .....	Frs	10.837 45
De même, il a été procédé par le ministère de M <sup>e</sup> Georges Singer, commissaire-priseur, à la vente de deux voitures automobiles moyennant la somme totale de .....	Frs	229 »

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons d'admettre en recette les sommes sus-indiquées.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4264  
—  
Honoraires  
de M<sup>e</sup> Crussaire  
—  
Règlement  
—

M<sup>e</sup> Crussaire, avocat, 18, rue Henri Kolb, nous a transmis la note des honoraires s'élevant à 6.054 frs 30 qui lui sont dus pour les affaires ci-après désignées dans lesquelles une solution est intervenue en 1934 :

1° Instance contre M. Pocket à la suite d'un accident survenu à son fils lors d'une fête organisée au Jardin de Fives .....	1.000 »
2° Instance contre M. Frémaux aux fins d'expulsion de l'immeuble 19, rue des Arts .....	4.059 60
3° Instance contre M. Massenhove, ouvrier au service du Démantèlement, à la suite d'un accident de travail .....	128 20
4° Instance contre M. Allondeau, ouvrier au service du Démantèlement, à la suite d'un accident de travail .....	410 30
5° Instance contre MM. Degruson, Doutrelon et Schabaillie, au sujet d'une demande de report de bail .....	1.000 »
6° Instance contre M. Gautier, au sujet de l'occupation d'un immeuble situé Façade de l'Esplanade .....	100 »
7° Instance contre Mme Cochez, Veuve Champion, femme de ménage au service de la Ville, à la suite d'un accident de travail .....	138 50

8° Instance contre M. De Roef, ouvrier au service du Démantèlement, à la suite d'un accident de travail .....	138 50
9° Instance contre l'Etat et autres à la suite des incidents survenus le 2 Mai 1933 .....	629 20
10° Instance contre M. Blin, au sujet de règlement d'intérêts judiciaires .....	1.000 »
11° Instance contre M. Mir, aux fins d'expulsion de l'immeuble 240, rue de Paris .....	350 »
12° Demande de communication au Parquet et au Parquet Général et copie d'un dossier concernant M. Dumont, préposé d'Octroi .....	100 »
<b>Total .....</b>	<b>6.054 30</b>

Nous vous prions de décider le règlement de la somme de 6.054 frs 30 qui sera prélevée sur le crédit : « Frais d'Actes et de Procédure ».

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au cours de sa réunion du 1<sup>er</sup> Décembre la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance a décidé d'aliéner à l'administration des Ponts et Chaussées, en vue de la rectification de la Lys et moyennant le prix de 2.591 frs 56, une parcelle de terrain de 647 mètres carrés 89 située à Halluin, reprise au cadastre sous le N° 361 de la section A.

D'accord avec votre Troisième Commission et votre Commission du Plan, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le nombre des machines à écrire dont dispose l'Ecole Valentine Labbé est insuffisant pour permettre les exercices d'ensemble et l'application de l'horaire prévus par le règlement des Ecoles Pratiques.

N° 4265

Bureau  
de Bienfaisance

Cession de terrain  
à Halluin

Avis

N° 4266

Ecole  
Valentine Labbé

Achat  
de machines  
à écrire

Cinq nouvelles machines sont nécessaires pour assurer une préparation suffisante aux élèves en raison de leur effectif actuel.

D'accord avec votre Quatrième Commission, nous vous demandons : 1° de nous autoriser à passer le marché que nous vous soumettons en vue de l'achat de cinq machines Japy, au prix de 1.500 francs l'une ; 2° de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit de l'école Valentine Labbé inscrit sous l'article 152 du Budget Ordinaire : « Achat de matériel ».

*Adopté.*

---

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4267

*Ecole pratique  
Valentine Labbé*

*Conseil de  
Perfectionnement*

*Délégation*

MESSIEURS,

Au cours de votre réunion du 12 Juillet 1929, vous avez notamment désigné M. Courouble, conseiller municipal, comme membre du Conseil de Perfectionnement de l'Ecole Pratique Valentine Labbé.

Par suite du décès de M. Courouble ce poste est devenu vacant.

Nous vous proposons de désigner M. Rousseau, conseiller municipal, pour faire partie dudit Conseil.

*Adopté.*

---

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4268

*Cours  
professionnels  
obligatoires*

*Commission locale*

*Délégation*

MESSIEURS,

Au cours de votre réunion du 12 Juillet 1929, vous avez notamment désigné M. Courouble, conseiller municipal, comme membre de la Commission locale Professionnelle.

Par suite du décès de M. Courouble ce poste est devenu vacant.

Nous vous proposons de désigner M. Vandenberghe, conseiller municipal, pour faire partie de la dite Commission.

*Adopté.*

---

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par suite du décès de M. le Conseiller Vautrin, un poste est devenu vacant à la Troisième Commission : Finances et Contrôle.

Nous vous prions de vouloir bien désigner, en remplacement, M. le Conseiller Dauchy.

*Adopté.*

N° 4268<sup>1</sup>  
—  
*Commissions  
Municipales*  
—  
*Nomination*  
—

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par suite du décès de M. le Conseiller Vautrin, un poste est devenu vacant à la Deuxième Commission : Travaux et Voirie.

Nous vous prions de vouloir bien désigner, en remplacement, M. le Conseiller Leroy.

*Adopté.*

N° 4268<sup>2</sup>  
—  
*Commissions  
Municipales*  
—  
*Nomination*  
—

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le marché passé pour les fournitures d'huiles nécessaires à l'usine d'Emmerin étant expiré, nous avons fait appel aux offres de différentes maisons en vue de notre réapprovisionnement.

Des échantillons ont été demandés et il a été spécifié qu'il serait tenu compte à la fois de la qualité des produits offerts et de leurs prix.

Sur douze fournisseurs, onze ont répondu. Voici les propositions qu'ils nous ont adressées :

N° 4269  
—  
*Distribution d'eau*  
—  
*Fourniture  
d'huiles pour  
l'usine d'Emmerin*  
—  
*Marché*  
—

SOUMISSIONNAIRES	PRIX	
	Huile à cylindre	Huile à mouvement
Etablissements Orange .....	280 »	210 »
Société Anonyme A. André fils.....	225 »	201 »
Franchomme et Scrive.....	350 »	275 »
Etablissements Henry Hamelle .....	228 »	195 »
Société Lille Bonnières-Colombes .....	228 »	214 »
Société des Oléonaphtes.....	257 »	250 »
Société des Huiles Minérolia.....	276 »	281 »
Etablissements Kervel .....	250 »	239 »
Eloi et Louis Prate .....	270 »	215 »
J. Prévot .....	220 »	185 »
Carlier et Ducatillon .....	380 »	290 »

Pour des quantités à fournir d'environ 2.100 kilos d'huile à cylindre et 3.100 kilos d'huile à mouvement, le montant total de la fourniture s'établit, pour chaque proposition, comme suit :

SOUMISSIONNAIRES	Montant approximatif de la fourniture
J. Prévot .....	10.355 »
Etablissements Henry Hamelle .....	10.833 »
Société Anonyme A. André fils .....	10.956 »
Société Lille-Bonnières-Colombes .....	11.422 »
Eloi et Louis Prate .....	12.335 »
Etablissements Orange .....	12.390 »
Etablissements Kervel .....	12.659 »
Société des Oléonaphtes .....	13.147 »
Société des Huiles Minéroliia .....	14.507 »
Franchomme et Scrive .....	15.875 »
Carlier et Ducatillon .....	16.970 »

La proposition de M. J. Prévot est la plus intéressante pour la Ville. L'analyse des produits offerts, d'autre part, a donné de bons résultats.

Nous vous demandons donc, d'accord avec votre Deuxième Commission, d'approuver le marché de gré à gré à passer avec M. J. Prévot, 1, rue du Port, Haubourdin.

La dépense, soit approximativement 10.355 francs, sera prélevée sur les crédits ordinaires des Eaux.

**Adopté.**

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4270

Propreté Publique  
et Transports  
Municipaux

Automobiles

Réparations  
et fournitures  
diverses

Marché

Un marché de gré à gré a été passé, pour l'année 1934, avec M. Jules Leprette, garagiste à Lille, 32, rue de Lens, en vue des réparations et fournitures diverses nécessaires à la bonne marche des automobiles des Services de la Propreté Publique et des Transports Municipaux.

M. Leprette ayant donné entière satisfaction, nous vous prions d'approuver le nouveau marché à passer avec ce garagiste pour l'année 1935.

La dépense, soit environ 20.000 francs, sera prélevée sur les crédits ouverts au Budget Ordinaire pour le fonctionnement des dits services.

**Adopté.**

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 21 Décembre 1934, une Commission — composée de MM. Dehove, adjoint au maire; Bour et Peeters, conseillers municipaux; Cochez, directeur des Travaux Municipaux; Lobert, directeur du Service de la Propreté Publique — s'est réunie pour examiner et vérifier l'auto-arroseuse livrée par la Société Automobiles Industriels Saurer.

La Commission a reconnu que cette auto-arroseuse pouvait être reçue définitivement.

En conséquence, nous vous demandons de vouloir bien : 1° homologuer le procès-verbal de cette réception ; 2° approuver le décompte définitif s'élevant à 82.000 francs, montant du marché.

Nous vous demandons, en outre, de décider de régler les honoraires s'élevant à 275 francs, dus à M. Delamaide, ingénieur, qui avait été chargé de donner son avis sur les propositions faites par les concurrents et de procéder aux essais.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le camion Peugeot de trois tonnes, acheté d'occasion le 28 Mai 1923 pour être affecté au Bataillon des Sapeurs-Pompiers, nécessite des réparations trop fréquentes et très onéreuses.

Le remplacement de ce véhicule s'impose.

A cet effet, nous sommes entré en pourparlers avec les Etablissements Gobert frères, rue Nationale, 204, qui consentent à nous livrer une camionnette Delahaye, type 120, puissance fiscale 12 C.V., charge utile 2.000 à 2.500 kgs, avant conduite intérieure, moyennant le prix de 36.000 francs.

La Société des Etablissements Gobert frères s'est engagée, en outre, à reprendre le camion Peugeot en mauvais état au prix de 5.000 francs.

Nous vous demandons : 1° d'accepter ces propositions ; 2° de nous autoriser à passer le marché nécessaire et de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au Budget sous la rubrique : Bataillon des Sapeurs-Pompiers — partie sur celui de l'exercice 1934 et partie sur celui de l'exercice 1935.

*Adopté.*

N° 4271

—  
Service de la  
Propreté Publique

—  
Fourniture d'une  
auto-arroseuse

—  
Réception  
définitive

N° 4272

—  
Sapeurs-Pompiers

—  
Achat d'une  
camionnette





*Chômeurs touchant 78 frs par semaine : chefs de familles de trois personnes :*

2 kilos de pain                      5 kilos de pommes de terre

*Chômeurs touchant 96 frs par semaine : chefs de familles de quatre personnes :*

2 kilos de pain                      6 kilos de pommes de terre

*Chômeurs touchant 108 frs et plus par semaine : chefs de familles de cinq personnes et plus :*

4 kilos de pain                      8 kilos de pommes de terre

Le prix du kilo de pain est remboursé aux boulangers avec rabais de deux centimes sur le cours officiel.

La valeur de remboursement du kilo de pommes de terre est presque invariablement fixée à 0 fr. 35.

Des distributions extraordinaires de viande ont également été effectuées depuis 1932 à l'occasion de fêtes et de cérémonies. Des distributions de charbon ont, d'autre part, été prévues aux époques rigoureuses de la saison d'hiver.

Le montant des secours en nature, supportés exclusivement par le budget de la Ville, s'élève présentement à 3.820.000 frs, se répartissant comme suit :

Année 1932 .....	1.600.000 »
Année 1933 .....	1.090.000 »
Année 1934 .....	1.130.000 »

Ainsi, la Ville de Lille apporte-t-elle la preuve qu'elle n'est pas restée insensible à la misère des chômeurs et ce malgré les lourdes charges supportées par son Budget à titre de part de la Ville dans les dépenses de secours en argent.

\* \* \*

Au surplus, la prolongation de la terrible crise que nous traversons nous a incité à intervenir au sein du Conseil Général lors de sa dernière session.

Se rendant à nos instances, cette Assemblée a décidé qu'une subvention sera attribuée aux Fonds de Chômage ou aux Bureaux de Bienfaisance qui allouent des secours en nature s'ajoutant aux allocations de chômage.

La participation du Département, qui s'appliquera aux secours en nature distribués durant l'hiver, du mois de Novembre au mois de Mars inclus, sera égale à la moitié de la dépense prise en charge par le Fonds de Chômage et ne pourra dépasser trois cent mille francs pour chacun de ces organismes et par commune.

Le mandatement de la subvention sera effectué sur le vu d'états détaillés des secours en nature alloués aux chômeurs et des dépenses en résultant. Ces états certifiés conformes par M. le Receveur Municipal devront être produits en double exemplaire. Il sera toutefois possible d'apporter sur ces états toutes

modifications qui pourraient être nécessitées par la méthode adoptée pour l'octroi des secours dont il s'agit.

\*  
\*\*

Dans ces conditions, nous vous proposons de faire connaître à M. le Préfet en vue d'obtenir le bénéfice de la subvention départementale les dispositions prises par l'Administration Municipale quant aux secours permanents en pain et en pommes de terre accordés aux chômeurs, dispositions qui continueront d'être appliquées notamment pour la période comprise entre Novembre 1934 et Mars 1935 inclus.

La recette à provenir de la susdite subvention sera inscrite à l'article spécial ouvert au Budget de 1935.

*Adopté.*

*Observations  
diverses*

M. LAHAYE. — Depuis le début de mon mandat j'ai pris à cœur, au sein du Conseil Municipal, la défense des sans-travail. A chaque séance, j'ai déposé des vœux en leur faveur, vœux d'ordre municipal et d'ordre parlementaire. A la suite de ces diverses interpellations, certaines satisfactions furent accordées : suppression de la limite des cent vingt jours, puis des cent quatre-vingts jours, paiement de l'allocation-chômage jusqu'à reprise totale du travail ; paiement de l'allocation comptant pour les jours de fêtes et dimanches ; distribution des secours en nature, depuis 1931.

Le chômage persiste, aucune décision n'est venue améliorer la situation lamentable de ces milliers de sans travail ; de plus en plus la misère règne dans leurs foyers ; ils sont sans vêtements, sans chaussures ; se voient traduits devant la Justice pour le non-paiement du loyer. La maladie les guette eux et leurs enfants.

Il serait quand même nécessaire que l'on s'occupe un peu plus de leur triste sort.

Des petits commerçants vont à la ruine, des artisans sont réduits à la mendicité s'ils ne veulent pas mourir de faim, des travailleurs vont se réfugier dans les fortifications, sollicitent la gamelle aux grilles des casernes ; des femmes vont mendier avec leurs enfants pour arriver à leur donner du pain ; d'autres vont aux halles ramasser les légumes pourris que l'on jette dans les poubelles.

C'est pour ces raisons que de nouveau, je demande que tous les vœux déjà déposés soient repris, afin que satisfaction soit donnée, au plus vite, aux chômeurs.

Que tous les sans-travail sans distinction de classe pouvant prouver qu'ils vivaient du produit de leur travail, soient admis aux Fonds Municipaux de Chômage ;

Distribution de lait aux enfants ; de vêtements chauds et chaussures, pendant la période d'hiver ; cinquante kilogs de charbon par semaine, selon

les rigueurs de l'hiver; pain, pâtes alimentaires et légumes en proportion de la situation de famille ;

Création de refuges, pour les sans gîtes ;

Gratuité des produits pharmaceutiques suivant les ordonnances délivrées par les docteurs à la suite d'une visite ou consultation dans les Hôpitaux, pour les sans-travail exclus des Assurances Sociales par la longue durée du chômage ;

Fourniture de chaussures aux enfants fréquentant les écoles ;

Distribution des secours en espèce et en nature, recueillis par les soins de la Préfecture, à toutes les victimes de la crise : artisans, travailleurs indépendants, radiés, chômeurs dans l'attente d'être secourus ;

Secours en nature aux chômeurs faisant pointer leurs cartes par le Fonds Municipal.

Nous sommes décidés à user de tous les moyens en notre pouvoir pour arracher toutes ces revendications. De plus en plus, le mécontentement se fait sentir. Déjà diverses Municipalités ont démissionné parce qu'elles ne peuvent accorder ce que les sans-travail exigent d'elles.

Nous attendons du Conseil Municipal un vote unanime à seule fin de nous solidariser avec ceux qui souffrent depuis de longs mois.

Nous trouvons étrange que les Municipalités de la banlieue parisienne puissent accorder ces satisfactions et allouer même une majoration de 2 frs par jour et 0 fr. 50 par enfant pour le paiement du loyer tandis que la Municipalité ne peut donner ces satisfactions.

Nous nous voyons contraints de refuser de voter le Budget de 1935 parce que nous considérons qu'il ne donne pas de résultats satisfaisants pour tous ceux qui souffrent depuis déjà de longs mois.

Nous sommes prêts, par la suite, à vous remettre notre mandat pour protester contre le retard apporté aux revendications déposées sur vos bureaux depuis des années.

M. LE MAIRE. — J'ai écouté, avec une certaine surprise, la déclaration de notre collègue Lahaye. Si j'entends bien, il voue aux gémonies l'Administration Municipale qui, sans répit, lutte contre la misère des travailleurs en chômage. Il oublie toutes les initiatives prises à cet égard et annonce que, dans ces conditions, il ne votera pas notre Budget.

S'il avait pris la peine d'examiner notre projet de Budget primitif, il aurait appris qu'en dépit des moins-values qui grèvent nos recettes, de la réduction des subventions que nous alloue l'Etat, nous inscrivons, pour 1935, les mêmes crédits qu'en 1934, aux fins de distribution de secours en argent aux chômeurs; que nous augmentons de deux cent mille francs le crédit affecté aux secours en nature.

Qu'en dépit de la moins-value confirmée de notre centime additionnel, nous inscrivons, en vue de fournir du travail à la main-d'œuvre en chômage, sur nos chantiers de dérasement et d'aménagement de la voirie, un million de plus que l'année dernière.

J'ai donc le droit de m'étonner des déclarations de notre collègue Lahaye, la Commission de contrôle et de surveillance du Fonds de Chômage et le Conseil Municipal unanime sans distinction de fractions politiques n'ayant jamais cessé de se pencher sur le problème de la lutte contre la misère des sans-travail.

*Le Conseil Municipal donne acte à M. le Maire de ses déclarations.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4275  
—  
Monuments  
Historiques  
—  
Eglise St-Maurice  
—  
Orgues  
—  
Décompte définitif  
des travaux  
—

Il a été alloué par la Commission Départementale des Dommages de Guerre, en vue de la restauration des orgues, des cloches et de l'autel de l'église Saint Maurice, classée Monument Historique, une indemnité totale de 497.700 francs.

Sur cette indemnité, il a été prélevé, en vue de l'exécution des travaux des orgues et du règlement des honoraires des architectes des Monuments Historiques, une somme de 35.475 francs, se décomposant comme suit :

I) Orgues .....	33.000 »
II) Honoraires .....	2.475 »

La somme de 33.000 francs a fait l'objet d'un marché, en date des 13 Juin 1932 et 31 Décembre 1932, approuvé par M. le Préfet le 14 Janvier 1933.

Les travaux de restauration ont été effectués sous le contrôle direct des architectes précités et sont terminés actuellement. Ils se sont élevés à 33.000 francs.

Nous vous proposons, en conséquence, de vouloir bien approuver le décompte définitif de ces travaux.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la restauration de l'église Saint Maurice des Champs il a été accordé à la Ville une indemnité de 136.760 francs. Sur cette indemnité il a été alloué une avance de 100.000 francs. Il reste donc à encaisser 36.760 frs.

Or l'avance de 100.000 francs n'a pas été régularisée entièrement par nos Services faute de justifications définitives. Aussi la Reconstitution, après examen technique, n'a pu prendre en charge que 34.760 francs de mémoires.

Le paiement de la somme de 36.760 francs est donc subordonné à la présentation de mémoires s'élevant à 102.000 francs. Si bien que nous devrions dépenser 102.000 francs pour toucher 36.760 francs.

Une solution se présente. Le curé de la paroisse accepte de prendre les travaux de restauration à sa charge, lesquels seraient effectués sous le contrôle de nos Services, et s'engage à régulariser les avances perçues par la Ville si on lui permet d'encaisser le disponible de l'indemnité, soit 36.760 francs.

Cette proposition étant intéressante, nous vous demandons :

1° d'autoriser, d'accord avec vos Deuxième et Troisième Commissions, le desservant de la paroisse Saint Maurice des Champs a) à exécuter à ses frais les travaux de restauration de l'église à charge par lui de les soumettre au contrôle des Services Municipaux ; b) à régulariser les avances perçues par la Ville lesquelles s'élèvent à 65.240 francs ;

2° de décider a) le remboursement à son profit de la somme avancée par lui à concurrence de celle restant à la Ville ; b) l'ouverture à cet effet d'un crédit de 36.760 francs.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Il est indispensable d'effectuer à bref délai des travaux de grosses réparations au Marché de Wazemmes.

Le devis des travaux à effectuer s'élève à 175.000 francs.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons : 1° d'approuver le projet présenté se montant à 175.000 frs ; 2° de prélever cette somme sur le crédit de 300.000 frs prévu à l'article 34 des Dépenses Extraordinaires du Budget ; 3° de décider que les travaux de zinguerie, éva-

N° 4276

—  
*Domages  
de guerre*

—  
*Eglise St-Maurice  
des Champs*

—  
*Régularisation  
et remboursement  
d'avance*

N° 4277

—  
*Marché  
de Wazemmes*

—  
*Réfection  
des toitures  
et des chéneaux*

lués à 150.920 frs seront mis en adjudication publique et que les autres travaux seront confiés aux entrepreneurs de l'Entretien aux conditions de leur adjudication.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4278  
—  
Sapeurs-Pompiers  
—  
I. Caserne  
Bouvines  
—  
Construction  
de logements  
—  
II. Caserne Malus  
—  
Remise en état  
de la toiture  
—  
Travaux divers

Au cours de votre réunion du 28 Décembre 1933, vous avez décidé : 1° de procéder à l'aménagement de nouveaux logements destinés aux Sapeurs-Pompiers ; 2° de confier l'étude du projet à M. Duclermortier, architecte agréé.

Cet architecte nous a remis les plans et devis qu'il a établis et dans lesquels sont prévus :

I. - Caserne Bouvines : un bâtiment comportant, au rez-de-chaussée, garages, dépôt de matériel, corps de garde, etc. ; aux étages, vingt logements ;

II. - Caserne Malus : remise en état des bâtiments et notamment de la couverture.

Les dépenses sont évaluées comme suit :

Caserne Bouvines .....	1.675.000	»
Caserne Malus .....	45.000	»
	<hr/>	
Total .....	1.720.000	»

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons : 1° d'approuver le projet et de décider la mise en adjudication des travaux ; 2° de décider que les dépenses seront imputées sur les crédits : a) de 800.000 et de 110.000 frs inscrits au Budget Supplémentaire de 1934 ; b) de 65.000 frs ouvert à l'article 55 du Budget Extraordinaire de 1935 ; c) le reste sur des ressources à provenir des disponibilités de l'exercice 1935.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4279  
—  
Camps  
de Vacances  
—  
Travaux  
d'aménagement  
—  
Règlement  
de compte

M. Montaigne, entrepreneur-adjudicataire de l'Entretien — adjudication du 29 Décembre 1930 — a exécuté des travaux de remplacement de clôtures au Camp de Vacances de la Porte de Canteleu.

Une contestation s'étant produite au moment du règlement des comptes, au sujet de l'application des prix de la série du Bâtiment du Nord, le différend a été soumis, d'un commun accord, à l'arbitrage de M. Lemaire, architecte agréé, directeur technique de la dite Série de Prix.

L'arbitre a déposé ses conclusions. Donnant entièrement raison à la Ville, il ramène à la somme nette de 15.284 frs 55 la facture de l'entrepreneur. Ses honoraires s'élevant à 500 frs, dont 250 frs à payer par la Ville.

Nous vous demandons : 1° de ratifier le procès-verbal d'arbitrage ; 2° de nous autoriser à régler à M. Montaigne la somme de 15.284 frs 55 ; 3° de fixer la part d'honoraires de l'expert à payer par la Ville à la somme de 250 frs et de décider que cette somme sera imputée sur le crédit ouvert pour l'aménagement des Camps de Vacances.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Conformément à la loi du 19 Octobre 1919, la Ville est tenue d'acquérir dans un délai de trente années, les terrains de la zone grevée autrefois de servitudes militaires. En attendant l'expropriation ou l'acquisition amiable de ces terrains, ceux-ci restent frappés de la servitude non ædificandi pour raisons d'hygiène. Or la limite de cette zone, au Nord du cimetière de l'Est, n'est pas parfaitement définie sur le terrain. Des difficultés se sont, de ce fait, produites avec différents propriétaires dont les parcelles sont situées de part et d'autre de la dite limite, notamment aux abords du boulevard Carnot et de la rue du Romarin.

Votre Commission du Plan a, dès lors, estimé qu'il était nécessaire de faire établir un plan exact lui permettant de discuter sur des bases certaines.

Ce travail a été exécuté par M. Guyomard, géomètre-expert. Il comprend, outre une polygonation de grande précision, le lever du plan parcellaire au 1/500 des immeubles traversés par la limite de la zone et l'établissement d'une documentation importante.

Nous vous demandons de nous autoriser à payer les honoraires, s'élevant à 13.637 frs 35, dus à ce géomètre. La dépense sera imputée sur les fonds de l'emprunt de cent cinquante millions : « Achat de terrains ».

*Adopté.*

N° 4280

—  
*Implantation  
de la limite de la  
zone*

—  
*Honoraires*  
—

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 4281

*Programme des  
Grands Travaux**Etablissement  
de projets**Avance  
sur honoraires*

MESSIEURS,

Par délibération en date du 29 Juillet 1933, vous avez autorisé le paiement d'avances sur honoraires à un certain nombre d'architectes et vous avez fixé les taux à appliquer pour la détermination de ces avances.

M. Jean Wattier, architecte diplômé par le Gouvernement, qui a étudié le projet de construction d'un nouveau Groupe Scolaire, Faubourg d'Arras, projet actuellement soumis à l'approbation de l'Autorité Supérieure, demande également aujourd'hui une avance sur les honoraires qui lui sont dus.

Le montant du devis s'élève à 6.680.000 frs. Au taux fixé de 0 fr. 50 %, le montant de l'avance serait de 33.400 francs.

Nous vous proposons, faisant droit à la demande de M. Wattier : 1° de nous autoriser à lui payer une avance de 33.400 frs ; 2° de décider que cette avance sera récupérée dans la suite, en réduisant d'un pour cent le taux des honoraires d'usage jusqu'à ce que le montant de la réduction ainsi opérée atteigne celui de l'avance.

La dépense sera imputée sur les fonds de l'emprunt de cent cinquante millions : « Constructions Scolaires ».

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 4282

*Programme des  
Grands Travaux**Amélioration du  
canal de la Deûle**Construction d'un  
nouveau port**Participation  
de la Ville**Paiement anticipé*

MESSIEURS,

La convention du 17 Décembre 1930 entre la Ville et l'Etat prévoit une participation de la Ville égale à cinquante pour cent des dépenses réellement faites pour l'exécution d'un Nouveau Port en Haute-Deûle.

Cette participation devait être payée par tiers : le premier étant versé avant l'adjudication des travaux ; le deuxième, un an après l'adjudication ; le troisième, à la réception provisoire des travaux.

Les deux premiers versements ont été opérés. Quant au troisième, il n'est pas exigible actuellement, les travaux n'étant pas terminés.

Le Service de la Navigation nous demande cependant, afin de permettre l'achèvement plus rapide du Port, de vouloir bien verser, au début de 1935, une partie de ce troisième tiers, lequel se chiffre à environ 1.550.000 francs.

Il propose d'échelonner les paiements comme suit : 1° premier acompte : 700.000 francs au début de l'année 1935 ; 2° deuxième acompte : 700.000



francs pour le 1<sup>er</sup> Juillet 1935 ; 3<sup>o</sup> le reste, soit environ 150.000 francs, à la réception provisoire des travaux.

Après examen, nous pensons qu'il convient de faire droit en principe à la demande du Service de la Navigation. Toutefois, comme il ne serait pas logique que, malgré les versements de la Ville, les travaux ne puissent pas être rapidement terminés, nous vous proposons de réserver provisoirement votre décision en ce qui concerne les deuxième et troisième versements.

En conséquence, nous vous demandons : 1<sup>o</sup> de nous autoriser à verser dans les caisses du Trésor un acompte de 700.000 francs, aussitôt après approbation de votre délibération ; 2<sup>o</sup> de donner un avis favorable de principe au versement, avant la réception provisoire, d'un second acompte sous réserve qu'à ce moment les travaux soient suffisamment avancés pour que l'achèvement du Nouveau Port puisse être prévu, compte tenu du nouveau versement anticipé.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Pour réaliser le Nouveau Plan d'Extension, d'Aménagement et d'Embellissement, nous avons du et devons encore acheter de nombreux immeubles.

Le tableau de répartition de l'emprunt de cent cinquante millions de francs affecte aux dépenses de cette nature :

Première tranche .....	5.000.000
Deuxième tranche .....	14.000.000
Troisième tranche .....	6.000.000

Les crédits ouverts au Budget s'élèvent à dix-neuf millions de francs, somme correspondante à la dotation des première et deuxième tranches de l'emprunt. Ces crédits sont épuisés.

Actuellement, diverses acquisitions subissent les formalités de purge. Nous aurons donc, sous peu, à faire face au règlement du prix et des intérêts convenus, soit approximativement 600.000 francs.

Afin de ne pas différer le paiement de ces acquisitions jusqu'à l'ouverture du crédit à provenir de la troisième tranche de l'emprunt, nous avons examiné aux fins de virement, les crédits d'emprunt laissant des disponibilités dont l'utilisation sera échelonnée sur plusieurs années.

L'étude du problème nous a révélé que la dotation de 2.500.000 francs relative à la dépense devant résulter de la construction de l'Institut Diderot accusait, en report, au Budget Supplémentaire du présent exercice, une

N<sup>o</sup> 4283

Programme des  
Grands Travaux

Fonds d'emprunt

Achat de terrains  
nus, de terrains  
de zone ;  
d'immeubles  
destinés  
à la démolition

Virement de crédit

somme de 2.440.000 francs et qu'il était possible d'effectuer un virement d'un million de francs de ce crédit en faveur de l'article 99 inscrit au Budget Supplémentaire sous la rubrique : Achat : a) de terrains nus ; b) de terrains de zone ; c) d'immeubles destinés à la démolition, sous la réserve que la somme virée fera retour au crédit initial par une opération inverse lors de l'ouverture des crédits au titre de la troisième tranche de l'emprunt.

Dès lors, nous vous prions de vouloir bien décider le virement de crédit d'un million de francs de l'article 116 du Budget Supplémentaire 1934, au profit de l'article 99 du Budget Supplémentaire du même exercice, étant entendu que la position première de ces crédits sera rétablie lors de la réalisation de la dernière tranche de l'emprunt de cent cinquante millions.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4284

MESSIEURS,

*Dommages  
de guerre*

*Carillon de l'Eglise  
du Sacré-Cœur*

*Renonciation  
à indemnité*

Par décision de la Commission Départementale des Dommages de Guerre en date du 24 Avril 1929, il a été alloué à la Ville, en troisième catégorie § 3, une indemnité de 148.200 frs non encore encaissée pour la reconstitution du carillon de l'Eglise du Sacré-Cœur, composé de quarante et une cloches harmonisées.

Or, la Commission Cantonale de Lille-Centre, avait alloué, le 12 Mai 1921, pour le même dommage, une indemnité de 74.470 frs à M. le Chanoine Bauduin, curé de l'Eglise précitée, sous réserve par ce dernier de se pourvoir devant la juridiction civile compétente, par application de l'article 33 de la loi du 17 Avril 1919 sur les dommages de guerre.

Suivant jugement du Tribunal Civil de Lille en date du 13 Mai 1922, M. Bauduin a été déclaré unique propriétaire du carillon et des quarante et une cloches le composant et, par conséquent, seul attributaire de l'indemnité de dommages de guerre correspondante.

Le droit de propriété sur ce carillon étant ainsi formellement établi, il est hors de doute que nous devons restituer, en vue de son annulation, le certificat de créance de 148.200 frs émis à la suite de la décision rendue à tort au profit de la Ville par la Commission Départementale dans sa séance du 24 Avril 1929.

Nous vous proposons, en conséquence, de renoncer purement et simplement à l'indemnité de 148.200 frs et de demander l'annulation du certificat de créance correspondant.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Jules Brisys, sous-chef au Troisième Bureau de la Cinquième Direction, né à Lille, le 28 Septembre 1874, est admis, par arrêté du Maire du 27 Décembre 1934, à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1935.

Entré à la Mairie le 19 Décembre 1904, M. Brisys comptera, au 31 Décembre 1934, trente ans et douze jours de service avec un traitement moyen de 16.333 frs 33 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Brisys a droit :

pour trente ans de service, à la moitié du traitement moyen, soit :	
16.333,33 : 2 .....	8.166 66
pour douze jours : 12/30 de 1/12 de 1/40 de 16.333,33.....	13 58
	8.180 24
Total .....	8.180 24

En conséquence, nous vous proposons d'allouer à M. Brisys sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1935, une pension annuelle de 8.180 frs 24.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 9.000 frs à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1934.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Charles Lampin, concierge à l'Ecole Valentine Labbé, né le 17 Avril 1882, cessera ses fonctions le 1<sup>er</sup> Janvier 1935 pour raison de santé.

Il comptera, à cette date treize ans et trois mois de service.

En vertu de vos délibérations des 23 Octobre 1930 et 16 Mars 1932, M. Lampin a droit à l'allocation annuelle et renouvelable calculée à raison de cent francs par année de service, sous réserve que cette allocation, cumulée avec la retraite ouvrière ou la pension qui lui sera allouée par la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, ne dépasse pas le montant de la retraite à laquelle il aurait pu prétendre s'il avait été tributaire de la Caisse Municipale des Retraites.

N° 4284<sup>1</sup>

—  
*Liquidation  
de pension*

—  
*Services  
Municipaux*

—  
*Jules Brisys*

N° 4285

—  
*Services  
Municipaux*

—  
*Gratification  
de départ*

—  
*Charles Lampin*

Etant donné que M. Lampin va bénéficier d'une pension au titre des Retraites Ouvrières et d'une autre au titre de la Caisse Nationale des Retraites pour la vieillesse, la dite allocation ne pourra être déterminée que lorsque le montant de ces deux pensions sera connu.

En attendant que soit régularisée cette situation, nous vous demandons, d'allouer à M. Lampin une gratification de départ égale à deux mois de son dernier traitement, soit 1.783 frs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1934.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4286

—  
Allocation  
annuelle  
et renouvelable

—  
Services  
Municipaux

—  
Gaston Lepine

MESSIEURS,

M. Gaston Lépine, aide paveur, né le 7 Avril 1872, sollicite sa mise à la retraite à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1935.

Entré au service de la Ville le 9 Mars 1894, il comptera, au 31 Décembre 1934, 40 ans 9 mois et 22 jours de service.

En application des dispositions des délibérations des 2 Mai 1929 et 23 Octobre 1930, M. Lépine a droit à une allocation annuelle calculée sur la base de 100 frs par année de service avec maximum de 3.000 frs.

En conséquence, nous vous demandons de lui allouer à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1935 : 1° une allocation de 3.000 frs qui sera prélevée sur l'article 9 du Budget Ordinaire de l'exercice 1935 ; 2° une gratification de départ égale à six mois de son dernier traitement, soit 4.950 frs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1934.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4287

—  
Théâtres  
Municipaux

—  
Radiodiffusion  
des spectacles  
et audition  
d'artistes  
en studio

—  
Admission  
en recette

MESSIEURS,

En accord avec le Conseil d'Administration des Théâtres Municipaux, l'Association de Radiophonie du Nord a : 1°) procédé depuis l'ouverture de la saison à la radiodiffusion de spectacles de nos Théâtres ; 2°) fait appel au concours de certains de nos artistes pour des auditions en studio.

Ses retransmissions et auditions en studio se poursuivront pendant toute la durée de la saison 1934-1935.

Au terme des pourparlers engagés à propos avec les représentants de l'Association de Radiophonie du Nord, il a été admis que cette Organisation paiera à la Ville pendant la période d'essai que constitue la saison 1934-1935: 1) une redevance de deux mille francs pour chaque représentation radiodiffusée à partir de l'un ou de l'autre de nos Théâtres ; 2) un cachet de deux cent cinquante francs par artiste auditionnant en studio.

Nous vous prions de nous autoriser à admettre en recettes les sommes que l'Association de Radiophonie du Nord sera amenée à verser à ce titre dans les caisses de la Ville, courant de la saison 1934-1935.

Ces versements seront effectués chaque mois par états dressés par le Directeur des Théâtres et visés par nos soins.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Procédant à une révision des crédits au Budget Ordinaire de 1934 et des dépenses en instance d'ordonnancement, nous constatons les insuffisances ci-après :

Art. 10. <i>Indemnités aux employés en activité et retraités chargés de famille</i> .....	5.000 »
Motif : Accroissement des bénéficiaires de cette indemnité.	
Art. 24. <i>Frais d'impression</i> .....	50.000 »
Motif : Impression des délibérations du Conseil Municipal 1929, 1930, 1931 et nouveaux imprimés en nombre croissant.	
Art. 120. <i>Aliénés. Part contributive de la Ville dans la dépense des aliénés traités dans les maisons de santé</i> ....	40.000 »
Motif : Exonération accordées aux familles consécutivement à la crise économique.	
Art. 152. <i>Ecole Pratique de Jeunes Filles</i> .....	17.500 »
Motif : Augmentation du nombre d'élèves. Les dépenses de denrées pour la cantine s'élèveront à 39.000 frs. Achat de machines à écrire.	
Art. 162. <i>Fournitures scolaires aux enfants des écoles</i> .....	19.900 »
Motif : Augmentation sensible des effectifs scolaires fréquentant nos écoles primaires élémentaires et primaires supérieures.	

N° 4288

Insuffisance  
de crédits

Exercice 1934

Art. 169. <i>Indemnités de départ aux membres de l'Enseignement Primaire admis à la retraite</i> .....	27.450 »
Motif : Mise à la retraite de nombreux instituteurs et institutrices atteints par les décrets-lois.	
Art. 186. <i>Théâtres</i> .....	90.000 »
Motif : Augmentation des dépenses relatives à l'exploitation des Théâtres.	
Art. 196. <i>Fêtes et Cérémonies Publiques</i> .....	25.000 »
Motif : Accroissement des fêtes et cérémonies auxquelles la Ville a prêté son concours.	
Art. 198. <i>Musique Municipale</i> .....	6.000 »
Motif : Augmentation du nombre de services demandés aux musiciens.	
Art. 205. <i>Dépenses imprévues</i> .....	30.000 »
Motif : Remboursement de taxes de remplacement d'octroi ayant été l'objet de dégrèvement postérieurement au paiement. Dans la somme de 30.000 frs se trouve comprise celle de 20.000 frs environ représentant les dégrèvements prononcés en Conseil d'Etat relativement à des Bâtiments Communaux.	
Art. 31. <i>Frais de contentieux, de vente de matériaux et objets mobiliers, d'actes et de procédure</i> .....	10.000 »
Motif : Règlement de frais de procédure et honoraires divers.	
Total .....	
320.850 »	

Nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, de bien vouloir décider l'ouverture de ces différents crédits.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4289

Programme des  
Grands Travaux

—  
Emprunt  
de deux millions  
de francs

—  
Réalisation

MESSIEURS,

Il nous reste à réaliser, à ce jour, sur la deuxième tranche de l'emprunt projeté pour l'exécution du Programme des Grands Travaux, une somme de vingt-neuf millions de francs.

\*  
\*  
\*

Par une dépêche du 28 Novembre 1934, M. le Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations fait connaître que la dite Caisse se trouve

actuellement, en raison de l'importance de ses engagements, dans l'obligation de limiter à deux millions de francs au maximum le concours financier qu'elle peut apporter à une même collectivité au cours d'une période de douze mois.

Des démarches ont été immédiatement entreprises en vue de réaliser un prêt de deux millions de francs au taux de 5,35 % et remboursable en quarante années.

Les conditions générales ont été examinées par la Commission du Budget qui vous propose de les agréer.

\*  
\*\*

Nous vous prions, en accord avec votre Troisième Commission, de vouloir bien prendre la délibération ci-après :

Le Conseil décide :

#### ARTICLE PREMIER

M. le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ou de l'une des Caisses dont elle a la gestion, aux conditions de ces établissements et au taux d'intérêt de 5,35 %, l'emprunt de la somme de deux millions de francs que la Ville est admise à contracter par décret du 2 Septembre 1931 et dont le remboursement s'effectuera en quarante années à partir de 1935 au moyen d'un centime cinquante centièmes additionnels au principal des trois Contributions Directes.

Il est, en conséquence, autorisé à signer le traité à intervenir pour régler les conditions dudit emprunt.

#### ARTICLE DEUX

Le montant de l'emprunt sera versé au Trésor Public, au crédit du Trésorier-Payeur Général du Nord et pour le compte de la Ville, soit en une seule fois, soit par fractions, à la convenance de la Municipalité qui disposera à cet effet d'un délai d'une année à dater de l'intervention du traité.

#### ARTICLE TROIS

L'amortissement aura lieu par annuités égales, payables en deux termes semestriels.

Les intérêts au taux de l'emprunt commenceront à courir du jour du versement des fonds et au plus tard un mois après la date de la signature et de l'envoi du traité par le Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Toutefois, l'emprunteur bénéficiera, le cas échéant, d'une ristourne au taux de 5,35 % sur toute somme réalisée tardivement depuis le point de départ des intérêts ci-dessus visé jusqu'à la date effective de réalisation.

#### ARTICLE QUATRE

Les remboursements doivent, en principe, être faits à Paris, à la Caisse

des Dépôts et Consignations. Cependant la Ville pourra être autorisée, sur la demande du Maire, à se libérer à la caisse de la Trésorerie Générale du Nord; mais, dans ce cas, le paiement devra être effectué un mois avant l'échéance.

#### ARTICLE CINQ

Tout paiement non effectué à la date de son exigibilité portera intérêt de plein droit au taux de 6 %.

#### ARTICLE SIX

La Ville s'engage à prendre à sa charge les impôts qui, dans l'avenir, pourraient frapper le présent emprunt.

#### ARTICLE SEPT

La Ville aura la faculté d'effectuer à toute époque des remboursements par anticipation au moyen des plus-values provenant du rendement des ressources effectuées au service de l'emprunt. Elle ne pourra employer d'autres ressources à des remboursements de cette nature qu'au cours de la deuxième moitié de la période d'amortissement et avec préavis d'un an.

Dans tous les cas, les remboursements anticipés comporteront le paiement par la Ville d'une indemnité égale au montant d'un semestre d'intérêt du capital remboursé avant l'échéance. Les remboursements partiels seront imputés sur les derniers termes d'amortissement de l'emprunt.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4290

Programme des  
Grands Travaux

Emprunt  
de cinq millions  
de francs

Réalisation

MESSIEURS,

Il nous reste à réaliser sur la deuxième tranche de l'emprunt projeté, pour l'exécution du Programme des Grands Travaux une somme de vingt-sept millions de francs.

Une délibération en date du 29 Juillet 1933, approuvée par décret du 27 Janvier 1934, a autorisé notre Ville à porter le taux maximum de l'emprunt à 6,35 %.

Nous avons reçu, ces jours derniers, une offre de prêt de cinq millions de francs de la Compagnie d'Assurances mutuelles « La Mondiale », dont le siège social est à Lille, 104, rue Nationale.

En voici les conditions essentielles : 1° taux : six francs dix centimes pour cent ; 2° durée d'amortissement : quarante années. Votre Commission du Budget a émis un avis favorable à la négociation de ce prêt.



En accord avec votre Troisième Commission, nous vous prions : 1° de nous autoriser à signer le traité à intervenir ; 2° de décider l'imposition, pendant quarante années, à partir de 1935, de quatre centimes douze centièmes additionnels au principal des trois contributions directes.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

A la suite des démarches entreprises près la Caisse Autonome des Retraites des Ouvriers Mineurs, 77, avenue de Ségur, Paris (15<sup>e</sup> arr.) nous avons pu obtenir du dit établissement, un prêt de deux millions de francs, sur la seconde tranche de l'emprunt prévu pour la réalisation de notre Programme des Grands Travaux.

Les conditions de ce prêt ont fait l'objet d'un examen attentif de votre Commission du Budget qui vous propose de les agréer.

Nous vous prions, dès lors, de vouloir bien prendre la délibération ci-contre.

Le Conseil décide :

### ARTICLE PREMIER

M. le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse Autonome de Retraites des Ouvriers Mineurs au taux de cinq francs trente-cinq centimes pour cent (5.35 %) et aux conditions de cet Etablissement, l'emprunt de deux millions de francs, sur le programme de cent cinquante millions voté par le Conseil Municipal en sa séance du 27 Février 1931 et autorisé par décret en date du 2 Septembre 1931.

Le remboursement s'effectuera en quarante années à partir de 1935 au moyen de l'imposition pendant quarante années de un centime cinquante centièmes additionnels au principal des trois contributions directes.

Il est, en conséquence, autorisé à signer le traité à intervenir pour régler les conditions dudit emprunt.

### ARTICLE DEUX

La Caisse des Dépôts et Consignations fera parvenir les fonds à la Ville par le Trésorier-Payeur Général du Nord, agissant pour le compte de la Caisse Autonome de Retraites des Ouvriers Mineurs, soit en une seule fois, soit par fractions, d'accord avec la Caisse Autonome. En tout état de cause, l'emprunt devra être réalisé dans le délai d'une année, à dater de l'intervention du traité.

N° 4290<sup>1</sup>

—  
*Programme des  
Grands Travaux*

—  
*Emprunt  
de deux millions*

—  
*Réalisation*  
—

## ARTICLE TROIS

L'amortissement aura lieu par annuités égales, payables en deux termes semestriels.

Il sera tenu compte, entre les parties contractantes de l'intérêt des capitaux empruntés, entre la date du versement des fonds et la date qui servira de point de départ pour l'établissement du tableau d'amortissement.

## ARTICLE QUATRE

Les remboursements doivent, en principe, être faits à Paris, à la caisse du Trésorier. Cependant, la Ville pourra être autorisée, sur la demande du Maire, à se libérer à la caisse du Trésorier-Payeur Général du Nord mais, dans ce cas, le paiement devra être effectué un mois avant l'échéance.

## ARTICLE CINQ

Tout paiement non effectué à échéance portera intérêt de plein droit au taux même de l'emprunt à partir du jour où le versement était exigible.

## ARTICLE SIX

La Ville s'engage à prendre à sa charge les impôts qui dans l'avenir pourraient frapper le présent emprunt.

## ARTICLE SEPT

La Ville aura la faculté d'effectuer, à toute époque, des remboursements anticipés au moyen des plus-values provenant du rendement des ressources affectées au service de l'emprunt.

Elle ne pourra employer d'autres ressources à des remboursements de cette nature qu'au cours de la deuxième moitié de la période d'amortissement et après préavis d'un an.

Dans tous les cas, les remboursements anticipés comporteront le paiement, par la Ville, d'une indemnité égale au montant d'un semestre d'intérêt du capital remboursé avant l'échéance. Les remboursements partiels seront imputés sur les derniers termes d'amortissement de l'emprunt.

## ARTICLE HUIT

Il est formellement stipulé que ce prêt, consenti directement par la Caisse Autonome de Retraites des Ouvriers Mineurs, tout concours d'intermédiaire étant rigoureusement exclu, ne peut donner lieu à aucun versement direct ou indirect de pourcentage ou de commission.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le tarif de l'Octroi prévoit, en son article premier, une taxe sur les vins en bouteilles, à leur introduction sur le territoire de Lille.

Cette taxe, qui est de trente centimes à la bouteille n'était jusqu'ici appliquée qu'en ce qui concerne les vins en bouteilles venant de l'étranger.

Les entrepositaires nous ont adressé une demande tendant à obtenir : 1° une réduction du tarif ; 2° son application aux vins mis en bouteilles par les entrepositaires intra-muros.

Au terme de longs pourparlers engagés avec les négociants en vins en gros extra-muros et intra-muros et le Syndicat Central du Commerce en Gros des Vins et Spiritueux du Département du Nord, nous avons estimé qu'à titre d'essai une réduction de cinquante pour cent du taux de la taxe pourrait être accordée sur les vins en bouteilles, étant entendu que la taxe s'appliquerait aussi bien aux vins en bouteilles venant de l'étranger qu'aux vins en bouteilles sortant des entrepôts intra-muros.

Cette proposition a reçu l'agrément des groupements intéressés.

Nous vous demandons dès lors de décider : 1° que le tarif de l'Octroi sera ainsi modifié ; 2° que cette mesure, prise à titre d'essai, pour une période de six mois, pourra être rapportée si contrairement à nos prévisions, son application entraînerait pour les finances de la Ville une sensible moins-value.

Adopté.

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération en date du 25 Juin 1901 approuvée par arrêté préfectoral du 26 Décembre 1901, notre Ville a établi, à partir de 1902, une taxe sur les billards publics ou privés.

La taxe annuelle, qui s'élève à trente francs, est perçue par l'Administration des Contributions Indirectes. Son produit fut, au titre de 1933 et 1934 respectivement de six mille cinq cent soixante-dix et de cinq mille deux cent cinquante francs.

Par décret-loi du 20 Juillet 1934, la taxe d'Etat est supprimée. Les communes conservent cependant le droit de percevoir la taxe municipale au taux de 1934 ou de relever celui-ci au maximum.

N° 4291

—  
*Taxe sur les vins  
en bouteilles*

—  
*Modification  
du tarif*  
—

N° 4292

—  
*Taxe municipale  
sur les billards*

—  
*Maintien du taux  
de la taxe*  
—

Nous vous prions de vouloir bien opter pour la première de ces solutions et maintenir en conséquence sans aucune augmentation la taxe au taux de 1934.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4293

*Taxe municipale  
sur les Cercles*

*Maintien du taux  
de la taxe*

MESSIEURS,

A la suite de la suppression des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques — loi du 29 Décembre 1897 — des taxes compensatrices ont été créées.

Par délibération en date du 25 Juin 1901 approuvée par arrêté préfectoral du 26 Décembre 1901, notre Ville a établi, depuis 1902 une taxe sur les Cercles.

Aux termes du décret-loi du 20 Juillet 1934, portant réforme en matière de taxes assimilées aux Contributions directes, l'impôt d'Etat ne sera plus perçu à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1935. Les communes conservent cependant le droit de maintenir la taxe.

Nous vous prions de vouloir bien décider le maintien de la taxe au taux de 1934.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4294

*Taxe municipale  
sur les voitures,  
chevaux,  
mules et mulets*

*Suppression*

MESSIEURS,

La taxe municipale sur les voitures, chevaux, mules et mulets a été créée en 1902 en remplacement des droits d'octroi supprimés en application de la loi du 29 Décembre 1897.

Cette taxe assura, à l'origine, des ressources budgétaires appréciables. Le rendement en est présentement très réduit en raison de ce qu'elle ne s'applique qu'aux éléments cotisés à taxe entière dans les rôles d'impôt de l'Etat.

Par décret-loi du 20 Juillet 1934, la taxe d'Etat est supprimée. Les collectivités locales conservent cependant la faculté de la percevoir, voire même de relever le taux à celui qu'appliquait l'Etat.

Cette taxe ne procurant qu'une recette budgétaire peu importante, nous vous proposons sa suppression.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'Office Public Municipal d'Habitations à bon marché a prévu la construction de rues pour desservir les habitations du Groupe du Faubourg d'Arras et a envisagé de les remettre à la Ville pour les incorporer dans la voirie urbaine.

Notre collègue, M. Louis Brodel, président de l'Office, demande l'autorisation de faire exécuter, dans cette nouvelle voirie, un revêtement de béton aux lieu et place d'une chaussée en pavés de granit.

Le revêtement en béton comprendrait une couche de fondation de quinze centimètres d'épaisseur après compression, renforcée sur les bords, et une couche de roulement de six centimètres d'épaisseur. Le béton serait vibré ou pilonné mécaniquement et des joints de dilatation seraient prévus tant dans le sens transversal que dans l'axe longitudinal des voies. Le délai de garantie serait de cinq années. Jusqu'à l'expiration de ce délai, l'entrepreneur maintiendrait la chaussée en parfait état d'entretien.

Votre Deuxième Commission a examiné cette question. Elle a tout d'abord constaté que les nouvelles voies du Groupe se trouvent en dehors de la circulation publique. Ce sont des voies qui ne seront utilisées que pour la desserte des habitations. D'autre part, les canalisations d'eau et de gaz sont placées sous trottoirs.

Pour ces différentes raisons, votre Deuxième Commission a estimé que, par dérogation spéciale, et à titre d'expérience, l'Office pourrait être autorisé à construire des chaussées bétonnées dans les rues du Faubourg d'Arras, appelées à être classées, sans toutefois que cette dérogation puisse être invoquée pour généraliser dans les lotissements privés les autorisations de ce genre.

Enfin, comme le délai de garantie à l'expiration duquel pourra être prononcée la réception définitive est de cinq années, au moment de la remise par l'Office de la nouvelle voirie, c'est-à-dire environ un an après l'achèvement des travaux, la Ville serait substituée à l'Office pour l'application des classes relatives à cette garantie.

Nous vous demandons d'adopter les conclusions formulées par votre Deuxième Commission.

*Adopté.*

N° 4295

—  
*Office Public  
Municipal  
d'Habitations  
à Bon Marché*

—  
*Lotissement du  
Faubourg d'Arras*

—  
*Construction  
de chaussées  
en béton*

—  
*Autorisation*  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4296

—  
Ville de Lille—  
Budget primitif  
1935

MESSIEURS,

Lors du vote de l'emprunt de cent cinquante millions en vue de la réalisation d'un programme de Grands Travaux, nous avons pris l'engagement, le 27 Février 1931, de poursuivre l'agrandissement, l'embellissement et l'assainissement de notre Ville au moyen de crédits inscrits chaque année au Budget et de fonds à provenir du dit emprunt sans augmentation du nombre des centimes additionnels ni création de taxes nouvelles ni augmentation du taux des taxes en vigueur.

En vous présentant aujourd'hui le projet de Budget pour l'exercice 1935, nous avons la fierté de souligner que nous avons tenu parole.

Malgré les difficultés où nous nous heurtons et qui s'aggravent chaque jour, nous vous soumettons, en effet, un Budget en équilibre sans accroître en quoi que ce soit les charges frappant les contribuables.

### I

De par la crise, certains produits sont cependant en diminution.

Le centime additionnel — qui, depuis de longues années, était en augmentation constante — passe de 82.385,63 en 1934 à 81.653,37 en 1935. Nous enregistrons ainsi une perte de 332.361 frs 88 due à la diminution du produit de l'imposition relative à la patente.

Pareillement le produit de l'Octroi, prévu au Budget de 1934 pour une somme de 11.725.000 frs, a été ramené en 1935 à 11.500.000 frs, compte tenu des recettes effectuées pendant les trois premiers trimestres de 1934.

Sont également en diminution les prévisions de recettes s'appliquant aux articles ci-contre :

Expédition des déclarations d'étrangers .....	500 »
Entrepôt des Sucres .....	500 »
Redevances à percevoir sur les Compagnies Minières .....	1.000 »
Taxe sur les domestiques .....	2.000 »
Produit de la vente des fumiers .....	2.000 »
Redevance pour tolérances sur ou sous la voie publique .....	5.000 »
Taxe sur les viandes foraines .....	10.000 »
Taxe sur la publicité .....	10.000 »
Produit de la concession du droit d'affichage .....	12.500 »
Théâtres. Rideaux-annonces, programme, vestiaires .....	13.400 »
Bains à prix réduits .....	20.000 »
Redevances sur enseignes .....	20.000 »

Remboursement de frais de pavage .....	25.000 »
Intérêts de prix de vente d'immeubles .....	35.000 »
Part de la Ville dans le Fonds Commun des Contributions Indirectes. Alcool et boissons hygiéniques .....	41.085 »
Participation des propriétaires dans les dépenses de réfection de trottoirs .....	50.000 »
Droits de place aux halles .....	100.000 »
Participation des Caisses d'Assurances Sociales dans les frais de séjour de malades traités dans les sanatoria .....	100.000 »

Si l'on défalque des chiffres ci-dessus indiqués une suppression de dépense atteignant 45.000 frs en contre-partie de l'exonération du paiement des droits d'Octroi imposée par le Pouvoir Central en ce qui concerne les denrées et les fourrages nécessaires à l'Armée, le total des moins-values déterminées par la crise s'élève donc à 760.340 frs 88.

\*  
\*\*

Or, à l'heure même où des moins-values d'une telle importance nous frappent, l'Etat réduit les subventions qu'il alloue, supprime ou réduit certaines de nos recettes.

Sont ainsi réduites les subventions allouées par l'Etat en vue du fonctionnement d'œuvres municipales ou d'établissements gérés par la Ville.

Ci-dessous les réductions qui les frappent :

Dispensaire Municipal Antivénérien .....	600 »
Crèches Municipales .....	1.500 »
Laboratoire Municipal d'Analyses .....	3.750 »
Ecole d'Architecture .....	4.500 »
Conservatoire .....	11.300 »
Ecole des Beaux-Arts .....	25.000 »

Sont pareillement supprimées, de par les décrets-lois, les recettes ci-contre :

Impôt d'Etat sur les chevaux et voitures. Attribution du vingtième .....	100 »
Budget des Cultes. Part de la Ville dans les sommes rendues disponibles .....	2.000 »

Sont enfin réduits, de par les décrets-lois, les produits suivants :

Entrepôt des Douanes .....	15.888 »
Taxe sur les automobiles .....	52.000 »

Soit, de par la réduction des subventions de l'Etat comme de par l'application des décrets-lois, une diminution de recettes atteignant 116.638 francs.

\*  
\*\*

Malgré les moins-values déterminées par la crise ;  
 En dépit des diminutions de recettes dues au Pouvoir Central ;  
 Résolus à montrer notre volonté d'économies dans un Budget où cependant la plupart des postes sont incompressibles ou marquent d'exercice en

exercice une progression déterminée par la crise, la création et l'extension de nos œuvres, ou l'accroissement des services qu'une Ville se voit forcée de prendre en charge ;

Nous nous sommes vus dans l'obligation de refuser les propositions de majoration de crédits ci-contre :

Entretien et réfection des voies publiques....	85.000	»
Eclairage de la voie publique .....	114.000	»
Grosses réparations aux propriétés communales	366.000	»
Entretien des propriétés communales .....	685.000	»

auxquelles il faut joindre les propositions de majoration visant seize autres articles et atteignant un total de 395.778 francs.

Ainsi avons-nous refusé d'agréer des augmentations de dépenses atteignant au total 1.645.778 francs.

\*  
\*\*

Non contents de rejeter ces propositions de majoration de crédits, nous avons, d'autre part, opéré, par rapport au Budget de 1934, les réductions de dépenses ci-dessous :

Protection de la maternité à domicile .....	1.000	»
Distribution de prix aux élèves des Ecoles .....	1.500	»
Affranchissement de la correspondance .....	2.000	»
Entretien de l'Hôtel de Ville .....	2.000	»
Aveugles et Sourds-Muets. Fonds de Solidarité .....	2.000	»
Entretien des horloges publiques .....	3.000	»
Inspection Médicale des Ecoles .....	3.000	»
Fournitures scolaires aux enfants des Ecoles .....	3.000	»
Lycée National de Garçons. Bourses et indemnités .....	3.000	»
Secours aux indigents de passage .....	3.500	»
Lycée National de Jeunes Filles. Bourses et subventions .....	4.000	»
Collecte des droits de place et de voirie .....	5.000	»
Service des désinfections .....	5.000	»
Fonds Municipal en faveur d'étudiants .....	5.000	»
Economat et fournitures diverses .....	10.000	»
Service Municipal d'Hygiène et d'Assistance .....	10.000	»
Secrétariat Général. Traitements .....	10.000	»
Services Municipaux. Transports .....	12.000	»
Recette Municipale .....	14.000	»
Finances et Contrôle .....	15.000	»
Administration Générale. Traitements, salaires et dépenses diverses .....	15.000	»
Promenades et Jardins Publics .....	20.000	»
Habillement .....	25.000	»
Octroi .....	35.000	»
Bains Municipaux .....	40.000	»



Chauffage des établissements communaux .....	50.000 »
Théâtres .....	100.000 »

Ainsi avons-nous opéré, par rapport au Budget de 1934, des réductions de dépenses dont le total s'élève à 399.000 francs.

\*\*\*

Si l'on ajoute aux réductions opérées les majorations rejetées ;

Si l'on tient compte dans le même temps : 1° de la suppression de la taxe sur les chevaux, mules, mulets et voitures ; 2° du maintien à leur taux présent des taxes sur les billards et sur les cercles qu'en raison de la suppression de la taxe d'Etat l'Autorité Supérieure nous autorisait, nous incitait même, à porter au taux maximum ;

Ainsi avons-nous, dans notre volonté d'économie, diminué de 2.044.893 francs le total des dépenses à inscrire.

Ainsi avons-nous évité aux contribuables un lourd supplément de charges.

## II

Si nous enregistrons une diminution de recettes due au Pouvoir Central et s'élevant à 116.638 francs ;

Si nous subissons pareillement un ensemble de moins-values déterminées par la crise et atteignant 760.340 frs 88 ;

Si nous réalisons dans le même temps une suite d'économies dont le total se chiffre par 399.000 francs ;

Si par surcroît nous rejetons les demandes de nos Services tendant à des majorations de crédits égales à 1.645.778 francs ;

Ne courons-nous le risque : 1° d'être contraints de réduire la rémunération de notre Personnel, nos crédits au titre de la Solidarité Sociale ou notre effort en faveur des chômeurs ; 2° d'ajourner la réalisation de projets indispensables en vue de l'assainissement de notre Ville ?

En réponse ci-dessous nos chiffres.

\*\*\*

En raison notamment : 1° de la création d'emplois ; 2° de promotions de classe ; 3° de l'accroissement du nombre des bénéficiaires des indemnités, pensions et secours aux ouvriers et employés non tributaires de la Caisse des Retraites ; 4° du relèvement du taux des indemnités pour charges de famille ;

les crédits prévus au titre du Personnel, qui s'élevaient en 1934 à 23.850.000 francs, atteignent au titre du présent Budget 24.350.000 francs ;

soit une majoration de 500.000 francs.

\*\*\*

De par la progression croissante du nombre : 1° des assistés ; 2° des malades en traitement dans les établissements de cure ;

les crédits pour la Solidarité Sociale marquent une augmentation de 495.850 francs sur 1934.

\*  
\*\*

Nous maintenons les crédits prévus en 1934, soit dix millions de francs, en vue du paiement aux chômeurs des allocations en argent.

Nous augmentons de deux cent mille francs, le portant ainsi à huit cent mille francs, le crédit aux fins de secours en nature.

Nous augmentons d'un million, les portant ainsi à deux millions trois cent mille francs, les prévisions en vue des travaux de dérasement et d'aménagement de voirie à confier à de la main-d'œuvre sans travail.

\*  
\*\*

Nous majorons de près d'un million — 952.000 francs — notre crédit aux fins d'alimentation de la Ville en eau potable.

Ainsi, même en période de sécheresse, ferons-nous face aux besoins, d'année en année croissants, de nos services et de la population lilloise.

### III

Notre projet de Budget s'établit ainsi :

Recettes ordinaires .....	74.842.709 »	
Recettes extraordinaires .....	15.264.741 11	
		90.107.450 11
Dépenses ordinaires .....	74.780.976 »	
Dépenses extraordinaires .....	15.262.013 26	
		90.042.989 26
Excédent de recettes .....		64.460 85

A l'heure où, malgré les nouvelles charges frappant les contribuables, en dépit d'une politique de déflation aux résultats négatifs, l'Etat se trouve dans l'impossibilité d'assurer l'équilibre budgétaire ;

Quand, pour équilibrer un Budget d'attente, le Département a dû porter au maximum la contribution foncière sur les propriétés bâties et non bâties, puis majorer de plusieurs dizaines le nombre de ses centimes ;

Nous nous en voudrions de ne point marquer notre joie de n'augmenter, en quoi que ce soit, les charges des contribuables.

Et ce nous est un devoir d'adresser l'hommage renouvelé de notre gratitude à notre adjoint aux Finances, M. Gaston Willems, et aux hommes, fonctionnaires ou élus du Suffrage Universel, qui lui prêtent une aide précieuse.

*Le Rapport et le Budget, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité moins deux voix.*

## BUDGET DE 1935

### BALANCE GENERALE

Recettes Ordinaires .....	74.842.709	»	
Dépenses Ordinaires .....	74.780.976	»	
	<hr/>		
Excédent de Recettes .....	61.733	»	61.733 »
Recettes Extraordinaires .....	15.217.144	11	
Dépenses Extraordinaires .....	15.214.529	26	
	<hr/>		
Excédent de Recettes .....	2.611	85	2.611 85
	<hr/>		
Excédent Général de Recettes .....	64.344	85	

### Projet de Budget primitif pour l'exercice 1935

#### ETAT COMPARATIF AVEC LE BUDGET PRECEDENT

##### *Budget Ordinaire*

	1934		1935
Recettes .....	73.154.746	»	74.842.709 »
Dépenses .....	73.151.172	»	74.780.976 »
	<hr/>		
Excédent de recettes .....	3.574	»	61.733 »

##### *Budget Extraordinaire*

Recettes .....	12.396.665	13	15.217.144	11
Dépenses .....	12.385.674	80	15.214.529	26
	<hr/>			
Excédent de recettes .....	10.990	35	2.611	85
	<hr/>			
Excédent total de recettes .....	14.564	33	64.344	85

## ÉTAT COMPARATIF DES CENTIMES. NOMBRE ET PRODUIT. BUDGET DES ANNÉES 1934 ET 1935

Valeur du centime : 1934 = 82.385,63 1935 = 81.653,37

	Contributions sur lesquelles portent les centimes	1934		1935	
		Nombre de centimes	Produit	Nombre de centimes	Produit
<i>Centimes ordinaires :</i>					
Imposition obligatoire (maximum 5) . . . .	Foncière et mobilière	5	138.400 »	5	140.600 »
Centimes pour insuffisance de revenus ordinaires . . . . .	Toutes les contributions	327,80	27.011.000 »	342,17	27.939.330 »
		332,80		347,17	
<i>Centimes extraordinaires :</i>					
Centimes pour emprunts . . . . .	d°	95,50	7.818.579 91	99,83	8.151.370 »
Centimes pour insuffisance de revenus extraordinaires . . . . .	d°	20,70	1.709.000 »	2,00	163.300 »
Total des centimes extraordinaires . . . .		116,20		101,83	
Total des centimes ordinaires . . . . .		332,80		347,17	
TOTAL GÉNÉRAL . . . . .		449	36.676.979 91	449	36.394.600 »

Pour mémoire :

Attribution de 8 centimes sur le principal des patentes.

438.000 »

428.000 »

## Budget Primitif de 1935

### RECETTES ORDINAIRES

Art. 1. — *Attribution de huit centimes sur le principal de la contribution des patentes :*

Exercice 1932 .....		475.780 50
Recette constatée en 1933 .....		470.125 81
Recette inscrite au Budget de 1934 .....		438.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....		428.000 »
En diminution de 10.000 frs par suite du nouveau fléchissement du principal :		
En 1933 le principal était de .....	5.532.272 12	
» 1934        »        » .....	5.471.082 73	
» 1935        »        » .....	5.351.844 91	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..		428.000 »
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....		428.000 »
Même remarque.		

Art. 2. — *Permis de chasse. Part attributive à la Ville :*

Recette constatée en 1933 .....		9.660 »
Recette inscrite au Budget de 1934 .....		10.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....		10.000 »
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..		10.000 »
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....		10.000 »
Sans changement.		

Art. 3. — *Redevances à percevoir sur les Compagnies Minières et les établissements annexes de leur exploitation. Participation de la Ville :*

Recette constatée en 1933 .....		2.702 64
Recette inscrite au Budget de 1934 .....		5.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....		4.000 »
En diminution pour se rapprocher des recettes de 1933.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..		4.000 »
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....		4.000 »
Même remarque.		

Art. 4. — *Part de la Ville dans le produit du décime additionnel à l'impôt sur le chiffre d'affaires :*

Recette constatée en 1933 .....		1.003.192 30
Recette inscrite au Budget de 1934 .....		900.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	900.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	950.000	»
En augmentation de 50.000 frs, la fixation devant être chiffrée sur la base de 4,50 par habitant d'après le dénombrement de la population de 1911.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	950.000	»
Même remarque.		
Art. 5 — <i>Produit de cinq centimes additionnels au principal des contributions foncière, personnelle et mobilière, pour dépenses communales :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	138.382	23
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	138.400	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	140.600	»
Augmentation de 2.200 frs.		
Le principal fictif était pour 1933 de 2.687.629 80		
pour 1934 de 2.767.480 46		
Il s'élève pour 1935 à 2.813.492 86		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	140.600	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	140.600	»
Même remarque.		
Art. 6. — <i>Imposition pour insuffisance de revenus ordi- naires 342 centimes, 17 centièmes, au principal des trois contributions directes :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	28.871.684	73
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	27.011.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	27.939.330	»
Valeur de 342 centimes 17 centièmes pour assurer l'équi- libre du budget ordinaire.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	27.939.330	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	27.939.330	»
Même remarque.		
Art. 7. — <i>Taxe municipale sur les cercles :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	7.063	88
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	8.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	7.000	»
Diminution de 1.000 frs considérant la réalisation de 1933.		

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	4.500	»
En diminution de 2.500 frs, la taxe sur les voitures, chevaux et mulets étant supprimée.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	4.500	»
Même remarque.		
Art. 8. — <i>Taxe municipale sur les billards :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	6.570	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	6.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	6.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	9.000	»
En augmentation de 3.000 frs le taux étant porté de 30 frs à 45 frs.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	9.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par l'Administration Municipale .....	6.000	»
Sans changement, le taux d'imposition de 1934 étant maintenu.		
Art. 9. — <i>Taxe municipale sur le revenu net de la propriété bâtie 3 f. % :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	2.449.494	81
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	2.460.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	2.475.000	»
Augmentation de 15.000 frs résultant de la progression de la matière imposable.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	2.475.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	2.475.000	»
Même remarque.		
Art. 10. — <i>Taxe municipale sur la valeur vénale de la propriété non bâtie : 0,25 % :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	85.424	73
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	85.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	85.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	85.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	85.000	»
Sans changement.		

Art. 11. — <i>Taxe municipale sur les chiens :</i>	
Recette constatée en 1933 .....	214.530 »
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	200.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	200.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	200.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances .....	200.000 »
Sans changement.	
Art. 12. — <i>Taxe municipale sur les domestiques attachés à la personne, précepteurs, préceptrices et gouvernantes :</i>	
Recette constatée en 1933 .....	143.910 »
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	140.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	138.000 »
Diminution de 2.000 frs pour se rapprocher du montant des rôles de 1934.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	138.000 »
<b>Même remarque.</b>	
Recette fixée par la Commission des Finances .....	138.000 »
<b>Même remarque.</b>	
Art. 13. — <i>Droits d'Octroi :</i>	
Recette constatée en 1933 .....	11.922.696 71
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	11.725.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	11.350.000 »
En diminution de 375.000 frs basée sur les recettes de 1934 et la suppression des droits d'octroi frappant les denrées et fourrages destinés à l'Armée.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	11.500.000 »
Diminution de 225.000 frs compte tenu des explications ci-dessus.	
Recette fixée par la Commission des Finances .....	11.500.000 »
<b>Même remarque.</b>	
Art. 14. — <i>Part de la Ville dans le fonds commun des contributions indirectes créé par la loi du 22 Février 1918 portant suppression des droits d'Octroi sur l'alcool et les boissons hygiéniques :</i>	
Recette constatée en 1933 .....	2.926.813 34
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	2.967.898 »



Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	2.926.813	»
Chiffres donnés par l'autorité préfectorale. (Cette fixation de prévision de recette correspond au produit des recettes de l'année 1933).		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	2.926.813	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	2.926.813	»
Même remarque.		
Art. 15. — <i>Part de la Ville dans le montant des saisies et amendes en matière d'Octroi :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	6.375	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	5.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	6.000	»
Augmentation de 1.000 frs pour se rapprocher des recettes réalisées en 1933.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	6.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	6.000	»
Même remarque.		
Art. 16. — <i>Abattoir public. Exploitation en régie :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	522.180	15
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	500.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	520.000	»
Augmentation de 20.000 frs pour se rapprocher des recettes de 1933.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	520.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	520.000	»
Même remarque.		
Art. 17. — <i>Taxe sur les viandes foraines pour frais de visite et de poinçonnage :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	262.371	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	260.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	250.000	»
En diminution de 10.000 frs compte tenu des recettes constatées dans le premier semestre 1934.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	250.000	»
Même remarque.		

Recette fixée par la Commission des Finances .....	250.000 »
Même remarque.	
Art. 18. — <i>Droits de place aux halles, Abattoirs, Foires et marchés. Exploitation en régie :</i>	
Recette constatée en 1933 .....	1.716.103 75
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	1.700.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	1.600.000 »
Diminution de 100.000 frs basée sur le montant des recettes du premier Trimestre 1934.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	1.600.000 »
Même remarque.	
Recette fixée par la Commission des Finances .....	1.600.000 »
Même remarque.	
Art. 19. — <i>Droits de voirie :</i>	
Recette constatée en 1933 .....	776.274 35
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	750.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	770.000 »
Augmentation de 20.000 frs pour se rapprocher des recettes constatées en 1933.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	770.000 »
Même remarque.	
Recette fixée par la Commission des Finances .....	770.000 »
Même remarque.	
Art. 20. — <i>Taxe sur les balcons et constructions en saillie :</i>	
Recette constatée en 1933 .....	211.977 50
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	210.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	210.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	210.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances .....	210.000 »
Sans changement.	
Art. 21. — <i>Redevances annuelles sur enseignes et globes lumineux, écussons, attributs, lambrequins :</i>	
Recette constatée en 1933 .....	231.444 »
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	250.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	230.000 »
Diminution de 20.000 frs pour se rapprocher des recettes constatées en 1933.	

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	230.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	230.000	»
Même remarque.		
Art. 22. — <i>Redevances annuelles pour tolérances accordées sur ou sous la voie publique :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	175.307	44
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	180.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	175.000	»
En diminution de 5.000 frs pour se rapprocher des recettes réalisées en 1933.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	175.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	175.000	»
Même remarque.		
Art. 23. — <i>Taxe municipale sur la publicité faite à l'aide de panneaux-réclames, d'affiches ou d'enseignes lumineuses :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	82.978	17
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	90.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	80.000	»
Diminution de 10.000 frs pour se rapprocher des réalisations de 1933.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	80.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	80.000	»
Même remarque.		
Art. 24. — Ancienne rubrique : <i>Taxe municipale sur les automobiles :</i>		
Nouvelle rubrique : <i>Part de la Ville dans le fonds commun des combustibles liquides institué en remplacement de la taxe municipale sur automobiles :</i>		
(Loi du 29 Septembre 1933 et décret du 1 <sup>er</sup> Juin 1934)		
Recette constatée en 1933 .....	1.170.384	25
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	1.175.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	1.123.000	»
La fixation de somme provisionnelle pour 1935 a été établie d'après mode de calcul tracé par le décret.		

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	1.123.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	1.123.000	»
Même remarque.		
Art. 25. — <i>Droits de pesage :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	167.387	50
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	160.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	160.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	160.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	160.000	»
Sans changement.		
Art. 26. — <i>Droits de stationnement de bateaux dans les canaux :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	12.749	33
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	11.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	11.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	11.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	11.000	»
Sans changement.		
Art. 27. — <i>Vente à la criée aux Halles Centrales :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	171.139	50
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	160.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	170.000	»
Augmentation de 10.000 frs basée sur le produit des recettes du premier semestre 1934.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	170.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	170.000	»
Même remarque.		
Art. 28. — <i>Entrepôt des Sucres :</i>		
	Ex. 1932	1.488
Recette constatée en 1933 .....		32
Recette inscrite au Budget de 1934 .....		4.500

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	1.000	»
Diminution de 500 frs compte tenu du montant des recettes du premier semestre de 1934.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	1.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	1.000	»
Même remarque.		
Art. 29. — <i>Entrepôt des Douanes :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	9.874	80
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	9.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	6.000	»
Diminution de 3.000 frs par suite de la substitution du régime à compétence limitée au régime à compétence générale.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	6.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	6.000	»
Même remarque.		
Art. 30. — <i>Produit de la distribution des eaux :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	4.582.302	08
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	4.500.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	4.500.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	4.800.000	»
En augmentation de 300.000 frs en raison de l'accroissement du nombre des abonnés et d'une progression escomptée de la consommation d'eau résultant de la suppression des restrictions de consommation imposée par l'Administration.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	4.800.000	»
Même remarque.		
Art. 31. — <i>Location de propriétés communales :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	596.059	96
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	525.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	565.000	»
En augmentation de 40.000 frs basée sur le montant des titres de perception pour 1934.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	565.000	»
Même remarque.		

Recette fixée par la Commission des Finances .....	565.000	»
Même remarque.		
Art. 32. — <i>Produit de l'exploitation des chalets de nécessité et de la location des kiosques à journaux :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	23.154	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	23.154	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	23.154	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	23.154	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	23.154	»
Sans changement.		
Art. 33. — <i>Redevance du Palais d'Eté. Location à M. Boulay d'une partie du Square Dutilleul :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	16.000	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	16.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	16.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	16.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	16.000	»
Sans changement.		
Art. 34. — <i>Produit de la concession du droit d'affichage sur les propriétés communales :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	9.375	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	37.500	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	25.000	»
En diminution de 12.500 frs la redevance étant ramenée à 25.000 frs (convention).		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	25.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	25.000	»
Même remarque.		
Art. 35. — <i>Rentes immobilisées :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	40.041	62
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	40.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	41.050	»
En augmentation de 1.050 frs résultant de l'emploi en achat de rentes 3 % du legs de 25.000 frs fait par Mme Richter.		

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	41.050	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	41.050	»
Même remarque.		
Art. 36. — <i>Intérêts des fonds déposés en compte-courant au Trésor :</i>		
	Ex. 1932	
	573.543	63
Recette constatée en 1933 .....	305.443	17
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	300.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	400.000	»
Augmentation de 100.000 frs basée sur la réalisation du solde de la deuxième tranche de l'emprunt de 150 millions.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	400.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	400.000	»
Même remarque.		
Art. 37. — <i>Intérêts de prix de vente d'immeubles, d'obligations de la Défense Nationale et autres créances :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	390.490	55
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	375.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	340.000	»
En diminution par suite de l'amortissement, au cours du premier semestre 1935, d'obligations de la Défense Nationale.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	340.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	340.000	»
Même remarque.		
Art. 38. — <i>Produit des cimetières :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	1.092.438	20
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	1.000.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	1.100.000	»
Augmentation de 100.000 frs pour se rapprocher des recettes constatées en 1933.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	1.100.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	1.100.000	»
Même remarque.		

Art. 39. — <i>Monopole des pompes funèbres, produit des remises consenties par la Société Concessionnaire.</i> (Délibération du C. M. du 4 Août 1934. Convention du 10 Août 1934).	
Recette constatée en 1933 .....	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	15.800 »
Article nouveau.	
Prévision correspondante à celle fixée pour l'enregistrement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	15.800 »
Même remarque.	
Recette fixée par la Commission des Finances .....	15.800 »
Même remarque.	
Art. 40. — <i>Location de salles municipales et de matériel de fêtes. Remboursement de frais de chauffage et d'éclairage :</i>	
Recette constatée en 1933 .....	52.016 87
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	40.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	40.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	40.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances .....	40.000 »
Sans changement.	
Art. 41. — <i>Théâtres. Produit de l'exploitation des rideaux-annonces, du programme, des vestiaires et des water-closets :</i>	
Recette constatée en 1933 .....	58.490 70
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	63.400 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	50.000 »
En diminution de 13.400 frs résultant :	
1° du rendement inférieur de l'affermage des vestiaires et water-closets ;	
2° de la moins-value à prévoir du produit de l'exploitation des rideaux-annonces. (La convention devra être renouvelée en Avril 1935).	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	50.000 »
Même remarque.	
Recette fixée par la Commission des Finances .....	50.000 »
Même remarque.	



Art. 42. — *Redevance due par la Compagnie concessionnaire de l'éclairage au gaz :*

Recette constatée en 1933 .....	1.500.000	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	1.500.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	1.500.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	1.500.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	1.500.000	»
Sans changement.		

Art. 43. — *Produit de la convention avec la Compagnie Continentale du Gaz. Réseau électrique de la région Lilloise. Redevance sur la consommation d'électricité :*

Recette constatée en 1933 .....	1.074.907	82
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	1.000.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	1.050.000	»
Augmentation de 50.000 frs pour se rapprocher des réalisations de 1933.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	1.050.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	1.050.000	»
Même remarque.		

Art. 44. — *Redevances dues par diverses sociétés d'électricité pour occupation du domaine public communal :*

Recette constatée en 1933 .....	233.306	49
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	230.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	230.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	230.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	230.000	»
Sans changement.		

Art. 45. — *Redevances dues par la Compagnie des Tramways suivant convention du 20 Août 1926 :*

Recette constatée en 1933 .....	328.873	83
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	325.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	325.000	»
Sans changement.		

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	325.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	325.000	»
Sans changement.		
Art. 46. — <i>Redevances dues par la Compagnie « L'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing » pour droit de stationnement :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	1.000	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	15.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	15.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	15.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	15.000	»
Sans changement.		
Art. 47. — <i>Subvention de l'Etat en faveur de l'Ecole des Beaux-Arts :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	99.986	50
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	100.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	75.000	»
Diminution de 25.000 frs pour se rapprocher de la subvention prévue pour 1934.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	75.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	75.000	»
Même remarque.		
Art. 48. — <i>Subvention de l'Etat en faveur de l'Ecole Régionale d'Architecture :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	20.716	66
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	20.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	15.500	»
En diminution pour se rapprocher du montant de la subvention de 1934.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	15.500	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	15.500	»
Même remarque.		

Art. 49. — *Droits d'études et d'inscription à l'Ecole Régionale d'Architecture :*

Recette constatée en 1933 .....	1.600	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	1.500	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	1.500	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	1.500	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	1.500	»
Sans changement.		

Art. 50. — *Subvention de l'Etat en faveur du Conservatoire :*

Recette constatée en 1933 .....	41.300	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	41.300	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	30.000	»
En diminution pour se rapprocher de la subvention envisagée pour 1934.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	30.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	30.000	»
Même remarque.		

Art. 51. — *Subvention de l'Etat en faveur de l'inspection médicale des Ecoles :*

Recette constatée en 1933 .....	»	
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	5.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	5.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	5.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	5.000	»
Sans changement.		

Art. 52. — *Participation de l'Etat, de Communes et de Particuliers dans les dépenses de fonctionnement des cours professionnels :*

Recette constatée en 1933 .....	219.905	05
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	200.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	200.000	»
Sans changement.		

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	200.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	200.000	»
Sans changement.		
Art. 53. — <i>Lycée National de Jeunes Filles. Internat Municipal. Excédent net des Recettes :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	69.186	39
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	1	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	1	»
Sans changement (le budget de l'Internat est équilibré).		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	1	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	1	»
Même remarque.		
Art. 54. — <i>Rétribution pour cours spéciaux et études aux Ecoles Descartes, Louis Blanc, Montesquieu, Rollin, Victor Duruy :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	184.067	50
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	180.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	180.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	180.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	180.000	»
Sans changement.		
Art. 55. — <i>Ecole pratique de garçons. Remboursement du prix des repas à la cantine :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	68.527	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	45.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	65.000	»
Augmentation de 20.000 frs pour se rapprocher de la recette de 1933.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	65.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	65.000	»
Même remarque.		

Art. 56. — *Ecole pratique de jeunes filles. Indemnités pour frais d'atelier. Remboursement du prix des repas à la cantine :*

Recette constatée en 1933 .....	37.612	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	25.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	35.000	»
En augmentation de 10.000 frs pour se rapprocher de la recette de 1933.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	35.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	35.000	»
Même remarque.		

Art. 57. — *Produit du travail des élèves dans les écoles pratiques :*

Recette constatée en 1933 .....	14.716	70
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	15.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	15.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	15.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	15.000	»
Sans changement.		

Art. 58. — *Remboursements éventuels sur le montant des subsides accordés à des étudiants, artistes, etc. :*

	Ex. 1932	1.225	»
Recette constatée en 1933 .....		2.300	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....		15.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....		15.000	»
Sans changement.			
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..		15.000	»
Sans changement.			
Recette fixée par la Commission des Finances .....		15.000	»
Sans changement.			

Art. 59. — *Dotation Colbrant :*

Recette constatée en 1933 .....	5.256	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	5.280	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	5.305	»
En augmentation de 25 frs résultant de la capitalisation d'une somme de 500 frs produit des revenus de la dotation.		

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	5.305	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	5.305	»
Même remarque.		
Art. 60. — <i>Fondation Doutrélon de Try :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	10.050	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	10.050	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	9.990	»
Réduction de revenus par suite de l'amortissement de 40 obligations du Crédit National.		
Les capitaux ont été réemployés par l'achat d'obligations de même nature mais à un cours supérieur à la valeur nominale.		
Le nombre d'obligations est réduit de 2 unités. Il est à présent de 333 contre 335.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	9.990	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	9.990	»
Même remarque.		
Art. 61 — <i>Fondation Alexandre Leleux. Produit des Intérêts. 62<sup>e</sup> année :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	13.547	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	14.150	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	14.745	»
En augmentation de 595 frs résultant de la capitalisation des revenus de la fondation.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	14.745	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	14.745	»
Même remarque.		
Art. 62. — <i>Fondation Devaux :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	12.127	36
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	10.542	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	13.300	»
Augmentation de prévision résultant de l'augmentation du loyer de l'immeuble rue Nationale.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	13.300	»
Même remarque.		

Recette fixée par la Commission des Finances .....	13.300	»
Même remarque.		
Art. 63. — <i>Laboratoire Municipal. Analyses payantes :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	17.985	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	20.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	20.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	20.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	20.000	»
Sans changement.		
Art. 64. — <i>Laboratoire Municipal d'Analyses. Subvention de l'Etat pour la répression des fraudes alimentaires :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	41.250	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	45.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	41.250	»
En diminution de 3.750 frs la subvention encaissée en 1933 et en 1934 ayant été de 41.250 frs.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	41.250	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	41.250	»
Même remarque.		
Art. 65. — <i>Remboursement des frais de désinfection à domicile :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	16.468	60
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	17.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	17.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	17.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	17.000	»
Sans changement.		
Art. 66. — <i>Participation du Département dans les dépenses du bureau d'hygiène :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	79.402	30
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	80.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	80.000	»
Sans changement.		

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	80.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	80.000	»
Sans changement.		
Art. 67. — <i>Bains à prix réduits. Ecole de natation de plein air :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	496.768	55
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	520.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	500.000	»
En diminution pour se rapprocher des réalisations de 1933.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	500.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	500.000	»
Même remarque.		
Art. 68. — <i>Remboursement des travaux exécutés d'office aux frais des propriétaires dans les logements insalubres (Recette d'ordre).</i>		
Recette constatée en 1933 .....	378	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	40.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	40.000	»
Sans changement. Pareille somme figure aux dépenses.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	40.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	40.000	»
Même remarque.		
Art. 69. — <i>Remboursement des frais de traitement des filles syphilitiques à l'Hôpital :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	75.343	75
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	70.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	70.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	70.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	70.000	»
Sans changement.		



Art. 70. — *Dispensaire municipal. Subvention de l'Etat :*

Recette constatée en 1933 .....	3.400 »
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	4.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	3.400 »
En diminution pour fixer la prévision au montant de la subvention de 1933.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	3.400 »
Même remarque.	
Recette fixée par la Commission des Finances .....	3.400 »
Même remarque.	

Art. 71. — *Subvention complémentaire de l'Etat dans les dépenses d'Assistance obligatoire aux Vieillards, aux Infirmes et aux Incurables privés de ressources :*

Exercice 1932	
Recette constatée en 1933 .....	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	50.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	350.000 »
Fixation établie à 350.000 frs.	
Recette réalisée pour 1930 .....	206.000 »
Recette réalisée pour 1931 .....	330.000 »
Subvention évaluée par la Préfecture :	
pour 1932 .....	397.000 »
pour 1933 .....	400.000 »
pour 1934 .....	400.000 »
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	400.000 »
En augmentation de 50.000 frs pour se rapprocher de l'évaluation de la Préfecture.	
Recette fixée par la Commission des Finances .....	400.000 »
Même remarque.	

Art. 72. — *Participation des Caisses d'Assurances Sociales et des Familles dans les frais de séjour d'enfants et de malades traités dans les établissements de Cure :*

Exercice 1932	
Recette constatée en 1933 .....	511.651 34
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	365.316 11
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	500.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	300.000 »
Article scindé. Voir article suivant.	
La prévision est diminuée pour se rapprocher du montant des titres de perception de 1933.	

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	300.000 »
Même remarque.	
Recette fixée par la Commission des Finances .....	300.000 »
Même remarque.	
Art. 73. — <i>Participation des Caisses d'Assurances Sociales et des familles dans les frais de séjour d'enfants et de malades traités dans les Preventoria :</i>	
Recette constatée en 1933 .....	Voir art. précédent
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	100.000 »
Article nouveau afin que se trouvent discriminées les recettes de frais de séjour dans les établissements de cure et celles de frais de séjour, objet du présent article.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	100.000 »
Même remarque.	
Recette fixée par la Commission des Finances .....	100.000 »
Même remarque.	
Art. 74. — <i>Préventorium de Wormhoudt, Frais de séjour, vente des produits de la ferme et recettes diverses :</i>	
Recette constatée en 1933 .....	346.373 54
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	320.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	330.000 »
En augmentation de 10.000 frs pour nous rapprocher des réalisations de 1933.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	330.000 »
Même remarque.	
Recette fixée par la Commission des Finances .....	330.000 »
Même remarque.	
Art. 75. — <i>Subvention du département en faveur des enfants du premier âge :</i>	
Recette constatée en 1933 .....	271 »
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	500 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	500 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	500 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances .....	500 »
Sans changement.	

Art. 76. — <i>Secours publics. Remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques :</i>	
Recette constatée en 1933 .....	378 84
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	1.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	1.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	1.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances .....	1.000 »
Sans changement.	
Art. 77. — <i>Remboursement des frais de transport des malades et blessés à l'Hôpital :</i>	
Recette constatée en 1933 .....	18.089 »
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	20.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	20.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	20.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances .....	20.000 »
Sans changement.	
Art. 78. — <i>Remboursement par l'Administration des Hospices du prix des cercueils destinés à des malades hospitalisés :</i>	
Recette constatée en 1933 .....	10.475 74
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	10.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	15.000 »
En augmentation de 5.000 frs considérant la prise en charge à Octobre 1934 qui s'élève à 14.000 frs.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	15.000 »
Même remarque.	
Recette fixée par la Commission des Finances .....	15.000 »
Même remarque.	
Art. 79. — <i>Subvention de l'Etat en faveur des Crèches Municipales :</i>	
Recette constatée en 1933 .....	3.100 »
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	5.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	3.500 »
En diminution de 1.500 frs pour se rapprocher de la subvention encaissée en 1933.	

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	3.500	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	3.500	»
Même remarque.		
Art. 80. — <i>Crèches municipales. Rétribution journalière perçue pour le service de garde :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	27.047	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	20.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	25.000	»
En augmentation de 5.000 frs pour se rapprocher de la recette de 1933.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	25.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	25.000	»
Même remarque.		
Art. 81. — <i>Fourneaux économiques :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	180.366	25
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	200.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	200.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	200.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	200.000	»
Sans changement.		
Art. 82. — <i>Fonds municipal de chômage. Subventions de l'Etat et du Département :</i>		
	Exercice 1932	14.981.519 92
Recette constatée en 1933 .....	13.678.454	60
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	8.000.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	8.000.000	»
Recette basée sur 82 % du montant du crédit ouvert au B. O., compte tenu des dépenses non subventionnables.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	8.000.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	8.000.000	»
Même remarque.		

Art. 83. — *Secours en nature aux chômeurs nécessiteux.*

*Subvention du Département (Voir D. O. art. 123) :*

Recette constatée en 1933 .....	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	300.000 »
Recette nouvelle.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	300.000 »
Même remarque.	
Recette fixée par la Commission des Finances .....	300.000 »
Même remarque.	

Art. 84. — *Remboursement par la commune de Loos des frais d'éclairage de la rue de Londres :*

Recette constatée en 1933 .....	450 »
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	450 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	450 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	450 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances .....	450 »
Sans changement.	

Art. 85. — *Remboursement par les Compagnies du Gaz et d'Electricité, l'Entrepreneur des travaux de fontainerie et les particuliers, des frais de pavage, de canalisation, de remplacement d'arbres et frais y afférents :*

Recette constatée en 1933 .....	125.633 75
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	200.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	175.000 »
En diminution de 25.000 frs pour se rapprocher des recettes de 1933.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	175.000 »
Même remarque.	
Recette fixée par la Commission des Finances .....	175.000 »
Même remarque.	

Art. 86. — *Remboursement par divers des frais d'éclairage réglés pour leur compte :*

Recette constatée en 1933 .....	2.061 05
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	2.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	2.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	2.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances .... ..	2.000	»
Sans changement.		
Art. 87. — <i>Reversement par les employés municipaux habil-</i> <i>lés par la Ville du prix de leurs vêtements, à raison</i> <i>de 400 francs par année :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	172.328	21
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	170.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	170.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	170.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	170.000	»
Sans changement.		
Art. 88. — <i>Remboursement par les communes et les particu-</i> <i>liers : 1° de frais de déplacement du matériel d'in-</i> <i>cendie ; 2° des frais de sauvegarde :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	34.046	93
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	10.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	15.000	»
Majoration de prévision en considération des réalisa-		
tions de 1933.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	15.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	15.000	»
Même remarque.		
Art. 89. — <i>Remboursement par le directeur des Théâtres de</i> <i>l'avance consentie pour commencer la saison 1935-</i> <i>1936 (Recette d'ordre) :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	15.000	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	40.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	40.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	80.000	»
En augmentation de 40.000 frs, l'avance à consentir en		
1935 étant fixée à 80.000 frs.		

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 80.000 »  
 Même remarque.

Art. 90. — *Théâtres Municipaux. Versement par le Directeur de l'excédent des recettes en atténuation du paiement des masses assuré par la Ville (Art. 50 du Cahier des Charges) :*

Recette constatée en 1933 ..... 53.136 55  
 Recette inscrite au Budget de 1934 ..... 1 »  
 Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 1 »  
 Sans changement.  
 Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 1 »  
 Sans changement.  
 Recette fixée par la Commission des Finances ..... 1 »  
 Sans changement.

Art. 91. — *Remboursement de contributions par divers occupants de locaux et immeubles appartenant à la Ville :*

Recette constatée en 1933 ..... 53.124 63  
 Recette inscrite au Budget de 1934 ..... 40.000 »  
 Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 45.000 »  
 En augmentation de 5.000 frs pour se rapprocher des résultats de l'exercice 1933.  
 Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 45.000 »  
 Même remarque.  
 Recette fixée par la Commission des Finances ..... 45.000 »  
 Même remarque.

Art. 92. — *Remboursement de primes d'assurances par les occupants d'immeubles appartenant à la Ville :*

Recette constatée en 1933 ..... 7.150 51  
 Recette inscrite au Budget de 1934 ..... 8.000 »  
 Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 7.500 »  
 En diminution de 500 frs pour se rapprocher de la recette de 1933.  
 Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 7.500 »  
 Même remarque.  
 Recette fixée par la Commission des Finances ..... 7.500 »  
 Même remarque.

Art. 93. — *Redevance pour occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution d'énergie électrique :*

Recette constatée en 1933 .....	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	1.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	1.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	1.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances .....	1.000 »
Sans changement.	

Art. 94. — *Participation des propriétaires d'immeubles dans les dépenses de réfection des trottoirs :*

Recette constatée en 1933 .....	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	100.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	50.000 »
Réduction résultant des travaux envisagés pour 1935.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	50.000 »
Même remarque.	
Recette fixée par la Commission des Finances .....	50.000 »
Même remarque.	

Art. 95. — *Produit des rétributions pour services de surveillance effectués par le personnel de la Police et les Sapeurs-Pompiers (Recette d'ordre) :*

Recette constatée en 1933 .....	148.765 »
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	150.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	150.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	150.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances .....	150.000 »
Sans changement.	

Art. 96. — *Produit des amendes attribuées à la Ville pour défaut de déclaration de domicile par les étrangers :*

Recette constatée en 1933 .....	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	500 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	500 »
Sans changement.	



Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	500	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	500	»
Sans changement.		
Art. 97. — <i>Produit de la vente des fumiers :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	7.401	60
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	12.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	10.000	»
Diminution de 2.000 frs pour se rapprocher des recettes de 1933.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	10.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	10.000	»
Même remarque.		
Art. 98. — <i>Produit de la vente de vieux matériaux :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	180.161	87
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	150.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	150.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	150.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	150.000	»
Sans changement.		
Art. 99. — <i>Produit de la vente du lait des chèvres du Jardin Vauban :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	1.750	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	1.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	1.500	»
En augmentation de 500 frs pour se rapprocher des recettes faites en 1933.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	1.500	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	1.500	»
Même remarque.		
Art. 100. — <i>Bibliothèques de Prêt. Produit de la rétribution à percevoir sur les lecteurs abonnés :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	2.980	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	3.000	»

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	3.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	3.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	3.000	»
Sans changement.		
Art. 101. — <i>Droits d'expédition des actes administratifs et des actes de l'Etat-Civil :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	19.718	75
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	15.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	19.000	»
En augmentation de 4.000 frs pour se rapprocher des recettes faites en 1933:		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	19.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	19.000	»
Même remarque.		
Art. 102. — <i>Expédition des déclarations d'étrangers :</i>		
Recette constatée en 1933 .....	1.461	25
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	2.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	1.500	»
En diminution de 500 frs pour se rapprocher des recettes faites en 1933.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	1.500	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	1.500	»
Même remarque.		
Art. 103. — <i>Subvention de l'Etat pour les dépenses de police:</i>		
Recette constatée en 1933 .....	7.175	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	10.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	7.500	»
En diminution de 2.500 frs pour se rapprocher des subventions reçues en 1933.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	7.500	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	7.500	»
Même remarque.		

Art. 104. — *Gardiennage des corps exposés à la Morgue.*

*Taxe à percevoir sur les familles :*

Recette constatée en 1933 .....	1.160	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	500	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	500	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	500	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	500	»
Sans changement.		

Art. 105. — *Produit de la vente des cartes d'identité :*

Recette constatée en 1933 .....	3.485	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	4.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	4.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	4.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	4.000	»
Sans changement.		

Art. 106. — *Part de la Ville dans le produit de la taxe sur les cartes d'identité délivrées aux étrangers :*

Recette constatée en 1933 .....	»	
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	15.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	15.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	15.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	15.000	»
Sans changement.		

Art. 107. — *Redevances pour dépôt de dessins de fabrique au greffe du Conseil des Prud'hommes :*

Recette constatée en 1933 .....	»	
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	20	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	20	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	20	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	20	»
Sans changement.		

Art. 108. — *Décharges publiques. Redevances pour déversement de décombres provenant de démolitions :*

Recette constatée en 1933 .....	36.558	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	30.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	30.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	30.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	30.000	»
Sans changement.		

Art. 109. — *Employés et ouvriers municipaux accidentés. Règlement de frais par les auteurs responsables :*

Recette constatée en 1933 .....	2.723	53
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	1.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	2.000	»
En augmentation de 1.000 frs considérant les recettes effectuées en 1933.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	2.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	2.000	»
Même remarque.		

Art. 110. — *Dégâts et sinistres affectant les immeubles ou le matériel de la Ville. Règlement par les auteurs responsables ou les Compagnies d'assurances :*

Recette constatée en 1933 .....	18.754	65
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	10.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	15.000	»
En augmentation de 5.000 frs pour se rapprocher des recettes de 1933.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	15.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	15.000	»
Même remarque.		

Art. 111. — *Assurances sociales. Récupération sur les caisses primaires du montant des demi-salaires et indemnités payés au personnel municipal :*

Recette constatée en 1933 .....	»	»
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	20.000	»

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	20.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	60.000	»
En augmentation de 40.000 frs.		
Prévision basée sur les recettes effectuées pendant le premier semestre 1934.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	60.000	»
Même remarque.		

Art. 112. — *Théâtres municipaux. Radiodiffusion de représentations. Redevance à percevoir de l'Association de Radiophonie du Nord :*

Recette constatée en 1933 .....	»	
Recette inscrite au Budget de 1934 .....	»	
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances .....	25.000	»
Article nouveau.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	25.000	»
Article nouveau.		
Recette fixée par la Commission des Finances .....	25.000	»
Même remarque.		

## DEPENSES ORDINAIRES

Art. 1. — *Traitement du Secrétaire Général, du personnel de son cabinet et des services qui y sont rattachés, frais de logement et divers :*

Dépense constatée en 1933 .....	869.122 19
Crédits accordés pour 1934 :	
a) Budget Primitif .....	900.000 »
b) Budget Supplémentaire .....	» »
c) Autorisation spéciale .....	» »
	<hr/>
	900.000 »
Crédit demandé par le service .....	900.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	890.000 »
En diminution de 10.000 frs pour se rapprocher de la dépense constatée en 1933.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	890.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	890.000 »
Même remarque.	

Art. 2. — *Administration générale, traitements, salaires et dépenses diverses :*

Dépenses constatées en 1933 .....	532.873 74
Crédits accordés pour 1934 :	
a) Budget Primitif .....	570.000 »
b) Budget Supplémentaire .....	» »
c) Autorisation spéciale .....	» »
	<hr/>
	570.000 »
Crédit demandé par le Service .....	555.000 »
Diminution de 15.000 frs du sous-crédit « Divers et imprévus ».	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	555.000 »
Même remarque.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	555.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	555.000 »
Même remarque.	

Art. 3. — *Recette municipale :*

Dépense constatée en 1933 .....		288.476 44
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	297.000 »	297.000 »
Crédit demandé par le Service .....		283.000 »
En diminution de 14.000 frs résultant de modifications dans le personnel.		
— Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....		283.000 »
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....		283.000 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....		283.000 »
Même remarque.		

Art. 4. — *Travaux municipaux :*

Dépense constatée en 1933 .....		1.077.948 05
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	1.120.000 »	1.120.000 »
Crédit demandé par le Service .....		1.160.000 »
En augmentation de 40.000 frs résultant : 1° des promotions de classe ; 2° de la création d'un emploi de surveillant des travaux ; 3° de l'affectation au service des vérifications de l'emploi supprimé au 2 <sup>e</sup> Bureau de la Direction des Finances.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....		1.148.000 »
En augmentation de 28.000 frs. L'abattement de 12.000 frs représente le traitement de l'agent supplémentaire réclamé par le service des vérifications. L'Administration Municipale statuera sur l'opportunité d'affecter un agent audit service.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....		1.148.000 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....		1.148.000 »
Même remarque.		

Art. 5. — *Finances et Contrôle :*

Dépense constatée en 1933 .....		458.914 30
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	500.000 »	500.000 »

Crédit demandé par le service .....	485.000	»
En diminution de 15.000 frs motivée par la réduction : 1° d'une unité du personnel du 2 <sup>e</sup> Bureau ; 2° de la dotation au titre « dépenses diversés ».		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	485.000	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	485.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	485.000	»
Même remarque.		
Art. 6. — <i>Collecte des droits de place et de voirie :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	153.233	60
Crédits accordés pour 1934 .....	158.000	»
Crédit demandé par le service .....	157.000	»
En diminution de 1.000 frs par suite de modifications dans le personnel.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	153.000	»
En diminution de 5.000 frs résultant de la mise à la retraite du Collecteur-chef.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	153.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	153.000	»
Même remarque.		
Art. 7. — <i>Caisse des Retraites des Services Municipaux, subvention de la Ville :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	1.400.000	»
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	1.600.000	»
Crédit demandé par le service .....	1.600.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	1.600.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	1.600.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	1.600.000	»
Sans changement.		



Art. 8. — *Supplément de pensions aux retraités de la Ville :*

Dépense constatée en 1933 .....	1.600.000	»
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	1.500.000	» 1.500.000 »
Crédit demandé par le Service .....	1.350.000	»
En diminution de 150.000 frs résultant de l'extinction de pensions.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	1.350.000	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	1.350.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	1.350.000	»
Même remarque.		

Art. 9. — *Indemnités de départ et secours aux employés municipaux (ou leurs ayants droit) :*

Dépense constatée en 1933 .....	228.071	33
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	300.000	» 300.000 »
Crédit demandé par le Service .....	275.000	»
En diminution de 25.000 frs pour se rapprocher de la dépense des années antérieures.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	230.000	»
En diminution de 70.000 frs pour se rapprocher de la dépense de 1933.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	230.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	230.000	»
Même remarque.		

Art. 10. — *Indemnités, pensions et secours aux ouvriers et employés non tributaires de la caisse des retraites ou leurs ayants-droit. Pensions complémentaires à divers :*

Dépense constatée en 1933 .....	161.139	40
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	150.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	45.000	»
	—————	195.000 »

Crédit demandé par le Service .....	205.000	»
Augmentation de 55.000 frs basée sur le montant des secours alloués pendant l'année 1934 aux vieux ouvriers et employés licenciés.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	205.000	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .....	205.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	205.000	»
Même remarque.		
 Art. 11. — <i>Indemnités aux employés en activité et retraités chargés de famille :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	734.134	45
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	725.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	40.000	»
	<hr/>	765.000
Crédit demandé par le Service .....	780.000	»
En augmentation de 55.000 frs basée sur la dépense envisagée pour 1934.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	780.000	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .....	962.000	»
En augmentation de 197.000 frs motivée par le relèvement du taux des indemnités de charges de famille.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	962.000	»
Même remarque.		
 Art. 12. — <i>Allocation annuelle et viagère de 100 francs aux employés et agents communaux titulaires de la médaille d'honneur :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	68.759	57
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	75.000	»
75.000	»	»
Crédit demandé par le Service .....	75.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	75.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .....	75.000	»
Sans changement.		

13 Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 75.000 »  
 Sans changement.

Art. 13. — *Octroi :*

Dépense constatée en 1933 ..... 1.859.458 31  
 Crédits accordés pour 1934 :  
     Budget Primitif ..... 1.915.000 » 1.915.000 »  
 Crédit demandé par le Service ..... 1.885.000 »  
 En diminution de 30.000 frs par suite du départ d'agents  
 atteints par la limite d'âge.  
 Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 1.880.000 »  
 En diminution de 35.000 frs. La réduction supplémen-  
 taire de 5.000 frs est opérée au sous-crédit « Frais  
 de Bureau, d'impressions et de matériel, dépenses  
 diverses et travaux supplémentaires », pour se rap-  
 procher des dépenses faites à ce poste.  
 Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ..... 1.880.000 »  
 Même remarque.  
 Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 1.880.000 »  
 Même remarque.

Art. 14. — *Frais de perception par l'Octroi des droits de  
 stationnement des bateaux :*

Dépense constatée en 1933 ..... 17.142 25  
 Crédits accordés pour 1934 :  
     Budget Primitif ..... 17.224 » 17.224 »  
 Crédit demandé par le Service ..... 17.224 »  
 Sans changement.  
 Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 17.224 »  
 Sans changement.  
 Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ..... 17.224 »  
 Sans changement.  
 Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 17.224 »  
 Sans changement.

Art. 15. — *Police :*

Dépense constatée en 1933 ..... 6.327.374 34  
 Crédits accordés pour 1934 :  
     Budget Primitif ..... 6.485.000 » 6.485.000 »

Crédit demandé par le Service .....	6.542.548	81
En augmentation de 57.548 frs 81 motivée par les promotions de classe.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	6.500.000	»
En augmentation de 15.000 frs, compte tenu des remarques ci-dessus. Suppression de la prévision de 10.000 frs. « Achat de matériel pour la mise en service de la fourrière (capture des chiens errants) ». Diminution du sous-crédit « Service des chiens policiers » pour se rapprocher des dépenses constatées annuellement. Réduction au poste « Dépenses diverses » basée sur la dépense de 1933.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	6.500.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	6.500.000	»
Même remarque.		

Art. 16. — *Répartition entre le personnel de la police et des sapeurs-pompiers des sommes perçues pour services de surveillance (Crédit d'ordre) :*

Dépense constatée en 1933 .....	133.789	»
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	145.000	» 145.000 »
Crédit demandé par le Service .....	145.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	145.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	145.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	145.000	»
Sans changement.		

Art. 17. — *Dépenses de la prison municipale et des dépôts de police :*

Dépense constatée en 1933 .....	14.532	86
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	15.500	» 15.500 »
Crédit demandé par le Service .....	15.500	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	15.500	»
Sans changement.		

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget . . . .	15.500	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances . . . . .	15.500	»
Sans changement.		

Art. 18. — *Frais de fonctionnement du Conseil de Discipline du personnel communal :*

Dépense constatée en 1933 . . . . .		289	30
Crédits accordés pour 1934 :			
Budget Primitif . . . . .	2.000	»	2.000
Crédit demandé par le Service . . . . .		2.000	»
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances . . . . .		2.000	»
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget . . . .		2.000	»
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances . . . . .		2.000	»
Sans changement.			

Art. 19. — *Justice de Paix :*

Dépense constatée en 1933 . . . . .		5.600	»
Crédits accordés pour 1934 :			
Budget Primitif . . . . .	5.600	»	5.600
Crédit demandé par le Service . . . . .		5.600	»
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances . . . . .		5.600	»
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget . . . .		5.600	»
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances . . . . .		5.600	»
Sans changement.			

Art. 20. — *Cimelières :*

Dépense constatée en 1933 . . . . .		590.569	80
Crédits accordés pour 1934 :			
Budget Primitif . . . . .	630.000	»	630.000
Crédit demandé par le Service . . . . .		726.297	51
En augmentation de 96.297 frs 51. Motif : Nomination de surveillants et de fossoyeurs et création d'un poste de surveillant au Cimetière du Sud.			

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	630.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	680.000	»
En augmentation de 50.000 frs motivée par la nomination : 1° de surveillants ; 2° d'ouvriers affectés à l'entretien des chemins.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	680.000	»
Même remarque.		
<b>Art. 21. — Pesage public :</b>		
Dépense constatée en 1933 .....	84.561	68
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	88.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	88.000	»
Crédit demandé par le Service .....	88.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	88.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	88.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	88.000	»
Sans changement.		
<b>Art. 22. — Entrepôts. Personnel Municipal :</b>		
Dépense constatée en 1933 .....	45.095	50
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	46.500	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	46.500	»
Crédit demandé par le Service .....	47.000	»
En augmentation de 500 frs, résultant de la promotion de classe du concierge.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	47.000	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	47.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	47.000	»
Même remarque.		

Art. 23. — *Entrepôt réel des douanes :*

Dépense constatée en 1933 .....		3.649 90
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	8.000 »	
b) Budget Supplémentaire .....	6.000 »	
c) Autorisation spéciale .....	» »	
	<hr/>	14.000 »
Crédit demandé par le Service .....		17.000 »
Augmentation de 9.000 frs conséquente du décret du 27 Juin 1934 mettant à la charge de la Ville conces- sionnaire, les frais d'exercice résultant du fonction- nement de l'Entrepôt réel. La Ville avait à choisir le régime à compétence étendue ou le régime à compé- tence limitée.		
En sa séance du 4 Août 1934, le Conseil Municipal décida l'adoption du régime à <i>compétence limitée</i> les frais d'exercices ne s'élevant qu'au quart de ceux du régi- me à compétence étendue.		
La Direction des Douanes a fixé la dépense annuelle à .....	12.888 »	
somme à laquelle il y a lieu d'a- jouter :		
1° Indemnité éventuelle du logement au Receveur auxiliaire des Douanes ..	3.000 »	
2° Assurance des marchandises .....	1.000 »	
	<hr/>	16.888 »
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....		17.000 »
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....		17.000 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....		17.000 »
Même remarque.		

Art. 24. — *Economat et fournitures diverses :*

Dépense constatée en 1933 .....		207.256 33
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	225.000 »	
b) Budget Supplémentaire .....	» »	
c) Autorisation spéciale .....	» »	
	<hr/>	225.000 »

Crédit demandé par le Service .....	225.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	215.000	»
En diminution de 10.000 frs pour se rapprocher de la dépense de 1933.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	215.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	215.000	»
Même remarque.		
Art. 25. — <i>Frais d'impressions :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	197.948	79
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	190.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	—————	190.000
Crédit demandé par le Service .....	250.000	»
En augmentation de soixante mille francs : frais d'im- pression de délibérations du Conseil Municipal.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	240.000	»
En augmentation de 50.000 frs compte tenu des motifs ci-dessus.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	240.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	240.000	»
Même remarque.		
Art. 26. — <i>Contingent pour frais d'impression à la charge des communes :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	10.078	40
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	11.000	»
11.000	»	11.000
Crédit demandé par le Service .....	11.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	11.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	11.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	11.000	»
Sans changement.		



Art. 27. — *Abonnements à diverses publications, cotisations pour adhésion à des Congrès :*

Dépense constatée en 1933 .....		6.152 75
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	7.000 »	7.000 »
Crédit demandé par le Service .....		8.000 »
En augmentation de 1.000 frs pour se rapprocher de la dépense de 1934.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....		8.000 »
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .....		8.000 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....		8.000 »
Même remarque.		

Art. 28. — *Affranchissement de la correspondance. Frais de timbres : 1° de quittance ; 2° de mémoires ; 3° de registres de la comptabilité :*

Dépense constatée en 1933 .....		105.854 60
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	112.000 »	112.000 »
Crédit demandé par le Service .....		112.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....		110.000 »
En diminution de 2.000 frs basée sur la dépense de 1933.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .....		110.000 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....		110.000 »
Même remarque.		

Art. 29. — *Habillement :*

Dépense constatée en 1933 .....		145.887 50
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	190.000 »	190.000 »
Crédit demandé par le Service .....		165.000 »
En diminution de 25.000 frs portant sur la fourniture de pèlerines destinées à la Police (Diminution de prix)		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....		165.000 »
Même remarque.		

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	165.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	165.000	»
Même remarque.		
Art. 30. — <i>Conseil des Prud'hommes. Contingent de la Ville dans la dépense :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	58.861	90
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	60.000	» 60.000 »
Crédit demandé par le Service .....	60.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	60.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	60.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	60.000	»
Sans changement.		
Art. 31. — <i>Foires annuelles. Frais d'installation et de surveillance contre l'incendie :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	80.000	»
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	75.000	» 75.000 »
Crédit demandé par le Service .....	76.000	»
En augmentation de 1.000 frs par suite du relèvement de l'indemnité de surveillance allouée aux sapeurs-pompiers.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	76.000	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	76.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	76.000	»
Même remarque.		
Art. 32. — <i>Frais de contentieux, de vente de matériaux et objets mobiliers, d'actes et de procédure :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	38.932	76
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	50.000	» 50.000 »

Crédit demandé par le Service .....	50.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	50.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	50.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	50.000	»
Sans changement.		
Art. 33. — <i>Réseau téléphonique municipal :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	201.200	»
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	215.000	» 215.000
Crédit demandé par le Service .....	215.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	225.000	»
En augmentation de 10.000 frs motivée par les installations nouvelles.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	225.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	225.000	»
Même remarque.		
Art. 34. — <i>Postes et Télégraphes :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	4.800	»
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	4.800	» 4.800
Crédit demandé par le Service .....	4.800	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	4.800	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	4.800	»
Sans changement.		
Crédit fixé par Commission des Finances .....	4.800	»
Sans changement.		
Art. 35. — <i>Frais d'assiette et de perception afférente au recouvrement et à la répartition du fonds commun des combustibles liquides (Voir R. O. Art. 26) :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	25.000	»
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	27.000	» 27.000

Crédit demandé par le Service .....	26.000	»
En diminution de 4.000 frs. Evaluation à 26.000 frs chiffrée par la Direction des Contributions Indirectes.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	26.000	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	26.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	26.000	»
Même remarque.		
Art. 37. — <i>Frais de perception de la taxe municipale sur la publicité :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	5.555	67
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	7.000	»
7.000	7.000	»
Crédit demandé par le Service .....	7.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	6.000	»
En diminution de 1.000 frs pour se rapprocher des dépenses de l'année 1933.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	6.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	6.000	»
Même remarque.		
Art. 38. — <i>Frais d'établissement des rôles des taxes munici- pales par l'Administration des contributions direc- tes. Frais de poursuite relatifs aux créances admises en non valeur :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	16.867	15
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	20.000	»
20.000	20.000	»
Crédit demandé par le Service .....	17.500	»
En diminution de 2.500 frs pour se rapprocher des dépen- ses des années précédentes.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	17.500	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	17.500	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	17.500	»
Même remarque.		

Art. 39. — *Frais de perception des taxes municipales recouvrées par les percepteurs. Frais de distribution des avertissements :*

Dépense constatée en 1933 .....	85.000	»
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	88.000	» 88.000
Crédit demandé par le Service .....	88.000	»
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	88.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	88.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	88.000	»
Sans changement.		

Art. 40. — *Contribution des biens communaux. Taxe des biens de mainmorte représentative des droits de transmission entre vifs et par décès :*

Dépense constatée en 1933 .....	455.204	26
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	475.000	» 475.000
Crédit demandé par le Service .....	375.000	»
En diminution de 100.000 frs par suite de la suppression des impositions afférentes aux Théâtres, magasins de décors et à l'établissement de bains, boulevard de la Liberté. (Conséquence d'une décision du Conseil d'Etat en date du 17 Février 1934).		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	375.000	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	375.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	375.000	»
Même remarque.		

Art. 41. — *Indemnité aux contrôleurs des contributions directes chargés de l'établissement de l'assiette de la contribution personnelle et mobilière :*

Dépense constatée en 1933 .....	60.802 66
Crédits accordés pour 1934 :	
a) Budget Primitif .....	62.000 »
b) Budget Supplémentaire .....	» »
c) Autorisation spéciale .....	» »
	-----
	62.000 »
Crédit demandé par le Service .....	62.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	62.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	62.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	62.000 »
Sans changement.	

Art. 42. — *Assurance contre l'incendie des bâtiments communaux de la bibliothèque et des musées :*

Dépense constatée en 1933 .....	197.993 83
Crédits accordés pour 1934 :	
a) Budget Primitif .....	210.000 »
b) Budget Supplémentaire .....	» »
c) Autorisation spéciale .....	» »
	-----
	210.000 »
Crédit demandé par le Service .....	208.000 »
En diminution de 2.000 frs résultant savoir :	
a) démolition de la Halle du Château ;	
b) renouvellement de la Police du Grand Théâtre à des conditions plus avantageuses.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	208.000 »
Même remarque.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	208.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	208.000 »
Même remarque.	

Art. 43. — *Assurance contre les accidents causés aux tiers par les attelages et véhicules appartenant à la Ville :*

Dépense constatée en 1933 .....		22.099 96
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	25.000 »	
b) Budget Supplémentaire .....	» »	
c) Autorisation spéciale .....	» »	
	—————	25.000 »
Crédit demandé par le Service .....		24.000 »
En diminution de 1.000 frs résultant de la suppression d'une automobile.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....		24.000 »
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....		24.000 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....		24.000 »
Même remarque.		

Art. 44. — *Assurance des membres du Conseil municipal contre les accidents résultant de l'accomplissement de leur mandat :*

Dépense constatée en 1933 .....		3.776 80
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	3.900 »	
b) Budget Supplémentaire .....	» »	
c) Autorisation spéciale .....	» »	
	—————	3.900 »
Crédit demandé par le Service .....		4.200 »
En augmentation de 300 frs le nombre des conseillers assurés passera de 32 à 36 à la suite des élections municipales.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....		4.200 »
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....		4.200 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....		4.200 »
Même remarque.		

Art. 45. — *Chauffage des établissements communaux et entretien des calorifères pour chauffage central :*

Dépense constatée en 1933 .....	868.276 41
---------------------------------	------------

Crédits accordés pour 1934 :	
a) Budget Primitif .....	950.000 »
b) Budget Supplémentaire .....	» »
c) Autorisation spéciale .....	» »
	950.000 »
Crédit demandé par le Service .....	950.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	900.000 »
En diminution de 50.000 frs basée sur la dépense de 1933.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	900.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	900.000 »
Même remarque.	

Art. 46. — *Entretien des horloges publiques et des pendules placées dans divers établissements communaux :*

Dépense constatée en 1933 .....	32.188 52
Crédits accordés pour 1934 :	
a) Budget Primitif .....	33.000 »
b) Budget Supplémentaire .....	» »
c) Autorisation spéciale .....	» »
	33.000 »
Crédit demandé par le Service .....	33.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	30.000 »
Diminution de 3.000 frs résultant du décès d'un horloger et de son remplacement par un nouvel agent.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	30.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	30.000 »
Même remarque.	

Art. 47. — *Travaux d'entretien des propriétés communales:*

Dépense constatée en 1933 .....	2.206.410 »
Crédits accordés pour 1934 :	
a) Budget Primitif .....	2.050.000 »
b) Budget Supplémentaire .....	» »
c) Autorisation spéciale .....	» »
	2.050.000 »



Crédit demandé par le Service .....	2.735.000	»
En augmentation de 685.000 frs suivant programme des travaux à exécuter en 1935.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	2.200.000	»
Augmentation de 150.000 frs sur le crédit de 1934 pour se rapprocher de la dépense de 1933.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	2.050.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	2.050.000	»
Sans changement.		

Art. 48. — *Régie d'entretien des bâtiments communaux. Salaires d'ouvriers et des femmes de service :*

Dépense constatée en 1933 .....	122.390	05
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	130.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	<hr/>	130.000
Crédit demandé par le Service .....	130.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	130.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	130.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	130.000	»
Sans changement.		

Art. 49. — *Entretien de l'Hôtel de Ville. Salaires des femmes de service :*

Dépense constatée en 1933 .....	153.815	42
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	162.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	<hr/>	162.000
Crédit demandé par le Service .....	162.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	160.000	»
En diminution de 2.000 frs pour se rapprocher des dépenses de 1933.		

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	160.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	160.000	»
Même remarque.		

Art. 50. — *Entretien des propriétés acquises par la Ville :*

Dépense constatée en 1933 .....	89.310	51
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	100.000	» 100.000
Crédit demandé par le Service .....	100.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	100.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	100.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	100.000	»
Sans changement.		

Art. 51. — *Maisons provisoires de la rue Jeanne Hachette.  
Réparations, Assurances, Contributions, Eaux, etc.:*

Dépense constatée en 1933 .....	17.164	13
Crédit accordé pour 1934 .....	20.000	» 20.000
Crédit demandé par le Service .....	20.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	20.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	20.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	20.000	»
Sans changement.		

Art. 52. — *Vidange des fosses d'aisances :*

Dépense constatée en 1933 .....	30.000	»
Crédit accordé pour 1934 .....	28.000	» 28.000
Crédit demandé par le Service .....	36.000	»
En augmentation de 8.000 frs résultant de la passation d'un nouveau marché.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	36.000	»
Même remarque.		

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget . . . .	36.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances . . . . .	36.000	»
Même remarque.		

Art. 53. — *Monuments Historiques. Menues réparations :*

Dépense constatée en 1933 . . . . .	9.000	»
Crédit accordé pour 1934 . . . . . 9.000	»	9.000
Crédit demandé par le Service . . . . .	9.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances . . . . .	9.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget . . . .	9.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances . . . . .	9.000	»
Sans changement.		

Art. 54. — *Mobilier des bâtiments communaux. Réparation  
Entretien. Achat de menu mobilier :*

Dépense constatée en 1933 . . . . .	70.000	»
Crédit accordé pour 1934 . . . . . 80.000	»	80.000
Crédit demandé par le Service . . . . .	80.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances . . . . .	80.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget . . . .	80.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances . . . . .	80.000	»
Sans changement.		

Art. 55. — *Promenades et Jardins Publics :*

Dépense constatée en 1933 . . . . .	859.635	01
Crédit accordé pour 1934 . . . . . 880.000	»	880.000
Crédit demandé par le Service . . . . .	880.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances . . . . .	860.000	»
En diminution de 20.000 frs : 1° au poste «Traitements» par suite du départ en 1935 de deux agents ; 2° au sous-crédit « Dépenses diverses et provision pour nominations ».		

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	860.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	860.000	»
Même remarque.		
Art. 56. — <i>Entretien des chèvres du Jardin Vauban :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	9.736	55
Crédit accordé pour 1934 .....	10.000	»
Crédit demandé par le Service .....	10.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	10.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	10.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	10.000	»
Sans changement.		
Art. 57. — <i>Loyers et Canons d'Arrentement :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	19.898	73
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	25.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	4.125	»
	29.125	»
Crédit demandé par le Service .....	27.000	»
Réduction de 2.125 fr. motivée par la diminution du prix moyen du blé établi lors de la Prisée de la St-Rémy.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	27.000	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	27.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	27.000	»
Même remarque.		
Art. 58. — <i>Redevances aux Domaines pour occupation des routes nationales et de terrains militaires :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	17.720	50
Crédit accordé pour 1934 .....	19.000	»
Crédit demandé par le Service .....	19.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	19.000	»
Sans changement.		

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget . . . .	19.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances . . . . .	19.000	»
Sans changement.		

Art. 59. — *Eclairage de la Voie Publique :*

Dépense constatée en 1933 . . . . .	1.618.586	30
Crédit accordé pour 1934 . . . . .	2.050.000	»
Crédit demandé par le Service . . . . .	2.264.000	»
En augmentation de 214.000 fr. résultant de l'amélioration de l'éclairage électrique.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances . . . . .	2.260.000	»
En augmentation de 210.000 fr. compte tenu de la dépense conséquente à l'intensification de l'éclairage.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget . . . .	2.150.000	»
En augmentation de 100.000 frs compte tenu du changement d'horaire d'éclairage.		
Crédit fixé par la Commission des Finances . . . . .	2.150.000	»
Même remarque.		

Art. 60. — *Eclairage, Entretien et transfert des appareils de signalisation :*

Dépense constatée en 1933 . . . . .	67.598	59
Crédit accordé pour 1934 . . . . .	85.000	»
Crédit demandé par le Service . . . . .	90.000	»
En augmentation de 5.000 fr. résultant de l'accroissement du nombre d'appareils de signalisation.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances . . . . .	80.000	»
En diminution de 5.000 frs un crédit de 80.000 fr. étant apparu suffisant.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget . . . .	90.000	»
En augmentation de 5.000 frs résultant de l'accroissement du nombre d'appareils de signalisation.		
Crédit fixé par la Commission des Finances . . . . .	90.000	»
Même remarque.		

Art. 61. — *Eclairage des bâtiments communaux :*

Dépense constatée en 1933 . . . . .	551.100	»
-------------------------------------	---------	---

## Crédits accordés pour 1934 :

a) Budget Primitif .....	570.000	»	
b) Budget Supplémentaire .....	»	»	
c) Autorisation spéciale .....	»	»	
			570.000
Crédit demandé par le Service .....			600.000
En augmentation de 30.000 frs résultant de la substitution de l'éclairage électrique à l'éclairage au gaz.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....			570.000
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....			570.000
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances .....			570.000
Sans changement.			

Art. 62. — *Propreté publique* :

Dépense constatée en 1933 .....			5.368.877	82
Crédits accordés pour 1934 :				
a) Budget Primitif .....	5.350.000	»		
b) Budget Supplémentaire .....	»	»		
c) Autorisation spéciale .....	»	»		
			5.350.000	»
Crédit demandé par le Service .....			5.480.000	»
En augmentation de 130.000 frs motivée par :				
1° le relèvement de la subvention à l'entreprise Collin				
2° l'augmentation de l'indemnité pour congés payés				
3° l'augmentation du taux des allocations familiales				
4° l'augmentation du nombre de cantonniers (6 pour les jardins)				
5° l'amélioration de l'outillage de la propreté publique (nettoiemnt) : 113.000 frs.				
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....			5.367.000	»
Fixation du crédit de 1934 majoré de 17.000 frs, somme formant la différence entre celle prévue en 1934 au titre « Allocations familiales au personnel de l'Entreprise (dotation à supprimer pour 1935) et le montant des augmentations ci-dessus énumérées.				
Le crédit demandé pour l'amélioration de l'outillage du service du nettoiemnt devra être ouvert au Budget Extraordinaire.				
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....			5.367.000	»
Même remarque.				

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 5.367.000 »  
Même remarque.

Art. 63. — *Services municipaux. Transports :*

Dépense constatée en 1933 ..... 662.426 93

Crédits accordés pour 1934 :

Budget Primitif ..... 650.000 » 650.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 689.000 »

En augmentation de 39.000 frs, compte tenu de l'achat  
d'une benne automobile et de la diminution résultant : 1° du fléchissement du prix des fourrages ;  
2° de la réduction de l'effectif des charretiers (une unité)

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 638.000 »

Fixation de 1934 ramenée à 638.000 frs, soit une diminution de 12.000 frs formant la différence entre le montant des réductions totales résultant :

1° de la suppression d'un emploi de charretier ;

2° du fléchissement du prix de la paille et le montant des augmentations relatives aux sous-crédits ci-après :

a) dépense des repas pris sur les chantiers

b) allocations familiales.

Le crédit de 50.000 frs demandé pour achat d'une benne automobile devra être ouvert au Budget Extraordinaire.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 638.000 »

Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 638.000 »

Même remarque.

Art. 64. — *Eaux :*

Dépense constatée en 1933 ..... 1.485.000 »

Crédits accordés pour 1934 :

a) Budget Primitif ..... 1.500.000 »

b) Budget Supplémentaire ..... 140.000 »

1.640.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 1.670.000 »

Pour 1935, l'importance des crédits de 1934 doit être augmentée de 30.000 frs, en faveur du sous-crédit « Entretien des canalisations » et du poste « traitement ».

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	1.640.000	»
Ensemble des crédits B.P. et B.S. de 1934 à maintenir.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	2.452.000	»
Augmentation motivée par : 1° la nomination d'un contrôleur des eaux ; 2° les achats d'eau .		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	2.452.000	»
Même remarque.		

Art. 65. — *Usine d'épuration des Eaux du quartier de l'Abattoir. Fonctionnement :*

Dépense constatée en 1933 .....		36.142	73
Crédits accordés pour 1934 :			
Budget Primitif .....	35.000	»	35.000
Crédit demandé par le Service .....		45.000	»
En augmentation de 10.000 frs en vue de remplacer ou de réparer certaines installations en mauvais état.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....		45.000	»
Même remarque.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....		45.000	»
Même remarque.			
Crédit fixé par la Commission des Finances .....		45.000	»
Même remarque.			

Art. 66. — *Travaux : 1° d'épuisement des eaux du sous-sol des bâtiments communaux ; 2° d'assèchement du sous-sol des maisons :*

Dépense constatée en 1933 .....		87.322	45
Crédits accordés pour 1934 :			
Budget Primitif .....	85.000	»	85.000
Crédit demandé par le Service .....		85.000	»
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....		85.000	»
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....		85.000	»
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances .....		85.000	»
Sans changement.			



Art. 67. — *Contingent de la Ville dans les dépenses des chemins de grande communication N<sup>os</sup> 5, 6, 7, 9, 14, 41, 48, 57, 62, 64, 108, 145, 146, 147. Part contributive dans les traitements du personnel vicinal :*

Dépense constatée en 1933 .....	51.946	»
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	57.632	»
Crédit demandé par le Service .....	41.168	»
En diminution de 16.464 frs (Projet de budget établi par le Service Vicinal et adopté par le Conseil Municipal en sa séance du 4 Août 1934).		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	41.168	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	41.168	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	41.168	»
Même remarque.		

Art. 68. — *Entretien et réparation des chemins vicinaux ordinaires :*

Dépense constatée en 1933 .....	74.841	07
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	75.000	»
Crédit demandé par le Service .....	70.000	»
En diminution de 5.000 frs (Projet de budget établi par le Service Vicinal et adopté par le Conseil Municipal en sa séance du 4 Août 1934).		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	70.000	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	70.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	70.000	»
Même remarque.		

Art. 69. — *Indemnité de résidence et de logement à l'agent voyer communal :*

Dépense constatée en 1933 .....	1.400	»
Crédit accordé pour 1934 :		
Budget Primitif .....	1.400	»
	1.400	»

Crédit demandé par le Service .....	1.400	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	1.400	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	1.400	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	1.400	»
Sans changement.		

Art. 70. — *Entretien et réparation des voies publiques :*

Dépense constatée en 1933 .....	1.075.523	08
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	1.100.000	»
Crédit demandé par le Service .....	1.185.086	80
En augmentation de 85.086 80 pour faire face à la dépense du remplacement des ouvriers paveurs, aides-paveurs et terrassiers licenciés ou décédés ou atteints par la limite d'âge.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	1.100.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	1.100.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	1.100.000	»
Sans changement.		

Art. 71. — *Exploitation des Carrières de la Manche. Service  
du contrôle :*

Dépense constatée en 1933 .....	12.945	25
Crédit accordé pour 1934 :		
Budget Primitif .....	14.000	»
Crédit demandé par le Service .....	14.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	14.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	14.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	14.000	»
Sans changement.		

Art. 72. — *Entretien des trottoirs des voies publiques :*

Dépense constatée en 1933 .....		173.385	84
Crédit accordé pour 1934 :			
Budget Primitif .....	300.000	»	300.000
Crédit demandé par le Service .....		300.000	»
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....		300.000	»
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....		300.000	»
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances .....		300.000	»
Sans changement.			

Art. 73. — *Travaux de curage des égouts et canaux intérieurs :*

Dépense constatée en 1933 .....		400.299	26
Crédit accordé pour 1934 :			
Budget Primitif .....	400.000	»	400.000
Crédit demandé par le Service .....		400.000	»
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....		400.000	»
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....		400.000	»
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances .....		400.000	»
Sans changement.			

Art. 74. — *Entretien du réseau d'aqueducs :*

Dépense constatée en 1933 .....		62.030	72
Crédit accordé pour 1934 :			
Budget Primitif .....	60.000	»	60.000
Crédit demandé par le Service .....		60.000	»
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....		60.000	»
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....		60.000	»
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances .....		60.000	»
Sans changement.			

Art. 75. — *Entretien des ponts, passerelles, vannages, garde-corps, plaques indicatrices des rues et promenades :*

Dépense constatée en 1933 .....		15.000	»
Crédit accordé pour 1934 :			
Budget Primitif .....	12.000	»	12.000
Crédit demandé par le Service .....		15.000	»
En augmentation de 3.000 frs. Dépense d'achat et de pose de nouvelles plaques indicatrices.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....		15.000	»
Même remarque.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....		15.000	»
Même remarque.			
Crédit fixé par la Commission des Finances .....		15.000	»
Même remarque.			

Art. 76. — *Indemnité au syndicat de dessèchement de la Vallée de la Deûle :*

Dépense constatée en 1933 .....		32.599	»
Crédit accordé pour 1934 :			
Budget Primitif .....	32.600	»	32.600
Crédit demandé par le Service .....		32.600	»
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....		32.600	»
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....		32.600	»
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances .....		32.600	»
Sans changement.			

Art. 77. — *Indemnité aux agents des Ponts et Chaussées chargés de la manœuvre de diverses vannes dans l'intérêt de la Ville :*

Dépense constatée en 1933 .....		3.120	»
Crédit accordé pour 1934 :			
Budget Primitif .....	3.120	»	3.120
Crédit demandé par le Service .....		3.120	»
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....		3.120	»
Sans changement.			

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget . . . .	3.120	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances : . . . . .	3.120	»
Sans changement.		
Art. 78. — <i>Traitements et indemnités de logement à divers agents préposés à la surveillance et à la manœuvre des ponts :</i>		
Dépense constatée en 1933 . . . . .	76.179	50
Crédit accordé pour 1934 :		
Budget Primitif . . . . .	76.000	» 76.000
Crédit demandé par le Service . . . . .	76.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances . . . . .	76.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget . . . .	76.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances . . . . .	76.000	»
Sans changement.		
Art. 79. — <i>Abattoir public :</i>		
Dépense constatée en 1933 . . . . .	497.536	56
Crédit accordé pour 1934 :		
Budget Primitif . . . . .	509.000	» 509.000
Crédit demandé par le Service . . . . .	529.000	»
En augmentation pour faire face à la dépense des réparations à exécuter aux condenseurs du frigorifique.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances . . . . .	525.000	»
En augmentation de 16.000 frs, compte tenu des besoins signalés et des dépenses faites en 1933.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget . . . .	525.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances . . . . .	525.000	»
Même remarque.		
Art. 80. — <i>Indemnité à MM. Bourgeois et Cie, propriétaires du Clos d'équarrissage à Wattignies pour le transport à leur usine des détritns de l'Abattoir :</i>		
Dépense constatée en 1933 . . . . .	30.000	»
Crédit accordé pour 1934 :		
Budget Primitif . . . . .	30.000	» 30.000

Crédit demandé par le Service .....	30.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	30.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	30.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	30.000	»
Sans changement.		
Art. 81. — <i>Halles et Marchés. Inspection. Publication de la mercuriale :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	49.847	75
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	50.500	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	—————	50.500
Crédit demandé par le Service .....	51.500	»
En augmentation de 1.000 frs résultant de promotion de classe.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	51.500	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	51.500	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	51.500	»
Même remarque.		
Art. 82. — <i>Bataillon des Sapeurs-Pompiers :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	1.417.586	88
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	1.400.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	—————	1.400.000
Crédit demandé par le Service .....	1.421.000	»
En augmentation de 21.000 frs en vue de promotions de classe.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	1.410.000	»
En augmentation de 10.000 frs basée sur la dépense des années 1933 et 1934 au sous-crédit « Fournitures diverses ». Il est tenu compte des promotions de classe.		

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	1.420.000	»
En augmentation de 20.000 frs : 1° promotions de classe ; 2° achats.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	1.420.000	»
Même remarque.		

Art. 83. — *Frais de sauvegarde d'incendie et de déplacement du matériel :*

Dépense constaté en 1933 .....		4.615	48
Crédits accordés pour 1934 :			
a) Budget Primitif .....	5.000	»	
b) Budget Supplémentaire .....	»	»	
c) Autorisation spéciale .....	»	»	
	—————	5.000	»
Crédit demandé par le Service .....		5.000	»
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....		5.000	»
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....		5.000	»
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances .....		5.000	»
Sans changement.			

Art. 84. — *Service Municipal d'hygiène et d'assistance :*

Dépense constatée en 1933 .....		665.502	78
Crédits accordés pour 1934 :			
a) Budget Primitif .....	690.000	»	
b) Budget Supplémentaire .....	»	»	
c) Autorisation spéciale .....	»	»	
	—————	690.000	»
Crédit demandé par le Service .....		690.000	»
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....		680.000	»
En diminution de 10.000 frs pour se rapprocher de la dépense des exercices antérieurs.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....		680.000	»
Même remarque.			
Crédit fixé par la Commission des Finances .....		680.000	»
Même remarque.			

Art. 85. — <i>Subvention à l'Institut Pasteur :</i>	
Dépense constatée en 1933 .....	150.000 »
Crédits accordés pour 1934 :	
a) Budget Primitif .....	150.000 »
b) Budget Supplémentaire .....	» »
c) Autorisation spéciale .....	» »
	150.000 »
Crédit demandé par le Service .....	150.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	150.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	150.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	150.000 »
Sans changement.	
Art. 86. — <i>Bains Municipaux :</i>	
Dépense constatée en 1933 .....	577.481 79
Crédits accordés pour 1934 :	
a) Budget Primitif .....	650.000 »
b) Budget Supplémentaire .....	» »
c) Autorisation spéciale .....	» »
	650.000 »
Crédit demandé par le Service .....	625.000 »
En diminution de 25.000 frs aux postes « Combustible » et « autres fournitures ».	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	610.000 »
En diminution de 40.000 frs pour se rapprocher des dépenses faites en 1932 et 1933, compte tenu de celles du fonctionnement de l'Ecole de Natation.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	610.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	610.000 »
Même remarque.	
Art. 87. — <i>Service de la vaccination antivariolique obliga- toire. Frais de fonctionnement :</i>	
Dépense constatée en 1933 .....	2.979 60
Crédits accordés pour 1934 :	
a) Budget Primitif .....	3.000 »
b) Budget Supplémentaire .....	» »
c) Autorisation spéciale .....	» »
	3.000 »



Crédit demandé par le Service .....	3.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	3.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	3.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	3.000 »
Sans changement.	

Art. 88. — *Service de la vaccination antidiphthérique :*

Dépense constatée en 1933 .....	24.999 80
Crédits accordés pour 1934 :	
a) Budget Primitif .....	25.000 »
b) Budget Supplémentaire .....	» »
c) Autorisation spéciale .....	» »
	<hr/>
	25.000 »
Crédit demandé par le Service .....	25.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	25.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	25.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	25.000 »
Sans changement.	

Art. 89. — *Service des désinfections :*

Dépense constatée en 1933 .....	191.069 37
Crédits accordés pour 1934 :	
a) Budget Primitif .....	210.000 »
b) Budget Supplémentaire .....	» »
c) Autorisation spéciale .....	» »
	<hr/>
	210.000 »
Crédit demandé par le Service .....	210.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	205.000 »
En diminution de 5.000 frs pour se rapprocher de la dépense constatée en 1933.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	205.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	205.000 »
Même remarque.	

Art. 90. — *Part contributive de la Ville dans les dépenses du service Départemental de la santé publique :*

Dépense constatée en 1933 .....	40.000	»
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	35.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	—————	35.000
Crédit demandé par le Service .....	35.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	35.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	35.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	35.000	»
Sans changement.		

Art. 91. — *Constatation des Naissances et des Décès. Traitement de 12 médecins :*

Dépense constatée en 1933 .....	43.200	»
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	43.200	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	—————	43.200
Crédit demandé par le Service .....	43.200	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	43.200	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	43.200	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	43.200	»
Sans changement.		

Art. 92. — *Inspection médicale des Ecoles :*

Dépense constatée en 1933 .....	135.879	35-
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	148.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	—————	148.000

Crédit demandé par le Service .....	148.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	145.000	»
En diminution de 3.000 frs basée sur la dépense faite en 1933 et 1934 au sous-crédit « Matériel, médicaments et pansements ».		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	145.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	145.000	»
Même remarque.		
Art. 93. — <i>Ecole de plein air Désiré Verhaeghe. Fonctionnement :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	381.057	65
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	390.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	390.000	»
Crédit demandé par le Service .....	390.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	390.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	390.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	390.000	»
Sans changement.		
Art. 94. — <i>Travaux exécutés d'office dans les logements insalubres aux frais des propriétaires. (Crédit d'ordre) :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	378	»
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	40.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	40.000	»
Crédit demandé par le Service .....	40.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	40.000	»
Sans changement.		

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	40.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	40.000	»
Sans changement.		
Art. 95. — <i>Subvention au Bureau de Bienfaisance :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	2.250.000	»
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	2.250.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	—————	2.250.000
Crédit demandé par le Service .....	2.250.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	2.250.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	2.250.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	2.250.000	»
Sans changement.		
Art. 96. — <i>Fête du 14 Juillet. Distribution de viande aux indigents. Subvention au Bureau de Bienfaisance :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	50.000	»
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	50.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	—————	50.000
Crédit demandé par le Service .....	50.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	50.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	50.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	50.000	»
Sans changement.		

Art. 97. — *Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. Part contributive de la Ville dans la dépense :*

Dépense constatée en 1933 .....	2.800.000	»
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	2.800.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	<hr/>	2.800.000
Crédit demandé par le Service .....	3.050.000	»
En augmentation de 250.000 frs.		
Part contributive pour 1935, basée sur la progression du nombre d'assistés relevant de la loi du 14 Juillet 1905.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	3.030.000	»
En augmentation de 230.000 frs. Fixation du crédit à 3.030.000 frs compte tenu des explications fournies par M. le Directeur de l'Hygiène.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	2.830.000	»
En augmentation de 30.000 frs basée sur les éléments d'information parvenus.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	2.830.000	»
Même remarque.		

Art. 98. — *Assistance obligatoire aux familles nombreuses. Part contributive de la Ville dans la dépense :*

Dépense constatée en 1933 .....	14.692	»
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	16.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	<hr/>	16.000
Crédit demandé par le Service .....	16.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	16.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	16.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	16.000	»
Sans changement.		

Art. 99. — *Assistance obligatoire aux femmes en couches.**Part contributive de la Ville dans la dépense :*

Dépense constatée en 1933 .....	150.000	»
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	130.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	<hr/>	130.000
Crédit demandé par le Service .....	130.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	130.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	130.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	130.000	»
Sans changement.		

Art. 100. — *Allocations temporaires d'allaitement. Part**contributive de la Ville dans la dépense :*

Dépense constatée en 1933 .....	20.000	»
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	20.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	<hr/>	20.000
Crédit demandé par le Service .....	20.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	20.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	20.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	20.000	»
Sans changement.		

Art. 101. — *Protection de la maternité. Assistance aux fem-**mes en état de grossesse et se trouvant sans abri.**Hospitalisation en maison maternelle :*

Dépense constatée en 1933 .....	2.236	»
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	10.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	<hr/>	10.000

Crédit demandé par le Service .....	10.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	10.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .....	10.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	10.000	»
Sans changement.		
 Art. 102. — <i>Protection de la maternité à domicile. Frais de fonctionnement :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	7.992	»
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	11.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	—————	11.000
Crédit demandé par le Service .....	11.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	10.000	»
En diminution de 1.000 frs pour se rapprocher de la dépense de 1933.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .....	10.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	10.000	»
Même remarque.		
 Art. 103. — <i>Relèvement de la natalité. Allocation de primes. Part contributive de la Ville dans la dépense :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	36.555	»
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	40.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	—————	40.000
Crédit demandé par le Service .....	40.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	40.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .....	40.000	»
Sans changement.		

Crédit fixé par la Commission des Finances .....	40.000	»
Sans changement.		
Art. 104. — <i>Subvention à la Caisse des Ecoles :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	2.360.000	»
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	2.350.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	66.000	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	<hr/>	2.416.000
Crédit demandé par le Service .....	2.425.000	»
En augmentation de 75.000 frs motivée par l'augmentation des dépenses de fonctionnement des camps de vacances.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	2.405.000	»
En augmentation de 55.000 frs, la Caisse des Ecoles n'ayant plus à supporter la dépense inhérente au fonctionnement de la Clique Scolaire qui fera l'objet d'un crédit spécial.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	2.360.000	»
En augmentation de 10.000 frs compte tenu des motifs ci-dessus.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	2.360.000	»
Même remarque.		
Art. 105. — <i>Achat de combustible nécessaire au fonctionnement des cantines scolaires :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	40.493	85
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	45.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	<hr/>	45.000
Crédit demandé par le Service .....	45.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	45.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	45.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	45.000	»
Sans changement.		



Art. 106. — *Hospices. Subvention éventuelle pour combler le déficit du Budget Ordinaire :*

Dépense constatée en 1933 .....	680.000	»
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	600.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	320.000	»
c) Autorisation spéciale .....	460.442	01
	<hr/>	1.380.442 01
Crédit demandé par le Service .....	1.400.000	»
En augmentation de 800.000 frs fixation basée sur la subvention servie en 1934.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	1.000.000	»
En augmentation de 400.000 frs pour couvrir l'annuité de remploi : 1° année 1933 non réglée (451.334,40); 2° de 1934, à fixer ; 3° éventuellement, l'excédent des dépenses ordinaires de l'exercice 1934.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	600.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	600.000	»
Sans changement.		

Art. 107. — *Hospices. Subvention pour le paiement aux Vieillards Lillois du subside de 0,35 par jour, destiné à l'achat d'ingrédients de propreté :*

Dépense constatée en 1933 .....	145.828	20
Crédit accordé pour 1934 :		
Budget Primitif .....	150.000	»
150.000		»
Crédit demandé par le Service .....	150.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	150.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	150.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	150.000	»
Sans changement.		

Art. 108. — *Hospices. Frais d'hospitalisation de vieillards, infirmes et incurables de nationalité étrangère dont les gouvernements n'auraient pas contracté, avec la France, de traités de réciprocité d'assistance :*

Dépense constatée en 1933 .....	»
Crédit accordé pour 1934 :	
Budget Primitif .....	2.000 »
Crédit demandé par le Service .....	2.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	2.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	2.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	2.000 »
Sans changement.	

Art. 109. — *Assistance médicale aux tuberculeux. Traitement dans les Etablissements de Cure :*

Dépense constatée en 1933 .....	1.723.438 42
Crédits accordés pour 1934 :	
a) Budget Primitif .....	1.500.000 »
b) Budget Supplémentaire .....	150.000 »
	1.650.000 »
Crédit demandé par le Service .....	1.700.000 »
En augmentation de 50.000 frs sur l'ensemble des crédits des Budget Primitif et Budget Supplémentaire de 1934. La majoration affecte le poste Assistance aux pré-tuberculeux. Il est proposé d'ouvrir deux crédits, savoir : 1° l'Assistance médicale aux tuberculeux. Traitement dans les établissements de cure : 1.500.000 frs ; 2° Assistance médicale aux pré-tuberculeux. Traitement dans les préventoria : 200.000 frs.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	1.500.000 »
<i>Article scindé pour discriminer les dépenses.</i>	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	1.500.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	1.500.000 »
Même remarque.	

Art. 110. — *Assistance médicale aux pré-tuberculeux. Traitement dans les Preventoria :*

Dépense constatée en 1933 .....	»	
Crédit accordé pour 1934 :		
Budget Primitif .....	»	»
Crédit demandé par le Service .....	200.000	»
<i>Article nouveau.</i>		
Prévision précédemment comprise dans celle de la rubrique de l'art. 108. : Traitement dans les établissements de cure.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	200.000	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	200.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	200.000	»
Même remarque.		

Art. 111. — *Preventorium de Wormhoudt. Fonctionnement de la Colonie scolaire et exploitation du Domaine :*

Dépense constatée en 1933 .....		327.435	54
Crédit accordé pour 1934 :			
Budget Primitif .....	320.000	»	320.000
Crédit demandé par le Service .....		340.000	»
En augmentation de 20.000 frs pour l'aménagement de terrains de jeux.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....		340.000	»
Même remarque.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....		340.000	»
Même remarque.			
Crédit fixé par la Commission des Finances .....		340.000	»
Même remarque.			

Art. 112. — *Assistance médicale. Hospitalisation. Frais de traitement : 1° dans les hôpitaux étrangers à la Ville de malades bénéficiant de l'Assistance médicale gratuite ayant leur domicile de secours à Lille ; 2° dans les Hôpitaux de Lille, de malades étrangers à la Ville hospitalisés d'urgence :*

Dépense constatée en 1933 .....		100.000	»
Crédit accordé pour 1934 :			
Budget Primitif .....	80.000	»	80.000

Crédit demandé par le Service .....	80.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	80.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	80.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	80.000	»
Sans changement.		
Art. 113. — <i>Service de prophylaxie anti-vénérienne. Contrôle sanitaire et traitement des prostituées. Dispensaire de prophylaxie et de traitement. Hospitalisation :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	40.102	88
Crédit accordé pour 1934 :		
Budget Primitif .....	40.000	»
40.000	»	40.000
Crédit demandé par le Service .....	40.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	40.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	40.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	40.000	»
Sans changement.		
Art. 114. — <i>Crèches Municipales. Frais de fonctionnement :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	348.348	06
Crédit accordé pour 1934 :		
Budget Primitif .....	375.000	»
375.000	»	375.000
Crédit demandé par le Service .....	375.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	375.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	375.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	375.000	»
Sans changement.		

Art. 115. — *Jardins d'enfants « Les P'tits Quinquins ».*  
*Frais de surveillance et de fonctionnement :*

Dépense constatée en 1933 .....	»		
Crédit accordé pour 1934 .....	30.000	»	30.000 »
Crédit demandé par le Service .....			30.000 »
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....			30.000 »
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....			30.000 »
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances .....			30.000 »
Sans changement.			

Art. 116. — *Frais de logement et de nourriture des Indigents*  
*de passage :*

Dépense constatée en 1933 .....			32.760 »
Crédit accordé pour 1934 :			
Budget Primitif .....	33.000	»	33.000 »
Crédit demandé par le Service .....			33.000 »
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....			33.000 »
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....			33.000 »
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances .....			33.000 »
Sans changement.			

Art. 117. — *Inhumation des Indigents. Fournitures de cer-*  
*cueils :*

Dépense constatée en 1933 .....			48.820 »
Crédit accordé pour 1934 :			
Budget Primitif .....	50.000	»	50.000 »
Crédit demandé par le Service .....			50.000 »
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....			50.000 »
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....			50.000 »
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances .....			50.000 »
Sans changement.			

Art. 118. — *Fourneaux Economiques :*

Dépense constatée en 1933 .....		256.538	17
Crédit accordé pour 1934 :			
Budget Primitif .....	300.000	»	300.000
Crédit demandé par le Service .....			300.000
Sans changement.			»
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....			300.000
Sans changement.			»
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....			300.000
Sans changement.			»
Crédit fixé par la Commission des Finances .....			300.000
Sans changement.			»

Art. 119. — *Secours Médicaux d'urgence :*

Dépense constatée en 1933 .....		37.987	64
Crédit accordé pour 1934 :			
Budget Primitif .....	50.000	»	50.000
Crédit demandé par le Service .....			50.000
Sans changement.			»
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....			50.000
Sans changement.			»
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....			50.000
Sans changement.			»
Crédit fixé par la Commission des Finances .....			50.000
Sans changement.			»

Art. 120. — *Institut Médico-légal. Frais de fonctionnement :*

Dépense constatée en 1933 .....		3.938	»
Crédit accordé pour 1934 :			
Budget Primitif .....	4.000	»	4.000
Crédit demandé par le Service .....			4.000
Sans changement.			»
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....			4.000
Sans changement.			»
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....			44.000
Augmentation résultant de l'institution d'un nouveau service.			»
Crédit fixé par la Commission des Finances .....			44.000
Même remarque.			»

Crédit fixé par l'Administration Municipale ..... 40.000 »  
Dotation jugée suffisante.

Art. 121. — *Enfants assistés. Contingent de la Ville :*

Dépense constatée en 1933 ..... 400.000 »

Crédits accordés pour 1934 :

a) Budget Primitif ..... 400.000 »  
b) Budget Supplémentaire ..... » »  
c) Autorisation spéciale ..... » »  
..... 400.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 400.000 »  
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 400.000 »  
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 400.000 »  
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 400.000 »  
Sans changement.

Art. 122. — *Aliénés. Part contributive de la ville dans la  
dépense des aliénés traités dans les maisons de  
santé :*

Dépense constatée en 1933 ..... 586.546 50

Crédits accordés pour 1934 :

a) Budget Primitif ..... 550.000 »  
b) Budget Supplémentaire ..... » »  
c) Autorisation spéciale ..... » »  
..... 550.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 575.000 »  
Augmentation de 25.000 francs, résultant de l'accroisse-  
ment du nombre des indigents ou réputés tels par  
suite du chômage.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 575.000 »  
Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 575.000 »  
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 575.000 »  
Même remarque.

Art. 123. — *Assurance contre l'incendie du mobilier des indigents. Participation de la Ville :*

Dépense constatée en 1933 .....	1.584 66
Crédits accordés pour 1934 :	
a) Budget Primitif .....	2.500 »
b) Budget Supplémentaire .....	» »
c) Autorisation spéciale .....	» »
	<hr/>
	2.500 »
Crédit demandé par le service .....	2.500 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	2.000 »
En diminution de 500 francs pour se rapprocher de la dépense constatée en 1933.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	2.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	2.000 »
Même remarque.	

Art. 124. — *Fonds Municipal de chômage. Distribution de secours et frais de service :*

Dépense constatée en 1933 .....	17.101.104 64
Crédits accordés pour 1934 :	
a) Budget Primitif .....	10.000.000 »
b) Budget Supplémentaire .....	8.000.000 »
	<hr/>
	18.000.000 »
Crédit demandé par le Service .....	10.000.000 »
Sans changement. (Constitution d'une portion de crédit).	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	10.000.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	10.000.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	10.000.000 »
Sans changement.	

Art. 125. — *Secours en nature aux chômeurs nécessiteux :*

Dépense constatée en 1933 .....	1.001.832 61
Crédits accordés pour 1934 :	
a) Budget Primitif .....	600.000 »
b) Budget Supplémentaire .....	200.000 »
	<hr/>
	800.000 »



Crédit demandé par le Service ..... 1.400.000 »  
 Augmentation de 800.000 frs motivée par la progression  
 constante du nombre de chômeurs. Prévision calcu-  
 lée sur la base de 5.500 chômeurs.

La situation de ce crédit au 7 Octobre 1934 se résume  
 comme suit :

Dépense engagée au 7 Octobre .... 771.000 »  
 Dépense prévue jusqu'au 31 Dé-  
 cembre ..... 270.000 »

1.041.000 »

Cette somme représente la dépense d'achats de pommes  
 de terre, pain.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 800.000 »  
 En augmentation de 200.000 frs. Fixation constituant  
 une portion de ce crédit.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 800.000 »  
 Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 800.000 »  
 Même remarque.

Art. 126. — *Familles nombreuses. Ristourne de droits  
 d'octroi :*

Dépense constatée en 1933 ..... 209.874 »

Crédit accordé pour 1934 :

Budget Primitif ..... 215.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 215.000 »  
 Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 215.000 »  
 Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 215.000 »  
 Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 215.000 »  
 Sans changement.

Art. 127. — *Construction d'habitations à bon marché. Parti-  
 cipation de la Ville 0,25 % du montant de l'annuité  
 de remboursement du prêt :*

Dépense constatée en 1933 ..... 55.999 97

Crédits accordés pour 1934 :

a) Budget Primitif ..... 40.000 »

b) Budget Supplémentaire ..... 28.000 »

68.000 »

Crédit demandé par le Service .....	70.000 »
En augmentation de 30.000 frs basée sur la dépense de 1934.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	70.000 »
Même remarque.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .....	70.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	70.000 »
Même remarque.	
Art. 128. — <i>Fondation Bartholomé Masurel. Part de la Ville dans les frais de gestion du prêt gratuit :</i>	
Dépense constatée en 1933 .....	3.500 »
Crédit accordé pour 1934 :	
Budget Primitif .....	3.500 »
Crédit demandé par le Service .....	3.500 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	3.500 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .....	3.500 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	3.500 »
Sans changement.	
Art. 129. — <i>Aveugles et Sourds-Muets. Fonds de Solidarité :</i>	
Dépense constatée en 1933 .....	16.790 »
Crédit accordé pour 1934 :	
Budget Primitif .....	20.000 »
Crédit demandé par le Service .....	20.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	18.000 »
En diminution de 2.000 frs basée sur la dépense de 1933.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .....	18.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	18.000 »
Même remarque.	
Art. 130. — <i>Sociétés de secours mutuels. Subside de la Ville:</i>	
Dépense constatée en 1933 .....	57.816 »
Crédit accordé pour 1934 :	
Budget Primitif .....	60.000 »

Crédit demandé par le Service .....	60.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	60.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	60.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	60.000	»
Sans changement.		
Art. 131. — <i>Bourse du Travail. Subvention :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	50.000	»
Crédit accordé pour 1934 :		
Budget Primitif .....	60.000	» 60.000
Crédit demandé par le Service .....	60.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	60.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	60.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	60.000	»
Sans changement.		
Art. 132. — <i>Bourse du Travail Unitaire. Union des Syndicats libres. Subventions :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	24.000	»
Crédit accordé pour 1934 :		
Budget Primitif .....	24.000	» 24.000
Crédit demandé par le Service .....	24.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	24.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	24.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	24.000	»
Sans changement.		
Art. 133. — <i>Office départemental de placement. Subvention:</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	15.000	»
Crédit accordé pour 1934 :		
Budget Primitif .....	15.000	» 15.000

Crédit demandé par le Service .....	15.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	15.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	15.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	15.000	»
Sans changement.		

Art. 134. — *Fondation Alexandre Leleux pour la création d'un hospice. Capitalisation des intérêts (62<sup>e</sup> année):*

Dépense constatée en 1933 .....		13.521	03
Crédits accordés pour 1934 :			
a) Budget Primitif .....	14.150	»	
b) Budget Supplémentaire .....	156	64	
			14.306 64
Crédit demandé par le Service .....		14.745	»
En augmentation de 595 frs résultant de la capitalisation des revenus de la Fondation.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....		14.745	»
Même remarque.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....		14.745	»
Même remarque.			
Crédit fixé par la Commission des Finances .....		14.745	»
Même remarque.			

Art. 135. — *Fondation Boucher de Perthes. Distribution d'une prime de 500 francs. Prix de deux médailles :*

Dépense constatée en 1933 .....		600	»
Crédit accordé pour 1934 :			
Budget Primitif .....	600	»	600 »
Crédit demandé par le Service .....		600	»
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....		600	»
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....		600	»
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances .....		600	»
Sans changement.			

Art. 136. — <i>Addition à la fondation Boucher de Perthes.</i>		
<i>Primes municipales et frais de distribution :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	30.000	»
Crédit accordé pour 1934 :		
Budget Primitif .....	30.000	» 30.000
Crédit demandé par le Service .....	30.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	30.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	30.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	30.000	»
Sans changement.		
Art. 137. — <i>Secours aux indigents de passage :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	517	50
Crédit accordé pour 1934 :		
Budget Primitif .....	4.500	»
Crédit demandé par le Service .....	4.500	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	1.000	»
En diminution de 3.500 frs basée sur la dépense de 1933.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	1.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	1.000	»
Même remarque.		
Art. 138. — <i>Fondation de M. et Mme Vermeulen-Dumoulin</i> <i>en faveur de l'école de la rue Fabricy. Donation des</i> <i>12 Avril et 8 Juin 1893 :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	362	»
Crédit accordé pour 1934 :		
Budget Primitif .....	575	» 575
Crédit demandé par le Service .....	575	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	575	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	575	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	575	»
Sans changement.		

Art. 139. — <i>Fondation Henry Violette pour distribution d'une prime au locataire le plus méritant des maisons de la Compagnie Immobilière :</i>			
Dépense constatée en 1933 .....		157	»
Crédit accordé pour 1934 :			
Budget Primitif .....	157	»	157
Crédit demandé par le Service .....		157	»
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....		157	»
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....		157	»
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances .....		157	»
Sans changement.			
Art. 140. — <i>Fondation Rameau. Achat de deux médailles pour les expositions d'horticulture :</i>			
Dépense constatée en 1933 .....		215	»
Crédit accordé pour 1934 :			
Budget Primitif .....	215	»	215
Crédit demandé par le Service .....		215	»
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....		215	»
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....		215	»
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances .....		215	»
Sans changement.			
Art. 141. — <i>Fondation Lartheimer. Rentes viagères :</i>			
Dépense constatée en 1933 .....		3.199	56
Crédits accordés pour 1934 :			
a) Budget Primitif .....	3.200	»	
b) Budget Supplémentaire .....	»	»	
c) Autorisation spéciale .....	»	»	
			3.200
Crédit demandé par le Service .....		3.200	»
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....		3.200	»
Sans changement.			

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	3.200	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	3.200	»
Sans changement.		

Art. 142. — *Fondation Devaux :*

Dépense constatée en 1933 .....	55.974	47
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	10.542	»
b) Budget Supplémentaire .....	33.821	60
c) Autorisation spéciale .....	1.381	58
	45.745	18
Crédit demandé par le Service .....	13.300	»
En augmentation de 2.758 frs (dépense d'ordre).		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	13.300	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	13.300	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	13.300	»
Même remarque.		

Art. 143. — *Subvention à des œuvres privées, philanthropiques, d'assistance ou de bienfaisance :*

Dépense constatée en 1933 .....	44.650	»
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	45.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	45.000	»
Crédit demandé par le Service .....	45.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	45.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	47.500	»
En augmentation de 2.500 frs résultant du relèvement de la subvention attribuée à « l'Association pour secourir les Pauvres Honteux ».		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	47.500	»
Même remarque.		

Art. 144. — *Frais de personnel de la direction de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts :*

Dépense constatée en 1933 .....	79.890	87
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	83.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	83.000	»
Crédit demandé par le Service .....	85.270	98
En augmentation de 2.270 frs 98 (promotions de classe).		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	85.300	»
En augmentation de 2.300 frs (promotions de classe).		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	85.300	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	85.300	»
Même remarque.		

Art. 145. — *Subvention à l'Université :*

Dépense constatée en 1933 .....	40.000	»
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	40.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	40.000	»
Crédit demandé par le Service .....	40.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	40.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	40.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	40.000	»
Sans changement.		

Art. 146. — *Lycée National de Garçons. Bourses et Indemnités :*

Dépense constatée en 1933 .....	16.234	64
Crédits accordés pour 1934 .....	20.000	»
Crédit demandé par le Service .....	20.000	»
Sans changement.		



Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	20.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	20.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	20.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par l'Administration Municipale .....	17.000	»
En diminution de 3.000 frs pour se rapprocher de la dépense de 1934.		

Art. 147. — *Lycée National de garçons. Part contributive  
dans les dépenses résultant de la mise hors classe :*

Dépense constatée en 1933 .....	41.380	»
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	43.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	<hr/>	43.000
Crédit demandé par le Service .....	43.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	43.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	43.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	43.000	»
Sans changement.		

Art. 148. — *Lycée National de Jeunes Filles et annexes.  
Bourses et subventions diverses :*

Dépense constatée en 1933 .....	23.849	»
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	23.000	»
23.000	»	23.000
Crédit demandé par le Service .....	23.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	23.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	23.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	23.000	»
Sans changement.		

Crédit fixé par l'Administration Municipale .....	19.000	»
En diminution de 4.000 frs pour se rapprocher de la dépense de 1934.		
Art. 149. — <i>Lycée National de Jeunes Filles. Part contribu-</i> <i>tive dans les dépenses résultant de la mise hors</i> <i>classe :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	28.950	»
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	30.000	» 30.000
Crédit demandé par le Service .....	30.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	30.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	30.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	30.000	»
Sans changement.		
Art. 150. — <i>Camps franco-allemands. Camps franco-anglais.</i> <i>Attribution de bourses à l'Université :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	20.000	»
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	20.000	» 20.000
Crédit demandé par le Service .....	20.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	20.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	20.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	20.000	»
Sans changement.		
Art. 151. — <i>Enseignement des langues vivantes :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	31.608	»
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	32.000	» 32.000
Crédit demandé par le Service .....	32.000	»
Sans changement.		

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	32.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	32.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	32.000	»
Sans changement.		
Art. 152. — <i>Ecole des Arts et Métiers. Part contributive dans les dépenses résultant de la mise hors classe :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	23.981	67
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	23.800	» 23.800
Crédit demandé par le Service .....	19.350	»
En diminution de 4.450 frs (dotation fixée par l'Ecole Nationale des Arts et Métiers).		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	19.350	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	19.350	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	19.350	»
Même remarque.		
Art. 153. — <i>Ecole pratique de garçons :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	525.110	05
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	525.000	» 525.000
Crédit demandé par le Service .....	557.147	»
En augmentation de 32.147 frs par suite de la progression du nombre d'élèves.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	540.000	»
En augmentation de 15.000 frs en raison de l'augmentation de l'effectif et compte tenu de la diminution du prix des matières premières et des denrées.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	540.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	540.000	»
Même remarque.		
Art. 154. — <i>Ecole pratique de jeunes filles :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	210.383	23
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	205.000	» 205.000

Crédit demandé par le Service .....	222.500	»
En augmentation de 17.500 frs par suite de la progression de l'effectif.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	210.000	»
En augmentation de 5.000 frs pour se rapprocher de la dépense de 1933, compte tenu de la progression du nombre d'élèves.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	210.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	210.000	»
Même remarque.		

Art. 155. — *Emploi du produit du travail des élèves des Ecoles pratiques :*

Dépenses constatées en 1933 .....	6.210	»
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	5.000	» 5.000
Crédit demandé par le Service .....	7.000	»
En augmentation de 2.000 frs basée sur la dépense faite en 1934.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	7.000	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	7.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	7.000	»
Même remarque.		

Art. 156. — *Cours Municipaux professionnels :*

Dépense constatée en 1933 .....	»
Crédits accordés pour 1934 :	
Budget Primitif .....	275.000 » 275.000
Crédit demandé par le Service .....	249.337 »
Rubrique modifiée, l'article étant scindé. Fixation budgétaire basée sur les besoins d'achats de matières premières de petit outillage et de machines-outils, en raison du nombre accru d'élèves.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	235.000 »
Fixation établie à 235.000 frs compte tenu de la baisse sensible du prix des matières premières, de petit outillage et de machines-outils.	

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget . . . . .	235.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances . . . . .	235.000	»
Même remarque.		

Art. 157. — *Cours professionnels subventionnés :*

Dépense constatée en 1933 . . . . .	»	
Crédits accordés pour 1934 . . . . .	»	
Crédit demandé par le Service . . . . .	38.600	»
Crédit précédemment confondu dans celui de l'art. 154 « Cours professionnels de garçons ».		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances . . . . .	38.600	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget . . . . .	38.600	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances . . . . .	38.600	»
Même remarque.		

Art. 158. — *Office Municipal d'Orientation Professionnelle:*

Dépense constatée en 1933 . . . . .	»	
Crédits accordés pour 1934 . . . . .	»	
Crédit demandé par le Service . . . . .	12.100	»
Crédit précédemment confondu dans celui de l'art. 154 « Cours professionnels de garçons ».		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances . . . . .	12.100	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget . . . . .	12.100	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances . . . . .	12.100	»
Même remarque.		

Art. 159. — *Cours professionnels de filles :*

Dépense constatée en 1933 . . . . .	89.634	15
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif . . . . .	90.000	»
90.000	»	
Crédit demandé par le Service . . . . .	90.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances . . . . .	90.000	»
Sans changement.		

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	90.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	90.000	»
Sans changement.		
Art. 160. — <i>Subvention pour participer aux dépenses de l'Institut Industriel :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	25.000	»
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	25.000	» 25.000
Crédit demandé par le Service .....	25.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	25.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	25.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	25.000	»
Sans changement.		
Art. 161. — <i>Ecoles maternelles :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	209.284	30
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	225.000	» 225.000
Crédit demandé par le Service .....	225.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	220.000	»
En diminution de 5.000 frs pour se rapprocher des dépenses de 1933.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	220.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	220.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par l'Administration Municipale .....	225.000	»
Sans changement.		
Art. 162. — <i>Ecoles primaires élémentaires :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	404.532	84
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	405.600	»
b) Budget Supplémentaire .....	11.000	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
		416.600

Crédit demandé par le Service .....	425.600	»
En augmentation de 20.000 frs motivées par : 1° l'augmentation du loyer de l'Ecole Sophie Germain ; 2° les promotions de classe ; 3° la création d'emplois de femmes de service.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	425.000	»
Augmentation de 19.400 frs compte tenu de la dépense de 1933 et des besoins énumérés ci-dessus.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	425.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	425.000	»
Même remarque.		

Art. 163. — *Ecoles primaires élémentaires, enseignement de la musique :*

Dépense constatée en 1933 .....		»
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Supplémentaire .....	50.000	» 50.000
Crédit demandé par le Service .....	100.000	»
Article nouveau. Traitement des professeurs, location de pianos, achat de matériel, etc..		
pour un total de .....	90.000	»
provision pour création de postes et imprévus .....	10.000	»
Total .....		
	100.000	»
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	90.000	»
Crédit ramené à 90.000 frs, la provision de 10.000 frs relevée dans la décomposition ci-dessus, ne pouvant être retenue.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	90.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	90.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par l'Administration Municipale .....	92.000	»
Pour constituer une provision au titre « Imprévus ».		

Art. 164. — *Subventions aux Œuvres laïques :*

Dépense constatée en 1933 .....	80.000	»
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	90.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	<hr/>	90.000
Crédit demandé par le Service .....	90.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	90.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .....	90.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	90.000	»
Sans changement.		

Art. 165. — *Education des adultes :*

Dépense constatée en 1933 .....	14.551	06
Crédit accordé pour 1934 .....	15.000	»
Crédit demandé par le Service .....	15.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	15.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .....	15.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	15.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par l'Administration Municipale .....	18.000	»
En augmentation de 3.000 frs en raison du relèvement de la subvention allouée à la Société « L'Université Populaire ».		

Art. 166. — *Distribution de prix aux élèves des écoles :*

Dépense constatée en 1933 .....	404.999	»
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	105.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	<hr/>	105.000



Crédit demandé par le Service .....	103.500	»
En diminution de 1.500 frs, l'effectif scolaire étant diminué de 150 unités.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	103.500	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	103.500	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	103.500	»
Même remarque.		

Art. 167. — *Fournitures scolaires aux enfants des écoles :*

Dépense constatée en 1933 .....	339.993	80
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	340.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	—————	340.000
Crédit demandé par le Service .....	337.000	»
En diminution de 3.000 frs, les effectifs scolaires étant diminués de 150 unités.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	337.000	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	337.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	337.000	»
Même remarque.		

Art. 168. — *Ecole primaire supérieure de Garçons :*

Dépense constatée en 1933 .....	152.531	23
Crédit accordé pour 1934 :		
Budget Primitif .....	160.000	»
160.000	»	»
Crédit demandé par le Service .....	167.000	»
En augmentation de 7.000 frs : les indemnités de séjour passent de 9.305 à 9.725 frs ; les traitements de 103.466 à 109.700 frs.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	165.000	»
En augmentation de 5.000 frs, compte tenu des dépenses constatées en 1933.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	165.000	»
Même remarque.		

Crédit fixé par la Commission des Finances .....	167.000	»
En augmentation de 7.000 frs, la Commission retenant les motifs exposés par le Service.		
Art. 169. — <i>Ecole primaire supérieure de Filles :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	44.487	98
Crédit accordé pour 1934 :		
Budget Primitif .....	51.000	»
Crédit demandé par le Service .....	52.000	»
En augmentation de 1.000 frs : les indemnités de séjour passent de 10.970 à 11.690 frs; le sous-crédit « Concierge et entretien » de 13.294 à 13.712 frs.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	52.000	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	52.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	52.000	»
Même remarque.		
Art. 170. — <i>Ecoles Descartes, Montesquieu, Rollin, Victor Duruy :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	60.815	90
Crédit accordé pour 1934 :		
Budget Primitif .....	61.000	»
Crédit demandé par le Service .....	58.600	»
En diminution de 2.400 frs : le traitement des professeurs du cours de musique aux écoles Rollin et Victor Duruy devant être payé sur le crédit spécial « Ecoles primaires élémentaires. Enseignement de la musique ».		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	58.600	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	58.600	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	58.600	»
Même remarque.		
Art. 171. — <i>Mobilier et matériel des classes. Réparations, Entretien. Achat de menu mobilier :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	94.299	48
Crédit accordé pour 1934 :		
Budget Primitif .....	100.000	»
		100.000

Crédit demandé par le Service .....	130.000	»
En augmentation de 30.000 frs, pour permettre de laver, peindre et revernir les tables d'élèves, au nombre de 9.000.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	100.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	100.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	100.000	»
Sans changement.		

Art. 172. — *Instituteurs et Institutrices publics. Indemnités diverses :*

Dépense constatée en 1933 .....	924.806	14
Crédit accordé pour 1934 :		
Budget Primitif .....	960.000	»
960.000	»	»
Crédit demandé par le Service .....	960.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	960.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	960.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	960.000	»
Sans changement.		

Art. 173. — *Indemnités d'éclairage aux Directeurs et Directrices d'écoles :*

Dépense constatée en 1933 .....	3.879	98
Crédit accordé pour 1934 :		
Budget Primitif .....	4.000	»
4.000	»	»
Crédit demandé par le Service .....	4.100	»
En augmentation de 100 francs motivée par la nomina- tion de deux directeurs au nouveau groupe scolaire du Faubourg d'Arras.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	4.100	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	4.100	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	4.100	»
Même remarque.		

Art. 174. — *Indemnités de départ aux membres de l'enseignement primaire admis à la retraite :*

Dépense constatée en 1933 .....		19.400	»
Crédit accordé pour 1934 :			
Budget Primitif .....	20.000	»	20.000
Crédit demandé par le Service .....			20.000
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....			20.000
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....			20.000
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances .....			20.000
Sans changement.			

Art. 175. — *Ecole des Beaux-Arts :*

Dépense constatée en 1933 .....		425.630	63
Crédit accordé pour 1934 :			
Budget Primitif .....	460.000	»	460.000
Crédit demandé par le Service .....			460.000
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....			460.000
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....			460.000
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances .....			460.000
Sans changement.			

Art. 176. — *Ecole Régionale d'Architecture :*

Dépense constatée en 1933 .....		59.215	14
Crédit accordé pour 1934 :			
Budget Primitif .....	66.000	»	66.000
Crédit demandé par le Service .....			66.000
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....			66.000
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....			66.000
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances .....			66.000
Sans changement.			

Art. 177. — *Dotation Colbrant :*

Dépense constatée en 1933 .....		6.188 52
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	5.780 »	
b) Budget Supplémentaire .....	1.737 36	
	<hr/>	7.517 36
Crédit demandé par le Service .....		5.805 »
En augmentation de 25 francs résultant de la capitalisation d'une somme de 500 frs.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....		5.805 »
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....		5.805 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....		5.805 »
Même remarque.		

Art. 178. — *Fondation Doutreron de Try :*

Dépense constatée en 1933 .....		9.250 »
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	10.050 »	
b) Budget Supplémentaire .....	995 55	
	<hr/>	11.045 55
Crédit demandé par le Service .....		9.990 »
En réduction de 60 frs motivée par la diminution des revenus.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....		9.990 »
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....		9.990 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....		9.990 »
Même remarque.		

Art. 179. — *Conservatoire :*

Dépense constatée en 1933 .....		247.982 26
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	300.000 »	
b) Budget Supplémentaire .....	2.500 »	
	<hr/>	302.500 »
Crédit demandé par le Service .....		300.000 »
Sans changement.		

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	300.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	300.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	300.000	»
Sans changement.		
Art. 180. — <i>Œuvre Pie Wicar à Rome :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	3.000	»
Crédit accordé pour 1934 :		
Budget Primitif .....	3.000	»
Crédit demandé par le Service .....	3.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	3.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	3.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	3.000	»
Sans changement.		
Art. 181. — <i>Casa Velasquez. Bourse de la Ville :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....		»
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	7.500	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	<hr/>	7.500
Crédit demandé par le Service .....	7.500	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	7.500	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	7.500	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	7.500	»
Sans changement.		
Art. 182. — <i>Bibliothèque Municipale :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	104.862	27
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	115.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	<hr/>	115.000

Crédit demandé par le Service .....	118.000	»
En augmentation de 3.000 francs résultant de la promotion de classe et de la titularisation du relieur.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	118.000	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	118.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	118.000	»
Même remarque.		

Art. 183. — *Bibliothèques de prêt. Fonctionnement :*

Dépense constatée en 1933 .....	31.910	71
Crédit accordé pour 1934 :		
Budget Primitif .....	32.000	»
Crédit demandé par le Service .....	32.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	30.000	»
En diminution de 2.000 frs sur la dépense à fin Novembre 1934.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	30.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	30.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par l'Administration Municipale .....	32.000	»
Sans changement.		

Art. 184. — *Archives anciennes :*

Dépense constatée en 1933 .....	22.424	»
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	23.300	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	—————	23.300
Crédit demandé par le Service .....	23.300	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	23.300	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	23.300	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	23.300	»
Sans changement.		

Art. 185. — <i>Musées. Palais des Beaux-Arts :</i>	
Dépense constatée en 1933 .....	281.000 »
Crédits accordés pour 1934 :	
a) Budget Primitif .....	281.000 »
b) Budget Supplémentaire .....	» »
c) Autorisation spéciale .....	» »
	281.000 »
Crédit demandé par le Service .....	281.500 »
En augmentation de 500 frs résultant de promotion de classe d'un agent.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	281.500 »
Même remarque.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	281.500 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	281.500 »
Même remarque.	
Art. 186. — <i>Accroissement et entretien des collections des     Musées. Frais divers :</i>	
Dépense constatée en 1933 .....	45.541 84
Crédits accordés pour 1934 :	
a) Budget Primitif .....	22.500 »
b) Budget Supplémentaire .....	6.958 46
c) Autorisation spéciale .....	» »
	29.458 46
Crédit demandé par le Service .....	22.500 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	22.500 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	22.500 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	22.500 »
Sans changement.	
Art. 187. — <i>Fondation Antoine Brasseur pour achat de     tableaux destinés au Musée de Peinture :</i>	
Dépense constatée en 1933 .....	»
Crédits accordés pour 1934 :	
a) Budget Primitif .....	28.727 »
b) Budget Supplémentaire .....	49.079 01
c) Autorisation spéciale .....	» »
	77.806 01



Crédit demandé par le Service .....	28.727	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	28.727	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	28.727	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	28.727	»
Sans changement.		

Art. 188. — *Musée d'Histoire naturelle :*

Dépense constatée en 1933 .....	73.831	72
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	76.500	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	—————	76.500
Crédit demandé par le Service .....	76.500	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	76.500	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	76.500	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	76.500	»
Sans changement.		

Art. 189. — *Musées Commercial et Colonial, Industriel, Agricole et de Technologie scolaire :*

Dépense constatée en 1933 .....	53.600	»
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	53.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	»	»
c) Autorisation spéciale .....	»	»
	—————	53.000
Crédit demandé par le Service .....	53.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	53.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	53.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	53.000	»
Sans changement.		

Art. 190. — *Musée de Géologie :*

Dépense constatée en 1933 .....		11.456	»
Crédit accordé pour 1934 :			
Budget Primitif .....	12.000	»	12.000
Crédit demandé par le Service .....		12.652	»
En augmentation de 652 francs pour permettre d'augmenter les collections.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....		12.500	»
En augmentation de 500 frs pour les motifs ci-dessus.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....		12.500	»
Même remarque.			
Crédit fixé par la Commission des Finances .....		12.500	»
Même remarque.			

Art. 191. — *Théâtres :*

Dépense constatée en 1933 .....		2.092.361	20
Crédit accordé pour 1934 :			
Budget Primitif .....	2.000.000	»	2.000.000
Crédit demandé par le Service .....		2.000.000	»
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....		2.000.000	»
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....		1.900.000	»
En diminution de 100.000 francs basée sur des compressions de dépense.			
Crédit fixé par la Commission des Finances .....		1.900.000	»
Même remarque.			

Art. 192. — *Théâtres. Décors, accessoires, salaires des machinistes pendant l'inter-saison :*

Dépense constatée en 1933 .....		202.620	48
Crédit accordé pour 1934 :			
Budget Primitif .....	160.000	»	160.000
Crédit demandé par le Service .....		160.000	»
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....		160.000	»
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....		160.000	»
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances .....		160.000	»
Sans changement.			

Art. 193. — *Théâtres. Avance remboursable pour commencer la saison 1935-1936. (Crédit d'ordre) :*

Dépense constatée en 1933 .....	15.000	»
Crédit accordé pour 1934 :		
Budget Primitif .....	40.000	» 40.000
Crédit demandé par le Service .....	40.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	40.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	80.000	»
Avance fixée à 80.000 francs.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	80.000	»
Même remarque.		

Art. 194. — *Fonds Municipal en faveur d'étudiants. Bourses remboursables :*

Dépense constatée en 1933 .....	96.250	»
Crédit accordé pour 1934 :		
Budget Primitif .....	100.000	» 100.000
Crédit demandé par le Service .....	100.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	100.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	100.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	100.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par l'Administration Municipale .....	95.000	»
En diminution de 5.000 frs pour se rapprocher des dépenses de 1934.		

Art. 195. — *Subventions à des Sociétés scientifiques, artistiques et autres :*

Dépense constatée en 1933 .....	33.800	»
Crédit accordé pour 1934 :		
Budget Primitif .....	37.800	» 37.800
Crédit demandé par le Service .....	37.800	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	37.800	»
Sans changement.		

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	37.800	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	37.800	»
Sans changement.		
Art. 196. — <i>Cours d'éducation physique post-scolaire. Subvention pour favoriser l'encouragement aux sports :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	60.412	25
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	68.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	1.500	»
	<hr/>	69.500
Crédit demandé par le Service .....	75.500	»
En augmentation de 7.500 frs résultant de décisions d'attribution de subventions.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	75.500	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	75.500	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	75.500	»
Même remarque.		
Art. 197. — <i>Subside à la Société des Courses :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	10.000	»
Crédit accordé pour 1934 :		
Budget Primitif .....	10.000	»
10.000		»
Crédit demandé par le Service .....	10.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	10.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	10.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	10.000	»
Sans changement.		
Art. 198. — <i>Subvention à la Société des Courses du « Croisé Laroche » :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	20.000	»
Crédit accordé pour 1934 :		
Budget Primitif .....	25.000	»
25.000		»

Crédit demandé par le Service .....	25.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	25.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	25.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	25.000	»
Sans changement.		
 Art. 199. — <i>Subside à la Société Hippique :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	2.000	»
Crédit accordé pour 1934 :		
Budget Primitif .....	3.000	»
3.000	3.000	»
Crédit demandé par le Service .....	3.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	3.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	3.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	3.000	»
Sans changement.		
 Art. 200. — <i>Syndicat des Amis de Lille. Subvention :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	30.000	»
Crédit accordé pour 1934 :		
Budget Primitif .....	30.000	»
30.000	30.000	»
Crédit demandé par le Service .....	30.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	30.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	30.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	30.000	»
Sans changement.		
 Art. 201. — <i>Fêtes et Cérémonies Publiques :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	695.000	»
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	570.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	130.000	»
	—————	
	700.000	»

Crédit demandé par le Service .....	640.000	»
En augmentation de 70.000 frs par suite de l'accroissement du nombre des cérémonies.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	600.000	»
En augmentation de 30.000 frs. Dotation jugée suffisante pour couvrir la dépense des fêtes et cérémonies projetées.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	600.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	600.000	»
Même remarque.		
Art. 202. — <i>Fêtes. Frais de réceptions :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	26.742	80
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	30.000	»
b) Budget Supplémentaire .....	15.000	»
	—————	45.000
Crédit demandé par le Service .....	40.000	»
En augmentation de 10.000 frs en raison de l'accroissement du nombre des réceptions.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	40.000	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	40.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	40.000	»
Même remarque.		
Art. 203. — <i>Musique Municipale. Frais de fonctionnement :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	61.260	20
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	62.000	»
Crédit demandé par le Service .....	65.000	»
En augmentation de 3.000 frs pour se rapprocher des résultats de l'exercice en cours.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	65.000	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	65.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	65.000	»
Même remarque.		

Art. 204. — *Chorale Municipale. Subvention :*

Dépense constatée en 1933 .....	10.000	»
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	10.000	»
Crédit demandé par le Service .....	10.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	10.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .....	10.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	10.000	»
Sans changement.		

Art. 205. — *Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique. Subvention :*

Dépense constatée en 1933 .....	82.410	71
Crédits accordés pour 1934 :		
a) Budget Primitif .....	82.500	»
b) Budget Supplémentaire .....	50.000	»
	<hr/>	132.500
Crédit demandé par le Service .....	135.200	»
En augmentation de 52.700 frs pour faire face aux besoins ci-après :		
Personnel .....	25.200	»
Aménagement des gymnases de quartier .....	20.000	»
Participation aux fêtes et concours .....	70.000	»
Habillement et entretien du matériel ..	20.000	»
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	110.000	»
En augmentation de 27.500 frs. Fixation ramenée à 110.000 frs, l'aménagement des gymnases de quar- tier devant faire l'objet de décision de l'Adminis- tration Municipale.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .....	110.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	110.000	»
Même remarque.		

Art. 206. — *Clique municipale scolaire. Frais de fonctionnement :*

Dépense constatée en 1933 .....	» »	
Crédits accordés pour 1934 .....	» »	
Crédit demandé par le Service .....	15.500	»
Article nouveau. Jusqu'alors la dépense était supportée par le crédit « Société Municipale de Gymnastique » et par la Caisse des Ecoles.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	15.500	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	15.500	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	15.500	»
Même remarque.		

Art. 207. — *Fonds à la disposition du Maire pour frais de représentation :*

Dépense constatée en 1933 .....	40.000	»
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	40.000	» 40.000 »
Crédit demandé par le Service .....	40.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	40.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	40.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	40.000	»
Sans changement.		

Art. 208. — *Remboursement aux membres du Conseil Municipal, de l'Administration ou autres délégués désignés par le Maire, des frais de déplacement et autres à l'occasion de leurs fonctions :*

Dépense constatée en 1933 .....	19.748	25
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	30.000	» 30.000 »
Crédit demandé par le Service .....	30.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	30.000	»
Sans changement.		



Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget . . . .	30.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances . . . . .	30.000	»
Sans changement.		
Art. 209. — <i>Subsides à diverses associations pour participation à des Congrès :</i>		
Dépense constatée en 1933 . . . . .	14.059	»
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif . . . . .	10.000	»
10.000	10.000	»
Crédit demandé par le Service . . . . .	15.000	»
En augmentation de 5.000 frs, motivée par la participation de nombreuses associations au congrès confédéral qui se tiendra en 1935.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances . . . . .	15.000	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget . . . .	15.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances . . . . .	15.000	»
Même remarque.		
Art. 210. — <i>Frais résultant de locations de salles, emplacements municipaux, chauffage, éclairage, plantes, chaises, matériel, décors, etc. :</i>		
Dépense constatée en 1933 . . . . .	1.271	90
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif . . . . .	4.000	»
4.000	4.000	»
Crédit demandé par le Service . . . . .	3.500	»
En diminution de 500 francs pour se rapprocher des dépenses constatées dans les comptes antérieurs.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances . . . . .	3.500	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget . . . .	3.500	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances . . . . .	3.500	»
Même remarque.		
Art. 211. — <i>Dépenses imprévues :</i>		
Dépense constatée en 1933 . . . . .	40.875	51
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif . . . . .	50.000	»
50.000	50.000	»

Crédit demandé par le Service .....	50.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	50.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	50.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	50.000	»
Sans changement.		
Art. 212. — <i>Cotisation à la Société d'Etudes et de documentation municipale :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	6.600	»
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	6.600	» 6.600
Crédit demandé par le Service .....	6.600	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	6.600	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	6.600	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	6.600	»
Sans changement.		
Art. 213. — <i>Compagnie des Tramways de Lille. Paiement des frais de contrôle. Crédit d'ordre :</i>		
Dépense constatée en 1933 .....	26.324	»
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	30.000	» 30.000
Crédit demandé par le Service .....	27.000	»
Réduction de 3.000 frs pour se rapprocher de la dépense annuelle.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....	27.000	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....	27.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....	27.000	»
Même remarque.		

Art. 214. — *Compagnie des Tramways de Lille. Répartition entre les communes traversées par les lignes exploitées, d'une somme de 150.000 frs. Répartition calculée d'après le recensement de 1931 :*

Dépense constatée en 1933 .....		77.549 83
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	77.600 »	77.600 »
Crédit demandé par le Service .....		77.600 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....		77.600 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....		77.600 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....		77.600 »
Sans changement.		

Art. 215. — *Retraite des employés de la Compagnie des Tramways. Subvention communale :*

Dépense constatée en 1933 .....		100.000 »
Crédit accordé pour 1934 :		
Budget Primitif .....	110.000 »	110.000 »
Crédit demandé par le Service .....		110.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....		110.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ....		110.000 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances .....		110.000 »
Sans changement.		

Art. 216. — *Impôt frappant les intérêts de créances touchés par la Ville :*

Dépense constatée en 1933 .....		1.174 60
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif .....	5.000 »	5.000 »
Crédit demandé par le Service .....		2.000 »
En diminution de 3.000 frs pour se rapprocher de la dépense de 1933.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances .....		2.000 »
Même remarque.		

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget . . . .	2.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances . . . . .	2.000	»
Même remarque.		
Art. 217. — <i>Personnel exclu de la loi des Assurances Sociales. Subvention de la Ville à la Caisse de Solidarité :</i>		
Dépense constatée en 1933 . . . . .	26.000	»
Crédits accordés pour 1934 :		
Budget Primitif . . . . .	35.000	» 35.000
Crédit demandé par le Service . . . . .	24.000	»
En diminution de 11.000 frs, la subvention étant basée sur le nombre d'exclus affiliés à la Caisse de Solidarité.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances . . . . .	24.000	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget . . . .	24.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances . . . . .	24.000	»
Même remarque.		
Art. 218. — <i>Assurances Sociales. Versement à la Réserve Mathématique pour les agents quittant les Services de la Ville sans droit à pension :</i>		
Dépense constatée en 1933 . . . . .	7.536	35
Crédit accordé pour 1934 :		
Budget Primitif . . . . .	10.000	» 10.000
Crédit demandé par le Service . . . . .	10.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances . . . . .	10.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget . . . .	10.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances . . . . .	10.000	»
Sans changement.		

RECETTES EXTRAORDINAIRES

CHAPITRE I

*Centimes additionnels et ressources affectés à des remboursements d'emprunts*

Art. 1. ( 2,82)	<i>deux centimes quatre-vingt-deux centièmes au principal des trois contributions directes affectés à l'emprunt de 5.000.000 de francs contracté au Crédit Foncier de France (Durée d'amortissement : 40 ans à partir de 1902) .....</i>	230.260 »
Art. 2. (12,15)	<i>douze centimes quinze centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 25.818.665 frs 51 contracté au Crédit Foncier de France (Durée d'amortissement : 42 ans à partir de 1899) .....</i>	992.080 »
Art. 3. ( 0,25)	<i>vingt-cinq centièmes de centime au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 634.073 frs contracté à la Société « Les Prévoyants de l'Avenir » (Durée d'amortissement : 35 ans à partir de 1905) .....</i>	20.410 »
Art. 4. ( 0,27)	<i>vingt-sept centièmes de centime au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 395.936 frs 80 contracté à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse. (Durée d'amortissement : 30 ans à partir de 1906) .....</i>	22.040 »
Art. 5. ( 0,92)	<i>quatre-vingt-douze centièmes de centime au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 1.333.300 francs contracté à la Société « Les Prévoyants de l'Avenir ». (Durée d'amortissement : 30 ans à partir de 1907) .....</i>	75.120 »
Art. 6. ( 0,35)	<i>trente-cinq centièmes de centime au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 500.000 francs contracté à la Société « Les Prévoyants de l'Avenir ». (Durée d'amortissement : 30 ans à partir de 1908) .....</i>	28.570 »

Art. 7. ( 4,12)	<i>quatre centimes douze centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 7.000.000 de francs contracté à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse. (Durée d'amortissement : 40 ans à partir de 1908) .....</i>	336.410 »
Art. 8. ( 0,18)	<i>dix-huit centièmes de centime au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 250.000 francs contracté à la Société « Les Prévoyants de l'Avenir ». (Durée d'amortissement : 30 ans à partir de 1910)</i>	14.690 »
Art. 9. ( 1,53)	<i>un centime cinquante-trois centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 2.400.000 francs contracté à la Société « Les Prévoyants de l'Avenir ». (Durée d'amortissement : 45 ans à partir de 1912) .....</i>	124.920 »
Art. 10. ( 3,92)	<i>trois centimes quatre-vingt-douze centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 7.930.000 francs contracté à la Société « Les Prévoyants de l'Avenir ». (Durée d'amortissement : 50 ans à partir de 1913) .....</i>	320.080 »
Art. 11. ( 5,42)	<i>cinq centimes quarante-deux centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 12.512.016 frs 17 contracté au Crédit Foncier de France. (Durée d'amortissement : 29 ans et demi à partir de 1931) .....</i>	442.560 »
Art. 12. (34,10)	<i>trente-quatre centimes dix centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 50.000.000 de francs contracté à la Caisse Générale de Garantie. (Durée d'amortissement : 40 ans à partir de 1932 — 1<sup>re</sup> tranche de l'emprunt autorisé par décret du 2 Septembre 1931 —) ..</i>	2.784.370 »
Art. 13. ( 4,81)	<i>quatre centimes quatre-vingt-un centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 5.742.859 frs 48 contracté au Crédit Foncier de France. (Durée d'amortissement : 29 ans à partir de 1933 — Conversion des emprunts de 3.700.000, 400.000 et 2.000.000 de francs)</i>	392.750 »

- Art. 14. ( 7,41) sept centimes quarante-et-un centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 10.000.000 de francs contracté à la Caisse Autonome Mutuelle de Retraites. (Durée d'amortissement : 40 ans à partir de 1933 — 1<sup>re</sup> fraction de la 2<sup>e</sup> tranche de l'emprunt autorisé par décret du 2 Septembre 1931) ..... 605.050 »
- Art. 15. ( 3,71) trois centimes soixante-et-onze centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 5.000.000 de francs contracté à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse. (Durée d'amortissement : 40 ans à partir de 1933 — 2<sup>e</sup> fraction de la 2<sup>e</sup> tranche de l'emprunt autorisé par décret du 2 Septembre 1931) ..... 302.930 »
- Art. 16. ( 4,21) quatre centimes vingt-et-un centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'amortissement de l'emprunt de 4.000.000 de francs contracté à la Caisse Générale de Garantie. (Durée d'amortissement : 20 ans à partir de 1934 — 3<sup>e</sup> fraction de la 2<sup>e</sup> tranche de l'emprunt autorisé par décret du 2 Septembre 1931) ..... 343.760 »
- Art. 17. ( 1,70) un centime soixante-dix centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'amortissement de l'emprunt de 2.000.000 de francs contracté à la Caisse Primaire Interprofessionnelle de Capitalisation. (Durée de l'amortissement : 40 ans à partir de 1935 — 4<sup>e</sup> fraction de la 2<sup>e</sup> tranche de l'emprunt autorisé par décret du 2 Septembre 1931) ..... 138.810 »
- Art. 18. ( 2,06) deux centimes six centièmes au principal des mêmes contributions affectés à la 1<sup>re</sup> semestrialité d'un emprunt de 5.000.000 de francs à contracter à 6 fr. 10 %. — Durée d'amortissement : 40 ans à partir de 1935 5<sup>e</sup> fraction de la 2<sup>e</sup> tranche de l'emprunt autorisé par décret du 2 Septembre 1931.. 168.200 »

Art. 19. ( 9,90)	<i>neuf centimes quatre-vingt-dix centièmes au principal des mêmes contributions affectés à la 1<sup>re</sup> semestrialité d'un emprunt de 24.000.000 de francs à contracter à 6 fr. 12 % remboursable en 30 ans. Solde de la 2<sup>e</sup> tranche de l'emprunt de 150.000.000 de francs</i> .....	808.360 »
Art. 20.	<i>Remboursement par l'Université de l'annuité de la portion de 500.000 francs affectée à l'achèvement de la Bibliothèque Universitaire comprise dans l'emprunt de 634.073 francs</i> .....	12.854 »
Art. 21.	<i>Dividende des actions du Crédit Immobilier affecté au remboursement de l'emprunt de 400.000 francs</i> .....	20.000 »
Art. 22.	<i>Reversement par la Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale du montant des annuités des emprunts de 3.260.000 et 5.740.000 frs (au total 9.000.000 de francs contractés en vue de la construction du Grand Palais de la Foire. Chiffre forfaitaire fixé par convention du 26 Septembre 1932)</i> .....	671.425 »
99,83	Total du Chapitre I .....	8.855.649 »

## CHAPITRE II

### *Recettes accidentelles et temporaires*

Art. 23.	<i>Recettes accidentelles</i> .....	150.000 »
Art. 24.	<i>Remboursement par la Société « Les Prévoyants de l'Avenir » de l'impôt de 12 % réglé pour son compte sur la portion d'intérêts afférente aux annuités à payer pour divers emprunts. (Recette d'ordre)</i> .....	30.200 »
Art. 25.	<i>Dommages de guerre. Obligations sexennales remboursables en 1935</i> .....	13.500 »
Art. 26.	<i>Indemnité de dommages de guerre à employer pour la construction du Nouvel Hôtel de Ville (Recette d'ordre)</i> .....	617.641 11



Art. 27. <i>Carrières de Maupertus, du Grand Castel et Fermanville. Convention Christiani</i> .....	231.000 »
Art. 28. <i>Foire Commerciale. Redevance fixe et ristourne à la Ville sur le produit des entrées</i> .....	60.000 »
Art. 29. <i>Groupe scolaire du Faubourg de Béthune. Construction de l'école maternelle Jean Aicard. Subvention de l'Etat</i> .....	758.835 »
Art. 30. <i>Groupe scolaire du Faubourg de Béthune. Construction de l'école maternelle Jean Aicard. Subvention du Département</i> .....	30.816 »
Art. 31. <i>Groupe scolaire du Faubourg de Béthune. Ecoles Léon Trulin et Albert Samain. Déblaiement des terre-pleins. Subvention de l'Etat</i> .....	14.500 »
Art. 32. <i>Groupe scolaire du Faubourg de Béthune. Ecoles Léon Trulin et Albert Samain. Déblaiement des terre-pleins. Subvention du Département</i> .....	2.500 »
Art. 33. <i>Construction d'un nouveau groupe scolaire au Faubourg des Postes. Subvention du Département</i> ..	131.750 »
Art. 34. <i>Reconstruction de l'école Jules Simon, rue du Buisson. Subvention de l'Etat</i> .....	353.390 »
Art. 35. <i>Reconstruction de l'école Jules Simon, rue du Buisson. Subvention du Département</i> .....	25.800 »
Art. 36. <i>Agrandissement du Groupe scolaire du Faubourg des Postes. Ecoles Renan et Turgot. Subvention de l'Etat</i> .....	718.860 »
Art. 37. <i>Agrandissement du Groupe scolaire du Faubourg des Postes. Ecoles Renan et Turgot. Subvention du Département</i> .....	38.000 »
Art. 38. <i>Domages de guerre. Indemnités à recevoir en remboursement d'avances faites sur les services budgétaires</i> .....	1.000.000 »
Art. 39. <i>Aménagement de la fortification dérasée entre la rue de Tournai et le boulevard Louis XIV. Subvention du Département</i> .....	400.000 »
Art. 40. <i>Dérasement de la fortification entre le prolongement du Chemin de Bargues et le bastion 228, 18° lot. Subvention du Département</i> .....	400.000 »

Art. 41. <i>Dérasement de la fortification aux abords de l'ancienne Porte de Béthune. Bastion 228 et son glacis, 19° lot. Subvention du Département</i> .....	400.000 »
Art. 42. <i>Dérasement de la fortification partie située au Sud et à l'Est de la Corne de Gand, 14° lot. Subvention du Département</i> .....	350.000 »
Art. 43. <i>Faubourg d'Arras. Classes provisoires. Remblaiement et nivellement du terrain. Subvention du Département</i> .....	24.750 »
Art. 44. <i>Aménagement de jardins provisoires aux abords de l'aile du Beffroi de l'Hôtel de Ville. Subvention du Département</i> .....	35.000 »
Art. 45. <i>Aménagement des abords du Beffroi de l'Hôtel de Ville. Subvention du Département</i> .....	55.000 »
Art. 46. <i>Aménagement de la fortification dérasée. Création d'un jardin au Faubourg des Postes. Subvention du Département</i> .....	98.500 »
Art. 47. <i>Aménagement de la place située à l'entrée du Boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing. Subvention du Département</i> .....	16.000 »
Art. 48. <i>Aérodrome de Ronchin. Allongement et aménagement des pistes. Subvention du Département</i> .....	24.000 »
Art. 49. <i>Aménagement de la fortification dérasée aux abords de la Porte d'Ypres. Rectification de la Route Nationale N° 349 terrassement et fondation de la chaussée. Subvention du Département</i> .....	80.000 »
Art. 50. <i>Aménagement des fossés de la Porte de Roubaix. Subvention du Département</i> .....	60.650 »
Art. 51. <i>Aménagement du Parc Barrois. Terrassement et mouvement des terres. Subvention du Département</i> .....	7.500 »
Art. 52. <i>Aménagement de la voirie pour assurer la desserte de l'Hôpital-Cure. Terrassement et fondations de chaussée. Subvention du Département</i> .....	70.000 »

Art. 53. *Imposition extraordinaire de 2 centimes (deux centimes) au principal des trois contributions directes destinée à équilibrer les recettes extraordinaires et les dépenses de même nature* ..... 163.300 »

Cette recette comportait :

en 1925 : 219 cent.	en 1930 : 92 cent. 30
en 1926 : 184 cent. 24	en 1931 : 71 cent. 90
en 1927 : 120 cent. 59	en 1932 : 57 cent. 60
en 1928 : 99 cent. 75	en 1933 : 20 cent. 90
en 1929 : 64 cent. 30	en 1934 : 20 cent. 70

Total du Chapitre II ..... 6.361.492 11

Report du Chapitre I ..... 8.855.649 »

TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES..... 15.217.141 11

## DEPENSES

### CHAPITRE PREMIER

#### Remboursement des Emprunts

Art. 1. *Emprunt de 5.000.000 de frs contracté en 1899 avec le Crédit Foncier de France, pour 40 ans, 34<sup>e</sup> annuité* ..... 229.609 16

Art. 2. *Emprunt de 27.493.508 frs, réduit à 25.818.665,51, contracté en 1899 avec le Crédit Foncier de France, pour 42 ans, 34<sup>e</sup> annuité* ..... 991.371 32

Art. 3. *Emprunt de 634.073 frs, contracté en 1905 avec la Société « Les Prévoyants de l'Avenir » remboursable en 35 ans, à 3,70 %. 31<sup>e</sup> annuité* ..... 32.601 36

Art. 4. *Emprunt de 395.936 frs 80 contracté en 1905 avec la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, remboursable en 30 ans, à 3,70 %. 30<sup>e</sup> annuité..* 21.960 78

Art. 5. *Emprunt de 1.333.300 frs, contracté en 1906 avec la Société « Les Prévoyants de l'Avenir », remboursable en 30 ans à 3,70 %. 29<sup>e</sup> annuité* ..... 74.321 16

Art. 6. *Emprunt de 500.000 frs, contracté en 1907, avec la Société « Les Prévoyants de l'Avenir » remboursable en 30 ans, à 3,70 %, 28<sup>e</sup> annuité* ..... 27.871 13

Art. 7. <i>Emprunt de 7.000.000 de francs, affecté à des travaux d'édilité, à la construction d'un théâtre et de maisons d'école, contracté en 1907, avec la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, remboursable en 40 ans, à 3,68 %. 28<sup>e</sup> annuité ..</i>	335.659 96
Art. 8. <i>Emprunt de 250.000 frs, affecté aux travaux de la Bourse de Commerce, remboursable à 3,70 %, en 30 ans, à partir de 1910, 26<sup>e</sup> annuité .....</i>	13.936 56
Art. 9. <i>Emprunt de 2.400.000 frs affecté à diverses opérations de voirie, à des constructions d'écoles, etc.. remboursable à 3,70 %, en 50 ans, à partir de 1913. 24<sup>e</sup> annuité .....</i>	124.116 51
Art. 10. <i>Emprunt de 7.930.000 frs affecté aux travaux de captation de nouvelles eaux potables et à diverses opérations de voirie, remboursable à 3,70 %, en 50 ans, à partir de 1913. 23<sup>e</sup> annuité .....</i>	319.391 05
Art. 11. <i>Emprunt de 400.000 frs pour les habitations à bon marché, remboursable à 3,90 %, en 40 ans, à partir de 1914. 22<sup>e</sup> annuité .....</i>	19.909 70
Art. 12. <i>Emprunt de 12.512.016 frs 17 destiné à la conversion des emprunts de 3.000.000 et 10.500.000 frs, remboursable à 5,05 %, en 29 ans <math>\frac{1}{2}</math>, à partir de 1931. 5<sup>e</sup> annuité .....</i>	442.210 10
Art. 12 des D. E. ....	442.210 10
Art. 155 des D. S. de 1934 .....	377.997 20
	820.207 30
Art. 13. <i>Emprunt de 5.742.859 frs 48 destiné à la conversion des emprunts de 3.700.000 frs, 400.000 frs et 2.000.000 de frs, remboursable à 5,35 % en 29 ans, à partir de 1933. 3<sup>e</sup> annuité .....</i>	392.039 12
Art. 14. <i>Emprunt de 50.000.000 frs. Première tranche de l'emprunt de 150.000.000 de frs autorisé par décret du 2 Septembre 1931, pour exécution du programme de grands travaux, remboursable à 4,70 %, en 40 ans, à partir de 1932. 4<sup>e</sup> annuité ..</i>	2.784.179 68

**Emprunts destinés à la construction du Grand  
Palais de la Foire Commerciale**

Art. 15. <i>Emprunt de 3.260.000 frs, contracté avec la Caisse Primaire Interprofessionnelle de Capitalisation, remboursable à 5,30 % en 30 ans, à partir de 1933. 3<sup>e</sup> annuité .....</i>	218.209 30
Art. 16. <i>Emprunt de 5.740.000 frs, contracté avec la Caisse Générale de Garantie, remboursable à 5,30 %, en 30 ans à partir de 1933. 3<sup>e</sup> annuité .....</i>	384.209 »
<b>Deuxième tranche de l'emprunt de 150.000.000 de frs autorisé par décret du 2 Septembre 1931 pour exécution du programme des Grands Travaux</b>	
Art. 17. <i>Emprunt de 10.000.000 de frs, remboursable à 5,30 %, en 40 ans, à partir de 1933. 3<sup>e</sup> annuité .....</i>	604.602 60
Art. 18. <i>Emprunt de 5.000.000 de frs, remboursable à 5,30 % en 40 ans, à partir de 1933. 3<sup>e</sup> annuité .....</i>	302.301 28
Art. 19. <i>Emprunt de 4.000.000 de frs, contracté avec la Caisse Générale de Garantie, remboursable à 6 % en 20 ans, à partir de 1934. 2<sup>e</sup> annuité ....</i>	343.658 32
Art. 20. <i>Emprunt de 2.000.000 de frs, contracté avec la Caisse Primaire Interprofessionnelle de Capitalisation, remboursable à 6,33 % en 40 ans, à partir de 1934. 1<sup>re</sup> annuité .....</i>	138.067 56
Art. 21. <i>Emprunt de 5.000.000 de frs remboursable à 6,10 % en 40 ans. Première semestrialité à échoir en 1935</i>	167.662 70
Art. 22 et 23. <i>Emprunt de 24.000.000 de frs remboursable en 30 ans, à 6,12 % (portion à contracter) Première semestrialité à échoir en 1935 .....</i>	806.800 80
Total du Chapitre Premier .....	8.774.689 15

## CHAPITRE DEUX

## Autres Dépenses Extraordinaires

## I — Divers

Art. 24. Achat d'une statue en marbre blanc « Mignon » du Maître Hippolyte Lefebvre. Troisième annuité ..	5.000 »
Art. 25. Frais relatifs aux emprunts et intérêts à divers ....	10.000 »
Art. 26. Impôt de 17 % sur les portions d'intérêts afférents aux annuités à payer pour divers emprunts. Crédit d'ordre .....	42.800 »
Art. 27. Réserve pour paiement de dettes des exercices antérieurs .....	50.000 »
Art. 28. Grands Travaux. Démantèlement. Assainissement. Services concédés. Traitements des ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat .....	130.000 »

## II — Subventions

Art. 29. Laboratoire d'Hydro-Géologie de l'Université. Subvention. Deuxième annuité .....	20.000 »
Art. 30. Foire Commerciale. Subvention .....	50.000 »

## III — Acquisition de terrain

Art. 31. Echange de propriétés rue du Molinel. Soutte à payer à l'Administration des Hospices .....	105.000 »
---	-----------

## IV — Acquisition de matériel

Art. 32. Halles Centrales. Achat d'une bascule .....	16.200 »
Art. 33. Bâtiments Communaux. Acquisition de mobilier neuf	20.000 »
Art. 34. Ecoles Communales. Acquisition de mobilier et de matériel neufs .....	60.000 »
Art. 35. Propreté Publique. Amélioration de l'Outillage. Acquisition d'une benne automobile .....	163.000 »

V. — *Distribution d'eau*

Art. 36. *Distribution d'eau. Extension et amélioration des distributions d'eau potable et d'eau industrielle..* 300.000 »

VI. — *Secours contre l'incendie*

Art. 37. *Sapeurs-Pompiers. Casernes Malus et Bouvines. Construction de nouveaux logements .....* 65.000 »

VII. — *Travaux divers*

Art. 38. *Erection d'un monument à Jeanne Maillotte .....* 62.000 »

Art. 39. *Construction d'un Pavillon Touristique Grand'Place* 75.000 »

Art. 40. *Cité Hospitalière. Chemin de l'Épinette. Déplacement d'une canalisation de la Société des Eaux du Nord .....* 80.000 »

Art. 41. *Voie Publique. Signalisation. Travaux et fournitures* 90.000 »

Art. 42. *Eclairage de la Voie Publique. Travaux d'extension et d'amélioration .....* 150.000 »

Art. 43. *Travaux de grosses réparations aux propriétés communales .....* 300.000 »

Art. 44. *Pavage. Travaux neufs. Matériaux .....* 500.000 »

Art. 45. *Hôtel de Ville. Construction. Emploi d'une indemnité de dommages de guerre .....* 617.641 11

VIII. — *Pour l'École*

Art. 46. *Reconstruction de l'École Maternelle Jules Simon. Subvention du Département .....* 25.800 »

Art. 47. *Agrandissement du Groupe Scolaire Faubourg des Postes. Ecoles Renan-Turgot. Subvention du Département .....* 38.000 »

Art. 48. *Construction d'un nouveau Groupe Scolaire Faubourg des Postes. Subvention du Département ..* 131.750 »

Art. 49. *Reconstruction de l'École Maternelle Jules Simon. Subvention de l'Etat .....* 353.390 »

Art. 50. *Agrandissement du Groupe Scolaire Faubourg des Postes. Ecoles Renan-Turgot. Subvention de l'Etat* 718.860 »

IX. — *Chantiers de Chômeurs*

Art. 51. *Démantèlement. Aménagement de la fortification dérasée. Echardonage, régilage, etc.....* 70.000 »

Art. 52. *Dérasement de la fortification aux abords de la Porte de Roubaix et de la Caserne Souham .....* 100.000 »

Art. 53. *Aménagement des terrains de l'Exposition Agricole. Foire Commerciale 1935 .....* 200.000 »

Art. 54. *Aménagement des abords de la Cité Hospitalière. Fondation de chaussées de diverses voies prévues* 500.000 »

Art. 55. *Exécution des fondations de chaussées, de rues et boulevards projetés dans la fortification entre l'Ecole de Plein Air et la Porte de Canteleu .....* 700.000 »

Art. 56. *Dérasement de la fortification au Sud-Est de la Basse-Deûle .....* 800.000 »

Total du Chapitre II ..... 6.549.441 11

Report du Chapitre I ..... 8.712.572 15

TOTAL DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES ..... 15.262.013 26

BALANCE DU BUDGET EXTRAORDINAIRE

RECETTES ..... 15.264.741 11

DEPENSES ..... 15.262.013 26

Excédent de RECETTES ..... 2.727 85

*L'ensemble du Budget Primitif de l'Exercice 1935 est adopté à l'unanimité moins deux voix (MM. Lahaye et Duprez).*



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 Mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocations militaires formulées par les jeunes gens ci-après :

Lucien André  
Roger Anne  
Louis Antrope  
Emile Bara  
Arsène Baudry  
Roger Baudry  
Alfred Bécue  
Gustave Berdin  
Richard Biébuyck  
Sylvain Bloquet  
Emile Boidin  
Jean Boidoux  
Gaston Bonte  
Ferdinand Bourré  
Emile Bouzin  
René Brabant  
Dominique Brondolo  
Etienne Bruyer  
Emile Brysemael  
Albert Buseyne  
Alphonse Buttez  
Edouard Caliez  
Lucien Callens  
Jean Calmein  
Georges Canivez  
Robert Carpentier  
Georges Carré  
André Cattelle  
Alfred Chrétien  
Michel Christiaens  
Jules Claus  
Eloi Collet  
Jules Cool  
Emile Coquet  
Louis Cornille  
Lucien Cotentin

Henri Courier  
Arthur Cox  
Jean Crucq  
Alfred Carnelle  
Charles Danel  
Auguste De Baets  
Armand Defaux  
Jean Defrance  
Maurice De Geyter  
Roger Dehaut  
Joseph Dehoorne  
Georges Delanghe  
Lucien Delaplace  
Jules Delbart  
Alcide Delebarre  
René Deleignies  
Paul Delerue  
Jean Delest  
Emile Delhalle  
Paul Delvas  
Alcide Demarets  
Albert De Martelaere  
Raymond Demeyer  
Léonard Demuer  
Maurice De Naer  
Sylvain Depecker  
Louis Dépinoy  
Octave Deplancke  
Théodore Derache  
Raoul Desagher  
Louis Descamps  
Emile Desmon  
Eugène Desreumaux  
Marcel Desrumaux  
Edmond Desruques  
Georges Destailleurs

N° 4297

—  
*Allocations  
militaires*

—  
*Armée active*

—  
*Avis*  
—

Victor Destur	Julien Kobierscky
Edouard Devlischomver	Gustave Lamendin
Léon Devos	Louis Lammens
Théodore Devos	Charles Langrez
René Dhaenens	Robert Lapouille
Oscar D'Hondt	Georges Largillière
Henri Dhone	Gilbert Lause
André Dierendonck	Jules Leeat
Marcel Dommeccent	Richard Ledoux
André Dons	Eugène Lefebvre
François Dorchies	Georges Lefebvre
Henri Doutreluingne	André Legros
Gaston Dreville	Jean Lehoucq
Henri Druelle	André Le Lay
René Dubois	Charles Leleu
Robert Dubois	Edmond Leloup
Daniel Dubus	Gustave Lemer
Robert Ducatez	Robert Lenière
André Dumoulin	François Lepoutre
André Duparçe	Albert Leroy
Albert Dussart	Marcel Letellier
Gaston Duthoit	Xavier Letellier
Gustave Duthoit	Robert Levalleux
Robert Dutilleul	Jules Liagre
Edouard François	Pierre Liéven
Liévin Georges	Robert Lodigeois
Fernand Gérasime	Raoul Lys
Raymond Godefroy	Henri Managau
Edouard Godon	Louis Marcq
Jean Gothière	Julien Mattinger
Albert Gradel	Joseph Mazingue
Henri Guéret	Victor Monsiez
Raphaël Guyot	Jules Merlen
Emile Hanotte	Paul Messiaen
Albert Hantson	Jean Meurisse
Julien Harlez	Jean Michels
Robert Hauwelle	Henri Mouchain
Lucien Helmer	Albert Monnet
Gaston Herbin	Emile Monthuy
Roger Hoël	Jean Motury
Paul Housia	Charles Mysoot
Roger Jorret	Roger Neufcourt
Henri Kerkaert	Marcel Nirel
Louis Knoekaert	François Onof

Robert Oosthuysse	Alphonse Sobry
Marceau Oster	Henri Squimbre
Eugène Parent	Fernand Taverne
Jean Parrez	Marcel T'jollyn
Edouard Payelleville	Henri Trache
Jules Pecqueur	Henri Tredez
Jean Petit	Albert Vallaëys
Raymond Petit	André Van Branteghem
Robert Petite	Victor Vancaeneghem
Kléber Petitfrère	Louis Vande Ghinste
Ernest Pie	Eugène Vandekerkove
Jean Piétin	Alphonse Vanden Abeele
Achille Pihan	Marcel Vandenberghe
Charles Piteux	Léonce Vandebusch
Albert Plancke	Léonard Vandeputte
Louis Ponchel	Noël Vander Heyden
Roland Prévost	Noël Vander Kluysen
René Quatannens	Charles Van Lefferinge
Gaston Raes	Georges Vanmeenen
Louis Réver	Joseph Vannanderbeck
Georges Riette	Charles Vantrepote
André Riquet	Julien Verbeken
Bernard Roeder	Léopold Verdickt
Henri Rogé	Arthur Verhoeve
Maurice Rompteau	Charles Vermant
René Rossez	Léon Vermeulen
Arthur Rotsaert	Arthur Versaevel
Henri Roy	Emile Virique
Maurice Sammarcelli	André Visayze
Louis Samyn	Charles Wackers
Edouard Scrève	Jean Waels
Raymond Segers	Gaston Wallez
Paul Smague	Gilbert Warrot
Victor Snacke	

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 Mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis favorable sur les demandes d'allocations militaires formulées par les réservistes dont les noms suivent :

N° 4298

—  
Allocations  
militaires

—  
Réservistes

—  
Avis  
—

Eugène Andrique	Lucien Hasselweiler
René Barbay	Raymond Havez
Marcel Bleuse	Charles Hervet
Henri Buchet	André Laby
Jean Coisne	Marcel Lefebvre
Georges Colant	Edouard Leloup
Georges Coubronne	Roger Leroy
Gontran Danneel	Noël Lutun
Marc Decarpentries	Isidore Madou
Paul Decaudain	Charles Massenhove
Henri Decoen	Joseph Mayeuf
Léon Defieux	Marcel Meurice
Germain De Geitère	Emile Midrouet
Albert Degryse	Jean Mispelaere
Henri Delattre	Désiré Pinte
Lucien Delecueillerie	Louis Plaisant
Gustave Depporter	Emile Polliart
Jules Derycke	Georges Quidé
Léon Deslaef	Fernand Rachez
Paul Dhaennens	Lucien Richoux
Lucien Dubrulle	Henri Rivière
Victor Duprez	Emile Schoove
Raymond Duquenoy	Raymond Standaert
Maurice Flament	Emilien Vanassche
Emile Garitte	François Van Campenhout
Robert Ghesquiers	Moïse Vandestienne
Lucien Gleasterman	Léandre Varezeele
Emile Gobert	Auguste Vertriest
Toussaint Gref	Arthur Wydau

Ces réservistes remplissant les conditions de soutien indispensable de famille, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à leur demande.

*Adopté.*

N° 4299

Assistance  
aux vieillards,  
infirmes  
et incurables

Loi  
du 14 Juillet 1905

Allocation  
complémentaire

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSEURS,

Nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes formulées, en application de la loi du 14 Juillet 1905, modifiée par l'article 173 de la loi du 16 Avril 1930, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards Infirmes et Incurables.

Ces demandes ont été examinées, d'abord, par le Bureau d'Assistance, puis par la Cinquième Commission, en ce qui concerne les personnes ayant leur domicile de secours à Lille :

PREMIERE PARTIE

DOMICILE DE SECOURS : LILLE

*Admissions*

Nous vous proposons d'admettre au bénéfice de l'article 20 bis de la loi du 14 Juillet 1905 (Article 173 de la loi de Finances du 16 Avril 1930) :

INFIRMES ET INCURABLES DEMEURANT A LILLE,  
AYANT BESOIN DE L'AIDE CONSTANTE D'UNE TIERCE PERSONNE

NOMS	DOMICILE
Deleporte Veuve, née Drenker Pauline .....	5, avenue du Peuple Belge.
Honsia Pierre .....	48, rue Paul Lafargue.
Mme Veuve Peeters-Watrelet..	Boulevard Montebello, 120.
Mme Roger Vincent Julia.....	Rue Lafontaine, 5.
Mme Veuve Rouzé, née Degobert Mélanie .....	Place aux Oignons, 4.

Nous vous prions de donner un avis favorable à ces diverses propositions.

Cette liste a été transmise à M. le Préfet.

Nous vous demandons de nous donner acte de cette communication.

*Acte est donné par le Conseil.*

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

MESSIEURS,

En application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes d'hospitalisation.

Ces demandes ont été examinées, d'abord par le Bureau d'Assistance, puis par la Cinquième Commission Municipale, en ce qui concerne les personnes ayant leur domicile de secours à Lille.

N° 4300

—  
Assistance  
aux vieillards  
infirmes  
et incurables

—  
Loi du 14 Juillet  
1905

—  
Hospitalisation  
—

1<sup>re</sup> PARTIE

## DOMICILE DE SECOURS : LILLE

## Admissions

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'admission au bénéfice de la loi du 14 Juillet 1905 (Hospitalisation) des personnes suivantes :

## 1°. — VIEILLARDS DEMEURANT A LILLE

NOMS	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Bailleul Marguerite .....	5, rue Brigode, actuellement Pavillon des Convalescents..	Hospice Général.
Bullaert Théophile .....	Pavillon des Convalescents...	Hospice Général.
Cornil Jean .....	Rue du Faubourg d'Arras, 162.	Hospice Général.
Dauwe Adolphe .....	Rue Doudin, 22 .....	Hospice Général.
Delcroix Jean .....	Rue d'Arras, 110 .....	Hospice Général.
Delobel Jean-Baptiste .....	Rue de Bouvines, 3 et 5.....	Hospice Général.
Eloi Vve, née Aldebert Emma..	Boulevard des Ecoles, 66.....	Hospice Général.
Fissori Victor Auguste .....	Rue Charles-Quint, impasse Saint-Hubert, 4 .....	Hospice Général.
Fourrier Louis .....	Rue de Poids, 42.....	Hospice Général.
Fourrier femme, née Vanackère Emérance .....	Rue de Poids, 42.....	Hospice Général.
Galloo Joseph .....	Rue des Tanneurs, 49.....	Hospice Général.
Galloo femme, née Baron Léontine .....	Rue des Tanneurs, 49.....	Hospice Général.
Gente Jules .....	Rue Fontenoy, 71 .....	Hospice Général.
Gerbeau Veuve, née Bouden Anastasie .....	Rue Paul Lafargue, 130.....	Hospice Général.
Goffart Constant Désiré.....	Rue du Chemin de Fer, 1.....	Hospice Général.
Jan Veuve, née Ocelez Césarine	Rue des Robleds, 18.....	Hospice Général.
Jurion Ernest .....	Rue Képler, 29.....	Hospice Général.
Landriez Veuve, née Somerlinck Virginie .....	Rue Lalo, 3.....	Hospice Général.
Langenus Joseph .....	Rue d'Iéna, 52 .....	Hospice Général.
Leruste Palmire .....	Rue Guillaume Werniers, 39 ter, cité Brunswyck, 4.....	Hospice Général.
Luby Veuve, née Prévost Maria	Rue Gosselin, 18.....	Hospice Général.
Mahieu Jean .....	Rue des Postes, 261.....	Hospice Général.
Mermilliot Victor .....	Rue Fontenoy, 55 .....	Hospice Général.
Moraldy Alphonse .....	Rue de la Paix-d'Utrecht, 17..	Hospice Général.
Moraldy Veuve, née Canonne Elmyre .....	Rue Saint-Sauveur, 60 .....	Hospice Général.
Morey Veuve, née Ledoux Adélaïde .....	Rue de Wazemmes, 57.....	Hospice Général.
Poulet Pierre .....	Rue des Postes, 175, c. Pesez, 6	Hospice Général.
Requin Victor .....	Avenue Charles St-Venant, 57	Hospice Général.
Roussel femme, née Despriet Marie.	Boulevard d'Alsace, 25, pavillon Saint-Vincent, 5.....	Hospice Général.

NOM	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Robert Veuve, née Vanderdonckt Jeannette .....	Rue de Bailleul, 4.....	Hospice Général.
Roussel Pierre .....	Boulevard d'Alsace, 25, pavillon St-Vincent, 5 .....	Hospice Général.
Thyrant Eugénie, Veuve Rasson	Pavillon des Convalescents ..	Hospice Général.
Tremmery François .....	Rue d'Arras, 68.....	Hospice Général.
Vaillant Veuve, née Lecat Adèle	Rue Raglan, 6 .....	Hospice Général.
Van den Abeele Henri.....	Rue de Rivoli prolongée, cité Delcroix, 26 .....	Hospice Général.
Van Laecke Alphonse .....	Rue Mazagran, 40.....	Hospice Général.
Vrau Jules .....	Avenue du Peuple Belge, 21...	Hospice Général.
Vlieghe Léon .....	Place Vanhœnacker, 21.....	Hospice Général.
Vroman Veuve, née Simoens Marie .....	Rue Pierre-Légrand, 181 .....	Hospice Général.

2°. — INFIRMES ET INCURABLES HABITANT LILLE

Aerts Veuve, née Bourgoujon Florence .....	Rue Léonard Danel, 71.....	Hospice des Incurables.
Alberty Alexandre .....	Rue des Robièds, 39.....	Hospice des Incurables.
Baron Madeleine .....	Rue Gustave Delory, 33 .....	Hospice des Incurables.
Bonny Joseph .....	Rue Jules Guesde, 88 .....	Hospice des Incurables.
Bonny femme, née Titren Emma	Rue Jules Guesde, 88 .....	Hospice des Incurables.
Broutin Arthur .....	Rue de la Tranquillité, 8.....	Hospice des Incurables.
Buse Louis .....	Rue de la Justice, 7, cité Gageois, 6 .....	Hospice des Incurables.
Butez Charles .....	Rue d'Arcole, 53 .....	Hospice des Incurables.
Calland Jean .....	Place Catinat, cour Saint-Hubert, 4 .....	Hospice des Incurables.
Carré Oscar .....	Sans domicile fixe .....	Hospice des Incurables.
Clinquart Paul .....	Rue Gustave Delory, 132.....	Hospice des Incurables.
Condénys Edmond .....	Rue Fontenoy, 42.....	Hospice des Incurables.
Crombez Richard .....	Rue du Faubourg de Béthune, cité Thomas, 28.....	Hospice des Incurables.
Debacker Jules .....	Rue Gustave Delory, 164.....	Hospice des Incurables.
Debert Alfred .....	Quai de l'Ouest, impasse Saint-Joseph, 26 .....	Hospice des Incurables.
Debert femme, née Sauvage Rosine .....	Quai de l'Ouest, impasse Saint-Joseph, 26 .....	Hospice des Incurables.
Deconnynck femme, née Pattier Augustine .....	Sans domicile fixe .....	Hospice des Incurables.
Decottignies Henri .....	Rue Saint-Sauveur, 87 .....	Hospice des Incurables.
Degroite Julia .....	Rue des Bois-Blancs, cour An-sart, 5 .....	Hospice des Incurables.
Delattre Adolphe .....	Rue Malesherbes, 6 .....	Hospice des Incurables.
Delaux Veuve, née Billiet Sophie	Rue de Poids, 32 .....	Hospice des Incurables.
Denys Achille .....	Rue Lalo, 8 .....	Hospice des Incurables.
Descamps Henri .....	Rue Paul Lafargue, 7, cité Sape-lie, 5 .....	Hospice des Incurables.

NOMS	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Descamps femme, née Leroy Hortense.	Rue Paul Lafargue, 7, cité Sapelier, 5 .....	Hospice des Incurables.
Desietter Henri .....	Rue de Tournai, 114 .....	Hospice des Incurables.
Dewaele Albert .....	Sans domicile fixe .....	Hospice des Incurables.
Dewaele Marie .....	Rue Balzac, 73 .....	Hospice des Incurables.
Ducrocq Fernand .....	Rue du Faubourg des Postes, 31, cour Lebleu, 2.....	Hospice des Incurables.
Gente femme, née Bourré Zoé..	Rue Fontenoy, 71 .....	Hospice des Incurables.
Godefroy Veuve, née Thubeuf Suzanne .....	Sans domicile fixe .....	Hospice des Incurables.
Godefroidt femme, née Ducoulombier Hélène .....	Pavillon des Convalescents....	Hospice des Incurables.
Haegeman Arthur .....	Allée du Fort Ste-Agnès, 10...	Hospice des Incurables.
Hennion Marie .....	Rue Saint-Sauveur, 59 .....	Hospice des Incurables.
Hofman Jules .....	Rue Guillaume-Tell, 1.....	Hospice des Incurables.
Hunez Désiré .....	Rue Solférino, 137 .....	Hospice des Incurables.
Labbe Louis .....	Rue Saint-Sauveur, 59 .....	Hospice des Incurables.
Lebail Marie .....	Place aux Bleuets, 8 .....	Hospice des Incurables.
Lehoucq Marie .....	Rue Godefroy-Cavaignac, 24..	Hospice des Incurables.
Longueval femme, née Duwer Philomène .....	Rue de la Halle, 3 ter.....	Hospice des Incurables.
Marante femme, née D'Hondt Marie .....	Rue Gantois, 48 .....	Hospice des Incurables.
Marquillié César .....	Rue Jules Guesde, 121 .....	Hospice des Incurables.
Masson Henri .....	Avenue du Peuple Belge, 1....	Hospice des Incurables.
Mouveaux Alfred .....	Rue des Brigittines, 20.....	Hospice des Incurables.
Mouveaux femme, née Chrétien Louise .....	Rue des Brigittines, 20.....	Hospice des Incurables.
Ortille Fernand Emile Désiré..	Rue de l'Hôpital Militaire, 92.	Hospice des Incurables.
Persyns Arsène .....	Rue d'Arras, 98 .....	Hospice des Incurables.
Plouvier Aimé .....	Rue Saint-Sauveur, 120 .....	Hospice des Incurables.
Pourrez Albert .....	Rue Léon Gambetta, 201.....	Hospice des Incurables.
Prévot Emile Frédéric .....	Rue Meurein, 41 bis.....	Hospice des Incurables.
Pringuers Veuve, née Van Cortenbosch Marie .....	Rue de Flandre, 13.....	Hospice des Incurables.
Ramette femme, née Hausman Blanche .....	Rue de Bailleul, 9 .....	Hospice des Incurables.
Reynaert Jean .....	Rue du Docteur Jenner.....	Hospice des Incurables.
Robyn Charles .....	Sentier du Petit-Bois, 2.....	Hospice des Incurables.
Roffiaen Charles .....	Rue Saint-Gabriel, 4 .....	Hospice des Incurables.
Sautrenil Jeanne .....	Rue des Bois-Blancs, c. Leblanc	Hospice des Incurables.
Six Gabrielle .....	Rue Gantois, 30 .....	Hospice des Incurables.
Snauwaert Charles .....	Sans domicile fixe .....	Hospice des Incurables.
Steeland Veuve, née Warquoin Marie .....	Sans domicile fixe .....	Hospice des Incurables.
Thomas Augustin .....	Rue Defaucompret, 4 .....	Hospice des Incurables.
Vanden Brande femme, née Flament Albertine .....	Rue Baudin, cour Deboudt, 5.	Hospice des Incurables.



NOMS	DOMICILE	Indication de l'hospice
Vandenbulcke Clément .....	Chemin des Alouettes, 92.....	Hospice des Incurables.
Vandermynsbrugge Pierre ....	Rue du Bel Air, 26.....	Hospice des Incurables.
Van Massenhove femme, née Delvallez Aglaé. ....	Rue de Poids, 21.....	Hospice des Incurables.
Walle Fernand .....	Rue Lamartine, 28 .....	Hospice des Incurables.
Faucompré Jeanne .....	Rue Ernest Deconninck, 14...	Asile des Incurables dit « Les Cinq Plaies ».
Batteur Veuve, née Cordonnier	Anciennement rue Jean-Sans- Peur, actuellement aux Cinq Plaies.	Asile des Incurables dit « Les Cinq Plaies ».
Herboux Aimée .....	Allée des Dondaines, 5.....	Asile des Incurables dit « Les Cinq Plaies ».

#### INSTITUTION DES SOURDES-MUETTES

Milliot Andrée .....	Rue Duhem, cour Leclercq, 7.
Milliot Simonne .....	Rue Duhem, cour Leclercq, 7.

#### SOURDES-MUETTES DEMANDANT LEUR MAINTIEN A L'INSTITUTION DES SOURDES-MUETTES

Cagnon Henriette .....	Rue et impasse Franklin, 8.
Delobelle Albine .....	Porte d'Arras, baraquement 25.
Etienne Paulette .....	Rue Volta, 14.
Delomme Alice .....	Rue d'Alger, cour Dupuis, 11.
Vaillant Lucienne .....	Rue de Flandre 27, cour Blanquart

#### ECOLE DE RÉÉDUCATION DE ROUBAIX

Delrue Désiré .....	Rue de la Justice, 34.
---------------------	------------------------

#### PERSONNES N'HABITANT PAS LILLE ET POSSÉDANT LEUR DOMICILE DE SECOURS EN CETTE VILLE

Bruynswick Veuve, née Deryc- kère Hermina .....	Bailleul, Maison de Santé.....	Hospice des Incurables.
Danel Virginie .....	St-Amand-les-Eaux, place de l'Eglise, 49 .....	Hospice des Incurables.
Depaepe Marie, Veuve Broec- kaert .....	Tourcoing, rue de Berckem, 58	Hospice Général.
Duvinage Jules .....	St-Mandé, 6, avenue V. Hugo.	Hospice Général.
Houssart Veuve, née Poignant Eugénie.	Boulogne-sur-Mer, 298, rue du Chemin Vert .....	Hospice Général.

#### CHANGEMENT D'HOSPICE

Ghesquière Alfred .....	Maintien Hospice Général.
-------------------------	---------------------------

## REFUS

NOMS	DOMICILE	Motifs de rejet
Brasseur Veuve, née Fromont Séverine.	100, rue Eugène Jacquet.....	Non reconnue à la visite médicale.
Bremeersch Henri .....	Rue de l'Alma, cour Morel, 5..	Non reconnu à la visite médicale.
Carlier Toussaint .....	92, rue Gustave Delory.....	Non reconnu à la visite médicale.
Debois Veuve, née Van den Abeele Marie-Thérèse.	Rue Monge, 21, cour Bailleul, 3	Non reconnue à la visite médicale.
Decomble Auguste .....	175, rue des Postes.....	Non reconnu à la visite médicale.
Decomble femme, née Debruyne Pauline.	175, rue des Postes.....	Non reconnue à la visite médicale.
Degand Edouard .....	254, rue Pierre-Legrand.....	Non reconnu à la visite médicale.
Déon Joseph .....	33, rue Paul Lafargue.....	Non reconnu à la visite médicale.
Gamain Léonce .....	2, rue du Maréchal Mortier..	Non reconnu à la visite médicale.
Gamain femme, née Bricquet Adèle.	2, rue du Maréchal Mortier..	Non reconnue à la visite médicale.
Godon Alphonse .....	Rue Doudin, 20.....	Non reconnu à la visite médicale.
Masscho Veuve, née Willems Marie.	Rue d'Austerlitz, 92.....	Non reconnue à la visite médicale.
Rœsbeke Léonie .....	Rue de l'Alma, cour Morel, 5..	Non reconnue à la visite médicale.
Si Mohamed Bel Azur.....	Rue Monge, 25 .....	Non reconnu à la visite médicale.

## ECOLE DE RÉÉDUCATION DE ROUBAIX

Condensys Noël .....

Rue de Fontenoy, 42.

Nous vous demandons de donner votre avis sur ces diverses propositions.

2<sup>e</sup> PARTIE

D'autre part, le Bureau d'Assistance a établi, comme suit, la liste des postulants au bénéfice de la loi du 14 Juillet 1905 n'ayant pas leur domicile de secours à Lille :

## A. — VIEILLARDS

NOMS	DOMICILE	Domicile de secours
Delatour Henri .....	Pavillon des Convalescents....	Ronchin.
Faese Auguste .....	Sans domicile fixe, actuellement Convalescents de St-André.	Etat.

NOMS	DOMICILE	Domicile de secours
Gokelaere Léocadie .....	Rue Charles Quint, 29.....	Département du Nord.
Golbain Henriette .....	Rue du Plat, 17 .....	Etat.
Hannart Joseph .....	Rue Basse, 5.....	La Madeleine.
Morival Veuve, née Lemay Marie	Rue de Lannoy, 24 .....	Tourcoing.
Renodeyn Veuve, née Hœbeke		
Marie .....	Rue du Metz, 45.....	La Madeleine.
Vandekerkhove Polydore .....	Rue Saint-Sauveur, 99 .....	La Madeleine.
B. — INFIRMES		
Bara Henri .....	Rue Gustave Delory, 45.....	Etat.
Baugé femme, née De Graeve		
Jeannette .....	Pavillon des Convalescents...	Lomme.
Béghin Amélie, Veuve Liétard..	Rue La Fontaine, 36.....	Mons-en-Barœul.
Bourlet Veuve, née Lemaire		
Marie .....	Boulevard Montebello, 196 ...	Fâches-Thumesnil.
Caby César .....	Rue Louis Faure, 68.....	Péronne-en-Mélantois.
Créteur Veuve, née Coulon		
Zulma .....	Avenue de Dunkerque, 81.....	Lomme.
Debyter Abraham .....	Pavillon des Convalescents ...	La Madeleine.
Delannoy Gustave .....	Rue Saint-Sauveur, 59.....	Paris.
Depaermentier Hortense .....	Pavillon des Convalescents....	Département du Nord.
De Vriendt Marie-Louise .....	Boulevard Montebello, 196....	Département du Nord.
Dewaele Veuve, née Debliqui		
Amélie .....	Rue d'Esquermes, 45 .....	Loos.
Dezeure Eugène .....	Rue d'Austerlitz, 60 .....	Dunkerque.
Etienne Emile .....	Pavillon des Convalescents....	Etat.
Lesage Fernand .....	Sans domicile fixe.....	Etat.
Lourdeau Ferdinand .....	Rue du Pont-Neuf, 34 .....	Nantes.
Narez Veuve, née Deschopper		
Marie .....	Rue de Bavai, 92.....	Hellemmes.
Pipart Jean .....	Rue de la Monnaie, 32.....	Phalempin.
Pottier Omer .....	Quai de l'Ouest, 113.....	Lomme.
Pypers Joseph .....	Rue du Curé St-Sauveur, 28...	Armentières.
Roy Roger .....	Rue de la Halle, 15.....	Lens.
Ryckebusch Jérémie .....	Place Louise de Bettignies, 36.	Auchel.
Sénacq Jules .....	Rue de La Madeleine, 5.....	Flers (Nord).
Smeekaert Géry .....	Place aux Bleuets, 14.....	Etat.
Tanguy Paul .....	Rue Saint-Sauveur, 99 .....	Etat.
Gomel Jeannette .....		Fâches. Demande son main- tien aux Sourdes-Muettes

Cette liste a été transmise à M. le Préfet.

Nous vous demandons de nous donner acte de cette communication.

Acte est donné par le Conseil.

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4301

MESSIEURS,

*Assistance  
aux vieillards  
infirmes  
et incurables*

En application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer les dossiers d'assistance à domicile.

*Loi du 14 Juillet  
1905*

Ces demandes ont été examinées, d'abord par le Bureau d'Assistance, puis par la Cinquième Commission Municipale en ce qui concerne les personnes ayant leur domicile de secours à Lille.

*Assistance  
à domicile*

1<sup>re</sup> PARTIE

## DOMICILE DE SECOURS A LILLE

NOM	DOMICILE	Propositions
Adam femme, née Larcy Léa...	Place Déliot, 4.....	30. 16 Août 1934.
Allard Veuve, née Métro Marie.	Rue Jules Guesde, 88.....	80 au lieu de 30.
Allard Veuve, née Rasson Marie	Rue du Capitaine Ferber, 18, cour Clicter .....	80. 16 Août 1934.
Andel Marie .....	Rue de Douai, 18 .....	30. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Appourchaux Auguste .....	Rue de Poids, 33 .....	40. Situation inchangée.
Arnoult Henri .....	Rue Colbert, 145 .....	80. 16 Août 1934.
Asselberghs Charles .....	Rue Nationale, 223, Wattignies	Refus. Vit en famille.
Bailleu Veuve, née Daussy Ca- mille .....	Cité Gendarmerie, 9, Ostricourt	60. 6 Juin 1934.
Bailleul Ferdinand .....	Rue de l'Eglise, Marquillies...	80. 16 Juillet 1934.
Bailleul Albert .....	Rue Brûle-Maison, 16.....	Refus. Pas totalement incu- rable.
Baillieux Veuve, née Defaux Hélène .....	Rue Boucher de Perthes, 98..	80. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Baillœuil Auguste .....	Rue Dupleix, 20 .....	80. 16 Octobre 1934.
Baron Veuve, née Duprez Marie	Cité Philanthropique, 175.....	30. 1 <sup>er</sup> Septembre 1934.
Basin Lucille .....	Place Jeanne d'Arc, 7 .....	60. 1 <sup>er</sup> Septembre 1934.
Basquin Veuve, née Maerten Angèle .....	Rue Raspail, 5 .....	55 au lieu de 30.
Bastenier, née Allouchery Louise	Faubourg St-Pry, 270, Béthune	55. 15 Mars 1934.
Baston Félix .....	Rue Malpart .....	80 au lieu de 50.
Batteur Veuve, née Cordonnier Alice.	Boulevard Victor-Hugo, Cinq Plates .....	80. 16 Septembre 1934.
Bauduin, née Laffez Germaine.	Boulev. Maréchal Vaillant, 21	Refus ; ressources suffi- santes.
Bauduin, née Montagne Virginie	Rue Balzac, cour Debracke- laere, 6.	Refus ; ressources suffi- santes.
Beauchamps, née Prouvost An- gèle.	Rue du Croquet, 16 .....	Refus : les enfants doivent aider.
Beauprez Gustave .....	Rue Mazagran, 20 .....	30. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Beaurain Vve, née Roman Marie	Rue de Russie, 118.....	30. 16 Août 1934.
Beauvois Louis .....	Cité Philanthropique, 183-184.	80. 16 Août 1934.
Becaert Rachel .....	Rue Barthélémy Delespaul, 49	50. 1 <sup>er</sup> Septembre 1934.

NOMS	DOMICILE	Propositions
Bennel André .....	Rue Cabanis, cité Casseville, 39	55. 1 <sup>er</sup> Août 1934.
Bergens Jean-Baptiste .....	Rue de Cambrai, 60 .....	80. 1 <sup>er</sup> Septembre 1934.
Bernard Veuve, née Splingart.	Rue du Croquet, 4.....	80 au lieu de 55.
Berten Léonard .....	Rue du Pôle-Nord, 50 bis.....	30. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Billiaux Veuve, née Colmant...	Rue Baudin, cour Parent, 14..	Supprimé. A dissimulé pendant 2 ans être bénéficiaire d'une pension de 2.793 frs 60.
Boidin femme, née Geirnaert..	Rue d'Arcole, 31.....	30. 16 Octobre 1934.
Boitte femme, née Decorte Clémence .....	Boulevard de la Moselle, 7....	40. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Bollinckx Henri .....	Rue d'Hondschoote, 3.....	80. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Bomble Emile .....	Rue Magenta, 16 .....	10. 1 <sup>er</sup> Décembre 1934.
Bomme Veuve, née Vangucht..	Place Fernig, 11 .....	30. 1 <sup>er</sup> Août 1934.
Bonnet Veuve, née Willems Louise.	Rue Meurein, 20 .....	Refus : est titulaire d'une pension de 2.172 frs.
Bouchery Henri .....	Place du Lion d'Or, 5.....	80. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Bouillet Auguste .....	Rue des Bois-Blancs, 85.....	30. 1 <sup>er</sup> Septembre 1934.
Bourgis Louis .....	Rue des Dondaines, 27 .....	30. 16 Octobre 1934.
Boutement femme, née Rose Marguerite.....	Place Antoine-Tacq, 1.....	55. 16 Octobre 1934.
Brand Jean Pierre .....	Rue Buffon, 41 .....	55 au lieu de 30.
Brand femme, née Choquet....	Rue Négrier, 60 .....	50. 16 Octobre 1934.
Brand Charles .....	Rue Négrier, 60 .....	Refus : ressources suffisantes.
Briche Veuve, née Leclercq....	Rue Davy, 32 .....	50. 15 Décembre 1934.
Brisbart Emile .....	Rue de l'Ecole, 30.....	Refus : un fils peut aider complètement.
Brisbout Gustave .....	Rue Meurein, 6 .....	30. 1 <sup>er</sup> Juin 1934.
Broutin Marie .....	Chemin du Bazinghien, 1.....	80 au lieu de 30.
Bué femme, née Lepève.....	Rue du Barbier-Maës, 4 .....	55. 1 <sup>er</sup> Août 1934.
Buisine Fernand .....	Rue d'Eylau, 38 .....	Refus : touche pension des Assurances Sociales.
Cailteux femme, née Gettem Caroline .....	Rue de Flandre, c. Caudron, 4	55 au lieu de 40.
Callewaert Veuve, née Van Driessche.	Rue Colbert, 24, Mons-en-Barœul.	30, maintien. Le fils François peut verser 30 francs par mois.
Canneson Veuve, née Joraiche..	Rue des Pénitentes, 3 bis.....	Refus : les enfants peuvent aider.
Capart femme, née Biebauw Marie.	Rue de Canteleu, cour Fau-chille, 15 .....	60. 1 <sup>er</sup> Septembre 1934.
Capeau Léon .....	Avenue Lucie, 12, Champigny-sur-Marne .....	80 au lieu de 30.
Capriauw Désiré .....	Rue d'Haubourdin, avenue Albert, 3 .....	60. 1 <sup>er</sup> Septembre 1934.
Cardinael François .....	Quai de l'Ouest, 49.....	30. 16 Septembre 1934.
Carette Veuve, née Crépé Caroline .....	Rue Saint-François, 17.....	60. 1 <sup>er</sup> Février 1935.
Carlier Georges .....	Rue de Wazemmes, 65.....	Refus : touche pension d'accident.
Carly Veuve, née Muller Blanche	Rue Ducourouble, 15 .....	Refus: pas totalement incurable.
Caron Robertine .....	Rue de Tournai, 102.....	80. 1 <sup>er</sup> Décembre 1934.

NOMS	DOMICILE	Propositions
Caron femme, née Canler Eugénie .....	Rue de la Haie, 33 bis.....	60. 1 <sup>er</sup> Février 1935.
Carpels Auguste .....	Rue de Wazemmes, 43, cour Coppeliers, 6 .....	30, maintien. Vit en famille 80, maintien.
Carpentier Louise .....	Rue Magenta, 25 .....	30. 16 Octobre 1934.
Castillon femme, née Vandionant .....	Rue Solférino, 95.....	80. 1 <sup>er</sup> Septembre 1934.
Cauwel Veuve, née Gandubois..	Rue Nationale, 273.....	80. 1 <sup>er</sup> Septembre 1934.
Caveye Veuve, née Braeckman.	Rue de Paris, cour du Soleil, 22	30. 1 <sup>er</sup> Décembre 1934.
Celserse Gustave .....	Quai et Cité de l'Ouest, 4....	50. 1 <sup>er</sup> Août 1934.
Chapheau Jules .....	Rue Saint-Hubert, 10 .....	30. 16 Septembre 1934.
Chevalier Maurice .....	Rue et Cité St-Maurice, 45....	80. 16 Octobre 1934.
Chevance Veuve, née Thibaut Marie .....	Cité Philanthropique, 136....	80. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Chevy Léontine .....	Rue Roland, 53.....	30. 1 <sup>er</sup> Juillet 1934.
Chuffart Jules .....	Rue du Grand Balcon, cour Bazin, 5 .....	80. 16 Octobre 1934.
Ciry Gilberte .....	Rue de Calais, 21 bis.....	30. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Clarisse Céline .....	Place de l'Arbonnoise, 10....	Refus : n'est pas incurable.
Clays Elisa .....	Rue d'Haubourdin, avenue Albert, 7.	Refus : non dénué de ressources.
Cléry Constant .....	Rue des Vieux-Murs, 26.....	70. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Coche Veuve, née Happe.....	Rue Saint-Sauveur, 95.....	30. 16 Novembre 1934.
Cocheteux Veuve, née Pignon..	Rue du Pont-Neuf, 17 .....	5. 16 Octobre 1934.
Cogez Veuve, née Vermessen...	Rue Pasteur, 42 .....	Refus : ressources supérieures au taux de l'allocation.
Colard Veuve née Cousyn Elise	Rue Ratisbonne, 95.....	55 au lieu de 30.
Collier Yvonne .....	Rue de la Monnaie, 95.....	30. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Colliez Gustave .....	Quai de l'Ouest, c. Darche, 19	60 au lieu de 55.
Colliez femme, née Gadenne...	Quai de l'Ouest, c. Darche, 19	60 au lieu de 30.
Colpaert femme, née Barbier Aline .....	Rue Jeanne Hachette, 93.....	30. 1 <sup>er</sup> Septembre 1934.
Coppens femme, née Duvocelle Mathilde.	Rue Auguste Bonte, cour Spinard, 14.	Suppression. Dispose de ressources égales au taux de l'allocation.
Corbeel François .....	Rue d'Austerlitz, 83.....	80. 1 <sup>er</sup> Janvier 1935.
Cormont Veuve, née Taverne..	Rue du Fg des Postes, 52.....	60 au lieu de 40.
Cortier Georges .....	Rue Saint-Michel, 6.....	10. 16 Juin 1934.
Coudenys Edmond .....	Rue Fontenoy, 42 .....	55. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Coudray Joseph .....	Ploermel (Morbihan) .....	80. 1 <sup>er</sup> Août 1934.
Coulombel Abel .....	Rue de Gand, 92.....	30. 1 <sup>er</sup> Juillet 1934.
Courbé femme, née Piéronne Sylvie.	Rue Paul Lafargue, 87.....	80 au lieu de 55.
Courmont Albert .....	Rue Monge, 21 .....	80. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Courouble Charles .....	Rue de Gand, 78 .....	30. 16 Novembre 1934.
Cousin femme, née Lepers Angèle.	Rue de Lannoy, cour Brunswyck, 1 .....	30. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Couton Gustave .....	Rue d'Arcole, 32 .....	Maintien. Vit en famille.
Cramette-Desquenne Clémence.	Rue Alphonse Mercier, 29 bis.	55 au lieu de 30.
Crampe-Devrière Adèle .....	Rue Jules Guesde, 84.....	55 au lieu de 30.
Crépe Estelle .....	Rue Condorcet, 2, Loos.....	80. 15 Janvier 1935.
Damsaint Ferdinand .....	Rue Boucher de Perthes. 62...	30. 16 Octobre 1934.

NOMS	DOMICILE	Propositions
Dandois Maria .....	Rue Gustave Delory, 135.....	80. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Danneels-Leroy Désirée .....	Rue Jules Guesde, 112, cour Catel, 4.	Refus : ressources suffi- santes.
Darragus-Fauvel Aurélie .....	Rue Pierre Legrand, 187, im- passe Legrand, 3.....	80. 16 Août 1934.
Dauchy Flavie .....	Rue du Port, 27 .....	Refus : non dénuée de res- sources.
Dayez Sophie Veuve.....	Rue Lepic, 38, à Paris.....	80 au lieu de 30.
De Backer-Vahé Adèle .....	Rue d'Avesnes, cour Baxter, 48	80 au lieu de 40.
De Backer Lucien .....	Rue de Boulogne, 4.....	Refus : instance de pension des Assurances Sociales.
De Backer-Delobby .....	Rue Adolphe Werquin, 5.....	Refus : non invalide.
De Baets Veuve, née Marmet Emilienne .....	Rue de Wazemmes, 151 .....	Refus : non incurable.
Debaisieux-Savelon Sidonie ...	Rue de Lyon 51.....	80. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
De Bock Joseph .....	Rue Balzac, 42 .....	60. 16 Novembre 1934.
De Buck Veuve, née Gouy Marie	Rue de Condé, 10 .....	80. 1 <sup>er</sup> Septembre 1934.
De Caevel Veuve, née Pot Alice	Rue Jules Breton, cour Sainte- Madeleine.	Refus : Les enfants peuvent aider.
Declercq-Bachelet Eloïse .....	Rue Mazagran, 27 .....	Refus. Non incurable.
Decoen Alphonse .....	Rue Fombelle, 4 bis, cour Crombez, 4.	Refus : Les enfants peuvent aider.
De Coninck Henri .....	Rue de Thumesnil, c. Léonie, 13	55. 16 Novembre 1934.
Decourtray Veuve, née Manniez M.- Th. ....	Rue d'Eylau, 13 .....	65 au lieu de 55.
Decreus Veuve, née Halluin Cé- line .....	Rue du Croquet, 36 .....	20. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Defaux-Martin Berthe .....	Rue Amélie Roussel à Watt- gnies .....	80 au lieu de 30.
Defrasnes Marie .....	Rue Négrier, 23 .....	30. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Defrasnes Mathilde .....	Rue Négrier, 23 .....	80. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Defretin Gustave .....	Rue de la Barre, 104.....	5. 16 Novembre 1934.
De Geyter Veuve, née D'Hoest Jeanne .....	Rue de Valenciennes, 21.....	80. 1 <sup>er</sup> Septembre 1934.
Dekeyser Veuve, née Colpaert Céline .....	Rue Gustave Nadaud, cour Tri- bout, 14 .....	10. 1 <sup>er</sup> Juillet 1934.
De Knuydt Veuve, née Ducha- telet Rose.	Rue Alphonse Mercier, cour Centrale, 26.	Refus : Les enfants peuvent aider.
Delamotte Veuve, née Sauvage Orélie .....	Rue de la Clef, 27 .....	80. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Delannose Veuve, née Douchet Marie .....	Rue Rabelais, 33 .....	80 au lieu de 30.
Delbecq Henri .....	Rue de Denain, 2 .....	Refus. Non dénué de res- sources.
Delcambre Veuve, née Mullier Virginie.	Rue Jean-Jacques Rousseau, 30	60. 16 Janvier 1935.
Delecroix Alfred .....	Rue Fontenoy, 17 .....	Maintien. Situation inchan- gée.
Delemarre-Schlub Thérèse ....	Rue du Croquet, 34.....	Refus. Ressources suffi- santes.
Deleruelle Alfred .....	Rue Auguste Comte, 30.....	30. 16 Novembre 1934.
Delettre Martial .....	Rue de Russie, 1 .....	15. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Delettrez Eloi .....	Rue J. Guesde, 32, à Lomme..	Radié. Travaille depuis le 1 <sup>er</sup> Mai 1934.

NOM	DOMICILE	Propositions
Delfolle Veuve, née Serrure Julie	Rue Louis Blanc à Hellemmes	30. 8 Mars 1934.
Delfosse Zoé .....	Rue de Lannoy, 102.....	30. 16 Septembre 1934.
Delobel Veuve, née Duthoit Théodosia.	Rue des Meuniers, 37 .....	Maintien. Situation inchan- gée.
Delonnette Veuve, née Sézille Angéline .....	Rue du Molinel, 91 .....	70. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Delporte-Colle Philomène .....	Rue Saint-André, 129 .....	30. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Delporte Edouard .....	Rue Saint-André, 129 .....	50 au lieu de 30.
Démanet Félix .....	Rue de Canteleu, 21.....	Radié. Ressources suffisan- tes.
Demande Veuve, née Wicart Clémentine .....	Rue Mahieu, 25 .....	30. 16 Novembre 1934.
Demay Veuve, née Fever Marie- Louise .....	Rue d'Iéna, 140 .....	55. 1 <sup>er</sup> Août 1934.
De Meyer-De Conne A.....	Rue Baudin, cour Parent, 3..	30. 1 <sup>er</sup> Septembre 1934.
Denim-Dauchel Marie .....	Rue du Grand-Balcon, cour Pecqueur, 13 .....	35. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Démon-Wauquier Marie .....	Rue de la Vignette, 18 .....	Maintien. Enfants peuvent aider.
De Moor-Lambert Marie-Thé- rèse .....	Rue Malsence, cour Lys, 25....	70. 16 Novembre 1934.
Denbroever Charles .....	Rue Paul Lafargue, 36 .....	Refus. Non dénué de res- sources.
Dens Suzanne .....	Rue Desaugiers, 3 .....	Maintien. Situation inchan- gée.
Desnerre Ernest .....	Rue de Londres, 12.....	30. 16 Août 1934.
Depoorter Jules .....	Rue Paul Lafargue, 11 .....	55. 16 Octobre 1933.
Depotter-Seye Marie-Thérèse .	Rue du Long-Pot, c. Fache, 57	30. 1 <sup>er</sup> Juin 1934.
De Rantère Adrienne .....	Rue Brasseur, 30, impasse Nar- cisse, 2 .....	60. 16 Septembre 1934.
Derein Henri .....	Quai de l'Ouest, 10 .....	30. 16 Décembre 1934.
Dernoncourt Veuve, née Lefeb- vre .....	Rue Gantois, 107 .....	30. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Deroo Henri .....	Rue Alphonse Mercier, 56, cour Larose, 2 .....	30. 16 Octobre 1934.
Deroubaix Germaine .....	Rue d'Arcole, 23 .....	Maintien. Situation inchan- gée.
Dervaux Henri .....	Rue du Quai, 12 bis .....	55. 16 Septembre 1934.
Descamps Jean-Baptiste .....	Rue Balzac, 60 .....	Maintien. Situation inchan- gée.
Descendre Paul .....	Rue Bouguereau, 15.....	30. 1 <sup>er</sup> Septembre 1934.
Désiré Céline .....	Rue Diderot, c. St-Clément, 19	55. 1 <sup>er</sup> Juillet 1934.
Desloover Joseph .....	Rue Edouard Vaillant, 47.....	60. 1 <sup>er</sup> Août 1934.
Desmarests Bernard .....	Rue de Lille, 354, Saint-André	Refus. Les enfants peuvent aider.
Desmartin-Delneste Adèle .....	Rue Mourmant, 27 bis.....	20. 1 <sup>er</sup> Septembre 1934.
Desmet Veuve, née Houttekint Valentine .....	Rue de Buffon, 27.....	55 au lieu de 30.
Desouter Jean .....	Rue Magenta, 21 .....	30. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Desruelles Veuve, née Rottier Marie.	Terrasse Ste-Catherine, 1.....	Refus. Non dénuée de res- sources.
Dessauvages Veuve, née Béha- gue Claire.	Rue de Wazemmes, 112, Cité Philanthropique, 86, Pavil. 2	30. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.



NOMS	DOMICILE	Propositions
Detemmerman Henri .....	Rue Eugène Jacquet, 3 .....	Refus. Non incurable.
Devaux Louis .....	Rue Mahieu, 6 .....	Refus. Non indigent.
Deveaux Veuve, née Delemotte Jeanne.	Rue des Poissonceaux, cour des Trépassés.	Refus. Non dénuée de res- sources.
Deveerman Henri .....	Place St-Nicolas, 4 .....	30. 16 Octobre 1934.
De Vendt Auguste .....	Rue Mazagran, 13 .....	80 au lieu de 55.
Devin Vve, née Muchery Marie	Rue du Maire André, 2.....	Maintien. Vit en famille.
Desleeschauwer-Bulteau Cathe- rine.	Rue de l'An 40, 29, à Mons-en- Barœul.	55. 3 Février 1934.
Devos Gustave .....	Rue des Pavillons, cour An- driès, 37 .....	80. 1 <sup>er</sup> Juillet 1934.
De Wolf-Pauwels Marie .....	Rue de Bailleul, cour Pottier, 4	Radié. Ressources suffisan- tes.
Dewulf Victor .....	Rue Magenta, 30 .....	55. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Dolvelde Veuve, née Depret Jeanne .....	Rue de la Prévoyance, 46.....	Refus. Vit en famille.
Doudeyne Justin .....	Rue de Seclin, 21 .....	Refus. Non incurable. Peut travailler.
Dooghe Isidore .....	Rue des Postes, 175, c. Pesez, 4	55. 1 <sup>er</sup> Juillet 1934.
Doornaert Victor .....	Rue de Buffon, cour Saint- Martin, 6.	35 au lieu de 80. Dispose de ressources.
Dorge Veuve, née Hochenberg Pauline.	Rue de Cambrai, 40 .....	Refus. Non dénuée de res- sources.
Dubar Veuve, née Dumont Marie	Rue de la Justice, 31.....	60. 16 Septembre 1934.
Dubois Veuve, née Léturgez Marguerite.	Rue Solférino, 332.....	Refus. Peut par le travail trouver des ressources su- périeures au taux de l'al- location.
Dubois-Liagre Marie-Louise ...	Boulevard Victor Hugo, 84, cour Descamps .....	30. 1 <sup>er</sup> Septembre 1934.
Dubosch-Bols Marie-Louise ...	Rue Monge, 27 .....	80. 1 <sup>er</sup> Août 1934.
Dubruille Jules .....	Rue des Vieux-Murs, 9.....	80. 1 <sup>er</sup> Janvier 1935.
Dubus Marceau .....	Rue d'Arcole, 47 .....	80. 16 Novembre 1934.
Dufeutrelle Veuve, née Carrette Pauline .....	Rue Saint-Omer, 13 .....	30. 16 Septembre 1934.
Duhamel Orélie Angélique.....	Rue Léon Gambetta, 182.....	30. 1 <sup>er</sup> Juillet 1934.
Duhamel Veuve, née Spelbroit Irma .....	Rue des Postes, 80 .....	80. 1 <sup>er</sup> Août 1934.
Duhamel-Hébert Jeanne .....	Rue Ste-Barbe, 21, c. Wilmot, 4	80. 21 Octobre 1933.
Duhamel Oscar .....	Rue Ste-Barbe, 21, c. Wilmot, 4	30. 21 Octobre 1933.
Duhez Veuve, née Facq Marie.	Rue des Meuniers, 64.....	30. 16 Mai 1934.
Dujardin Joseph .....	Rue de Trévisé, 60, cour Laga- che, 11 .....	20. 16 Novembre 1934.
Dujardin Veuve, née Cambier Claire.	Rue Doudin, 39.....	Refus. Reçoit de ses enfants 110 frs par mois.
Dumont Eugène .....	Rue de Douai, 103.....	Maintien. Situation inchan- gée.
Dumont-Valcke Louise .....	Rue du Marché, 77 bis.....	Maintien. Situation inchan- gée.
Dumont-Vandersoupe Elise ...	Rue Masurel, 62 .....	Refus. Non incurable.
Dupont Julie .....	Rue Lestienne, 10, Ronchin..	30. 17 Juillet 1934.
Dupont Lucienne .....	Rue Dupleix, 22 .....	80 au lieu de 42.
Duthoit Vve, née Flament Julie	Rue du Faubourg de Béthune, cour Montlury, 19 .....	30. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.

NOMS	DOMICILE	Propositions
Ego Louis .....	Rue des Pavillons, cour An- driès, 35 .....	Maintien. Gendre peut aider
Eurard Veuve, née Vancoppe- nolle.	Rue Montesquieu, 7 .....	Maintien. Les enfants peu- vent aider.
Facq Charles .....	Rue d'Isly, 9 .....	80. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Facon-Van Ost Marie-Thérèse..	Rue de Paris, c. du Soleil, 21.	30. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Fieuw Jules .....	Rue Bel Air, 222 .....	Refus. Pas indigent.
Fleury Veuve, née Dauplat....	Rue Nationale, 231 .....	30. 1 <sup>er</sup> Septembre 1934.
Floquet Camille .....	Rue Jules Guesde, 70.....	Refus. Non incurable.
Foulon Marcelle .....	Rue de la Vignette, 51.....	60. 1 <sup>er</sup> Décembre 1934.
Fournier Veuve, née Grenier Elise.	Rue des Bois-Blancs.....	Refus. Ressources suffisan- tes..
Franck-De Smet Pélagie .....	Cité Philanthropique, 169 ....	30. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Franck Victor .....	Cité Philanthropique, 169 ....	30. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Franssens femme, née Dehaes.	Rue Fombelle, 18 bis.....	Refus. Pas totalement incu- rable.
Fremaux Désiré .....	Rue des Stations, 133 .....	30. 15 Septembre 1934.
Frémery Numa .....	Rue et cour de Flandre, 2 ....	30. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Frixon Alfred .....	Rue de la Vieille Comédie, 17.	55. 1 <sup>er</sup> Janvier 1935.
Galand Gaston .....	Rue de la Roseraie, 10 .....	30. 1 <sup>er</sup> Décembre 1934.
Galle Joseph .....	Rue de Wazemmes, 107 .....	30 au lieu de 80. M. Galle peut travailler.
Gallet Gabrielle .....	Rue de St-Amand, imp. Cho- teau, 1 .....	30. 16 Octobre 1934.
Gayot Jules .....	Rue Basse, 63 .....	Refus. Son fils doit aider totalement.
Gellynck Désiré .....	Rue de Flandre, 83.....	30. 1 <sup>er</sup> Septembre 1934.
Genevriez Veuve, née Louvion.	Rue Balzac, cour Poupard, 6..	Refus. Pas totalement in- curable. Dispose de res- sources.
Gertgen Auguste .....	Rue du Boulevard, 99, Marcq- en-Barœul .....	Refus. Propriétaire d'une maison qui lui rapporte 400 frs par mois.
Ghesquière Roumanie .....	Rue des Pénitentes, 24.....	30 frs. Maintien, les enfants doivent aider.
Gheysen femme, née Béhague.	Allée du Beau-Bouquet, 5 ....	Refus. Ressources suffisan- tes.
Girard Emile .....	Rue de Poids, 5.....	50. Maintien. Aidé par ses enfants.
Gleasterman Jules .....	Rue d'Iéna, 195.....	60. 1 <sup>er</sup> Décembre 1934.
Gleasterman femme, née De- bouvre .....	Rue Gustave-Delory, 156 .....	80. 1 <sup>er</sup> Décembre 1934.
Glorie Emile .....	Rue des Pénitentes, 20.....	60 au lieu de 45.
Glorie Berthe .....	Rue Duhem, 45 .....	80. 1 <sup>er</sup> Août 1934.
Godaert femme, née Delporte Mathilde .....	Faubourg d'Arras, 40 .....	40. 16 Août 1934.
Gombert Veuve, née Masson....	Rue de Paris, cour du Soleil, 8	Refus. Les enfants doivent aider complètement.
Gombert femme, née Rousse Félicité .....	Rue Philadelphie, 141.....	80. Maintien.
Goubel Jules .....	Rue Pline, 7 .....	30. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Goubel femme, née Dewez Clé- mentine .....	Rue Pline, 7 .....	30. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Gourdin Veuve, née Braem....	Avenue Butin, 55 .....	20. 16 Octobre 1934.

NOMS	DOMICILE	Propositions
Gournay Marie .....	Rue Manuel, 56 .....	80. 16 Août 1934.
Goutsmedt Jeanne .....	Rue Meurein, 73 .....	80. 1 <sup>er</sup> Décembre 1934.
Gransard femme, née Arensma.	Rue Ducourouble, 10 .....	30. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Gransard Emile .....	Rue Ducourouble, 10 .....	80. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Gratepanche Edmond .....	Rue Dupleix, 22 .....	80. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Gratte Veuve, née Keingnaert.	Rue d'Aulnay, 20, Chatenay-Malabry .....	20. 25 Septembre 1934.
Grumez Eugène .....	Allée du Jeu de Boules, 5.....	30. 16 Juillet 1934.
Guichart Veuve, née Gerden....	Place Sébastopol, 18 .....	30. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Guyse Louis .....	Rue Duguesclin, 31 .....	Refus, vit en famille.
Hary Veuve, née Leriche.....	Rue du Grand-Balcon, cour Bazin, 1.	Refus, les enfants peuvent et doivent aider.
Hauspiez Auguste .....	Rue Mazagran, 34.....	30. 1 <sup>er</sup> Août 1934.
Havegheer femme, née Groux.	Rue des Robleds, 30 .....	30. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Hazebrouck Veuve, née Couppé	Rue Boucher-de-Perthes, 14..	Refus, vit en famille.
Helderwerdt Julien .....	Rue de la Convention, 40....	Refus. N'est pas incurable.
Henaut Vital .....	Rue du Buisson, 132.....	55. 1 <sup>er</sup> Août 1934.
Hennart Abel .....	Rue de Wazemmes, 85.....	80. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Hennion Odile .....	Rue Eugène Jacquet, 7.....	60 au lieu de 30.
Hequette femme, née Baetens Marie .....	Rue de Laventie, 12.....	Refus. N'est pas incurable.
Hequette Veuve, née Joly .....	Rue des Sarrazins, 121, cour des Sarrazins.	Refus. N'est pas incurable.
Her Henri .....	Rue du Faubourg de Béthune, 66.	Refus. Ressources suffisantes.
Her femme, née Flament.....	Rue des Sarrazins, 88.....	Refus. Non dénuée de ressources.
Herbaut Veuve, née Dauchelle.	Rue Turgot, 63.....	Refus. Non dénuée de ressources.
Herphelin Veuve, née Herlant.	Rue du Faubourg des Postes, 224 .....	30. 1 <sup>er</sup> Juillet 1934.
Hespel Veuve, née Brodelle....	Rue Mirabeau, cour Stien, 65	20 frs de majoration. 16 Octobre 1934.
Hierensens Louis .....	Rue Pierre Curie, 38.....	55. 1 <sup>er</sup> Septembre 1934.
Hochart Veuve, née Rostin....	Rue Meurein, 75, cour Lemaire, 8 .....	80. 1 <sup>er</sup> Septembre 1934.
Hoden Louis .....	Rue Caumartin, 1.....	40. Maintien, situation inchangée.
Hœbeke femme, née Lonnel...	Rue de Wazemmes, 151.....	Refus. Non dénuée de ressources.
Hoest Philippe .....	Rue Fontenoy, 57.....	30 au lieu de 80. Enfants peuvent aider.
Houzet Emile .....	Rue des Etaques, 54.....	80. 1 <sup>er</sup> Août 1934.
Huart Eugénie .....	Rue d'Austerlitz, 70.....	Refus. N'est pas incurable.
Hubantz Veuve, née Stevenaert.	Rue Jeanne Hachette, 106....	Refus. Les enfants peuvent et doivent aider.
Hubert Veuve, née Druelle Augustine.	Rue de Canteleu, 12.....	50 au lieu de 80 : aidée de ses enfants.
Huger Georges .....	Allée des Dondaines, 2.....	30. 1 <sup>er</sup> Juillet 1934.
Hurtrez Jules .....	Rue Buffon, cour St-Honoré, 5	5. Maintien, situation inchangée.
Ide femme, née Langenhagen Rosalie .....	Rue de la Justice, 21.....	80 au lieu de 40.
Jacaton Pierre .....	Rue Léon Gambetta, 201.....	30. 1 <sup>er</sup> Mai 1934.

NOMS	DOMICILE	Propositions
Jacob Charles .....	Rue de Flers, impasse Menu, 6	30. Maintien, les enfants peuvent et doivent aider.
Jan Veuve, née Ocelez.....	Rue des Robleds, 18.....	Refus. Dispose de ressources suffisantes.
Janssens Veuve, née Vandevoorde.	Rue de Trévisé, 60.....	Refus. Les enfants peuvent aider complètement.
Kerskens Marie-Louise .....	Rue du Docteur Huart, impasse privée, 7, Hellemmes.	Refus. Peut par le travail trouver des ressources égales au taux de l'allocation.
Kesteloot femme, née Martens	Rue du Four, 1, Saint-Ouen (Seine).	Refus. Pas totalement incurable. Aidée par enfants.
Knecht Veuve, née Leprêtre ..	Rue Sadi Carnot, 48, Wasquehal .....	60 au lieu de 30.
Labarre femme, née Moerman.	Rue Matteotti, cour Mallet, 20	30. Maintien, ressources suffisantes.
Laby femme, née Kelder Marthe	Rue Adolphe Werquin, 22....	30. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Lahaye Julien .....	Cité Philanthropique, 108.....	80. 15 Novembre 1934.
Lahousse femme, née Lecocq Catherine .....	Rue Gustave Delory, 118.....	80. 16 Octobre 1934.
Lahousse femme, née Baurin..	Rue du Commerce, 26.....	30. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Lambert Julienne .....	Quai de l'Ouest, 114.....	50. 16 Août 1934.
Lambert Léopold .....	Rue d'Avesnes, cour Baxter, 32	Refus. Pas totalement dénué de ressources.
Lammens Jean-Baptiste .....	Rue Arago, cour Cormorant, 2	30. 1 <sup>er</sup> Juillet 1934.
Lancry Pauline .....	Rue Basse, 54.....	80. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Landuyt Veuve, née Delehedde.	Boulevard Bigo Danel, 1.....	80 au lieu de 30.
Lahousse Jean-Baptiste .....	Rue du Commerce, 26.....	80. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Latour Edmond .....	Rue Auguste Bonte, cour Spinaert, 12.....	30. 16 Août 1934.
Latour femme, née Vanhauteghem.	Rue Auguste Bonte, cour Spinaert, 12.....	30. 16 Août 1934.
Laude Julie .....	Rue de Flandre, 12.....	Refus. N'est pas totalement dénuée de ressources.
Leblanc Marie .....	Rue des Bois-Blancs, 217.....	30. Maintien. Vit en famille
Leboucq femme, née Sautresse Cécile.	Rue de la Halle, 11.....	30. Maintien. Reçoit 50 frs par mois de ses enfants.
Leclercq Veuve, née Desmullier	Rue de Flers, cour Defaux, 4.	50 au lieu de 30.
Lecocq Lydie .....	Rue des Postes, 243.....	20. 16 Septembre 1934.
Lecutrez Alice .....	Rue de Loos, 22.....	60. 16 Août 1934.
Ledent Barthélémy .....	Rue du Maréchal Foch, 100, Loos .....	80. 1 <sup>er</sup> Février 1934.
Lefebvre femme, née Bonnier..	Rue d'Arras, 169, cour Gisclon	Suppression, n'est pas dénuée de ressources.
Lefebvre femme, née Dewaels Zélie .....	Rue Francisco Ferrer, 76.....	Refus. N'est pas invalide.
Lefebvre Veuve, née Tempels..	Place Louise de Bettignies, 12 bis.....	30 au lieu de 10.
Lefebvre Emile .....	Rue Denis du Péage, 70.....	30. 16 Septembre 1934.
Lefrancq Veuve, née Vandooren	Rue Fombelle, 29 .....	80. 16 Août 1934.
Lefrance Veuve, née Duponchelle .....	Rue Salomé, 6 .....	30. 1 <sup>er</sup> Décembre 1934.
Leglez Julia .....	Rue du Pôle Nord, 38.....	60. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.

NOMS	DOMICILE	Propositions
Legrand Florentin .....	Rue Jeanne Hachette, 131.....	Refus. Non dénué de res- sources.
Leguevel Veuve, née Coley.....	Rue des Poissonceaux, cour des Trépassés, 20.	Refus. Non dénuée de res- sources.
Lelièvre Veuve, née Cornille....	Rue de la Rapine, 6.....	60. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Lemesre Gustave .....	Rue de l'A. B. C., 18.....	30. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Lempire Veuve, née Delemme.	Rue de Bône, 6 bis.....	55 au lieu de 30.
Lenglet Auguste .....	Rue Mahieu, 28 .....	80. 1 <sup>er</sup> Août 1934.
Lenglet femme, née Roman....	Rue Mahieu, 28 .....	Refus. Travaille régulièrè- ment.
Leniart femme, née Vanden Brande.	Rue Philippe Lebon, cour Rous- sel, 2 .....	30. Maintien. Vit en famille.
Lequimme Veuve, née Moreau.	Rue du Commerce, 42.....	30. 16 Novembre 1934.
Leroy Arthur .....	Rue d'Iéna, 61 .....	80. 1 <sup>er</sup> Août 1934.
Leroy Julia .....	Rue Alphonse Mercier, 42.....	30. 16 Septembre 1934.
Lesne Adolphine .....	Rue Saint-Hubert, 5.....	Refus. N'est pas incurable.
Lesot Veuve, née Verhaeghe...	Rue du Grand Balcon, 61.....	50 au lieu de 30.
Lenillette femme, née Turotte..	Rue Pierre d'Oudegherst, 25...	Suppression. Ressources suf- fisantes.
Lienard Veuve, née Horlin.....	Rue de l'Hôpital Saint-Roch, 31 bis.	20 frs de majoration. 1 <sup>er</sup> Oc- tobre 1934.
Longy Veuve, née Laderierre...	Rue du Croquet, 22 .....	80. 1 <sup>er</sup> Août 1934.
Looten Jules .....	Cité des Eglisières, 112, Carvin	80. 3 Septembre 1934.
Lotten Veuve, née Lemoine....	Rue Paul Lafargue, 56.....	10. 1 <sup>er</sup> Juillet 1934.
Maçrez Constant .....	Rue Saint-Gabriel, 32 .....	80 au lieu de 30.
Maertelaere Veuve, née De Ceu- kelier.	Rue de Canteleu, cour Fau- chille, 23 .....	Refus. N'est pas incurable.
Maillier Louise .....	Rue du Magasin, 8.....	Refus. Touche de l'Etat une somme supérieure au taux de l'assistance.
Manicourt Léon .....	Rue Saint-André, 104.....	Refus. Ressources suffisan- tes.
Mannier Louis .....	Rue de la Halloterie, 13.....	Refus. Pas totalement incu- rable.
Marc Bouquillon Berthe .....	81, rue Dumoulin, Lambersart.	30 au lieu de 10.
Marcq Gustave .....	Rue Jeanne Hachette, 194....	60. 16 Septembre 1934.
Maréchal-Dupuille Cécile .....	Rue de la Digue, 30.....	30. 16 Septembre 1934.
Maréchal Laure .....	Rue de Gand, 14 .....	80. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Marescaux Marceau .....	Rue Raspail, 17 .....	80. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Margotin Veuve, née Derache Marie .....	Rue d'Arcole, 55 .....	Refus. Non indigente.
Marichez Veuve, née Hardy Hortense .....	Rue du Soleil Levant, 27.....	Refus. Fils peut aider.
Marie Victor .....	Rue des Meuniers, 3 .....	80. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Martain - Deusrémaux Marie- Louise.	Rue des Postes, 193 .....	Maintien. Ressources suffi- santes.
Martain Charles .....	Rue des Postes, 193 .....	Maintien. Ressources suffi- santes.
Martin Alixe .....	Rue de Wagram, 4 .....	Refus. Non dénuée de res- sources.
Martinage Veuve, née Ganne Marie .....	Rue de la Paix d'Utrecht, 28.	60. 16 Octobre 1934.
Maton Jules .....	Rue de Mirômesnil, 23, Paris.	60. 26 Juin 1934.
Mas-Lesoing Valérine .....	Rue Jules Guesde .....	Refus. Non totalement incu- rable.

NOMS	DOMICILE	Propositions
Massy-Degrosse Juliette .....	Rue Royale, 9 .....	80. 16 Février 1935.
Ménart-Dumoulin Joséphine ..	Rue de Rivoli, c. Vermeulen, 1	30 au lieu de 80. Ressources suffisantes.
Menet Vve, née Honorez Maria	Rue Saint-Etienne, 36.....	60. 16 Octobre 1934.
Menez Louis .....	Rue de Jemmapes, 6.....	80 au lieu de 30.
Menez Veuve, née Deline Ga- brielle.	Rue du Long-Pot, 44.....	Refus. Ressources suffisan- tes.
Menu Veuve, née Tranchant Hermine .....	Rue Blanche, 64 .....	80. 12 Décembre 1934.
Méresse Henri .....	Rue Jeanne Hachette, près le n° 162.	Radié. Non dénué de res- sources.
Mertens Sylvie .....	Rue des Sarrazins, 20 bis.....	30. 1 <sup>er</sup> Septembre 1934.
Mette Veuve, née Leleux Louise	Rue Fabricy, 5 .....	Refus. Non dénuée de res- sources.
Milot Veuve, née Flament Jul..	Rue Jules Guesde, 76.....	30. 16 Octobre 1934.
Milliot Andrée .....	Rue Duhem, cour Leclercq, 7.	Devrait être placée dans un établissement d'éducation spéciale.
Milliot Simonne .....	Rue Duhem, cour Leclercq, 7.	Devrait être placée dans un établissement d'éducation spéciale
Mollet Louis .....	Rue de Flers, cour Menu, 18..	30. 16 Août 1934.
Monard Charles .....	Rue du Croquet, 6.....	80 au lieu de 30.
Monchiet-Cardon Denise .....	Rue Edouard Doyennette, 4...	Refus. Ressources suffisan- tes.
Monjoint Charles .....	Quai de la Haute-Deûle, 9....	30. 16 Septembre 1934.
Monnier Veuve, née Ardenois Marie .....	Rue de Wazemmes, 176.....	30. 16 Août 1934.
Montaigne Veuve, née Brice Eugénie.	Rue Gustave Delory, 116.....	Refus. Non dénuée de res- sources.
Montury Veuve, née Decaluwe Juliette.	Rue Manuel, 88 .....	Refus. Non totalement in- curable.
Morel Célestine .....	Rue de l'Eglise St-Louis, 42...	30. 16 Novembre 1934.
Mouriks Veuve, née Deherdt Angèle .....	Rue Saint-Gabriel, 18.....	10. 16 Octobre 1934.
Moureaux Veuve, née Verpoor- ten Elise .....	Rue Wicar, cour Vaniscotte, 4.	80 au lieu de 42.
Mullier-Bruyenne Marie .....	Rue du Bois St-Sauveur, 10-12	30. 1 <sup>er</sup> Décembre 1934.
Murnart-Poutrain Albertine ..	Rue Malsence, cour Lys, 61....	80. 1 <sup>er</sup> Août 1934.
Nicolle-Sobyn Honorine .....	Chemin des Vachers, 6 .....	50. 16 Juillet 1934.
Nivisse Veuve, née Chatelée Fortunée.	Rue Melh, 5 .....	Refus. Non dénuée de res- sources.
Odant femme, née Wannyn Clé- mence.	Route d'Arras, 115, Faches- Thumesnil.	Radiée. Mari subvient aux besoins.
Olive Henri .....	Rue Jules Guesde, 62.....	Maintien. Situation inchan- gée.
Olivier-Vercruysse Maria .....	Rue Saint-Sauveur, 98.....	Radiée. Pension de veuve de guerre.
Oswald Nicolas .....	Rue Philadelphie, 74.....	Refus. Enfants peuvent ai- der.
Opsomer Adolphe .....	Rue J. Delcenserie, 44 bis, Marcq-en-Barœul .....	80. 3 Juillet 1934.
Pagant Paul .....	Rue Pascal, 25 .....	Refus. Non indigent.

NOMS	DOMICILE	Propositions
Papegay Veuve, née Verhegge Julie	Rue Montaigne, 36	30. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Papegnies-Martin Valentine	Cité Saint-Maurice, 23	30. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Paris Veuve, née Vanheule Eléonore.	Rue A. Delmar, 33, Mons-en-Barœul	80. 5 Mars 1934.
Parsy Henri	Rue Pont Noyelles, 33	80 au lieu de 30.
Patrice Veuve, née Rosseel Marie	Rue Ste-Catherine, 85	80 au lieu de 40.
Parent Emile	Rue du Soleil Levant, 18, cour n° 1	80 au lieu de 55.
Peireboom Charles	Rue Paul Lafargue, 33	30. 16 Septembre 1934.
Petit Veuve, née Roland Lize.	Rue Jeanne Maillotte, 28	Maintien. Situation inchangée.
Pieters Ernest	Rue du Mélantois, 3 bis, cour Vereecke, 1	80 au lieu de 30.
Pieters-Balloy Hortense	Rue du Mélantois, 3 bis, cour Vereecke, 1	80. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Pillet Veuve, née Renaud Julienne	Rue d'Esquermes, 50	30. 16 Août 1934.
Pinte Veuve, née Backelandt Marie.	Rue d'Haubourdin, avenue Albert, 5.	Maintien. Situation inchangée.
Pintel Paul	Rue des Bois Blancs, 254	30. 16 Octobre 1934.
Plasman Clara	Rue Léon Gambetta, 254	55 au lieu de 30.
Platel Fernand	24, rue des Bouchers	70. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Podevin Roger	145, rue Gustave Delory	Refus. Peut travailler.
Poquet Théophile	8, rue des Bateliers	Refus. Non incurable.
Poquet-Vancrayenest Hélène	8, rue des Bateliers	Refus. Non incurable.
Poudre François	29, Sentier N.-D. de Grâce	30. 16 Octobre 1934.
Poudre-D'Haese Marie	29, Sentier N.-D. de Grâce	30. 16 Octobre 1934.
Poulet-Légrand Berthe	32, rue de l'Ecole Saint-Louis	80. 1 <sup>er</sup> Septembre 1934.
Poussier-Flavigny	4, rue de Bouvines	80. 16 Octobre 1934.
Prêtre Eugène	34, rue du Commerce	80. 16 Septembre 1934.
Prévost Veuve, née Dhalluin Adolphe.	67, rue d'Arcole	Radiée. Ressources suffisantes.
Prévost Marie-Louise	41 bis, rue Meurein	60. 1 <sup>er</sup> Décembre 1934.
Puchaux Veuve, née Breux Gabrielle	280, rue Nationale	30. 16 Novembre 1934.
Quertinier Simone	76, avenue Butin	30. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Quéva Jean-Baptiste	79, rue Jules Guesde	30. 16 Septembre 1934.
Ramu-Wattrelos Victorine	4, rue à Claques	Refus. Non incurable.
Ravez-Harnais Eugénie	28, rue Fénelon, c. Wallart, 22	Refus. Ressources suffisantes.
Réady-Vercammen Françoise	14, rue Saint-Michel	Maintien. Se livre à la boisson.
Renault Vve, née Salez Eugénie	5, rue Mexico	Refus. Vit en famille.
Richard Joly	13 ter, rue du Bazinghien	80. 1 <sup>er</sup> Août 1934.
Ridez Victor	5, Allée des Dondaines	30. 1 <sup>er</sup> Septembre 1934.
Rigaut-Eggermont Sophie	28, rue de la Boétie	30. 16 Novembre 1934.
Rondelle-Vilatte Elise	33, rue d'Isly	Refus. Non indigente.
Rose Veuve, née Dugardin Gabrielle	Rue de la Justice, cour Cogez, 3	55 au lieu de 30.
Roty-Verschore Rosalie	Rue d'Avesnes, c. Lambert, 17	Maintien. Reçoit le logement et 20 frs par mois.
Rouhart Emile	13, rue Van Dyck, cour Miot, 2	30. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Rousseau-Daveu Eugénie	5, rue Montgolfier	30. 16 Octobre 1934.

NOMS	DOMICILE	Propositions
Rousseau Veuve, née Augez Elise	43, rue de l'Est.....	30. 1 <sup>er</sup> Juillet 1934.
Roussel-Rousselle Marie .....	95, rue Meurein .....	30. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Roussel Louis .....	95, rue Meurein .....	30. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Saelen Ulysse .....	Quai de l'Ouest, cour Saint-Joseph, 13 .....	80. 1 <sup>er</sup> Septembre 1934.
Salengrois Veuve, née Loïse Marie.	La Poterne, « Bateau Réfléchi » à Saint-André .....	80. 15 Mai 1934.
Schmidt Louise .....	25, rue des Célestines.....	80. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Sénéchal-Vasseur Marie .....	Avenue de Dunkerque, cour Platel, 6 .....	30. 16 Octobre 1934.
Serprieters Camille .....	16, rue Delzenne .....	55. 16 Novembre 1934.
Six Veuve, née Wambre-Julienne	22, quai de l'Ouest .....	30. 16 Août 1934.
Smaghe-Béghin Elise .....	Rue du Faubourg de Roubaix, cour n° 91 .....	30. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Smaeghe Edouard .....	91, rue du Faubourg de Roubaix, cour Beaghe, 6 .....	30. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Soyez-Desmet Marie .....	86, rue Manuel, cour n° 1....	80 au lieu de 30.
Speeckaert Pierre .....	83, rue d'Austerlitz .....	80 au lieu de 30.
Spétebroodt-De Dryvère Marie.	133, rue Paul Lafargue.....	Refus. Vit en famille.
Spriet Jérémie .....	28, rue des Robleds .....	Maintien. Situation inchangée.
Stévenaert Veuve, née Van Bastelaere Justine .....	77, rue des Sarrazins.....	Refus. Non totalement incurable.
Steyaert Pierre .....	Rue Jules Breton, cour Desmottes, 16 .....	80 au lieu de 55.
Stock Vve, née Walmach Maria	85, rue de Canteleu .....	Maintien. Situation inchangée.
Stuyvaert Elisa .....	6, rue Luther .....	Refus. Fils peut et doit aider.
Surson Pierrette .....	3, rue Dupleix.....	60. 1 <sup>er</sup> Septembre 1934.
Suvé-Balbaert Léonie .....	20, rue de Bailleul, c. Raquet, 4	Refus. Non totalement incurable.
Taillieu Jules .....	148 bis, rue d'Arras.....	55 au lieu de 30.
Tassin Veuve, née Lechevin Sophie.	Rue d'Haubourdin, c. Bigotte, 9	Maintien. Situation inchangée.
Tembuysen femme, née Devrièse Idalie.	48, rue des Myosotis .....	Refus. Enfants peuvent aider.
Ternynck Marie .....	11, rue de Bavai, cour Butin..	Radiée. Fils subvient aux besoins.
Thérage Stéphanie .....	152, rue Nationale .....	80. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Théry Georges .....	Avenue de Dunkerque, cour Termotte.	Refus. Non totalement incurable.
Thibaut Veuve, née Vandamme Marie-Louise .....	33, rue d'Aguesseau .....	80. 16 Août 1934.
Thieffry Veuve, née Debuigne Elise .....	Rue de l'Alma, cour Dubrulle, 5	30. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Thielemans Gustave .....	243 rue Pierre Legrand.....	40 au lieu de 80. Ressources suffisantes.
Thienpont Gustave .....	Rue de Buffon, 12 .....	10. 16 Septembre 1934.
Thierens femme, née Desquiens	Rue La Fontaine, 18 .....	16. 1 <sup>er</sup> Septembre 1934.
Thomas Veuve, née Rumaux...	Rue des Célestines, 30.....	Refus. N'est pas reconnue incurable.
Tielman Léopold .....	Rue des Pénitentes, 2 .....	Refus. N'est pas reconnu incurable.



NOMS	DOMICILE	Propositions
Tison Hermance	Rue des Pavillons, 26	Maintien. Travaille régulièrement.
Truffin femme, née Voyez	Rue Sainte-Catherine, cour Roi de Pologne	80. 1 <sup>er</sup> Décembre 1934.
Tytgat Edmond	Rue de Gand, 21	Refus. Pas reconnu totalement incurable.
Vaillant Veuve, née Eraut	Rue de Thumesnil, 22	55 au lieu de 30.
Van Berleere Adolphe	Rue Augereau, 9	10. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Vancaeneghem Vve, née Schoelens	Rue Raspail, 67	30. 1 <sup>er</sup> Septembre 1934.
Van Calster femme, née Berlemont	Rue et Cité Mourmant, 2	55 au lieu de 30.
Van Calster Martin	Rue et Cité Mourmant, 2	55 au lieu de 30.
Van Cauwenberghe femme, née Wick	Rue Marceau, 1	80. 16 Août 1934.
Van Ceunebroek Charles	Rue Thiers, 12, Mons-en-Baerœul	Maintien. Vit en famille.
Vandamme Charles	Rue des Postes, 206	30. 16 Octobre 1934.
Vandamme Veuve, née Lefebvre	Cité Philanthropique, 152	30. 1 <sup>er</sup> Août 1934.
Vanden Bulcke Julienne	Rue Saint-Albin, 13	60. 16 Octobre 1934.
Vandenhende Julie	Rue Saint-Albin, 5	80. 16 Octobre 1934.
Vanden Wildenberg Veuve, née Bastelier	Rue d'Eylau, 5	30 au lieu de 15.
Vandeputte Jean-Baptiste	Rue Baudin, cour Debout, 6	5. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Vandeputte fme, née Maertens	Rue Baudin, cour Debout, 6	5. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Vandercruyce Veuve, née Dubois	Rue Rubens, 15	80 au lieu de 55.
Vanderschelden Jules	Cour Lherminez, 1	55 au lieu de 30.
Vanderstraeten Marcel	Rue Defaucompret, 4	30. 16 Août 1934.
Vandervennet Vve, née Derveau	Rue des Pénitentes, 2	30. 16 Juillet 1934.
Vanderwielen femme, née Van Trier	Rue des Meuniers, cité Letombe	30. 1 <sup>er</sup> Septembre 1934.
Vandevelde Désiré	Rue Désaugiers, 8	50. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Vandewalle Arthur	Boulevard Montebello, 120	30. 1 <sup>er</sup> Septembre 1934.
Vandewalle Auguste	Rue Fénelon, 13	30. 16 Novembre 1934.
Vanduren Aimé	Rue Gustave Delory, 12	55 au lieu de 30.
Van Gyseghem femme, née De Weer	Rue des Postes, 252	30 au lieu de 80. Dispose de ressources.
Van Hiel Arthur	Rue Emile Rouzé, cour Sainte Madeleine	Refus. Dispose de ressources
Van Hulle Veuve, née Vandebossche	Rue Descartes, 23	Refus. Dispose de ressources
Vannelle Veuve, née Aillié	R. Rouges-Barres, 441, Marcq-en-Baerœul	30. 12 Juillet 1934.
Vannuxem Emile	Rue Gustave Delory, 95	Refus. N'est pas reconnu incurable.
Van Rompay Jean	Rue Racine, 76, cour Verlae, 12	60. 1 <sup>er</sup> Août 1934.
Vannostende Veuve, née Dekoninck	Rue de Bailleul, cour Potié	80 au lieu de 50.
Vanoverteveld femme, née Vanoverteveld	Rue de Lannoy, cour Bacquet, 2	30 au lieu de 80. Les enfants peuvent aider.
Van Ypersele Jean-Baptiste	Rue Victor Renard, 10	80 au lieu de 50.
Vanweddigen - De Contreras Marie-Louise	Rue de la Justice, cour Seynaeve, 19	30. 16 Août 1934.

NOMS	DOMICILE	Propositions
Vasse Honorine .....	154, rue Philadelphie .....	Refus. Les enfants peuvent aider.
Vasseur Veuve, née Deschamps Angelina .....	179, rue des Postes, c. Pesez, 10	45. 16 Novembre 1934.
Verbeurgt Madeleine .....	86, rue Manuel, cour Morel, 2.	80 au lieu de 45.
Verbist Veuve, née Jacqueloote Victoire .....	53, rue du Faubourg des Postes	60 au lieu de 30.
Verdonckt Casimir .....	39, rue Prouvost.....	80. 1 <sup>er</sup> Août 1934.
Verdonckt-Van Malderen Marie- Louise .....	39, rue Prouvost .....	80. 1 <sup>er</sup> Août 1934.
Vereecke Alfred .....	Rue Fénelon, cour Wallaert, 40	30. 16 Octobre 1934.
Vérin Gustave .....	83, rue Philadelphie .....	Refus. Non incurable.
Verlay Vve, née Péru Clémence.	5, rue Roland .....	Refus. Vit en famille.
Verleyen Elisa .....	139, rue d'Iéna .....	80. 16 Septembre 1934.
Vermessen-Demoor Elisa .....	Rue Arago, cour Duvinage, 9..	30. 16 Octobre 1934.
Vermeulen Alphonse .....	Rue des Bois-Blancs, cour Dar- che, 2 bis.	Refus. Non dénué de res- sources.
Vermeulen Gustave .....	30, rue Rubens .....	30 au lieu de 50.
Verpoort Henri .....	5, rue d'Austerlitz.....	80. 1 <sup>er</sup> Septembre 1934.
Verscheren-Chatelain Céline ..	16, rue Kuhlmann .....	70 au lieu de 30.
Verstraete Pierre .....	21, rue Henri Regnault.....	Maintien. Situation inchan- gée.
Verstraete-Duprez Marie .....	21, rue Henri Regnault.....	Maintien. Situation inchan- gée.
Vilain Simonne .....	3, rue d'Emblise, Quiévrechain	55. 25 Mai 1934.
Villemot Veuve, née Marischael Victorine .....	2, rue de Condé .....	80. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Villers Victor .....	77, rue de la Barre .....	40. 1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Vincent Théodore .....	Rue du Vieux Faubourg, cour des Elites, 47 .....	80. 1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Vindevogel-Meeuws Julie .....	22, rue de Bailleul .....	30. 1 <sup>er</sup> Juillet 1934.
Vindevogel Roger .....	14, rue Faraday .....	30. 16 Octobre 1934.
Vinal Vve, née Leterme Victoria	33, rue Mexico .....	Maintien. Situation inchan- gée.
Visayze Veuve, née Hennion Augustine .....	14, rue de Boulogne .....	60 au lieu de 40.
Volpoet Robert .....	39, rue Gustave Testelin.....	80. 1 <sup>er</sup> Août 1934.
Wackens Emile .....	Rue Négrier, passage des Trois Anguilles .....	65. 16 Décembre 1934.
Wael Veuve, née Quillot Laure	15, place des Patiniers .....	Refus. Peut par le travail trouver des ressources supérieures au taux de l'allocation.
Waeytens Eugène .....	Rue de Wattignies, cour Van- laton, 18.	Maintien. Situation inchan- gée.
Wallart Léonie .....	15, rue Saint-Sébastien .....	80. 1 <sup>er</sup> Décembre 1934.
Wallon Hector .....	4, rue de la Rapine.....	80. 16 Juillet 1934.
Wallon Virginie .....	Rue d'Iéna, cour Lamotte, 14.	Maintien. Non dénuée de ressources.
Wibaut-Bobu Aimée .....	42, rue de Paris.....	55. 1 <sup>er</sup> Septembre 1934.
Willems Veuve, née Verpoorten, Marie .....	87, rue de la Liberté, Annappes	Maintien. Vit en famille.
Wollaert Vve, née Risbet Laure	16, rue Fénelon .....	Maintien. 16 Mai 1934.
Wouters-De Cleene Angelina..	107, rue Paul Lafargue.....	80 au lieu de 30.

Adopté.

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Votre Cinquième Commission, après examen de la liste préparatoire établie par le Bureau d'Assistance, vous propose d'émettre un avis favorable à l'admission au bénéfice de la loi sur l'Assistance aux Familles Nombreuses, les familles suivantes présentant les conditions requises par la loi.

N° 4302

—  
Assistance  
aux Familles  
Nombreuses  
—

Loi du 14 Juillet  
1913  
—

### A. — FAMILLES

NOMS	DOMICILE	Point de départ de l'allocation
Berckmans Pierre .....	Rue Balzac, 37 bis .....	16 Août 1934.
Bonvarlet Veuve, née Morin...	Rue Balzac, 35 .....	1 <sup>er</sup> Août 1934.
Carré Veuve, née Dumoulin ...	Rue Pierre Curie, 23 .....	5 Juillet 1934.
Cusseau Julien .....	Rue des Bois-Blancs, 190.....	1 <sup>er</sup> Septembre 1934.
Declercq Lucien .....	Rue Alphonse Mercier, 35, cour Centrale, 10. ....	1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
De Zweemer Alphonse .....	Rue d'Arcole, 41 .....	27 Septembre 1934.
Friedel Joseph .....	Rue Eugène Jacquet, 36.....	16 Octobre 1934.
Grodzki Jean .....	Rue de la Vignette, 3.....	6 Octobre 1934.
Grulois Louis .....	Rue de Flers, 60.....	1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Hondermarck Paul .....	Rue d'Austerlitz, 60 .....	1 <sup>er</sup> Novembre 1934.
Lantoine Paul .....	Rue du Faubourg d'Arras, 266	1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Laruelle femme, née Lanckmar	Rue du Curé St-Sauveur, 2...	1 <sup>er</sup> Août 1934.
Letuppe Lucienne .....	Rue Meurein, 101 .....	26 Juin 1934.
Salembier Julien .....	Rue d'Alger, 20 .....	29 Septembre 1934.
Vaillant Noël .....	Rue du Faubourg de Douai (garde-barrière) .....	1 <sup>er</sup> Décembre 1934.
Thant femme, née Godtschalck	Rue Mazagran, 11 .....	1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
Van Haeren Gustave .....	Rue Fontenelle, 16, cour Duhem	15 Septembre 1934.

### ADMISSIONS DU 1<sup>er</sup> MAI AU 31 JUILLET

*Familles ayant été rayées de la liste des bénéficiaires  
de l'Encouragement National en vertu du  
décret-loi du 4 Avril 1934*

NOMS	DOMICILE
Adrianssens Charles .....	Rue Duhem, cour St-Jacques, 7.
Andries Raymond .....	Rue de Saint-Omer, 11.
Baele Marceau .....	Rue Edouard Doyennette, 61.
Balligand Voltaire .....	Rue de Jemmapes, 15.
Barbaix Félix .....	Rue Desaugiers, 45.
Barthélémy Emile .....	Rue de Marquillies, chemin de la Brique- terie.

NOMS	DOMICILE
Bartier Clément .....	Rue Auguste Comte, 68.
Béatse René .....	Rue de Calvin, 14.
Beaurain Alexandre .....	Rue de la Justice, 61, cité des Familles, Pavillon 5, 41.
Beckman Henri Félix .....	Rue de la Justice, 61, cité des Familles, Pavillon 6, 46.
Belet Charles .....	Rue Saint-Luc, 121.
Berlamont Marcel .....	Rue Pierre Legrand, 243.
Berthe Gabriel .....	Rue des Bois-Blancs, 85.
Blanquart Alphonse .....	Rue de Calvin, 12.
Biondiau Edouard .....	Rue du Faubourg de Valenciennes, 16.
Bogaert Edouard .....	Rue Desrousseaux, 3.
Boidin Xavier .....	Rue d'Arcole, 50.
Bonne Auguste .....	Rue et cour Franklin, 11.
Boone Modeste .....	Rue Edouard Vaillant, 41.
Bonaziz Ahmed .....	Rue Saint Druon, 51.
Bouchery Louis .....	Quai de l'Ouest, cour Saint-Joseph, 19.
Boulanghien Arthur .....	Rue des Archives, 11.
Brebion Maurice .....	Place Catinat, 1.
Broutin Alfred .....	Rue Gustave Delory, 158.
Bruyneel Louis .....	Rue de la Justice, 61, cité des Familles Pavillon 1, N° 7.
Burie Fernand .....	Rue de Bavai, 94.
But Philippe .....	Rue de Turenne, 16.
Buysschaert Henri .....	Rue Rubens, 24.
Caliez Edouard .....	Rue Pline, cour Rommel, 1.
Cappelle Jean-Baptiste .....	Rue d'Alger, 20.
Cardock Georges .....	Rue Gustave Courbet, 1.
Caron Georges .....	Rue des Bois-Blancs, 277.
Castil Gustave .....	Rue Godefroy-Cavaignac, 24.
Chartrer Charles .....	Rue Jeanne Hachette, 8.
Chevalier Louis .....	Rue des Etaques, 61.
Clarisse Gaston .....	Rue Emile Vandenberghe, 38.
Claux André .....	Rue Pierre Curie, 2.
Cloet Jean .....	Rue Jeanne Hachette (roulotte près du 190).
Codeville Philippe .....	Quai du Wault, 39.
Colin Joachin .....	Boulevard de l'Usine, 1 <sup>er</sup> Mai 1934.
Coolens Charles .....	Rue Ducornet, 3.
Coulon Arthur .....	Rue de Seclin, 30.
Cousin Elisée .....	Rue Edouard Vaillant, 28.
Cousin Victor .....	Rue Saint-Luc, 145.
Crombet Edmond .....	Rue Charles Sander, 7.
Danel Ernest .....	Rue de Wazemmes, 107.
Danel Paul .....	Rue de Madagascar, 72. 1 <sup>er</sup> Mai 1934.
Debock Léon .....	Rue du Faubourg d'Arras, 252.
De Braeckelaere Léon .....	Rue Pierre Curie, 30.
De Bruyne Raoul .....	Rue d'Iéna, 54.
Decomble Georges .....	Rue Saint-Luc, 123.
Decressy Adolphe .....	Rue Denis du Péage.
Decubber Marcel .....	Cité Philanthropique, 231.
Defaux Georges .....	Rue Edouard Vaillant, 8.
Defrasnes Alfred .....	Rue Saint-Druon, 3.
Defieuw Désiré .....	Rue de l'Ecole St-Louis, 34.

NOMS	DOMICILE
Defraumont Gérard .....	Rue Jules Breton, cour Desmottes, 18.
Degaudt Gaston .....	Rue Monge, cour Debil, 1.
De Geyter Léon .....	Rue de Valenciennes, 21.
Delannoy Léonard .....	Rue de la Convention, 8.
Delannoy Marceau .....	Rue Pierre Curie, 25.
Delaval Géry .....	Rue de l'Hôpital St-Roch, 20.
Delbeke Anatole .....	Rue Edouard Vaillant, 38.
Delepierre Alphonse .....	Rue Augereau, 15.
Delfosse Henri .....	Rue des 3 Mollettes, 29.
Delfosse Jean-Baptiste .....	Rue de Madagascar, 10.
Deltour Fernand .....	Rue des Postes, 144.
De Meyer Léon .....	Rue de la Plaine, 13.
Demullet Gustave .....	Rue Saint-Pierre Saint-Paul, 21.
Deperle Siméon .....	Rue Auguste Comte, 38.
Derwel André .....	Rue du Faubourg d'Arras.
Derycke Georges .....	Quai Vauban.
Descatoire Alfred .....	Rue Cassini, 25.
Descendre Paul .....	Rue Bouguereau, 15.
Devillers César .....	Rue Michel Ange, 5.
Devriese Hector .....	Rue Edouard Vaillant, 36.
Devroe Julien .....	Rue de Valenciennes, 21.
Dewaele Gustave .....	Rue Auguste Comte, 47.
Dheedène Louis .....	Rue Louise Michel, 5.
Dotte Gaston .....	Rue de la Justice, 61, Pavillon 5 N° 47.
Douchez Alfred .....	Rue du Vaisseau Le Vengeur, 13.
Drique Georges .....	Rue du Faubourg d'Arras, rue B, 10.
Druelle Valéry .....	Porte d'Arras, baraquement 16.
Dubo André .....	Rue Ste-Catherine, cour Notre-Dame, 40.
Dubois Arthur .....	Rue Auguste Comte, 45.
Dubois Daniel .....	Rue du Commerce, 19.
Dubois Gabriel .....	Rue Philadelphie, 4.
Dubuisson Henri .....	Rue Pierre Curie, 22.
Dujardin Edmond .....	Rue Champollion, pavillon Ste-Marthe, 30
Dumey Marcel .....	Place Edith-Cavel, 3.
Dumoulin Ernest .....	Rue Edouard Vaillant, 30.
Dupont Léon .....	Place Edith Cavel, 2.
Durand Jean .....	Rue Claude Lorrain, 17.
Duthilleul Maurice .....	Rue d'Eylau, 14, cour Monchy.
Duthoit Désiré .....	Rue du Faubourg des Postes, 230.
Dutilleul René .....	Rue Eugène Jacquet, 29.
Dutriez Léonard .....	Rue Edouard Vaillant, 31. 1 <sup>er</sup> Mai 1934.
Empis Octave .....	Groupe Gustave-Delory, 6/126.
Fabre Jules .....	Rue Balzac, cour Poupert, 19.
Fatou Maurice .....	Rue Verlaine, 4.
Félix Paul .....	Rue Flamen, 2.
Flamme Auguste .....	Rue du Faubourg de Roubaix, 233.
Franquart Albert .....	Rue Sylvère Verhulst, 68.
Gac Hervé .....	Rue Mazagran, 28.
Gammelin Auguste .....	Allée des Dondaines.
Gammelin Gustave .....	Rue d'Avesnes, cité Lambert, 15.
Gesquière Arthur .....	Rue de Baval, cité Butin, 13.
Gilquin Adrien .....	Rue du Metz, cour Frappé, 7.
Goemine Lucien .....	Rue des Pénitentes, 23.
Goltrant Félicien .....	Rue B. 51, Faubourg d'Arras.

NOMS	DOMICILE
Gorlé Lucien .....	Rue Fénelon, 19.
Grousseau Edouard .....	Rue des Bois-Blancs, cour Darche, 2.
Gouteau Jules .....	Rue du Bazinghien, 13.
Harlé Victor .....	Rue Bacon, 2.
Haustraete Léon .....	Rue Colbert, 163, cour Bohem, 13.
Heimst Louis .....	Rue Coustou, 1.
Helevaut Maurice .....	Rue Helman, 24.
Helle Gustave .....	Rue Clovis Hugues, 39.
Helvig Gaston .....	Rue Calvin, 4.
Hendrick Louis-Clovis .....	Rue du Vaisseau-le-Vengeur, 3.
Hendryck Charles .....	Rue Verlaine, 10.
Hennion Henri-Charles .....	Rue des Meuniers, 49.
Hirtz Arcade .....	Rue du Calvaire, 84.
Hoet Léon .....	Rue du Curé Saint-Sauveur, 32.
Hottois Philippe .....	Quai de l'Ouest, cour St-Joseph, 21.
Houspie Camille .....	Rue B, 2, Faubourg-d'Arras.
Housseau Albert .....	Rue de Poids, 49.
Hujeux Robert .....	Rue du Général De Wett, 13.
Jacobs Julien .....	Rue des Postes, 247.
Julien Charles .....	Rue de l'Ecole Saint-Louis, 36.
Keignaert Georges .....	Rue des Etaques, 64.
Kin Alphonse .....	Rue Fénelon, 32, cour Wallaert, 28.
Lagneau Albert .....	Rue de Rivoli, 50.
Laigle François .....	Rue de la Convention, 38.
Laloux Martial .....	Rue des Etaques, 66.
Laloy Amédée .....	Rue Saint-Luc, 131.
Lamérand Joseph .....	Rue de La Bruyère, 32.
Laridan Georges .....	Rue Saint-Luc, 170.
Lasselín Georges .....	Rue Paul Bert, 4.
Laureyns Jules .....	Rue de la Marbrerie, 40.
Lebecque Paul .....	Rue des Pénitentes, 23.
Lecocq Eugène .....	Rue Godefroy Cavaignac, 15.
Lecomte Eugène .....	Rue Pierre Curie, 28.
Ledru Achille .....	Rue Eug. Varlin, Groupe Delory 3, 74.
Lefever Pierre .....	Rue La Bruyère, 36.
Legrin Georges .....	Rue Maroc, 115.
Legru Célestin .....	Rue Vieux Moulin, cour du Château, 8.
Legru Désiré .....	Rue Edouard Vaillant, 37.
Legry Maurice .....	Rue du Barbier Maes, 16.
Lejon Henri .....	Rue de Flers, 39.
Lemaire Jules .....	Rue Malesherbes, 11.
Leroux Edouard .....	Rue des Pénitentes, 23.
Lesvas Louis .....	Rue Auguste Comte, 43.
Leva Achille .....	Rue Vaisseau-le-Vengeur, 1.
Libaert Lucien .....	Rue Ducourouble, 3.
Liénard André .....	Rue des Robleds, 43.
Liévens Emile .....	Rue de Wagram, 8.
Loenfier Julien .....	Rue du Chevalier de l'Espinard.
Maertelaere Ernest .....	Rue Fourmentel, 10.
Maes Lucien .....	Rue B, 8, Faubourg d'Arras.
Mansuet Marcel .....	Rue Godefroy-Cavaignac, 23.
Martin Lucien .....	Rue des Bois-Blancs, 85.
Mas Fernand .....	Rue du Faubourg des Postes, 144.
Meerschaut Philippe .....	Rue Auguste Comte, 16.

NOMS	DOMICILE
Menu Arthur .....	Rue de Canteleu, 93.
Mertens Alphonse .....	Boulevard de la Moselle, 3.
Métro Arthur .....	Rue Vaucanson, 20.
Meuleman Gustave .....	Rue du Général de la Bourdonnais, 91.
Minet Robert .....	Rue Manuel.
Minne Paul .....	Rue des Bois-Blancs, 277.
Moerman François .....	Rue Saint-Amand, 30.
Moncheaux Auguste .....	Rue des Etaques, 67.
Moncheaux Marceau .....	Rue Désiré Bondues, 39.
Monté Léon .....	Boulevard d'Alsace, pavillon St-Vincent, 25
Monté Victor .....	Rue Lottin, 9.
Moons Edouard .....	Rue Godefroy Cavaignac, 36.
Naour Gustave .....	Rue d'Éna, 63 bis.
O Marcel .....	Rue Saint-Luc, 28.
O'Neill Michaël .....	Rue du Faubourg des Postes, cour Saint-Victor, 11.
Pamart Gaëtan .....	Rue Jeanne Hachette, 54.
Papegay Maurice .....	Rue Désiré Bondues, 54.
Parrez Pierre .....	Rue Auguste Comte, 41.
Pasbecq Léon .....	Boulevard d'Alsace, 25, pavillon Saint-Joseph, 5.
Pattiniez Henri .....	Rue Bouguereau, 23.
Pattyn Jules .....	Rue Sainte-Catherine, 40.
Pierrard Jules .....	Rue du Molinel, 72.
Pinte Louis .....	Rue du Faubourg des Postes, 104.
Ployart Léon .....	Rue de Gand, 45.
Plucain Henri .....	Rue Guillaume Werniers, cour Brunswick.
Poissonnier Henri .....	Quai de l'Ouest, 147.
Pollet Léon .....	Boulevard d'Alsace, 25, pavillon St-Joseph
Pouilly Maurice .....	Rue Esquermoise, 73.
Poullen Moïse .....	Chemin des Alouettes, 84.
Preney Marcel .....	Rue Dupuytren, 59.
Pruvost Robert .....	Rue Kant, 37.
Pyotte Alphonse .....	Rue Mirabeau, 40.
Richard Jean .....	Rue Gutenberg, 58.
Richard Victor .....	Rue Edouard Vaillant, 29.
Ringuer Charles .....	Rue de Paris, cour du Soleil, 11.
Robbe Elisée .....	Rue au Vent, 21.
Roch Louis .....	Rue du Curé St-Sauveur, 37.
Roelandts Charles .....	Rue Auguste Comte, 52.
Roucher André .....	Rue du Faubourg des Postes, 228.
Rousseau Gaston .....	Rue de Douai, 5.
Ryon Robert .....	Rue Clovis Hugues, 17.
Sailly Robert .....	Rue Destailleurs, 52.
Sainquentin Jules .....	Rue Paul Bert, 55.
Santerre Lucien .....	Rue de la Justice, 61, cité des Familles, Pavillon 2.
Schoendorff Arthur .....	Rue Racine, 80 bis.
Schoeel Marceau .....	Rue d'Austerlitz, 38.
Sinsoulieu Gaston .....	Rue de La Bruyère, 34.
Snacke Alphonse .....	Rue Godefroy, 12.
Sonneville Robert .....	Rue du Croquet, 7.
Sulmon Pierre .....	Rue Arago, 18.
Suroy Fernand .....	Rue Auguste Comte, 6.
Taillez Désiré .....	Rue Edouard Doyennette, 51.

NOMS	DOMICILE
Tersi Louis .....	Rue à Claques, 7.
Tétaert Alfred .....	Rue Edouard Doyennette, 48.
Tiétard Emile .....	Rue des Poissonceaux, cour des Trépassés.
Tonnel Louis .....	Rue du Grand Balcon, cour Pecqueux, 18.
Top Aurèle .....	Rue Broca, 10.
Tourbez Henri .....	Rue de Poids, 25.
Trouillet Edmond .....	Rue Auguste Comte, 32.
Truyen Charles .....	Rue Saint-Luc, 133.
Tytgat Marceau .....	Rue Montesquieu, 7.
Valcke Florent .....	Rue Saint-Luc, 127.
Vancoppenolle Rémi .....	Rue de la Justice, 61, Cité des Familles, pavillon 2, n° 24.
Van Daelen Henri .....	Rue des Postes, 201.
Vandamme Adolphe .....	Rue Lottin, 16.
Vandekerckove Louis .....	Rue de l'Arbrisseau, 406.
Vandenbruggen Charles .....	Rue de la Justice, 61, cité des Familles, pavillon 2, n° 22.
Vandeputte Alphonse .....	Rue Madagascar, 88 bis.
Vandevelde François .....	Rue des Robleds, 8.
Vandorme Adolphe .....	Rue Edouard Vaillant, 58.
Vanhoutte Lucien .....	Rue Louis Christiaens, 2.
Van Overmeire Henri .....	Rue B, 18, Faubourg d'Arras.
Verbéke Prosper .....	Rue Pierre Curie, 9.
Verbeken François .....	Rue Saint Luc, 147.
Verbruggen Salvador .....	Rue Francisco Ferrer, 8.
Vercampt Victor .....	Rue Delezenne, 8.
Verduyn Félix .....	Rue Pierre Legrand, 253.
Vereecke Henri .....	Rue Hippolyte Laurand.
Verloingne Léopold .....	Rue Maroc, 63 bis.
Vermeulen Louis .....	Rue Auguste Comte, 18.
Verreydt Adolphe .....	Rue de Canteleu, cour Fauchille.
Verstraete Edouard .....	Rue Decarnin, 6.
Vindevogel Arthur .....	Rue de l'Hôpital Saint-Roch, 25.
Vlérick Charles .....	Rue Helman, 21.
Vrielynck Noël .....	Rue des Pénitentes, 23.
Wallard Théophile .....	Rue Pierre Curie, 13.
Wallyn Georges .....	Rue Pierre Curie, 16.
Walon Kléber .....	Rue Cabanis, cité Casse, 46.
Watel Maurice .....	Rue de Bavai, 96.
Wiert Marceau .....	Rue de la Digue, impasse St-Joseph, 9.

## B. — VEUVES ET ASSIMILÉES

NOMS	DOMICILE	Point de départ de l'allocation
Carlier femme, née De Neir Fernande.	Rue des Pénitentes, 19.....	Du 1 <sup>er</sup> Mai au 31 Juillet 1934.
Clément femme, née Lenders Lucie.	Place aux Oignons, cour à l'Eau, 8.	Du 1 <sup>er</sup> Mai au 31 Juillet 1934.
Dejonghe Veuve, née Thinet Catherine.	Rue des Hannetons, 38.....	Du 1 <sup>er</sup> Mai au 31 Juillet 1934.



B. — VEUVES ET ASSIMILÉES (suite)

NOMS	DOMICILE	Point de départ de l'allocation
Flament Veuve, née Danneels ..	Rue Augereau, cour Coppé....	Du 1 <sup>er</sup> Mai au 31 Juillet 1934.
Turpain Veuve, née Sulmor Emma.	Rue de Wattignies, c. Mignot, 7	Du 1 <sup>er</sup> Mai au 31 Juillet 1934.
Goval femme, née Saint-Venant Carmen.	Avenue Verhaeren, Ecole Léon Trulin .....	1 <sup>er</sup> Octobre 1934.

C. — VEUF

Smaghe Jules .....	Rue Malesherbes, 3 .....	1 <sup>er</sup> Octobre 1934.
--------------------	--------------------------	-------------------------------

Nous vous proposons d'émettre un avis de rejet aux demandes formulées par :

Bonnet Henri .....	Rue du Faubourg des Postes, 122
Conseil René .....	Rue Lequeux, 8.
Menez Marceau .....	Rue du Long Pot, 44.
Oden Fernand .....	Rue Désiré Bondues, 39.
Van den Dooren Ernest.....	Rue du Faubourg des Postes, 112.

qui n'ont pas paru présenter le caractère de privation de ressources.

2<sup>e</sup> PARTIE

NOMS	DOMICILE	Domicile de secours
Delattre Fernand .....	Rue Colbert, 206 .....	Lambersart, du 1 <sup>er</sup> Mai au 31 Juillet 1934.
Desbonnet Victor .....	Avenue Champon, 13 .....	Lens, du 1 <sup>er</sup> Mai au 31 Juillet 1934.
Dutilleul Raymond .....	Faubourg d'Arras, rue B 4....	Croix, du 1 <sup>er</sup> Mai au 31 Juillet 1934.
Eluecque Jules .....	Rue Saint-André, 125.....	Marquette, du 1 <sup>er</sup> Mai au 31 Juillet 1934.
Leclercq Désiré .....	Rue B, 36 (Faubourg d'Arras).	Wattignies, du 1 <sup>er</sup> Mai au 31 Juillet 1934.
Legros Pierre .....	Rue Charles Sander, 16.....	Lambersart, du 1 <sup>er</sup> Mai au 31 Juillet 1934.
Morits Alphonse .....	Rue B, 16 (Faubourg d'Arras).	Thumesnil, du 1 <sup>er</sup> Mai au 31 Juillet 1934.
O Georges .....	Rue B, 52 (Faubourg d'Arras).	Faches-Thumesnil, du 1 <sup>er</sup> Mai au 31 Juillet 1934.
Robillart Marcel .....	Rue du Faub. de Roubaix, 89.	Mons-en-Barœul, 1 <sup>er</sup> Avril 1934.
Vennin Maurice .....	Rue Charles Sander, 25 .....	Ennetières-en-Weppes, du 1 <sup>er</sup> Mai au 31 Juillet 1934.

Nous vous prions de vouloir bien vous prononcer sur ces diverses propositions.

*Adopté.*

Séance du 28 Septembre 1934

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4303

MESSIEURS,

Assistance aux  
femmes en  
couches

Loi du 17 Juin  
1913

En exécution des prescriptions de la loi du 17 Juin 1913 sur l'assistance aux femmes en couches, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen des demandes d'inscription sur la liste des bénéficiaires éventuelles de la loi, demandes émanant de femmes ayant leur domicile de secours à Lille.

Votre Cinquième Commission a examiné les dossiers de ces postulantes. Elle vous propose l'admission et l'inscription, dans la première partie de la liste, des personnes dont les noms suivent :

### *Admissions normales*

Mmes Lepoivre née Gress Catherine ; Saison née Février Angèle ; Wolny née Wuyick Stéphane.

### *Propositions de rejet*

Mmes Bataille née Deboddère Suzanne ; Beaucourt née Lombart Marie-Thérèse ; Delerue née Arnould Suzanne ; Dewasch née Levoisier Louise ; Gossart née Beesman Simone ; Hennebert née Selosse Yvonne ; Hermarrec née Larue Marie ; Lavoisier née Lammens Marthe ; Le Lagadec née Frébourg Simone ; Moermans née Moutiez Céline ; Ouvuy née Callens Rachel ; Petit Julia ; Perrota née Palmère Julia ; Péru née Courquin Suzanne ; Pézin née Lesaffre Blanche ; Poullier née Salblayolles Adrienne ; Vandendriessche née Neuville Simone ; Vantrost née Messelier Emilienne ; Verhulst née Buriez Denise ; Verroust née Le Gall Henriette ; Vidal née Avinens Thérèse ; Aernouts née Bataille Eugénie ; Boutmy Simone ; Cuvette née Marchand Yvonne ; Dupont née Sauvage Marthe ; Saint-Hubert née Vaumerun Céline ; Trouillet née Lejeune Lucienne ; Saint-Michel née Vermynck Elia ; Veuve Bonnaille née Georges Germaine ; Billet née Lagaet Raymonde ; Claye Marie-Julie ; Devaux née Renault Fernande ; Laridan née Fruitiez Hortense ; Legru née Vandamme Mélanie ; Macron née Georgette Nicaise ; Opperman née Vignerresse Andrée ; Bonneau née Manière Simone ; Thomas Adéline ; Gensonny née Vaubant Marie-Louise ; Hotvis née Korendy Parascovia ; Langlet née Blondel Marcelle ; Beukmans née Dekoninck Julie ; Coutel née Vanhecke Christine ; Evrard née Binos Rose ; Lancelot née Bigny Lucienne ; Latu née Lepez Pauline ; Maertelaere née Frappart Flora ; Van Cauwenberghe née Bouillon Joséphine ; Van den Heyden née Vantighem Berthe ; Longuépée née Morel Marie ; Prins née Haerninck Simone ; Puis Jacqueline ; Rasselet née Domise Fernande ; Reubens Sylvie ; Sampé née Renaux Jeanne ; Scheidler née Thiébault Marthe ; Velghe née Lucas Angèle ; Cordonnier née Vanstaevel Raymonde ; Delannoy née Willemot Angèle ; De Roch née Morillon Germaine ; Dubois née Leroux Lucienne ; Ferry Renée ; Frémery née Danesse

Marie ; Gerduyn née Vanhagendoren Angèle ; Ghesquière née Depière Carmen ;  
Hoorebèke née Gilquin Suzanne ; Lambin née Caucheteux Marie ; Loridan née  
Boidin Laurianne ; Muselet née Borteele Marie ; Pernet née Macaux Lucienne ;  
Baes née Van Clemput Anna ; Bolle née Duthoit Gabrielle ; Boulainghien née  
Duquenne Georgette ; Cauche née Hairon Laure ; Claus née Defrançois  
Blanche ; Coolens née Wattermolus Claire ; Foret née Pasquet Pauline ;  
Foulon Marthe ; Godefroy née Dhem Irène ; Goutany née Cousin Jeanne ;  
Gydé née Cléton Clarisse ; Ledoux née Lossignol Lucienne ; Leroy née Parent  
Suzanne ; Longy Madeleine ; Louagie née Spillebout Maria ; Marchal née  
Laurot Joséphine ; Picavet née Favereaux Maria ; Olivier née Liévin Albertine ;  
Ratier née Marle Brigitte ; Roch née Corbé Lucienne ; Ryckewaert née Ledeyn  
Marthe ; Saily née Deletête Adrienne ; Semeneko née Lemaître Laure ;  
Sonneville née Bouckaert Madeleine ; Vandenberghe née Cuvelier Andrée ;  
Vanden Dorpe née Ravez Elisa ; Van Eeckhoute née Lyon Yvonne ; Vanhor-  
rebeke née Fremaux Angèle ; Zickeuheiner née Dubois Adolphine ; Calimez née  
Renan Madeleine ; Cuvelier née Depecker Raymonde ; Dejaeghère née Demulier  
Odette ; Verstraeten née Van Herreweghe Julienne ; Billeraït née Lapôtre  
Raymonde ; Bouali née Nypels Emérance ; De Mulder née Dumeiguil Alphon-  
sine ; Hayet née Douillère Georgette ; Lefebvre née Butin Yvonne ; Montagne  
née Rogier Simone ; Tahon née Neuville Gabrielle ; Tiétard née Mariage  
Hélène ; Tréhout née Cornet Eugénie ; Vanneckel née Desplanque Julia ; Vanryc-  
kelghem née Decaigny Joséphine ; Beaurain née Foureroy Alice ; Courmont  
Marthe ; Dumont née Chevalier Maximilienne ; Lehoucq née Van denhout  
Marie ; Loez née Richard Yvette ; Mayer née Laudan Mina ; Pecque née  
Laurent Andrée ; Pruvost Asite ; Quénoi Marie-Thérèse ; Crépin née Sulmon  
Marie ; Delfosse née Lefebvre Philomène ; Depape née Jougmens Lucienne ;  
Derambure née Vinet Féline ; Dhillit Jeanne ; Dupont née Dubarre Marthe ;  
Bochner née Rabel Royze ; Bourguignon née Courmont Joséphine ; Brun née  
Houzaiaux Renée ; Carpentier née Lambiez Julienne ; Defrance née Leblond  
Léonie ; Delgnette née Eva Julienne ; Delbouve née Noé Rachel ; Descamps  
née Théret Marie ; Devos née Vandeputte Marie ; Dooghe née Petitjean  
Jeanne ; Derwey née Huleux Céleste ; Dubois née Ducatel Julia ; Lebrun  
Odette ; Ledoux née Thurotte Anna ; Lefebvre Raymonde ; Lescaillez née  
Burquin Léonie ; Lipszyc née Lerner Gital ; Lochet née Lepage Hélène ;  
Magnier née Devos Prudence ; Métaldi née Gruson Fernande ; Michez née  
Quivront Rachel ; Paley née Vieillard Georgette ; Pède née Vignon Germaine ;  
Siénab Marie ; Sinsoulieu née Herbaux Angèle ; Tronel née Berthelet Renée ;  
Vanostende née Crul Augusta ; Vlaminck née Nobis Henriette ; Allepaerts née  
Lobbestael Alexia ; Bayard Jeanne ; Bombeck Elisa ; Bricout née Bauduin  
Suzanne ; Camus Marie ; Crépin née Wattrelos Julienne ; Debruyne née  
Squimbre Clémence ; De Lansheerre née Montaigne Denise ; Destailleur née  
Déplanque Rose ; Ducanchez née Callin Denyse ; Dumeignel née Clerbout  
Hélène ; Juste née Suisse Olga ; Leclercq née Palin Antoinette ; Leduc née  
Longuépée Maria ; Leroy née Van Owermaele Louise ; Lutun Aline ; Peuvion

née Wattrelier Adrienne ; Minne née Hallewyn Blanche ; Novarèze née Wouters Yvonne ; Pillot née Dufour Cécile ; Prybysz née Mareh Catherine ; Vanderstraeten née Bégue Marthe ; Beele née Delgutte Raymonde ; Blaquet née Audry Hélène ; Cambien née Deryckère Madeleine ; De Craene née Hausstraete Madeleine ; Deschrevel née Loez Louise ; Devinck née Vanbeversluys Eugénie ; Di Bernardo née Vervynck Hélène ; Fremaux née Leclercq Raymonde ; Heimst née Dolle Marie-Louise ; Joosen née Lequimbre Marguerite ; Langlet née Dumeiguil Jeanne ; Lefebvre née Gertrude Gadenne ; Leleu née Van Gaever Juliette ; Marcq née Thieffry Suzanne ; Pède née Dauchy Simone ; Plucain née Véronique Cornette ; Vagner née Dumont Louise ; Vanderstraeten née Nam Aline ; Vandurne née Dupont Lœtitia ; Van Rompay née Cambier Joséphine ; Deroo née Augustine Tréfel ; Accou née Ferraton Léona ; Bastiaens née Smolders Félicie ; Botte née Renault Lucie ; Bréchaud Aimée ; Breine Fernande ; Catel née Lefebvre Fernande ; Danelle Jeanne ; Debuissou Armande ; Declercq née Suisse Marthe ; Deflandre née Poson Andrée ; Détez de la Diève née Julienne Delacenserie ; Dumollard née Girard Georgette ; Dumont Madeleine ; Gotraud née Nisolle Paule ; Gydé née Evrard Florentine ; Leclercq née Toubois Berthe ; Lefever née Missienne Angèle ; Lejeune née Smagghe Marthe ; Lepavec née Sciaudeau Alice ; Decherf née Galliot Marthe ; Petitberghien née Maréchal Anna ; Pontart née Verheylesonne Renée ; Porreye née Froissart Angèle ; Portra Romaine ; Olivier née Guibert Madeleine ; Serra née Verbist Marie ; Sylart née Delemotte Jeanne ; Van Brabant née Deroux Adèle ; Vanoffe Zélia ; Variot Solange ; West née Voire Mélanie ; Corbu née Martin Eugénie ; Turpin née Dusottier Hélène ; Dejonghe née Renaud Valentine ; Tobot née Farin Rolande ; Ahitouf née Dath Marguerite ; Bocquet née Le Normand Andrée ; Boutelière née Deboëvre Léa ; Brunain Pauline ; Caubergs née Dussautoit Fernande ; Cecchy née Nivresse Suzanne ; Cochart née Delattre Yvonne ; Curdino née Snaidero Fermina ; Delaval née Dochy Jeanne ; Delos née Moreau Odette ; Demaret née Carpentier Alice ; Denise née Bourdon Yvonne ; Detollenaere née Jardez Marthe ; Drique née Desmet Jeanne ; Evrard née Soetens Irma ; Fobert née Dekeyser Augusta ; Fossier née Dumoulin Emma ; Fuentès née Bédu Denise ; Gobert née Detournignies Yvonne ; Goujard née Bovoy Elisa ; Hennion née Macqué Blanche ; Jouvenel née Pochet Carmen ; Lagatie née Virriot Marcelle ; Lanoy née Deshorties Marguerite ; Lecoustre née Cousin Louise ; Lefebvre née Joly Victoria ; Lemoine née Bozière Suzanne ; Lenis née Delcroix Glaudia ; Mestdagh née Delezennes Marguerite ; Philippo née Mocq Jeanne ; Plouy née Desreumaux Marie ; Quairier née Penne Madeleine ; Rachez née Marquis Simonne ; Raevesteyn née Vanhove Fernande ; Rogeré née Bauloy Marie ; Rogier née Carlier Suzanne ; Rondeaux née Thélier Marie-Louise ; Santré née Leduc Suzanne ; Sergent née Monnet Félicie ; Van Titteboom née Henninot Anna ; Waucquier née Casterman Madeleine ; Wyon née Lemaire Jeanne ; Decaillon née Blangy Clotilde ; Reynart née Allard Angèle ; Vervinck née Glorieux Maria ; Desreumaux Julienne ; Flohart née Ruquem Pauline ; Hugo née Heling Jeanne ;

Le Bail née Salembier Marie ; Leduc née Sara Régnier ; Penez née Bécu Léontine ; Vanhouck née Opsomer Marie ; Derambure née Lassaut Henriette ; Dhem née Dewisch Claire ; Dumoulin née Martin Madeleine ; Duquénoy née Gruson Maivaigonne ; Eeckman née Meersseman Julie ; Gennin Emilie ; Hénon née Pentier Louise ; Hers née Gaillet Jénaïde ; Looock née Hénocq Juliette ; Lotten née Poquet Henriette ; Macuglia née Colomba Rita ; Matthews née Colin Renée ; Notterman née Pringuet Fernande ; Pantigny née Mouton Emilienne ; Turpin née Lecat Louise ; Averland née Barbe Maria ; Boulinguez née Lemaire Irmine ; Carlier née Verbèke Marguerite ; Decomble née Wuillay Catherine ; Devriese née Bouquet Fernande ; Fievet née Verloo Marguerite ; Hénaut née Tacquet Aline ; Rosiers née De Keyster Jeanne ; Salomé née Cnudde Georgine ; Tiétard née Gaudfrin Gabrielle ; Vanmarque née Deffrennes Rachel ; Bocquet née Vandenyende Yvonne ; Boulanger née Liagre Marcelle ; Cattedèke née Morel Reine ; Crombez née Perrel Jeanne ; Delaet née Dereumaux Gabrielle ; Knockaert née Van den Dorpe Louise ; Lefever née Leban Louise ; Péron née Denis Marie-Louise ; Perque née Buysse Louise ; Pouchelle née Dooghe Suzanne ; Quinart née Bétrams Denise ; Théry née Dumoulin Paulette ; Besnard Cécile ; Brice née Lefebvre Louise ; Claeys Julienne ; Cocq née Hulin Berthe ; Deston née Gest Catherine ; Frals née Budsils Joséphine ; Marlier née Decottignies Marie ; Thomas née Doesselaer Elisa ; Avez née Rogie Marie ; Bastien née Mansuet Marie-Louise ; Conseil née Colas Geneviève ; Emmeger née Hunninck Marguerite ; Lefebvre Ferdinande ; Lejeune née Liber Marguerite ; Lesaffre née Haigueré Louisa ; Lévêque née Demayer Yvonne ; Libaert née Meirland Jeanne ; Cauliez née Sourdeval Suzanne ; Derache née Hénon Aline ; Destribats née Laquemanne Eugénie ; Dumont Yolande ; Dunez née Casier Simone ; Glorie née Jean Marceline ; Madou née Linktevoet Céline ; Reynaert née Brasseur Gabrielle ; Schaessens née D'hondt Georgette ; Wisniewski née Rudinck Marie ; Deprez née Detailleur Emilienne ; Descamps née Chasse Suzanne ; Foulon née George Julienne ; Hanskens née Declercq Denise ; Herbaut née Dujardin Marie ; Jaskiewicz née Sadowska Stanislawka ; Knopczyk née Dziarnowski Théo ; Lahaye née Vancrayenest Elisa ; Lebecque née Allard Léona ; Leclercq Gabrielle ; Lepez née Goumon Madeleine ; Lenain née Leducque Esther ; Lerouge née Piesset Georgina ; Martin née Coudert Yvonne ; Mekens née Herno Caroline ; Meunier née Bernard Justine ; Parent née Orélio Germaine ; Ployart née Leleu Louisa ; Poirion née Vandenheede Maria ; Richez née Oster Raymonde ; Sagot née Fremaux Julienne ; Vanthourout née Gérin Raymonde ; Velghe née Lefebvre Suzanne ; Verstaen née Velghe Clémence ; Wante née Duquaine Alix ; David née Kerckhove Fernande ; De Bauw née Bultiau Alice ; Degaugue née Dubois Maria ; Deline née Gottschalck Idalia ; Claes née Verhaeghe Marie ; Cnudde Yvonne ; Bauweraerts née Chevey Jeanne ; Bomble née Schouten Denise ; Burdzy née Bucior Anastasia ; Capron née Vasseur Louise ; Antrope Geneviève ; Bos née Gaeremynek Hortense ; Decubler née Doussot Eugénie ; Delbar née Coornet Raymonde ; Delatoille Eléonore ; Desau née Dessau Szifa ; Lafferts née Prévost Jacques

line ; Dhote née Hugo Maria ; Lantoine née Berteloot Marie ; Lenormand née Pillot Rosine ; Leroy née Labyt Lucienne ; Majckrowoski née Bizart Simone ; Mertens née Delgrange Adèle ; Milles née Froidure Alphonsine ; Montagne née Van de Voorde Marie ; Delaey Adrienne ; Cappelle née Ruckebusch Maria ; Coisne née Didelot Augusta ; Châtelain née Wavrant Jeanne ; Ialenti née Delplanque Marie ; Maes née Kestelyn Odette ; Van Horenbeeck née Delval Emérintine ; Bouche née Cardon Flore ; Duthilleul née Vandame Marie-Thérèse ; Gardien née Van Gucht Isabelle ; Magras née Galland Emilienne ; Massenhove née Hiroux Aurélia ; Muylaert née Warie Amanda ; Roelandts née Denneulin Louise ; Silvert née Hecquart Charlotte ; Szewezick née Lapawa Angèle ; Bazier née Herbin Palmyre ; Marescaux née Baillon Emilie ; Marissal née Van Geete Marie ; Martin Marthe ; Richomme née Foudimare Madeleine ; Sauvage Marie ; Thibault Marie ; Bartier née Richard Rosine ; Colmant née Cluckers Ludovica ; Czarnecki née Touder Lucie ; De Cavel née Deslaef Jeanne ; Delattre née Rasseneur Euphémie ; Drugman née Boursier Jeannette ; Dupont née Desmedt Madeleine ; Farineaux née Lassère Madeleine ; Galbrun Georgette ; Jumel Odette ; Neveux Yvonne ; Sinsoulieu née Reynaud Zulma ; Smague née Nachtergaele Andréa ; Vanrenterghem née De Wadder Jeanne ; Wellemans née Daneels Justine.

Cette liste a été transmise à M. le Préfet.

Nous vous demandons de nous donner acte de cette communication.

*Acte est donné par le Conseil.*

*Communication  
de M. Lahaye*

M. LAHAYE donne lecture d'une pétition portant la signature de vingt-et-un commissionnaires publics qui sollicitent leur inscription sur les contrôles du Fonds Municipal de chômage.

M. LE MAIRE. — Notre collègue Lahaye voudra bien nous remettre cette pétition. Elle sera examinée avec la plus grande bienveillance.

*Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 21 h. 35.

100 galay 103

Alquere

Jos Bataille

A. Baudry

H. Bour

Lou Brode

R. J. Coetz

H. Dorely

Emme

J. Delemer

Ch. Duvernoy

J. Dumortier

Marcel Dupin

afarure

Paul Fuce

M. Kober Lahaye

Levoz

H. Martel

Louis Mignot

L. Peters

Alph. Lecomte

M. Mourreou

Ed. Van

Ed. Vandenberg

S. Willem

CONSEIL MUNICIPAL

ANNEE 1934

TABLERU ANALYTIQUE DES MATIERES

A. — Administration municipale. — Affaires generales.

B. — Bâtimens. — Logement. — Tramways. — Travaux. — Voies.

C. — Arts. — Collections.

D. — Enseignement.

E. — Etablissements de Bienfaisance et de Prevoyance. — Foyers.

F. — Morales.

G. — Finances.

H. — Alimentation. — Salubrite. — Securite.

I. — Services municipaux.